LV. A. 18.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
A
18
NAPOLI

HISTOIRE DV ROY HENRY LE GRAND.

Composée

par Messire HARDOVIN DE PEREFIXE, Evesque de Rodez, cy-devant Precepteur du Roy.

A AMSTERDAM,
Chez Louys & Daniel Elzevier. 1661.

HISTOIRE
DU ROY
HENRY
LE GRAND.

Composée

Par Messire HARDOUIN DE PEREFIXE
Evesque de Rodez, cy-devant
Precepteur du Roy.

A AMSTERDAM,
Chez Louys & Daniel Elzevier.
M. DC. LXI.

A MONSEIGNEUR
L'EMINENTISSIME
CARDINAL
MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

J'ay creu que je ne pouvois jamais rendre de service plus essentiel à vostre Eminence, ni luy donner de plus solide marque de ma fidelité & de ma reconnoissance, que de faire voir à toute la Terre de quelle maniere vous avez desiré de moy que j'instruisisse nostre jeune Monarque. Je dois rendre ce témoignage au Public, que vous avez voulu que je luy

donnaſſe principalement les inſtructions qu'on doit donner à un Roy; Et que pour cet effet je ne m'arreſtaſſe pas ſeulement à luy enſeigner quelques preceptes de Grammaire & de Rhetorique : Mais que de bonne heure j'employaſſe le temps à luy apprendre tout ce qu'il doit ſçavoir, premierement pour ſe bien conduire ſoy-meſme, & puis pour bien conduire ſon Eſtat; & qu'enfin je luy rempliſſe l'ame des meilleures maximes de la Morale & de la Politique.

C'eſt, MONSEIGNEUR, ce que j'ay eſſayé de faire; Sur tout depuis ſix ou ſept années en çà, que ſous les ordres de voſtre Eminence, j'ay compoſé un Sommaire de noſtre Hiſtoire de France pour l'uſage de ſa Majeſté, qui en faiſoit la lecture tous les jours avec tant de plaiſir, qu'il n'eſt point croyable que ce puiſſe eſtre ſans utilité.

J'aurois bien ſouhaitté de mettre au jour cet ouvrage tout entier en meſme

mesme temps : mais l'affection particuliere, que le Roy m'a toûjours témoignée pour la vie de son ayeul HENRY LE GRAND, & la declaration qu'il a faite si souvent, qu'il vouloit se le proposer comme son modele, m'ont hasté de mettre au net cette partie de mon travail, & de la separer des autres. Ainsi quoy qu'elle soit la derniere, je suis obligé de la donner la premiere, & de la presenter à sa Majesté, afin que jettant encore les yeux dessus aux heures de son loisir, & considerant bien toutes les maximes de regner de ce grand Monarque, ses bontez presque divines, & l'amour paternel qu'il avoit pour ses peuples : il le puisse veritablement imiter.

J'espere, MONSEIGNEUR, que cet échantillon suffira pour faire juger par avance du reste de l'ouvrage. Je me persuade mesme, qu'on ne le verra point sans admirer que sous les ordres du plus puissant Ministre qui

ait jamais esté, on ait agi dans une matiere aussi delicate qu'est celle-là, avec tant de fidelité, avec tant de desinteressement, & avec tant d'amour pour le Prince & pour l'Estat. Car aprés tout, je croy pouvoir dire que c'est un exemple, qui n'en a point eu de pareils avant le Ministere de vostre Eminence. Non seulement elle a toûjours porté le Roy à s'instruire parfaitement des choses, dont la connoissance luy estoit necessaire; non seulement elle luy a souvent representé combien il luy estoit important de s'attacher de bonne heure aux fonctions de la Royauté; Mais encore elle m'a sollicité moy-mesme de m'acquiter soigneusement de mon devoir. Combien de fois m'a-t-elle dit que je n'avois rien de plus important à faire, que de gagner sur l'esprit du Roy qu'il s'appliquast bien aux choses qu'il faisoit, & qu'il s'appliquast aux choses serieuses? En verité, MONSEIGNEUR, je ne

croy

croy pas qu'il y ait rien de plus beau ni de plus glorieux pour voſtre Eminence : Et je ſuis trompé ſi ceux qui écriront l'Hiſtoire de voſtre vie, n'ont peine à y trouver un endroit, qui merite mieux leurs eloges que celuy-là. Pour moy, MONSEIGNEUR, j'avouë que je prefere de beaucoup à toutes les graces que je pouvois jamais recevoir, la liberté que j'ay toûjours euë de donner au Roy ces inſtructions, qui vont maintenant paroiſtre aux yeux de tout le monde ; Et de toutes les obligations que j'ay à voſtre Eminence, il n'y en a pas une qui me touche ſi ſenſiblement que celle-là, ni pour laquelle je publie plus volontiers, que je ſuis,

MONSEIGNEUR,

De voſtre Eminence

Le tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur

HARDOUIN E. DE RODEZ.

AU

AU LECTEUR.

LECTEUR, *Cette Histoire du Roy Henry le Grand n'est que l'échantillon d'un Sommaire de l'Histoire generale de France, que j'ay composé par le commandement du Roy, & pour l'instruction de sa Majesté. Comme mon intention n'a esté que de recueillir tout ce qui peut servir à former un grand Prince, & à le rendre capable de bien regner: je n'ay point trouvé à propos d'entrer dons le détail des choses, & de raconter au long toutes les guerres & toutes les affaires, comme font les Historiens, qui doivent écrire pour toutes sortes de personnes. Ie n'en ay pris que le gros, & n'ay rapporté que les circonstances que j'ay jugées les plus belles & les plus instructives; laissant tout le reste à part, afin d'abreger matiere, & de donner comme en petit, une suite de tout ce qui s'est passé, qui pûst éclairer l'esprit du Roy sans luy surcharger la memoire. C'a esté là mon dessein: Si je n'y ay pas aussi bien reüssi qu'il seroit à souhaiter, j'espere,* LECTEUR, *que du moins*

moins mes efforts vous paroiſtront loüables. Ie ne doute point qu'il n'y ait dans cet ouvrage quelques mépriſes, que je n'auray point apperceuës, mais qui n'échaperont pas aux yeux des clairvoyans. L'Hiſtoire eſt accompagnée de tant de circonſtances, qu'il eſt preſque impoſſible que l'on ne ſe trompe en quelqu'une. Ie croy pourtant n'avoir rien avancé, dont je n'aye des garans. Et ſi vous trouvez dans quelque Auteur le contraire de ce que j'ay dit, je vous prie de conſiderer que nos Hiſtoriens ſont ſi differens entre eux en pluſieurs choſes, que lors qu'on ſuit les ſentimens des uns, on contredit neceſſairement les autres. Dans cette diverſité j'ay ſuivi ceux que j'ay creu les meilleurs & les plus aſſeurez. I'avouë meſme, que je n'ay pû m'empeſcher d'emprunter d'eux des periodes toutes entieres, quand elles m'ont pleu, & qu'il m'a ſemblé que je m'expliquerois mieux par leurs expreſſions, que je n'euſſe pû m'expliquer par les miennes. Aprés tout, ſi c'eſt une faute, elle eſt aſſez legere; & l'on doit bien me la pardonner, puiſque je la recon-

nois

nois ingenuement. Pour les autres plus remarquables que je puis avoir commises, je me promets de vostre bonté, CHER LECTEUR, *que vous ne me traiterez pas à la derniere rigueur, & que vous aurez autant d'indulgence pour moy, que dans ce travail j'ay eu de zele pour le service de mon Roy, & d'affection pour le bien de la France.*

HISTOIRE DU ROY HENRY LE GRAND.

AU ROY.

SIRE,

Le respect & l'amour que tous les bons François ont toûjours conservé pour l'heureuse memoire du Roy HENRY LE GRAND vostre ayeul, le rendent aussi present à leur souvenir comme s'il regnoit encore ; & la renommée entretient l'éclat de ses belles actions dans le cœur & dans la bouche des hommes, aussi vif & aussi entier qu'il l'estoit du temps de ses triomphes. Mais on peut dire avec cela, lorsque l'on considere Vostre Majesté, qu'il a repris une nouvelle vie en vostre personne, & qu'il se fait revoir aujourd'huy

d'huy sous un visage encore plus auguste, & par des vertus qui paroissent aussi redoutables aux Ennemis de la France, qu'elles sont douces & charmantes à ses Peuples.

Veritablement, SIRE, cette loüable impatience que Vostre Majesté a témoignée lorsque je luy faisois lire nostre Histoire, de venir à ce glorieux Regne, & pour cela de laisser en arriere sept ou huit autres des Rois qui l'ont precedé, est une preuve tres-certaine que vous desirez le choisir pour modele, & que vous avez resolu d'estudier sa conduite, pour la tenir dans le gouvernement de vostre Estat. Vostre heureuse naissance & vos inclinations toutes Royales vous y portent; les esperances & les vœux de vos Sujets vous y convient; les besoins de vostre Royaume affligé par les maux de la plus longue guerre qui ait jamais esté, vous y obligent; & le Ciel vous y a disposé par tant de graces & par tant d'eminentes qualitez, qu'il vous seroit bien difficile de ne pas suivre les beaux exemples de ce Grand Monarque. J'oseray mesme vous dire (& je le puis avec verité) qu'il ne vous sera pas impossible de les surpasser, si vous vous effor-

efforcez de bien employer tous les avantages dont Dieu vous a pourveu par dessus tous les Princes de vostre âge.

Oüy, SIRE, il vous a donné, aussi bien qu'au Roy vostre ayeul, une ame genereuse, bonne & bien-faisante, un esprit élevé & capable des plus grandes choses, une memoire heureuse & facile, un courage Heroïque & Martial, un jugement net & solide, une forte & vigoureuse santé: Mais de plus il vous a donné un avantage que ce Grand Prince n'avoit pas; c'est cette majestueuse presence, cet air & ce port presque divin, cette taille & cette beauté dignes de l'Empire de l'Univers, qui attirent les yeux & les respects de tout le monde, & qui sans la force des armes, sans l'autorité des commandemens, vous gagnent tous ceux à qui Vostre Majesté veut se faire voir.

Je ne parle point des prosperitez de cet Estat depuis vostre heureux advenement à la Couronne; comme vous avez esté proclamé Vainqueur aussitost que Roy; comme avec l'aide des conseils de vostre Grand Ministre vos Frontieres ont esté estenduës de tous costez, vos Ennemis batus par tout, &

les factions entierement dissipées: Mais je ne dois pas oublier la grace singuliere, que le Ciel vous a faite de vous instruire dans la Religion Catholique, & dans la vraie pieté, par les soins continuels & par les exemples de la Reine vostre mere; ce qui manqua sans doute à la jeunesse de nostre Henry.

Vous ne pouvez pas, SIRE, avec de si belles dispositions, avec tant de rares faveurs du Ciel, demeurer au dessous de la gloire & de la reputation de ce Grand Prince. Souvenez-vous, s'il vous plaist, que vous m'avez fait l'honneur de me dire plus d'une fois que vous aspiriez fortement à une semblable perfection, & que vous n'aviez point de plus grande ambition que celle-là. Toute la France qui a maintenant les yeux sur vous, se réjouït de voir que les effets suivent déja vos desirs, & que vous allez agir aussi puissamment, que vous avez passionnément souhaité d'entendre le recit d'une si belle vie.

Vostre Majesté sçait que les volontez ne passent que pour des foiblesses, quand elles ne se rendent point efficaces, & que bien loin d'estre loüables, elles condamnent celuy qui les a, dautant

tant qu'il void bien ce qu'il faut faire, & n'a pas le cœur de s'y attacher & de l'entreprendre. Le chemin de la Vertu est d'abord un peu rude; mais aussi il conduit au temple de la Gloire, où il est certain qu'on n'arrive point par de simples pensées & par des discours oiseux; mais par le travail, par l'application & par la perseverance.

J'ay pris la liberté quelquefois de representer à Vostre Majesté, que la Royauté n'est pas un mestier de faineant, qu'elle consiste presque toute en l'action, qu'il faut qu'un Roy fasse ses delices de son devoir, que son plaisir soit de regner, & qu'il sçache que Regner, c'est tenir luy-mesme le timon de son Estat, afin de le conduire avec vigueur, sagesse, & justice.

Qui ne sçait pas qu'il n'y a point d'honneur à porter un titre dont on ne fait point les fonctions? que c'est en vain qu'on a acquis de belles connoissances, si on ne s'évertuë de les reduire en pratique; qu'il est inutile de se proposer un grand modele, si on ne l'imite effectivement; & qu'enfin il ne sert de rien de sçavoir par cœur toutes les maximes de la Politique, si on ne les applique à quelque usage? Sans mentir,

tir, celuy qui a des yeux & ne les veut point ouvrir, qui a des bras & ne se met point en peine de les remuer, est en pire estat que n'est un aveugle & un estropié.

Je ne puis dissimuler, SIRE, la joye indicible que j'ay euë quelquefois, lorsque j'ay entendu de la bouche de Vostre Majesté, qu'elle aimeroit mieux n'avoir jamais porté Couronne, que de ne pas gouverner elle-mesme, & de ressembler à ces Rois faineans de la premiere Race, qui, comme disent tous nos Historiens, ne servoient que d'Idoles à leurs Maires du Palais, & qui n'ont point eu de nom que pour marquer les années dans la Chronologie.

Mais c'est assez pour faire connoistre à la France combien Vostre Majesté condamne ce lethargique assoupissement, de dire qu'elle veut maintenant imiter son ayeul Henry le Grand, qui a esté le plus actif & le plus laborieux de tous nos Rois, qui s'est adonné avec plus de soin au maniement de ses affaires, & qui a chery son Estat & son Peuple avec plus d'affection & plus de tendresse. N'est-ce pas declarer que Vostre Majesté a pris une ferme resolution de mettre la main à l'œuvre; de connoistre

noiſtre le dedans & le dehors de ſon Royaume ; de preſider dans ſes Conſeils ; d'y donner le mouvement & le poids aux reſolutions; d'avoir toûjours l'œil ſur ſes Finances, pour s'en faire rendre un compte net, exact, & fidele ; de diſtribuer les graces & les recompenſes à ſes creatures qui en ſeront dignes ; enfin de jouïr pleinement de ſon autorité ? C'eſt ainſi que faiſoit l'incomparable Henry, que nous allons voir regner, non ſeulement en France par le droit du ſang, mais encore ſur toute l'Europe, par l'eſtime de ſa vertu.

En effet, depuis la naiſſance de la Monarchie Françoiſe, l'Hiſtoire ne nous fournit point de Regne plus memorable par de grands evenemens, plus remply des merveilles de l'aſſiſtance divine, plus glorieux pour le Prince, & plus heureux pour les Peuples, que le ſien ; Et c'eſt ſans flaterie & ſans envie que tout l'Univers luy a donné le ſurnom de GRAND : non pas tant pour la grandeur de ſes victoires, comparables toutefois à celles d'Alexandre & de Pompée, que pour la grandeur de ſon ame & de ſon courage. Car il ne ploya jamais, ni ſous les inſultes de la Fortune, ni ſous les tra-

verſes de ſes ennemis, ni ſous les reſſentimens de la vengeance, ni ſous les artifices des Favoris, & des Miniſtres; il demeura toûjours en meſme aſſiete, toûjours maiſtre de ſoy-meſme, en un mot toûjours Roy & Souverain, ſans reconnoiſtre d'autre ſuperieur que Dieu, la Juſtice, & la Raiſon.

La vie de Henry le Grand diviſée en trois parties.

Nous allons donc faire l'Hiſtoire de ſa vie, & nous la diviſerons en trois parties principales.

La premiere.

La premiere contiendra ce qui s'eſt paſſé depuis ſa naiſſance, juſques à ce qu'il ſoit parvenu à la Couronne de France.

La ſeconde.

La ſeconde dira ce qu'il fit depuis qu'il y fut parvenu, juſques à la Paix de Vervin.

La troiſiéme.

Et la troiſiéme racontera ſes actions depuis la Paix de Vervin, juſques au jour mal-heureux de ſa mort.

Mais avant tout cela il faut dire brievement quelque choſe de ſa Genealogie.

Sa Genealogie.

Il eſtoit fils d'Antoine de Bourbon Duc de Vendoſme & Roy de Navarre, & de Jeanne d'Albret, qui eſtoit heritiere de ce Royaume-là.

Qui eſtoit An-

Antoine deſcendoit en ligne directe & maſculine de Robert Comte de Cler-

Clermont cinquiéme fils du Roy Saint Louïs.

teine de Bourbon son pere.

Ce Robert épouſa Beatrix fille & heritiere de Jean de Bourgogne, Baron de Bourbon de par ſa femme Agnes; à cauſe dequoy Robert prit le nom de Bourbon, non pas toutefois les armes, mais retint celles de France.

Cette ſage precaution a beaucoup ſervi à ſes deſcendans pour ſe maintenir dans le rang de Princes du ſang, que ceux de Courtenay * ont perdu pour n'en avoir pas uſé de la ſorte. D'ailleurs la vertu, qui a toûjours donné de l'éclat à leurs actions; le bon ménage & l'œconomie qu'ils ont apportée à conſerver leurs biens & à les augmenter; les grandes Alliances dont ils ont eſté fort ſoigneux, n'ayant jamais voulu meſler leur noble ſang parmi du ſang vulgaire; & ſur tout leur rare pieté envers Dieu, & la bonté ſinguliere dont ils ont uſé envers leurs inferieurs, les ont conſervez, & meſme relevez par-deſſus les Princes des branches aiſnées. De ſorte que les peuples les voyant toûjours riches, puiſſans, ſages, en un mot dignes de commander, s'eſtoient imprimez dans l'eſprit une certaine perſuaſion comme Prophetique, que

* Pierre, ſixiéme fils de Louïs le Gros, épouſa Iſabelle heritiere de Courtenay, & en prit le nom & les armes; Ce qui fut à luy une faute qui a eſté tres-prejudiciable à ſa poſterité.

cette Maiſon viendroit un jour à la Couronne: & elle de ſon coſté ſembloit auſſi avoir conceu cette eſperance, quoiqu'elle en fuſt fort éloignée, car elle avoit pris pour ſon mot, ou deviſe, *Eſpoir*.

Entre les branches puiſnées qui ſont iſſuës de cette branche de Bourbon *, la plus conſiderable & la plus illuſtre a eſté celle de Vendoſme. Elle portoit ce nom parce qu'elle poſſedoit cette grande Terre, qui luy eſtoit venuë l'an mil trois cens ſoixante-quatre, par le mariage de Catherine de Vendoſme, ſœur & heritiere de Bouchard dernier Comte de Vendoſme, avec Jean de Bourbon Comte de la Marche. Pour lors elle n'eſtoit que Comté, mais elle fut depuis erigée en Duché par le Roy François Premier l'an mil cinq cens quatorze en faveur de Charles, qui eſtoit deux fois arriere-fils de Jean, & pere d'Antoine. Ce Charles eut ſept enfans maſles, Louïs, Antoine, François, un autre Louïs, Charles, Jean, & un troiſiéme Louïs. Le premier Louïs, & le ſecond moururent en enfance; Antoine demeura l'aiſné; François, qui fut Comte d'Anghien, & gagna la bataille de Ceriſoles, mourut ſans eſtre marié;

* La branche de Bourbon en produiſit pluſieurs, entre autres celle de Vendoſme.

Charles Duc de Vendoſme eut Antoine, & ſix autres fils.

marié; Charles fut Cardinal du titre de Saint Chryſogone & Archeveſque de Rouën, c'eſt luy qu'on nomme le vieux Cardinal de Bourbon; Jean perdit la vie à la bataille de Saint-Quentin; le troiſiéme Louïs s'appella le Prince de Condé, & eut des enfans maſles de deux lits. Du premier ſortirent Henry Prince de Condé, François Prince de Conty, & Charles, qui fut Cardinal & Archeveſque de Rouën aprés la mort du vieux Cardinal de Bourbon. Du ſecond vint Charles Comte de Soiſſons.

Or il y avoit huit generations de maſle en maſle depuis Saint Louïs juſqu'à Antoine, qui eſtoit Duc de Vendoſme, Roy de Navarre, & pere de noſtre Henry.

Quant à Jeanne d'Albret ſa femme, elle eſtoit fille & heritiere de Henry d'Albret Roy de Navarre, & de Marguerite de Valois ſœur du Roy François Premier, & veuve du Duc d'Alençon. Henry d'Albret eſtoit fils de Jean d'Albret, lequel eſtoit Roy de Navarre par ſa femme Catherine de Foix, ſœur du Roy Phœbus decedé ſans enfans. Car ce Royaume-là eſtoit entré dans la Maiſon de Foix par mariage,

Qui eſtoit Jeanne d'Albret ſa mere.

comme il entra enſuite dans celle d'Albret, & puis en celle de Bourbon.

Ferdinand Roy d'Arragon avoit envahy la haute Navarre, c'eſt à dire la partie qui eſt au delà des Pyrenées, & la plus conſiderable de ce Royaume-là, ſur le Roy Jean d'Albret; Auquel par conſequent il ne reſta que la baſſe, c'eſt à dire la partie de deçà les Monts, du coſté de France. Mais avec cela il avoit les païs de Bearn, d'Albret, de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, & pluſieurs autres grandes Seigneuries provenant tant du coſté de la Maiſon de Foix, que de celle d'Albret.

Henry ſon fils n'eut qu'une fille, qui fut Jeanne, que l'on appelloit la mignonne des Rois, parce que le Roy Henry ſon pere, & le grand Roy François Premier ſon oncle la cheriſſoient à l'envy l'un de l'autre.

L'Empereur Charles-Quint avoit jetté les yeux ſur elle, & la fit demander au pere pour ſon fils Philippe Second, diſant que c'eſtoit un moyen de pacifier leurs differens touchant le Royaume de Navarre. Mais le Roy François Premier ne trouva pas bon d'introduire un ſi puiſſant ennemi dans la France, & la faiſant venir à Chaſtellerault,

lerault, la fiança au Duc de Cleves; lequel depuis s'estant resilié de ce contract, on la maria avec Antoine de Bourbon Duc de Vendosme, & les nopces en furent celebrées à Moulins l'an mil cinq cens quarante-sept, qui fut la mesme année que le Roy François Premier mourut.

Antoine de Bourbon Duc de Vendosme, & Jeanne d'Albret sont mariez à Moulins en 1547.

Les deux jeunes époux eurent dans les trois ou quatre premieres années deux fils, qui moururent tous deux au berceau par des accidens assez extraordinaires. Le premier, parce que sa Gouvernante qui estoit frilleuse, le tenoit si chaudement, qu'il estouffa de chaleur; Et le second, par la sottise d'une nourrice, qui s'en joüoit avec un Gentilhomme; comme ils se bailloient l'enfant l'un à l'autre, ils le laisserent tomber à terre, dont il mourut en langueur. Le Ciel osta ainsi ces deux petits Princes pour faire place à nostre Henry, qui meritoit bien d'avoir le droit d'ainesse & d'estre l'unique.

Leurs deux premiers enfans meurent bien malheureusement.

Venons maintenant à l'Histoire de sa vie.

PREMIERE PARTIE DE LA VIE DE HENRY LE GRAND,

Depuis sa naissance, jusques à ce qu'il parvinst à la Couronne de France.

Henry le Grand fut conceu à la Fleche.

ON ne sçauroit dire precisément en quel lieu Henry le Grand fut conceu. La commune opinion est que ce fut à la Fleche en Anjou, là où Antoine de Bourbon son pere, & la Princesse de Navarre sa mere, sejournerent depuis la fin de Fevrier de l'an mil cinq cens cinquante-deux, jusques à la mi-May
1553. de l'année mil cinq cens cinquante-trois. Mais il est certain que la premiere fois qu'elle s'apperceut de sa grossesse & qu'elle le sentit remuer, elle estoit au Camp en Picardie avec son mary, qui estoit Gouverneur de cette Province, & qui y estoit allé de la Fleche pour y commander une armée contre Charles-Quint. Certes, il estoit bien juste que celuy qui estoit destiné pour estre un Prince extraordi-

dinaire marquaſt les premiers mouvemens de ſa vie dans un Camp, au bruit des trompettes & du canon, comme un vray enfant de Mars. 1553.

Son grand-pere Henry d'Albret, qui vivoit encore, ayant appris que ſa fille eſtoit groſſe, la rappella auprés de luy, deſirant prendre luy-meſme le ſoin de la conſervation de ce nouveau fruit, qu'il diſoit par un préſentiment ſecret le devoir venger des injures que l'Eſpagnol luy avoit faites.

Cette courageuſe Princeſſe prenant donc congé de ſon mary, partit de Compiegne le quinziéme de Novembre, traverſa toute la France juſques aux Monts Pyrenées, arriva à Pau en Bearn où eſtoit le Roy ſon pere, le quatriéme jour de Decembre, n'ayant demeuré que dix-huit ou dix-neuf jours à faire ce voyage, & le treiſiéme du meſme mois elle accoucha heureuſement d'un fils. *Sa naiſſance.*

Avant cela le Roy Henry d'Albret avoit fait ſon Teſtament, que la Princeſſe ſa fille avoit grand' envie de voir, parce que l'on luy avoit rapporté qu'il eſtoit fait à ſon deſavantage en faveur d'une Dame que le bon homme avoit aimée. Elle n'oſoit luy en parler; mais eſtant

1553. estant adverti de son desir, il luy promit qu'il le luy feroit voir & le luy mettroit entre les mains lors qu'elle luy auroit montré ce qu'elle portoit dans ses flancs: mais à condition que dans l'enfantement elle luy chanteroit une chanson, *afin*, luy dit-il, *que tu ne me fasses pas un enfant pleureux & rechigné*. La Princesse le luy promit, & eut tant de courage, que malgré les grandes douleurs qu'elle souffroit, elle luy tint parole, & en chanta une en son langage Bearnois, aussi tost qu'elle l'entendit entrer dans sa chambre. L'on remarqua que l'enfant contre l'ordre commun de la nature, vint au monde sans pleurer & sans crier. Aussi certes ne faloit-il pas qu'un Prince, qui devoit estre la joye de toute la France, nasquist parmi des cris & des gemissemens.

Sa mere chanta en le mettant au monde.

Il ne cria point en naissant.

Si-tost qu'il fut né, son grand-pere l'emporta en sa chambre.

Si-tost qu'il fut né, le grand-pere l'emporta dans le pan de sa robe en sa chambre, & donna son Testament, qui estoit dans une boëste d'or, à sa fille, en luy disant, *Ma fille voilà qui est à vous, & ceci est à moy*. Quand il tint l'enfant il luy frotta ses petites levres d'une gousse d'ail, & luy fit succer une goutte de vin dans sa coupe d'or,

Il luy frota les levres

d'or, afin de luy rendre le temperament plus masle & plus vigoureux.

d'une gousse d'ail, & luy fit succer une goutte de vin.

Les Espagnols avoient dit autrefois par raillerie sur la naissance de la mere de nostre Henry, *Miracle, la Vache a fait une Brebis*, entendant par ce mot de Vache, la Reine Marguerite sa mere, car ils l'appelloient ainsi, & son mary le Vacher, faisant allusion aux armes de Bearn, qui sont deux Vaches. Et le Roy Henry qui se tenoit asseuré de la future grandeur de son petit fils, le prenant souvent entre ses bras, le baisant, & se souvenant de cette froide raillerie des Espagnols, disoit de joye à tous ceux qui le venoient visiter pour se conjouïr de cette heureuse naissance, *Voyez maintenant, ma Brebis a enfanté un Lion.*

Sotte raillerie des Espagnols sur la naissance de la mere de nostre Henry.

Reparitie de son pere.

Il fut baptisé l'année suivante le jour des Rois sixiéme de Janvier mil cinq cens cinquante-quatre. Pour ce bapteſme on fit expressément des fonts d'argent doré, sur lesquels il fut baptisé en la Chapelle du Château de Pau. Ses Parrains furent Henry Second Roy de France, & Henry d'Albret Roy de Navarre, qui luy donnerent leur nom; & la Marraine fut Madame Claude de France, qui fut depuis Ducheſſe de Lor-

1554.

Bapteſme de Henry Quatriéme.

Ses Parrains & Marraine.

1554. Lorraine. Jacques de Foix pour lors Eveſque de Leſcar, & depuis Cardinal, le tint ſur les fonts au nom du Roy Tres-Chreſtien ; & Madame d'Andouïns au nom de Madame Claude de France. Il fut baptiſé par le Cardinal d'Armagnac Eveſque de Rodez & Vice-Legat d'Avignon.

Il fut d'abord difficile à élever.

Il fut d'abord tres-difficile à élever, ayant eu ſept ou huit nourrices, deſquelles la derniere eut tout l'honneur.

Il eut pour Gouvernante Madame de Mioſſens.

Au ſortir de la mammelle le Roy ſon ayeul luy donna pour Gouvernante Suſanne de Bourbon femme de Jean d'Albret, Baronne de Mioſſens, laquelle l'éleva dans le Chaſteau de Coaraſſe en Bearn, ſitué dans les rochers & dans les montagnes.

Son grand-pere ne voulut pas qu'on le nourriſt delicatement.

Le grand-pere ne voulut pas qu'on le nourriſt avec la delicateſſe qu'on nourrit d'ordinaire les gens de cette qualité, ſçachant bien que dans un corps mol & tendre, il ne loge ordinairement qu'une ame molle & foible. Il defendit auſſi qu'on l'habillaſt richement, ni qu'on luy donnaſt des babioles ; qu'on le flataſt, & qu'on le
„ traittaſt de Prince, parce que toutes
„ ces choſes ne font que donner de la va-
„ nité, & élevent le cœur des enfans plûtoſt

toſt dans l'orgueil que dans les ſentimens de la generoſité. Mais il ordonna qu'on l'habillaſt & qu'on le nourriſt * comme les autres enfans du païs; & meſme qu'on l'accouſtumaſt à courir & à monter ſur les rochers, à cauſe que par ce moyen on le faiſoit à la fatigue, & que pour ainſi dire on donnoit une trempe à ce jeune corps pour le rendre plus dur & plus robuſte; Ce qui ſans doute eſtoit neceſſaire à un Prince qui avoit à ſouffrir beaucoup pour reconquerir ſon Eſtat.

Le Roy Henry d'Albret mourut à Hagetmau en Bearn le vingt-cinquiéme de May mil cinq cens cinquante-cinq, âgé de cinquante-trois ans ou environ. Il ordonna par ſon teſtament que ſon corps fuſt porté à Pampelonne pour y eſtre enterré avec ſes predeceſſeurs, & qu'en attendant il fuſt mis en depoſt dans l'Egliſe Cathedrale de Leſcar en Bearn. Ce Prince eſtoit courageux, ſpirituel, doux & courtois à tout le monde, & tellement liberal, que Charles-Quint paſſant une fois par la Navarre en fut ſi bien receu, qu'il dit qu'il n'avoit jamais veu de Prince plus magnifique.

Aprés ſa mort Jeanne ſa fille & Antoine

* On dit que pour l'ordinaire on le nourriſſoit de pain bis, de bœuf, de fromage & d'ail, & que bien ſouvent on le faiſoit marcher nuds pieds, & nuë teſte.

1555. *Mort de Henry d'Albret.*

toine Duc de Vendoſme ſon gendre luy ſuccederent. Ils eſtoient alors à la Cour de France, & eurent beaucoup de peine à obtenir leur congé pour s'en aller en Bearn, dautant que le Roy Henry Second pouſſé par un mauvais conſeil vouloit leur oſter la baſſe Navarre, qui leur reſtoit, diſant que tout ce qui eſtoit audeçà des Pyrenées eſtoit du Royaume de France. Ils ſceurent adroitement y faire oppoſer les Eſtats du païs, & le Roy n'oſa les trop pouſſer ſur ce ſujet, de peur que le deſeſpoir ne les forçaſt d'appeller l'Eſpagnol à leur ſecours. Mais il en demeura toûjours fâché contre eux; & donnant à Antoine le Gouvernement de Guyenne, qui avoit auſſi eſté tenu par Henry d'Albret ſon beaupere, il en retrancha le Languedoc, qui en avoit eſté depuis long-temps.

Sa fille & ſon gendre luy ſuccedent, & ſe retirent de la Cour. 1555.

1557. 1558. Environ deux ans aprés ils revinrent à la Cour de France, où ils amenerent leur fils âgé de cinq ans, qui eſtoit le plus joli & le mieux fait du monde; mais ils n'y ſejournerent que peu de mois, & s'en retournerent en Bearn.

1559. *Mort du Roy Henry Se-* Peu aprés le Roy Henry Second fut tué d'un coup de lance par Montgome-

mery. François Second son fils aisné luy succeda, & Messieurs de Guise oncles de la Reine Marie Stuard sa femme, se saisirent du Gouvernement. Les princes du sang ne le pûrent souffrir; Louïs Prince de Condé frere puisné d'Antoine, appella ce Roy en Cour pour s'y opposer.

cond.

François Second luy succede.

Divisions à la Cour, aprés la mort de Henry Second.

Dans ces divisions les Huguenots firent la conspiration d'Amboise contre le Gouvernement d'alors; laquelle estant découverte, & les deux freres, Antoine & Louïs, accusez d'en estre les Chefs, on les arresta prisonniers aux Estats d'Orleans; & on fit le procés au second avec tant de chaleur, qu'on croit qu'il eust eu la teste tranchée, si la mort du Roy François Second ne fust arrivée.

1560.

Mort de François Second.

Charles Neufiéme, qui luy succeda, estant mineur, la Reine Catherine sa mere se fit declarer Regente par les Estats, & le Roy de Navarre premier Prince du Sang, fut declaré Lieutenant General du Royaume pour gouverner l'Estat avec elle: de sorte qu'il fut arresté par ce moyen en France, où il fit venir la Reine Jeanne sa femme, & le petit Prince Henry son fils. Mais il ne demeura pas long-temps dans cette nou-

Charles Neufiéme luy succede.

La Reine Catherine est declarée Regente, & le Roy de Navarre Lieutenant General du

Royaume. nouvelle dignité, car les troubles continuans toûjours par les surprises que faisoient les nouveaux Reformez, des meilleures villes du Royaume, aprés qu'il eut repris Bourges sur eux, 1562. il vint assieger Rouën, où visitant un jour les trenchées & faisant de l'eau, il receut une mousquetade dans l'épaule gauche, dont il mourut quelques jours aprés à Andely sur Seine. S'il eust vescu long-temps, les Huguenots eussent sans doute esté mal menez en France; car il les haïssoit mortellement, quoique son frere le Prince de Condé fust le principal Chef du Party.

Il est tué devant Rouën. 1562.

La Reine sa femme, & le petit Prince son fils estoient pour lors à la Cour de France. La mere s'en retourna en Bearn, où elle embrassa ouvertement le Calvinisme; Mais elle laissa son fils auprés du Roy, sous la conduite d'un sage Precepteur nommé la Gaucherie, lequel tascha de luy donner quelque teinture des lettres, non par les regles de la Grammaire, mais par les discours & les entretiens. Pour cet effet il luy apprit par cœur plusieurs belles sentences, comme celle-cy:

La Reine sa femme s'en retourne en Bearn, où elle embrasse ouvertement le Calvinisme.

Ou vaincre avec justice, ou mourir avec gloire.

Et

Et cette autre :

Les Princes sur leur Peuple ont autorité grande,
Mais Dieu plus fortement dessus les Rois commande.

L'an mil cinq cens soixante-six la Reine sa mere le tira de la Cour de France, & l'emmena à Pau ; & en la place de la Gaucherie, qui estoit decedé, elle luy donna Florent Chrestien, ancien serviteur de la Maison de Vendosme, homme de tres-agreable conversation, & fort versé aux belles lettres, mais tout-à-fait Huguenot, & qui selon les ordres de cette Reine, éleva le Prince dans cette fausse doctrine. 1566. *Elle tire son fils de la Cour de France, & luy donne un Precepteur qui l'éleve dans la mauvaise doctrine.*

Aux premiers troubles de la Religion François Duc de Guise avoit esté assassiné par Poltrot au siege d'Orleans, laissant ses enfans en minorité ; ce fut en l'année mil cinq cens soixante-trois. Aux seconds, le Connestable de Montmorency receut une blessure à la bataille de Saint Denis, dont il mourut à Paris trois jours aprés, la veille de la Saint Martin, en l'année mil cinq cens soxante-sept. Aux troisiémes en mil cinq cens soixante-neuf, la Reine Jeanne se rendit la Protectrice du Party Huguenot ; estant pour cet 1569.

effet

effet venuë à la Rochelle avec son fils, qu'elle dévoüa desiors à la defense de cette nouvelle Religion.

Henry Prince de Navarre declaré Chef des Religionaires.

En cette qualité il fut declaré Chef du Party, & son oncle le Prince de Condé son Lieutenant avec l'Admiral de Coligny. C'estoient deux grands Chefs de guerre, mais ils commirent de notables fautes, & ce jeune Prince âgé seulement d'environ treize ans eut l'esprit de les remarquer. Car il jugea fort bien à la grande escarmouche de Loudun, que si le Duc d'Anjou * eust eu des troupes prestes pour les attaquer, il l'eust fait, & que ne le faisant point, il estoit en mauvais estat, & partant qu'il faloit l'attaquer au plûtost; mais on ne le fit pas, & ainsi on donna le temps à toutes ses troupes d'arriver.

Louïs Prince de Condé son oncle est son Lieutenant avec l'Admiral de Coligny.

Action fort judicieuse qu'il fait comme il est encore enfant.

A la journée de Jarnac il leur remonstra encore judicieusement qu'il n'y avoit pas moyen de combattre, parce que les forces des Princes estoient esparses; & celles du Duc d'Anjou toutes jointes; Mais ils s'estoient engagez trop avant pour pouvoir plus reculer. Le Prince de Condé fut tué dans

Autre action fort judicieuse qu'il fait en la journée de Jarnac.

Louïs Prince de Condé tué à Jarnac.

* Ce Duc d'Anjou fut depuis Henry III.

dans cette bataille, ou plûtoſt aſſaſſiné de ſang froid aprés le combat, dans lequel il avoit eu la jambe rompuë.

Aprés cette mort le commandement demeure à l'Admiral.

Aprés cela toute l'autorité & la croyance du Party demeura à l'Admiral de Coligny; qui à dire vray eſtoit le plus grand homme de ce temps-là, à la Religion prés, mais le plus malheureux.

Qui hazarde la bataille de Montcontour.

Cet Admiral ayant ramaſſé de nouvelles forces, hazarda une ſeconde bataille à Montcontour en Poictou. Il avoit fait venir à l'armée noſtre petit Prince de Navarre, & le jeune Prince de Condé qui ſe nommoit auſſi Henry, & les avoit donnez à garder au Prince Ludovic de Naſſau, qui les tenoit un peu écartez ſur une colline avec quatre mille chevaux. 1569.

Noſtre jeune Prince mouroit d'envie de jouër des mains, mais on l'en empeſcha.

Le jeune Prince brûloit d'envie de jouër des mains: mais on ne luy permit pas, de peur de hazarder ſa perſonne. C'eſtoit ſans doute ſagement fait de retenir ſon ardeur. Neantmoins quand l'avant-garde du Duc d'Anjou eut eſté enfoncée par celle de l'Admiral, il n'y euſt point eu de danger de le laiſſer fondre ſur la bataille qui eſtoit fort eſtonnée. Toutefois on l'en empeſcha, & il s'écria alors: *Nous perdons*

Donne des mar-

ques de son jugement.

dons nostre avantage, & la bataille par consequent. Cela arriva comme il l'avoit preveû; & on jugea dés l'heure, qu'un jeune homme de seize ans avoit plus de lumieres que les vieux „ routiers. Aussi s'appliquoit-il tout „ entier à ce qu'il faisoit; il n'y avoit „ pas seulement le corps, mais aussi „ l'esprit & le jugement.

S'estant sauvé avec les débris de son armée, il fit presque tout le tour du Royaume se battant en retraite, & recueillant des troupes Huguenotes çà & là durant cinq ou six mois: pendant lesquels il eut à souffrir tant de fatigues, que s'il n'eust esté nourri comme il l'avoit esté, il n'y eust jamais pû resister.

1570. Ce jeune Prince toûjours accompagné de l'Admiral mena ses troupes en Guienne, & de là en Languedoc, où il prit Nismes par stratageme, força quelques petites places, & brûla les environs de Toulouse; de sorte que les estincelles de cet incendie voloient jusques dans cette grande ville. La guerre estant aussi allumée dans le Vivarets, il se montra sur l'autre bord du Rhosne avec ses troupes, emporta par escalade les villes de Saint Julien & de Saint

Continuë la guerre avec l'Admiral.

Just,

Juſt, & obligea Saint Eſtienne en Forez de capituler. De là il décendit ſur les rives de la Saone, & puis dans le milieu de la Bourgongne. Paris trembloit une ſeconde fois à l'approche d'une armée d'autant plus redoutable, qu'elle ſembloit s'eſtre renforcée par la perte de deux batailles, & qu'elle venoit de remporter quelque advantage ſur celle des Catholiques, que le Mareſchal de Coſſé commandoit.

Le Conſeil du Roy craignant de hazarder ainſi le tout pour une quatriéme fois, jugea plus à propos de plaſtrer encore une paix avec ce Party. Elle fut donc traittée, les deux armées eſtant proches l'une de l'autre, & concluë dans la petite ville d'Arnay-le-Duc l'onzieme d'Aouſt. *Paix d'Arnay-le-Duc. 1570.*

Cette Paix faite chacun ſe retira chez ſoy, le Prince de Navarre alla en Bearn, le Roy Charles Neufiéme ſe maria avec Elizabeth fille de l'Empereur Maximilian Second, & il ſembloit que l'on ne penſaſt plus qu'à des réjouïſſances & à des feſtins. Cependant le Roy ayant reconnu qu'il ne viendroit jamais à bout des Huguenots par la force, reſolut d'y employer d'autres moyens plus faciles, mais auſſi

1571. bien plus meschans. Il se mit à les caresser, à feindre qu'il les vouloit traitter favorablement, à leur accorder la pluspart des choses qu'ils demandoient, & à les endormir de l'esperance de faire la guerre au Roy d'Espagne dans les Païs-Bas, ce qu'ils souhaitoient passionnément; Et pour les mieux leurrer, il leur promit pour gage de sa foy sa sœur Marguerite, pour la marier à nostre Henry: De sorte que par ce moyen il attira les principaux Chef de ce Party à Paris.

On resout d'attraper les Huguenots & de les exterminer.

1572. Sa mere Jeanne, qui y estoit venuë devant pour faire les preparatifs des nopces, mourut peu de jours aprés qu'elle y fut arrivée; Princesse qui avoit l'esprit & le courage au dessus de son sexe, & dont l'ame toute virile n'estoit point sujete aux foiblesses & aux defauts des autres femmes; mais à la verité ennemie passionnée de la Religion Catholique. Quelques Historiens disent qu'elle fut empoisonnée avec des gans parfumez, parce qu'on craignoit comme elle avoit beaucoup d'esprit, qu'elle ne découvrist le dessein qu'on avoit de massacrer tous les Huguenots; mais si je ne me trompe, c'est une fausseté, & il est plus vray-

Mort de Jeanne d'Albret.

sem-

semblable, comme disent quelques autres, qu'elle mourut pulmonique, veu mesme que ceux qui estoient auprés d'elle & qui la servoient, l'ont ainsi témoigné. 1572.

Henry son fils qui venoit aprés elle, estant en Poictou y apprit les nouvelles de sa mort, & alors il prit la qualité de Roy, car jusques là il n'avoit porté que celle de Prince de Navarre. Comme il fut à Paris, les malheureuses nopces se celebrerent, les deux parties ayant esté épousées par le Cardinal de Bourbon sur un échaffaut, qui fut dressé pour cela devant l'Eglise Nostre-Dame. *Son fils prend la qualité de Roy de Navarre.* *Il épouse la sœur du Roy estant arrivé à Paris.*

Six jours aprés, qui fut le jour de la Saint Barthelemy, tous les Huguenots, qui estoient venus à la feste, furent égorgez; entre autres l'Admiral, vingt autres Seigneurs de marque, douze cens Gentilshommes, trois ou quatre mille soldats & Bourgeois, puis par toutes les villes du Royaume, à l'exemple de Paris, prés de cent mille hommes. Action execrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaist à Dieu, jamais de pareille. *Massacre de la Saint Barthelemy.*

Quelle douleur à ce jeune Roy de voir *Douleur &*

1572. *frayeur de nostre jeune Roy.*

voir au lieu de vin & de parfums répandre tant de sang à ses nopces, égorger ses meilleurs amis, & entendre leurs cris pitoyables, qui parvenoient jusques à ses oreilles dans le Louvre, où il estoit logé! Avec cela quelles transes & quelles frayeurs n'avoit-il pas qu'on n'en vinst jusqu'à sa personne? En effet, il fut mis en deliberation s'il les faloit égorger luy & le Prince de Condé, comme les autres, & tous les meurtriers conclurent à leur mort; neantmoins comme par un miracle on resolut de les épargner.

Charles Neufiéme se les fit amener en sa presence, il leur montra un monceau de corps morts, & avec d'horribles menaces, sans vouloir écouter leurs raisons, il leur dit: *La mort, ou la Messe.* Ils choisirent plûtost le dernier que le premier; ils abjurerent le Calvinisme: mais parce qu'on sçavoit que ce n'estoit pas de bon cœur, on les faisoit observer si estroitement, qu'ils ne purent s'évader de la Cour pendant les deux ans que vescut Charles Neufiéme, ni mesme long-temps aprés sa mort.

Il est contraint de se faire Catholique.

Durant ce temps-là nostre Henry dissimuloit adroitement ses déplaisirs, quoi-

quoiqu'ils fussent grands, & mettoit au devant des chagrins qui luy troubloient l'esprit, une perpetuelle serenité de visage, & une humeur toûjours enjoüée. Ce fut là sans doute le plus difficile passage de sa vie. Il avoit affaire à un Roy furieux; à ses deux freres, sçavoir au Duc d'Anjou Prince dissimulé, & qui avoit trempé dans les massacres, & au Duc d'Alençon qui estoit double & malicieux; à la Reine Catherine qui le haïssoit mortellement, parce que ses Devins luy avoient predit qu'il regneroit; enfin à la Maison de Guise, dont la puissance & le credit estoient presque sans bornes.

Il y avoit bien des perils & des écueils pour luy à la Cour.

Il luy faloit sans doute une merveilleuse prudence pour se conduire avec tous ces gens-là; pour ne donner point de jalousie, & donner pourtant grande estime de soy; accorder la soûmission & la gravité, & conserver sa dignité & sa vie. Cependant il se démesloit de toutes ces difficultez, & de tous ces ecueils avec une adresse sans pareille.

Sa sage & prudente conduite.

Il contracta une grande familiarité avec le Duc de Guise, qui estoit à peu prés de son âge; & ils faisoient leurs par-

Il fait amitié avec le Duc de Guise.

1572. parties secretes ensemble. Il ne s'accordoit pas si bien avec le Duc d'Alençon, qui avoit un esprit capricieux, & aussi ne se soucioit-il pas d'estre mal avec luy, parce que le Roy & la Reine mere n'avoient nulle affection pour ce Duc. Toutefois il ne voulut pas croire le mauvais conseil des Emissaires de cette Reine, qui tâchoient de l'engager à se battre en duel contre luy: dautant qu'outre qu'il consideroit que c'estoit le frere de son Roy, à qui il devoit respect, il connoissoit bien que c'eust esté sa perte, & qu'elle n'eust pas manqué de prendre un si beau pretexte pour l'accabler.

Il évite de se battre avec le Duc d'Alençon.

Il évitoit ainsi les pieges qu'elle luy tendoit, mais non pas tous; Car il se laissa prendre aux appas de certaines Damoiselles de la Cour, dont on dit que cette Reine se servoit exprés pour amuser les Princes & les Seigneurs, & pour découvrir toutes leurs pensées.

Mais il se laisse prendre aux appas des Dames.

Depuis ce temps-là, comme les vices qui se contractent à l'entrée de la jeunesse, accompagnent ordinairement les hommes jusqu'au tombeau: la passion des femmes fut le foible & le penchant de nostre Henry, & peut-

Ce fut là son foible.

estre

estre la cause de son dernier malheur. Car Dieu punit tost ou tard ceux qui s'abandonnent aveuglément à cette passion criminelle. 1572.

Il ne tombe point dans les autres vices de cette Cour, qui estoient horribles.

Hors ce defaut il n'en contracta point d'autres dans cette Cour, & l'on doit attribuer à une grace toute particuliere de Dieu, qu'il ne s'y gasta pas entierement: Car il n'y en eut jamais de plus vitieuse & de plus corrompuë. L'impieté, l'Atheisme, la Magie, mesme les plus horribles saletez, la noire lascheté, & la perfidie, l'empoisonnement & l'assassinat y regnoient au souverain degré. Toutes ces abominations bien loin de l'infecter le fortifierent dans l'horreur naturelle qu'il en avoit; & pour estre parmi les meschans, il n'eût jamais la pensée de devenir leur compagnon, mais bien d'estre leur ennemi.

1573.

Le Duc d'Anjou assiege la Rochelle, & l'y mene.

Ensuite de la Saint Barthelemy on voulut achever d'exterminer les Huguenots. Pour cet effet le Duc d'Anjou alla assieger la Rochelle, & l'y mena: mais si bien observé, qu'il ne pouvoit se destourner ni à droit ni à gauche. On peut juger quel crevecœur c'estoit pour luy, qu'on le fist servir d'instrument à la perte de ce qui luy

restoit de serviteurs & d'amis qui s'estoient refugiez dans cette ville-là. Aprés un long siege elle fut delivrée par l'arrivée des Ambassadeurs de Pologne, qui venoient querir le Duc d'Anjou, que les Estats du païs avoient éleu leur Roy.

Le siege est levé par l'élection de ce Duc au Royaume de Pologne.

Le siege levé, Henry retourna à Paris, ou plûtost y fut reconduit; & le Duc d'Anjou partit de France avec grand regret, pour aller prendre possession de son nouveau Royaume.

1574. *Charles IX tombe mortellement malade au Bois de Vincennes.*

A quelques mois de là, Charles IX tomba mortellement malade, rendant le sang par tous les conduits de son corps, si bien que l'on crut qu'il estoit empoisonné. Quoiqu'il en soit, on peut dire (s'il est permis de juger des Rois, qui ne doivent estre jugez que de Dieu) que ce fut une punition Divine pour ses blasphemes.

Sa maladie est cause d'une Ligue qui se fait à la Cour; nostre Henry en est.

Son extréme maladie donna naissance à une ligue que firent le Duc d'Alençon, les Mareschaux de Montmorency & de Cossé, & quelques Catholiques avec le Party Huguenot, pour oster le Gouvernement à la Reine mere, chasser les Guises de la Cour, où ils estoient fort puissans. Nostre Henry y entra, non par aucune liaison qu'il vou-

vouluſt avoir avec ces gens-là, mais seulement pour avoir moyen de ſe retirer avec ſeureté dans ſon païs. 1574.

La Reine mere ayant découvert ces pratiques, le fit arreſter luy & le Duc d'Alençon, & leur donna des Gardes. Le Prince de Condé ſe ſauva heureuſement en Allemagne. Elle fit auſſi arreſter les deux Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé. Et pour faire voir qu'elle ne traittoit point des Princes de cette ſorte ſans grand ſujet, elle voulut qu'ils fuſſent interrogez ſur pluſieurs cas tres-atroces, mais qui tous eſtoient faux. On fit ſeulement mourir la Mole, Coconas, & Tourtray, trois Gentilshommes de marque, qui s'eſtoient meſlez de leurs intrigues. Il eſtoit peut-eſtre neceſſaire de faire cette execution, pour calmer l'eſprit de la Nobleſſe & du Peuple, qui commençoient à murmurer de ce qu'on traittoit ainſi un fils de France, & un premier Prince du Sang.

La Reine mere l'ayant découverte, le fait arreſter, le Duc d'Alençon, &c.

Elle fait mourir la Mole, Coconas, & Tourtray.

En cette affaire le Chancelier voulut interroger le Roy de Navarre; mais quoique captif & menacé, il ne voulut pas faire ce tort à ſa dignité que de répondre. Toutefois pour contenter la Reine mere, il fit un long diſ-

Le Chancelier veut interroger le Roy de Navarre.

1574. cours luy adreſſant la parole ; par lequel il déduiſoit beaucoup de choſes touchant l'eſtat preſent des affaires ; mais il ne chargea jamais perſonne, comme avoit fait aſſez laſchement le Duc d'Alençon.

Le Roy Charles IX eſtant proche de la mort, comme il haïſſoit & ſes deux freres & ſa mere, peut-eſtre avec quelque raiſon, envoya querir noſtre Henry, auquel ſeul il avoit reconnu de l'honneur & de la foy, & luy recommanda tres-affectueuſement ſa femme & ſa fille.

Charles IX ſe fie en luy & l'envoye querir eſtant proche de la mort.

Catherine de Medicis ayant ſceu qu'il l'envoyoit querir, eut peur qu'il ne luy laiſſaſt la Regence, & pour cet effet luy voulut jetter de la frayeur dans l'ame, afin qu'il n'oſaſt pas l'accepter. Comme il alloit donc trouver le Roy (c'eſtoit au Bois de Vincennes) elle donna ordre qu'on le fiſt paſſer pardeſſous les voûtes entre des Gardes, qui eſtoient en haye & en poſture de le maſſacrer. Il treſſaillit de peur, & recula deux ou trois pas en arriere ; toutefois Nançay-la-Chaſtre Capitaine des Gardes du corps le raſſeura, luy jurant qu'il n'auroit point de mal. Il falut donc, quoiqu'il ne ſe fiaſt pas trop

La Reine Catherine, qui en eſt allarmée, luy veut faire peur.

trop à ſes paroles, qu'il paſſaſt au travers des carabines & des halebardes. 1574.

Aprés la mort de Charles IX Catherine de Medicis, moitié par force, moitié par adreſſe, ſe ſaiſit de la Regence en attendant le retour de ſon cher fils le Duc d'Anjou, que l'on nomma Henry III. *Charles IX eſtant mort elle ſe ſaiſit de la Regence.*

Quand il fut de retour de Pologne, elle mena les deux Princes au devant de luy pour en faire ce qu'il luy plairoit. Aprés quelques menaces & reprimendes il les mit en liberté. *Les deux Princes ſont mis en liberté.*

Ces deux Princes faiſant reflexion ſur les dangers continuels, où ils avoient eſté deux ans durant, reſolurent de ſe delivrer de ces frayeurs à la premiere occaſion. Le Prince de Condé qui eſtoit en Allemagne, y avoit fait des levées pour le Party Huguenot, qui dés la fin du Regne de Charles IX avoit repris les armes; & Damville ſecond fils du feu Conneſtable, & frere du Mareſchal de Montmorency, qui eſtoit priſonnier à la Baſtille, s'eſtoit joint avec ce Party, ne prenant pas la Religion pour pretexte, parce qu'il eſtoit Catholique, mais bien la liberté publique, & la reformation de l'Eſtat. On nomma cette *Le Prince de Condé eſtoit en Allemagne.*

1574. sorte de Catholiques, qui se liguoient avec les Huguenots, *les Politiques*.

Le Roy de Navarre ne peut s'évader comme il desiroit.

Nostre Henry ne put pas s'évader de la Cour si tost qu'il le desiroit; il estoit soigneusement veillé, & ses propres domestiques estoient autant d'espions auprés de luy. D'ailleurs il apprehendoit que s'il estoit surpris se voulant sauver, on ne le fist assassiner. Or tandis qu'il cherchoit les occasions de le pouvoir faire avec seureté, il alla s'engager dans de nouveaux lacs, devenant passionné de la Dame de Sauves, femme d'un Secretaire d'Estat, qui estoit alors la plus belle de la Cour.

Il se prend aux appas d'une Dame.

Cependant la Reine mere, qui l'avoit retenu à la Cour avec tant de soins, eust esté bien aise qu'il s'en fust allé; Car le Roy son cher fils commençoit à prendre quelque connoissance de ses affaires, ce qui ne luy plaisoit point, pource qu'elle vouloit tout gouverner. Comme elle apprehendoit donc que prenant l'autorité en main, il ne diminuast la sienne, elle croyoit qu'il le faloit embarrasser par des factions & des guerres civiles, dont elle seule par maniere de dire eust la clef, en sorte qu'il ne peust du tout se

La Reine mere allume toutes les factions & guerres civiles.

pas-

paſſer d'elle. Voilà pourquoy tant qu'elle veſcut, elle ne fit que ſuſciter ſous main des brouïlleries, & d'animer les Partis differens, & à la Cour, & au dehors, juſques à ce qu'enfin, aprés avoir cauſé la deſolation de l'Eſtat, & la ſubverſion de toutes les Loix, & de tous les ordres, elle perit elle-meſme dans l'embraſement qu'elle avoit tenu ſi long-temps allumé.

1575. Conſpiration contre Henry III, qui ſe confie à noſtre Henry.

Sur ces entrefaites comme le Roy alloit à Reims ſe faire ſacrer, on découvrit une conſpiration que le Duc d'Alençon faiſoit ſur ſa perſonne à l'inſtigation des amis du defunt Admiral, & de la Mole qui avoit eſté ſon favory. Quelques-uns crurent que c'eſtoit une piece apoſtée par la Reine mere, afin d'eſtonner & d'affoiblir l'eſprit du Roy ſon fils; Et le ſujet qu'on eut de le croire, c'eſt qu'elle obligea le Roy de pardonner ce crime bien legerement, ſans qu'aucun des complices ni des inſtigateurs en fuſt chaſtié. Quoiqu'il en ſoit, Henry III, témoigna en cette occaſion une particuliere confiance en noſtre Roy de Navarre, lequel aſſiſté de ſes amis, luy ſervit de Capitaine des Gardes par les chemins, & n'abandonna point la portiere

1575. tiere de son carosse; en cela d'autant plus genereux, qu'il n'avoit point d'autre sujet de l'aimer que l'obligation de son devoir, estant son parent & son vassal.

Henry III est sacré, & épouse Louïse de Lorraine.

Henry III estant arrivé à Reims, fut sacré le quinziéme du mois de Fevrier par le Cardinal de Guise, & le lendemain épousa Louïse de Lorraine fille du Comte de Vaudemont; ce qui adjousta encore un grand éclat à la Maison de Guise, dont estoit Chef le Duc Henry, qui estoit alors en faveur, & fut depuis tué à Blois. Ce Prince, l'un des plus braves en toutes manieres qui ait jamais esté, se promettoit de gouverner le Roy par la Reine Louïse sa parente. Il avoit contracté une tres-estroite familiarité avec le Roy de Navarre, lequel il appelloit son Maistre, comme ce Roy l'appelloit son Compere.

Familiarité de nostre Henry, & du Duc de Guise.

La Reine Marguerite, qui, à dire la verité, ne pouvoit vivre ni sans intrigues ni sans galanteries, contribuoit de tout son pouvoir à l'entretien de cette bonne intelligence, & essayoit d'y faire entrer Monsieur (c'est celuy que nous nommions Duc d'Alençon) qu'elle aimoit tres-passionnément.

Or

Or comme l'union des Princes eſt la ruine des Favoris & de ceux qui gouvernent, la Reine mere rompit adroitement ce coup, donnant au Roy de la jalouſie contre ſa femme, irritant Monſieur contre le Duc de Guiſe par le reſſouvenir du maſſacre de l'Admiral, & brouïllant ſans ceſſe le Roy de Navarre avec Monſieur par l'intrigue de quelques femmes; mais particulierement de la Sauves, qui joüant tel perſonnage que Catherine luy ordonnoit, recevoit les ſoins & les ſervices de Monſieur, afin de les mettre mal enſemble. 1575. *La Reine mere rompt cette union.*

La Reine mere entretenoit auſſi une haine irreconciliable entre le Roy & Monſieur; ſur quoy il arriva une choſe, qui marque autant la grandeur de courage & la generoſité de noſtre Henry, qu'aucune action qu'il ait faite en ſa vie. *Henry III malade à l'extrémité.*

Le Roy eſtant tombé malade & en grand danger de mort, d'un mal d'oreille, crut avoir eſté empoiſonné, comme l'avoit eſté François II, * & en accuſoit Monſieur. Dans cette croyance il envoye querir le Roy de Navarre, & luy commande de ſe défaire de Monſieur, dés auſſi-toſt qu'il ſeroit

* François II mourut d'une apoſtume à l'oreille, qu'on diſoit provenir de poiſon.

1575. roit mort, s'efforçant de tout son possible de luy persuader que ce méchant le feroit perir luy & tous les siens s'il ne le prevenoit. Les favoris du Roy, qui avoient la mesme opinion que leur Maistre, voyant passer Monsieur, le sacrifioient déja à leur vengeance par des regards meurtriers.

Belle & genereuse action de nostre Henry.

Nostre Henry tascha d'adoucir la fureur du Roy, & luy remonstra les horribles consequences de ce commandement. Mais le Roy ne se payoit pas de raisons; au contraire il s'emporta de telle sorte qu'il vouloit qu'il l'executast tout sur le champ, de peur qu'il n'y manquast quand il seroit mort.

Si les deux freres, sçavoir le Roy & Monsieur, eussent esté hors du monde, la Couronne luy appartenoit. Or l'un dans toutes les apparences alloit mourir, & il pouvoit faire mourir l'autre, ayant les Favoris, les Officiers du Roy, les Guises & leurs amis & presque tous les Seigneurs à sa devotion. Car Monsieur estoit un Prince de mauvaise mine, de cœur assez bas, & neantmoins malin & cruel, & pour toutes ces belles qualitez, hay presque de tout le monde, & soustenu

nu seulement du brave Bussi d'Amboise. Combien peu de Princes eussent manqué une si belle occasion ! le diray-je hardiment ? Combien y en a-t-il, qui la rechercheroient ? Et toutefois nostre Heros (c'est dans une telle action qu'il le faut nommer ainsi) eut horreur de la furieuse vengeance de Henry III, bien loin de s'en prevaloir. Est-il une plus belle ambition « que de la sçavoir moderer quand elle « n'est pas juste, & de vouloir conser- « ver sa conscience & son honneur plû- « tost que d'acquerir une Couronne par « de lasches voyes ? Les Diadêmes ac- « quis par de si méchans moyens ne « sont pas des marques de gloire sur « le front de ceux qui les portent, ce « sont plûtost des frontaux d'infamie « tels qu'on en met aux pendars & aux « voleurs. « 1575.

Le Ciel approuvant sans doute les genereux sentimens de nostre Henry, luy destina le Sceptre des Fleurs de Lis, parce qu'il n'avoit pas d'impatience de l'avoir avant son rang ; au contraire ces freres de la Maison de Valois, qui s'efforçoient de se le ravir les uns aux autres, moururent tous malheureusement, & eurent pour succes-

ceſſeur celuy qui avoit refuſé de l'eſtre par un crime.

1576. Henry III eſtant gueri, reconnut bien qu'il avoit eu tort d'accuſer ſon frere de l'avoir empoiſonné : mais pour cela il ne l'aima pas davantage. Il ſouffroit chaque jour que ſes Favoris luy fiſſent mille algarades, & le joüaſſent dans toutes les aſſemblées. Il voulut meſme faire aſſaſſiner de nuict aux portes du Louvre Buſſy d'Amboiſe, qui eſtoit ſon Favori & ſon unique ſupport ; Et on crût qu'il y avoit ordre, ſi le Duc d'Alençon fuſt allé à ſon ſecours (parce qu'il y avoit des gens apoſtez pour luy venir crier, on aſſaſſine Buſſy) de le tuer luy-meſme. Tellement que prenant enfin le frein aux dents, il s'évada de la Cour, ſe mit aux champs, recueillit les mal-contens, fit une armée, & joignit celle des Huguenots commandée par le Prince de Condé, & par Caſimir frere puiſné du Comte Palatin ; lequel dans ces guerres civiles de la Religion, amena deux ou trois fois de grandes levées de Reiſtres en France.

Monſieur ſort de la Cour, & ſe joint aux Huguenots.

Noſtre Henry ne le put

Noſtre Henry fut puiſſamment ſollicité de le ſuivre, & Monſieur diſoit qu'il

qu'il luy avoit promis de le faire ; mais on avoit écarté d'auprés de luy tous ceux qui euſſent pû favoriſer ſon évaſion, & ſubſtitué en leurs places des gens à gages. Avec cela on luy promettoit la Lieutenance generale de l'armée du Roy, ce qui eſtoit un puiſſant leurre pour le retenir ; l'amour de la belle Sauves en eſtoit encore un plus fort. Toutefois les élancemens naturels de ſon courage, & la crainte qu'il eut que Monſieur, & le Prince de Condé ne ſe ſaiſiſſent du premier rang dans le Party Huguenot, qui avoit eſté ſon berceau & qui devoit eſtre ſon fort ; les remonſtrances de quelques-vns de ſes ſerviteurs ; & les inventions de la Reine Catherine, qui tout exprés irritoit le Roy contre luy, afin de l'obliger à s'échapper, luy en firent prendre la reſolution.

ſuivre ſi toſt, mais enfin il ſe ſauve à Alençon. 1576.

Il ſe ſauva donc feignant d'aller à la chaſſe vers Senlis, & ſe retira à Alençon : où toutefois il ne remua rien, parce qu'on fit bien toſt la Paix avec eux tous. On accorda à Monſieur un grand appanage, de l'argent & des places ; aux Huguenots pluſieurs conditions tres-avantageuſes, & au

La Paix ſe fait avec Monſieur, & les Huguenots.

1576. au Prince de Condé le Gouvernement de Picardie & la ville de Peronne pour sa retraitte ; mais à nostre Henry rien autre chose que des esperances, desquelles enfin estant desabusé, il franchit le pas, rentra dans le Party Huguenot, le seul appuy qu'il pûst avoir, & quittant l'Eglise Catholique professa de nouveau sa premiere Religion. Il est à croire qu'il le fit, parce qu'il estoit persuadé qu'elle estoit la meilleure ; ainsi sa faute seroit digne d'excuse, & l'on ne pourroit luy reprocher que de n'avoir pas eu les veritables lumieres. Cependant il ne faut pas oublier à remarquer sur cela, que le plus grand reproche que luy ayent jamais fait ses ennemis, je veux dire les Ligueux, c'est d'avoir esté relaps, & que ce fut aussi le plus grand obstacle qu'il trouva à Rome, quand s'estant converty, il demanda l'absolution au Pape.

Nostre Henry se fait Huguenot pour la seconde fois.

Les Rochelois le receurent dans leur ville, mais non sans beaucoup de precautions, & seulement aprés qu'il eut chassé d'auprés de luy quelques gens qui n'estoient ni Catholiques, ni Huguenots, mais athées & horriblement scelerats. On tient qu'ils l'avoient suivi mal-

Il est receu à la Rochelle, puis va en Guyenne.

malgré luy : que veritablement il s'en estoit servi dans quelques intrigues, mais qu'il les avoit en horreur, & que ce fut luy-mesme, qui par des ressorts secrets obligea les Rochelois à luy en demander l'expulsion. 1576.

Aprés qu'il eut sejourné quelques mois à la Rochelle, il alla prendre possession de son Gouvernement de Guyenne, où il eut le déplaisir de se voir fermer les portes de la ville de Bourdeaux, sous pretexte que les Habitans avoient peur qu'il ne s'en rendist le maistre, & n'en banniſt la Religion Catholique ; Injure tres-sensible à un jeune Prince plein de courage, mais qu'il sceut tres-sagement dissimuler pour lors, parce qu'il n'estoit pas en pouvoir de s'en venger, & qu'il oublia genereusement quand il en eut les moyens. *On luy refuse les portes de Bourdeaux.*

En ce temps, la Ligue prit naissance. Cette puissante faction, qui a tourmenté la France vingt ans durant, qui a pensé y introduire la domination Espagnole, & qui vouloit renverser l'ordre de la succession de la Maison Royale, sous le plus beau pretexte du monde, qui est le maintien de la Religion de nos Ancestres. *Naissance de la Ligue.*

Au-

1576. Autrefois ſous le Regne de Charles IX il s'eſtoit fait diverſes Ligues & Aſſociations en Guyenne & en Languedoc pour defendre l'Egliſe contre les Huguenots. Je laiſſe à penſer ſi ceux qui s'en rendoient les Chefs avoient beaucoup de zele, ou beaucoup d'ambition; mais elles n'avoient pas eſté pouſſées bien avant, ni ſoigneuſement entretenuës, en ſorte qu'elles s'eſtoient eſteintes. Les Grands du Royaume avoient pourtant bien pû remarquer que ſi quelque jour il ſe faiſoit de pareilles aſſociations, ce ſeroit un beau moyen pour élever bien haut celuy qui s'en pourroit rendre le Chef.

Ces Ligues ſont un beau moyen pour les ambitieux de s'élever.

Henry Duc de Guiſe, qui avoit un cœur de Roy, eut vray-ſemblablement cette penſée, ou, s'il ne l'eut pas d'abord, les Favoris de Henry III, en le perſecutant le forcerent de l'avoir, & de s'appuyer de ce Party pour ſe defendre contre eux. Il y avoit dans ſa Maiſon huit ou dix Princes, tous braves au dernier poinct. Les principaux eſtoient le Duc de Mayenne & le Cardinal de Guiſe ſes freres, le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf ſes couſins.

Le Duc de Guiſe ſe fait Chef de la Ligue.

Or l'évaſion de Monſieur, dont nous avons parlé, vers les Huguenots,

&

& la Paix avantageuse que l'on leur accorda ensuite, fit éclorre la Ligue, qui fut tres-petite en son commencement. 1576.

La guerre de Monsieur, & sa jonction avec les Huguenots furent la cause de la Ligue.

Ceux, qui pour se rendre puissans, desiroient qu'il y eust une nouvelle faction dans l'Estat, prirent ce sujet de faire representer par leurs Emissaires le grand danger que couroit la Religion Catholique, & de remonstrer la puissance excessive de ses Ennemis, qui avoient de leur costé les deux premiers Princes du Sang, & Monsieur, qui estoit leur ami. Que seroit-ce, disoient-ils, s'il venoit à la Couronne avec de si mauvaises intentions? Qu'il faloit donc y adviser de bonne heure, & se fortifier contre le peril qui menaçoit la Sainte Eglise. On souffloit d'abord ces considerations & autres semblables dans les oreilles, puis quand on y eut disposé les esprits, on les publioit tout haut.

Peronne & autres villes de Picardie la commencent, & pourquoy.

Là dessus les Bourgeois de Peronne, ville libre, & qui n'avoit point accoustumé d'avoir de Gouverneur puissant, refusent de recevoir le Prince de Condé, parce qu'il estoit Huguenot: Il en fait ses plaintes au Roy, & demande l'execution du Traitté de Paix. Les Picards se roidissent contre luy, & font

1576. les premiers une Ligue, ou union pour la defenſe, ce diſoient-ils, de la Foy Catholique, Apoſtolique & Romaine. Le Prince de Condé ne put jamais en avoir raiſon, & fut contraint de ſe retirer en Guyenne.

Iacques Seigneur d'Humieres ſe fit Chef de cette Ligue en Picardie; & Aplincourt jeune Gentil-homme prit le ſerment des Habitans de Peronne: à l'exemple deſquels, les villes d'Amiens, de Corbie, de Saint-Quentin, & pluſieurs autres la jurerent. Louïs de la Trimouïlle en dreſſa auſſi une en Poictou. La Reine mere favoriſoit ſecretement ce deſſein, afin d'entretenir ſon autorité dans les diſcordes & les brouïlleries. On apporta le premier modele & les articles de cette Ligue à Paris, & il y eut quelques zelez, qui allerent les monſtrer par les maiſons, taſchant d'y engager les plus échauffez: mais Chriſtophle de Thou Premier Preſident, empeſcha pour lors le progrés de cette conſpiration.

Chriſtophle de Thou empeſche qu'elle ne s'enracine ſi toſt à Paris.

Ceux qui en avoient dreſſé le plan, avoient deliberé entre eux, qu'afin de luy donner moyen de s'agrandir, & pour tenir toûjours les eſprits des peuples en chaleur, il faloit continuer la guerre

guerre aux Huguenots. Pour cet effet, ils suſciterent diverſes perſonnes, qui leur ſurprirent des places, & firent diverſes inſultes à noſtre Henry, & au Prince de Condé. Bien plus, ils ſuſciterent tant de factions & tant de plaintes de tous coſtez, de gens qui demandoient la tenuë des Eſtats, que le Roy fut obligé de l'accorder. Ils s'aſſemblerent donc à Blois, & commencerent au mois de Decembre de l'année mil cinq cens ſoixante & ſeize. Les Huguenots meſme n'eſtoient point faſchez de cette convocation, parce qu'ils s'imaginoient que le Tiers Eſtat, qui ordinairement y eſt le plus fort, & qui a le plus de ſujet d'apprehender la guerre, y feroit confirmer la Paix. Mais la Cabale de ceux qui vouloient la guerre fut ſi forte, que l'on y reſolut de la leur faire puiſſamment. 1576.

Ceux qui veulent la Ligue, obligent le Roy de tenir les Eſtats.

Ils s'aſſemblent à Blois.

On y reſout la guerre contre les Huguenots.

On jugea neantmoins à propos de deputer auparavant quelques perſonnes de l'Aſſemblée vers noſtre Henry, & vers le Prince de Condé pour les exhorter à revenir au ſein de l'Egliſe Catholique. Cela n'ayant point eu d'effet, le Roy fut obligé de ſe declarer Chef de la Ligue, & par ainſi de Souverain de-

Henry III ſe declare Chef de la Ligue.

devint Chef de faction, & ennemi d'une partie de ſes Sujets.

1577. *Il met trois ou quatre armées ſur pied contre les Huguenots.* Il leva trois ou quatre armées, qui firent la guerre aux Huguenots, en Dauphiné, en Languedoc, en Guyenne & en Poitou, & les reduiſirent bien au bas. C'eſtoit fait d'eux, ſi on euſt vivement pourſuivi leur ruine, dans l'eſtonnement où on les avoit mis; Mais la Reine mere qui ne vouloit la guerre que pour avoir des affaires, & non pas pour en ſortir, perſuada au Roy ſon fils par de certaines raiſons eſtudiées de leur accorder la Paix. *La Reine mere l'oblige de leur accorder la Paix.*

1578. *Elle fait le voyage de Guyenne, & y mene ſa fille Marguerite.* Le traitté en eſtant conclu, la Reine mere fit un voyage en Guyenne. Elle feignoit que c'eſtoit pour le faire ponctuellement executer, & pour mener ſa fille Marguerite au Roy de Navarre ſon mari; Mais en effet c'eſtoit pour jetter des ſemences de diſcorde parmy les Huguenots, afin d'eſtre Maiſtreſſe dans ce Party là, comme elle l'eſtoit dans celuy des Catholiques. Henry tenoit lors ſa petite Cour à Nerac. Auparavant il l'avoit tenuë à Agen, où il eſtoit fort aimé du peuple, à cauſe de ſa bonté & de ſa juſtice. Mais il arriva qu'en un bal quelques jeunes gens de ſa ſuite ſoufflerent les chan-

chandelles pour faire des insolences. Ce qui scandalisa tellement les Habitans, qu'ils livrerent leur ville au Mareschal de Biron, que le Roy avoit envoyé pour Gouverneur dans la Province de Guyenne. 1578.

Le Roy de Navarre perd Agen, & la Reole par deux fautes de jeunesse.

Peu de temps aprés, Henry perdit aussi la Reole par une autre folie de jeunes gens. Il en avoit donné le Gouvernement à un vieux Capitaine Huguenot nommé Ussac, qui avoit le visage horriblement difforme. Sa laideur ne l'empescha pas pourtant de devenir passionné d'une des filles de la Reine mere; Car elle en avoit mené grand nombre des plus coquettes, pour mettre le feu par tout. Le Vicomte de Turenne, depuis Duc de Bouïllon, âgé pour lors de vingt & un, ou vingt-deux ans, s'en voulut railler avec quelques autres de son âge. Nostre Henry au lieu de leur imposer silence, comme il devoit, se mit de la partie, & comme il avoit beaucoup d'esprit, leur aida à lancer quelques traits de moquerie contre ce vieillard amoureux. Il n'y a point de passion qui rende un cœur si sensible que celle-là. Ussac ne put souffrir la raillerie mesme de son Maistre, & au prejudice de son

1578. honneur & de sa Religion, il partit de la main & livra la Reole à Duras. Ce Seigneur ayant esté en faveur auprés de nostre Henry, l'avoit quitté par dépit de ce qu'il luy témoignoit moins d'affection qu'à Roquelaure, qui estoit sans doute l'un des plus honnestes hommes, & des plus agreables de son temps.

Ces deux pertes d'Agen, & de la Reole, luy donnerent, & doivent donner à tout Prince deux instructions tres-necessaires.

Deux belles reflexions.

„ La premiere, que c'est à un Prince „ à regler ses Courtisans, dautant „ qu'on luy impute tous leurs desor- „ dres, & qu'on presume quand ils en „ font, que c'est luy mesme qui les „ commet, parce qu'il est obligé de „ les empescher.

„ La seconde, qu'il doit sur toutes „ choses s'abstenir de la raillerie. Car „ il n'y a point de vice qui fasse tant „ d'ennemis, ni qui soient plus dan- „ gereux, parce qu'ils demeurent cou- „ verts. Tel mot qui sortant de la „ bouche d'un particulier ne seroit „ qu'une legere piqueure, est un coup „ de poignard sortant de celle d'un „ Prince, & laisse dans le cœur des ressen-

ressentimens mortels. Et il ne faut point flatter les Grands de cette persuasion, que leurs sujets & leurs inferieurs doivent tout souffrir d'eux; parce que là où il s'agit de l'honneur, plus la personne qui le blesse est superieure, plus la playe en est grande; de mesme que l'impression d'un corps est plus forte, plus il a de poids & qu'il tombe de plus haut. 1578.

La Reine Marguerite n'aimoit pas beaucoup son mari, ni luy elle.

La Reine mere avoit mené, comme nous avons dit, la Reine Marguerite à son mari: l'un & l'autre des deux époux n'en estoient point trop contens. Marguerite, qui aimoit le grand éclat de la Cour de France, où elle nageoit, s'il faut ainsi dire, en pleine intrigue, croyoit qu'estre en Guyenne, c'estoit un banniſſement pour elle; Et Henry connoissant son humeur & sa conduite, l'eust mieux aimée loin que prés. Toutefois comme il vid que c'estoit un mal sans remede, il se resolut de la souffrir, & luy laissa une entiere liberté. Il la consideroit plûtost comme sœur du Roy, que comme sa femme. Aussi pretendoit-il qu'il y avoit eu des nullitez en son mariage, mais il attendoit à les faire voir en temps & lieu. Cependant s'ac-

1578. commodant à la saison, & au besoin de ses affaires, il taschoit de tirer des avantages de ses intrigues & de son credit. Il n'en receut pas un petit dans la conference, que luy & les Deputez des Huguenots eurent à Nerac avec la Reine mere. Car tandis qu'elle pensoit les enchanter par les charmes des belles filles, qu'elle avoit exprés menées avec elle, & par l'eloquence de Pibrac, Marguerite luy opposa les mesmes artifices, gagna les Gentils-hommes, qui estoient auprés de sa mere par les attraits de ses filles, & elle-mesme employa si adroitement les siens, qu'elle enchaisna l'esprit & les volontez du pauvre Pibrac; de sorte qu'il n'agissoit que par son mouvement, & tout au rebours des intentions de la Reine mere; Laquelle ne se défiant pas qu'un homme si sage pust estre capable d'une telle folie, y fut trompée en plusieurs articles, & portée insensiblement à accorder beaucoup plus aux Huguenots qu'elle n'avoit resolu.

Mais il tiroit avantage de ses intrigues.

A peine huit mois s'estoient écoulez depuis la Paix, que la Reine mere, Monsieur, & les Guises commencerent de s'en ennuyer. La Reine mere, parce qu'elle ne vouloit pas que le

La Reine mere, Monsieur, & les Guises s'ennuient de la Paix.

Roy

Roy fust long-temps sans avoir besoin de ses negotiations, & de son entremise: Monsieur, pource qu'en rallumant la guerre, il pensoit se rendre redoutable au Roy, & se faire donner des forces pour aller la porter dans les Païs-bas, qui estant revoltez contre l'Espagnol, le demandoient pour leur Souverain: Les Guises enfin, parce qu'ils avoient peur que l'ardeur de la Ligue ne se refroidist durant un trop long calme.

Dans ces veuës, ils pressoient le Roy de redemander les places de seureté, qu'on avoit données aux Huguenots; Et sous main, Monsieur & la Reine mere faisoient dire à nostre Henry qu'il ne les rendist pas, qu'il tinst bon, que sa cause estoit juste, & que son salut consistoit dans les armes. Marguerite, qui sçavoit son foible, & qui vouloit aussi la guerre, l'y excitoit par les persuasions des Damoiselles, qu'elle chisloit à ce dessein, & par les mesmes moyens animoit pareillement tous les braves qui l'approchoient; Elle-mesme ne s'épargnant pas auprés du Vicomte de Turenne pour ce sujet. Tellement que ce Prince, peut-estre avec peu de justice, & certes fort mal à

1579. *Ils portent sous main le Roy de Navarre à la rupture.*

1579. propos, se porta à la rupture, & engagea les Huguenots dans une nouvelle guerre civile. On la nomma pour les raisons que je viens de dire, *La guerre des amoureux.*

Elle luy fut fort desavantageuse.

Ce fut la plus desavantageuse qu'ils eussent point encore faite: Elle leur fit perdre quantité de bonnes places, & les affoiblit si fort, que si on eust achevé de les pousser, ils ne s'en fussent jamais relevez. Mais Monsieur, qui desiroit transporter toutes les forces de l'un & de l'autre Parti dans les Païs-Bas, se rendit Mediateur de la Paix, & la leur obtint par un Edict, qui fut dressé en suite de la Conference de Fleix.

Monsieur luy moyenne la Paix.

1580.

Tres-dommageable à l'Estat, estant cause que les deux Henris se plongerent dans les plaisirs.

Cette Paix causa presque autant de maux à l'Estat, qu'avoient fait toutes les guerres precedentes. Les deux Cours des deux Rois, & les deux Rois mesme se plongerent dans les voluptez; Avec cette difference toutefois, que nostre Henry ne s'endormoit pas si fort dans les plaisirs, qu'il ne songeast quelquefois à ses affaires, estant réveillé & vivement piqué par les remonstrances des Ministres de sa Religion, & par les reproches de ses vieux Capitaines Huguenots, qui luy parloient avec

une

une grande liberté. Mais Henry III s'abisma tout-à-fait dans la molleſſe, & dans la faineantiſe. Il ſembloit n'avoir ni cœur, ni mouvement; Et ſes Sujets ne ſentoient point qu'il fuſt au monde, que parce qu'il les chargeoit à toute heure de nouveaux impoſts, dont l'argent alloit tout au profit de ſes Favoris. 1580.

Henry III a des Favoris qui font grand tort à ſes affaires.

Il en avoit toûjours trois ou quatre à la fois; Et pour lors il commença de donner ſes bonnes graces à Joyeuſe, & aux deux Nogarets, ſçavoir Bernard, & Jean-Louis, dont l'aiſné mourut cinq ou ſix ans aprés, & le cadet fut Duc d'Eſpernon, l'un des plus memorables & des plus merveilleux Sujets, que la Cour ait jamais veû élever dans la faveur, & qui certes avoit des qualitez auſſi eminentes que ſa fortune. Cependant les dons exceſſifs que le Roy faiſoit à tous ces Favoris, excitoient les crieries du peuple, parce qu'il en eſtoit foulé; Et leur grandeur monſtrueuſe choquoit les Princes, parce qu'ils ſe croyoient mépriſez; de ſorte qu'ils ſe rendirent odieux à tout le monde, la haine qu'on leur portoit, retomboit ſur le Roy; Et la violence, dont ils l'obligeoient d'uſer en-

1580. envers ses Parlemens pour verifier ses Edicts de creations & d'impostz, l'augmentoit encore davantage. Car si son autorité y faisoit passer ses volontez absoluës, il attiroit des maledictions: Et si la vigueur des Compagnies Souveraines, comme il arriva plusieurs fois, les arrestoit, il attiroit le mépris.

Le peuple, qui se licentie facilement à la médisance contre son Prince, quand il a perdu pour luy les sentimens d'estime & de veneration, disoit des choses estranges de luy & de ses Favoris. Les Guises, que les Mignons (on appelloit ainsi les Favoris) choquoient en toutes occasions, taschant de leur oster leurs Charges & leurs Gouvernemens pour s'en revestir eux-mesmes, ne manquoient pas de souffler le feu, & d'accroistre les animositez des peuples, particulierement des grandes villes, que les Favoris ont toûjours redoutées, & qui ont toûjours hay les Favoris. Ce furent là les principales dispositions à l'agrandissement de la Ligue, & à la perte de Henry III.

Dispositions à la Ligue, & à la perte de Henry III.

Il n'est point de nostre sujet de raconter icy toutes les intrigues de la Cour durant cinq ou six ans, ni la guer-

re

re des Païs-Bas, dont Monsieur * ne rapporta que de la honte. Il nous faut dire seulement, que l'an mille cinq cens quatre-vingts quatre Monsieur mourut à Chasteau-Thierry sans avoir esté marié; que Henry III n'avoit point aussi d'enfans, & que l'on ne sçavoit que trop bien qu'il estoit incapable d'en avoir, à cause d'un mal incurable, qu'il avoit contracté dans Venise à son retour de Pologne. Voilà pourquoy dés que Monsieur fut jugé à mort par les Medecins, les Guises & la Reine mere commencerent à travailler chacun de leur costé pour s'asseurer de la Couronne, comme si la succession eust esté ouverte. Car ni l'un ni l'autre ne comptoient pour rien nostre Henry, dautant qu'il estoit au delà du septiéme degré, au delà duquel dans les successions ordinaires il n'y a plus de parenté: Et que d'ailleurs il n'estoit point de la Religion, dont les Rois de France avoient toûjours esté depuis Clovis; Et par consequent estoit incapable de porter la Couronne, & le titre de Tres-Chrestien. Adjoustez à cela qu'il estoit éloigné de deux cens lieuës de Paris, & comme relegué dans un coin de la Guyenne, où il leur sembloit qu'il

1584.

* Monsieur ayant voulu surprendre Anvers, & traittant mal les peuples des Païs-Bas, qui l'avoient appellé, en fut chassé.

Mort de Monsieur donne subjet de penser à la succession de la Couronne.

1584. eſtoit aiſé de l'enveloper & de l'opprimer.

La Reine mere vouloit faire regner les enfans de ſa fille mariée au Duc de Lorraine.

La Reine mere s'eſtoit mis dans la teſte de faire regner les enfans de ſa fille mariée au Duc de Lorraine, qu'elle vouloit qu'on traittaſt de Princes du Sang, comme ſi la Couronne de France pouvoit tomber en quenouille. Et elle ne ſe portoit pas à cela ſeulement par l'amour qu'elle avoit pour eux; mais auſſi par une haine ſecrete qu'elle avoit contre noſtre Henry, pource qu'elle voyoit que contre ſes ſouhaits, le Ciel luy frayoit le chemin pour venir au Throſne.

On croit que le Duc de Guiſe penſoit à regner luy-meſme.

Au reſte elle ſe trompoit fort pour une habile femme, de croire que le Duc de Guiſe la favoriſeroit dans ſon deſſein: Il y a bien de l'apparence, & la ſuite le témoigna aſſez, que comme il ſe vid pouſſé par les Favoris, & mal traitté du Roy pour l'amour d'eux, il ſongea à s'aſſeurer de la Couronne „ pour luy-meſme. Car les mauvais „ traittemens ne font pas moins que de „ jetter dans le dernier deſeſpoir les „ ames auſſi nobles & auſſi élevées „ qu'eſtoit celle de ce Prince. Mais comme il connoiſſoit bien que de luy-meſme il ne pourroit parvenir à une choſe

chose si haute, dautant qu'il luy seroit 1584.
fort difficile de destourner l'affection que les peuples François ont naturellement pour les Princes du Sang, il s'avisa de gagner le vieux Cardinal de Bourbon, qui estoit oncle de nostre Henry. Il luy promit donc que la mort de Henry III arrivant, il employeroit ses forces, & celles de ses amis pour le faire Roy; & ce bon homme tout cassé de vieillesse se laissant flatter de ces vaines esperances, se rendit le jouët de l'ambition de ce Duc, qui par ce moyen attiroit dans son Party un grand nombre des Catholiques, qui consideroient la Maison de Bourbon.

La question estoit, si l'oncle devoit preceder le fils de son frere aisné dans la succession; Et à dire vray, la chose n'estoit pas sans difficulté, parce que dans la Coustume de Paris, qui est la Capitale du Royaume, & dans plusieurs autres Coustumes, la representation collaterale n'a point de lieu. Ce poinct de droit fut lors diversement agité par les Jurisconsultes, & il s'en fit plusieurs Traittez, les uns en faveur de l'oncle, les autres du neveu: mais ce n'estoient que des combats de plume, il faloit que l'espée

vuidast

1584. vuidaſt ce different. Il ſembla à pluſieurs grands Politiques que le Duc de Guiſe pechoit extrémement contre ſes intereſts, & contre ſon deſſein, de reconnoiſtre que le Cardinal de Bourbon devoit ſucceder à la Couronne; veu que c'eſtoit avouër qu'aprés ſa mort, qui ne pouvoit pas tarder long-temps, elle appartiendroit à noſtre Henry ſon neveu: Mais il faiſoit peut-eſtre ſon compte qu'il l'auroit opprimé avant qu'il en puſt venir là.

Henry III connut ſon deſſein, ou en fut averty par ſes Favoris.

Henry III connoiſſoit aſſez ſon deſſein, ou plûtoſt en eſtoit averty par ſes Favoris, qui voyoient en cela leur ruine toute certaine. Voilà pourquoy il euſt bien deſiré ramener le Roy de Navarre dans l'Egliſe Catholique, afin d'oſter aux Ligueux le ſpecieux pretexte qu'ils avoient d'entretenir la Ligue. Il envoya donc vers luy le Duc d'Eſpernon, qui eſſaya de le convertir par des raiſons d'intereſt, & de Politique. Noſtre Henry l'écouta, mais il luy témoigna que ce n'eſtoient pas des motifs aſſez puiſſans pour le faire changer, & le renvoya avec beaucoup de civilitez.

Il envoya le Duc d'Eſpernon vers le Roy de Navarre, pour l'obliger à rentrer dans l'Egliſe Catholique; mais il le refuſe.

Les Huguenots furent ſi vains, que de publier, & de faire imprimer la Con-

Conference de ce Prince avec Esper- 1584.
non, pour monstrer qu'il estoit inébranlable dans sa Religion, & peut-estre aussi pour l'y engager plus fortement. Le Duc de Guise de son costé ne manqua pas d'en faire son profit, & de remonstrer aux peuples Catholiques l'opiniastreté de ce Prince, & ce qu'il en faloit esperer s'il venoit une fois à la Couronne avec de tels sentimens.

Le Duc de Guise en fait son profit.

Pour luy en fermer donc le chemin, il fait que les zelez renouvellent ouvertement la Ligue, & la promenent hardiment dans Paris, où quelques nouveaux Religieux inspiroient cette ardeur dans les ames par les confessions. La premiere assemblée publique s'en tint au College de Fortet, qu'on appella le berceau de la Ligue. Plusieurs Bourgeois, plusieurs gens de pratique, mesme quelques Curez de Paris y entrerent. On la porta à Rome, & la presenta-t-on au Pape Gregoire XIII, afin qu'il l'aprouvast; mais il ne le voulut jamais, & tant qu'il vescut il la desavoüa toûjours.

La Ligue s'établit à Paris.

Si tost qu'elle fut un peu grande & forte, ceux qui l'avoient engendrée, firent voir que ce n'estoit pas seulement

1584. ment afin de pourvoir à la seureté de la Religion pour l'avenir, mais pour s'approcher eux-mesmes du Throsne dés cette heure là; & qu'ils n'en vouloient pas seulement au Roy de Navarre, qui devoit succeder, mais au Roy Henry III, qui regnoit. Ils avoient à gages certains nouveaux Theologiens, qui osoient bien soustenir qu'on doit deposer un Prince, qui s'acquite „ mal de son devoir; Qu'il n'y a que la „ puissance bien ordonnée, qui soit de „ Dieu; autrement quand elle est dé- „ reglée, que ce n'est pas autorité, „ mais brigandage; & qu'il est aussi ab- „ surde de dire que celuy là soit Roy, „ qui ne sçait pas gouverner, & qui est „ dépourveu d'entendement, comme „ de croire qu'un aveugle, puisse servir „ de guide, ni qu'une statuë immobile „ puisse faire mouvoir des hommes vi- „ vans.

Et se tourne enfin contre Henry III.

Cependant le Duc de Guise s'estoit retiré en son Gouvernement de Champagne, feignant d'estre mal-content; mais c'estoit pour faire signer la Ligue au Duc de Lorraine, luy donnant esperance qu'il feroit succeder son fils à la Couronne, à laquelle il pretendoit avoir droit par sa mere, fille de Hen-

Henry II. Il se tint pour cet effet une Conference à Joinville, où il se trouva aussi des Agens du Roy d'Espagne, qui signerent le Traitté, & donnerent, à ce qu'on disoit, de grandes sommes d'argent au Duc de Guise en lettres de change. 1584. *Traitté de Joinville, où les Espagnols entrent dans la Ligue, & fournissent de l'argent.*

Au partir delà, ce Duc assemble des troupes de tous costez; ses amis se saisissent d'autant de Places qu'ils peuvent, non seulement sur les Huguenots, mais aussi sur les Catholiques. Le Roy eust dissipé facilemenr ces nouvelles levées s'il se fust mis en campagne; mais la Reine mere, qui semblable aux Medecins interessez, vouloit augmenter le mal pour en profiter, le retient & l'amuse dans son Cabinet, & luy persuade que s'il luy laisse manier cette affaire, elle ramenera aussi tost le Duc de Guise à son devoir. Pour cet effet elle entre en conference avec luy à Vitry; & ainsi luy donne le temps de fortifier son Party. Quand il se void en estat de ne rien craindre, il rompt la conference, & fait mine de vouloir venir droit à Paris. *La Ligue saisit plusieurs Places.* *La Reine mere entre en conference avec le Duc de Guise.* *Qui la rompt quand il se voit en estat de ne craindre plus rien.*

Le Roy bien estonné prie sa mere de conclure un accommodement à quelque prix que ce soit; ce qu'elle fait

1584. fait par le Traitté de Nemours, par lequel il accorde au Duc de Guise, & autres Princes de sa Maison plusieurs Gouvernemens, de grandes sommes d'argent, & avec cela un Edict sanglant contre les Huguenots. Il portoit defense de professer d'autre Religion que la Catholique sur peine de confiscation de corps & de biens, commandement à tous Ministres, & Predicans de sortir du Royaume dans un mois, & à tous Huguenots d'en sortir dans six, ou d'abjurer leur fausse Religion. On appella cet Edict, l'Edict de Juillet, & la Ligue contraignit encore le Roy de le porter luy-mesme au Parlement, & de l'y faire verifier.

Le Roy estonné luy accorde tout ce qu'il veut.

1585. Peu aprés arrivent nouvelles de Rome, que Sixte V, qui avoit succedé à Gregoire XIII, avoit enfin approuvé la Ligue, & outre cela fulminé des Bulles terribles contre le Roy de Navarre, & contre le Prince de Condé, les declarant heretiques, relaps, chefs, fauteurs, & protecteurs de l'Heresie; comme tels tombez dans les censures & les peines portées par les Loix & les Canons, privez eux & leurs descendans de toutes terres & dignitez, incapables de succeder à quelque Princi-

Le Pape Sixte V excommunie le Roy de Navarre, & le Prince de Condé.

pau-

pauté que ce soit, spécialement au Royaume de France; absout leurs Sujets du serment de fidelité, & leur defend de leur obeïr. 1585.

La vertu de nostre Henry se réveille.

Ce fut lors que nostre Henry eut besoin de toutes les forces de son courage, & de sa vertu, pour soustenir de si rudes chocs. Il s'estoit en quelque façon endormy dans les voluptés: Le bruit de ces grands coups le réveilla; il recueillit tous ses sens; il rappella toute sa vertu, & commença de la faire paroistre avec plus de vigueur qu'il n'avoit point encore fait. Et certes, il avoüa depuis qu'il avoit grande obligation à ses ennemis, de l'avoir poussé de la sorte; pource que s'ils l'eussent laissé en repos, l'oisiveté l'eust peut-estre enseveli dans un coin de la Guyenne, & il n'eust point esté contraint de songer à ses affaires; de sorte que quand Henry III fust venu à mourir, il n'eust point esté en estat de recueillir la Couronne.

Il fait deux belles actions.

Il fit alors deux actions de grand éclat. La premiere fut, qu'il ordonna au Plessis Mornay, Gentilhomme qui avoit beaucoup d'erudition, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, sinon qu'il estoit Huguenot, de répon-

dre

1585. dre au Manifeste de la Ligue par une Apologie, & par une Declaration qu'il luy fit dresser. Dans cette derniere piece, comme les Chefs de la Ligue semoient diverses calomnies contre son honneur, il supplioit avec toute soûmission le Roy son Souverain, de ne point trouver mauvais qu'il prononçast, sauf le respect deû à sa Majesté, qu'ils en avoient faussement & malicieusement menti. Et de plus, que pour épargner le sang de la Noblesse, & éviter la desolation du pauvre peuple, & les desordres infinis, que cause la licence de la guerre, sur tout les blasphemes, les violemens, & les incendies, il offroit au Duc de Guise, Chef de la Ligue, de vuider cette querelle de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix; en tel nombre qu'il voudroit avec armes usitées entre des Cavaliers d'honneur; soit dans le Royaume en tel lieu que sa Majesté ordonneroit, soit dehors en tel endroit que le Duc de Guise choisiroit luymesme.

Il défie le Duc de Guise au combat singulier.

Cette Declaration eut grand effet sur les esprits; Ils disoient qu'on ne pouvoit point justement employer la force contre celuy, qui se soûmettoit ainsi

à la

à la raiſon ; Et la pluſpart de la Nobleſſe approuvoit ce genereux procedé, & diſoit tout haut, que le Duc de Guiſe ne devoit point refuſer un ſi grand honneur. 1585.

Pourquoy le Duc de Guiſe n'accepte pas ce défi.

Ce Duc ne manquoit point de courage pour accepter ce défi : mais il conſideroit que tirer l'eſpée contre un Prince du Sang, c'eſtoit en France une eſpece de parricide ; Que d'ailleurs il euſt reduit la cauſe de la Religion & du public à une querelle particuliere. Ainſi il repondit ſagement, qu'il reveroit les Princes du Sang ; qu'il eſtimoit la perſonne du Roy de Navarre, & qu'il n'avoit rien à démeſler avec luy ; mais qu'il s'intereſſoit ſeulement pour la Religion Catholique, qui eſtoit menacée, & pour la tranquillité de l'Eſtat, qui dépendoit abſolument de l'unité de la Religion.

L'autre belle action de noſtre Henry.

L'autre action fut telle. Comme il eut entendu le bruit des foudres que le Pape avoit lancées contre luy, il dépeſcha vers le Roy pour luy en faire ſes plaintes, & luy remonſtrer que cet attentat le touchoit de plus prés que luy ; qu'il devoit penſer que ſi le Pape s'ingeroit de decider de ſa ſucceſ-

[1585. ceſſion, & empietoit ce poinct, de declarer un Prince du Sang incapable de la Couronne, il pourroit bien aprés cela paſſer plus outre, & le détroſner luy-meſme, comme on diſoit qu'autrefois Zacharie avoit dégradé Childeric III.

Sur ces remonſtrances, le Roy empeſcha la publication de ces Bulles dans ſon Royaume. Mais noſtre Henry ne ſe contenta pas de cela. Comme il avoit des amis à Rome, il s'en trouva d'aſſez hardis pour afficher les oppoſitions de luy & du Prince de Condé, par les carrefours de la ville, dans leſquelles ces deux Princes appelloient de cette Sentence de Sixte à la Cour des Pairs de France; donnoient un démenti à quiconque les accuſoit du crime d'Hereſie; s'offroient à prouver le contraire dans un Concile General; enfin proteſtoient qu'ils vengeroient ſur luy, & ſur tous ſes Succeſſeurs, l'injure faite à leur Roy, à la Maiſon Royale, & à toutes les Cours de Parlemens.

Il fait afficher aux carrefours de Rome des oppoſitions à la Sentence du Pape Sixte V.

Lequel s'en irrite d'abord, mais aprés en conçoit grande eſtime pour luy.

Il ſembloit que cette oppoſition dûſt irriter au dernier poinct l'eſprit de Sixte V. De faict il en témoigna d'abord une furieuſe émotion. Toute-

tefois quand sa colere se fut un peu rassise, il admira le grand courage de ce Roy, qui de si loin avoit sceu venger une injure, & attacher des marques de son ressentiment jusqu'aux portes de son Palais. De sorte qu'il conceut une si haute estime pour luy, (tant il est vray que la vertu se fait reverer par ses ennemis mesme) qu'on luy entendit souvent dire, que de tous ceux qui regnoient dans la Chrestienté, il n'y avoit que ce Prince, & Elizabeth Reine d'Angleterre, à qui il eust voulu communiquer les grandes choses qu'il rouloit dans son esprit, s'ils n'eussent pas esté Heretiques. Ainsi toutes les prieres de la Ligue ne le purent jamais obliger de fournir aux frais de cette guerre; ce qui fit avorter la plus-part de ses entreprises, parce qu'elle avoit fait en partie son compte sur un million qu'il luy avoit promis. 1585.

Si bien qu'il refuse de fournir de l'argent à la Ligue.

Or comme de leur costé les Chefs de la Ligue taschoient d'engager avec eux tout ce qu'ils pouvoient de Seigneurs & de Villes; nostre Henry de sa part reüniſſoit avec luy tous ses amis de l'une & de l'autre Religion; Le Mareschal de Damville-Montmorency, Gouverneur de Languedoc;

Le Roy de Navarre fait une Ligue pour se defendre.

1585. Le Duc de Montpensier Prince du Sang, qui estoit Gouverneur de Poitou, avec son fils le Prince de Dombes; Le Prince de Condé, qui tenoit une partie du Poitou, de la Xaintonge & de l'Angoumois; Le Comte de Soissons, & le Prince de Conty son frere. De ces cinq Princes du Sang, les trois derniers estoient ses cousins germains, les deux premiers l'estoient en un degré plus esloigné; Et tous professoient la Religion Catholique, horsmis le Prince de Condé. Il avoit aussi de son Parti Lesdiguieres, qui de simple Gentilhomme s'estoit par sa valeur élevé à un si haut poinct, qu'il estoit le maistre du Dauphiné, & faisoit trembler le Duc de Savoye; Claude de la Trimouïlle, qui possedoit de grandes terres en Poitou & en Bretagne, & s'estoit fait Huguenot depuis peu, pour avoir l'honneur de marier sa fille au Prince de Condé; Henry de la Tour, Vicomte de Turenne, qui par complaisance, ou par veritable persuasion avoit épousé la nouvelle Religion; Chastillon fils de l'Admiral de Coligny; la Boulaye Seigneur Poitevin; René Chef de la Maison de Rohan; François Comte de la Roche-

Rochefoucaud; George de Clermont d'Amboise; le Seigneur d'Aubeterre; Jacques de Caumont-la-Force; le Seigneur de Pons; Saint Gelais-Lansac, & plusieurs autres Seigneurs & Gentils-hommes de marque, la pluspart de la nouvelle Religion. En mesme temps il dépescha aussi vers Elisabeth Reine d'Angleterre, & vers les Princes Protestans d'Allemagne, de si habiles negociateurs, qu'ils se joignirent tous ensemble par une forte union pour se maintenir les uns les autres. Tellement que tout cela estant uni ensemble, il arriva tout le contraire de ce que la Ligue avoit pensé; Et nostre Henry se trouva fortifié de telle sorte, qu'il n'eut plus d'apprehension d'estre accablé sans avoir les moyens de se defendre. 1585.

Je ne feray point icy le détail des exploits de l'un & de l'autre Parti durant les années mil cinq cens quatre-vingts cinq, & mil cinq cens quatre-vingts six, parce que je n'y remarque rien de fort considerable. 1585. 1586.

Le Roy Henry III s'ennuyoit extrémement de cette guerre, qui se faisoit à ses dépens & à son grand prejudice, puisque l'on disputoit sa sue- *Le Roy Henry III haïssoit la Ligue*

Huguenots, & n'aimoit que ses Favoris. 1586.

cession, luy vivant & se portant bien, & qu'on le consideroit déja comme un homme mort. Il n'aimoit ni l'un ni l'autre Parti : mais il cherissoit si fort ses Favoris, estrange aveuglement ! qu'il eust bien desiré s'il eust esté en son pouvoir, de partager son Estat entre eux. La Ligue de son costé pretendoit avoir assez de force pour l'emporter ; Et nostre Henry s'attendoit bien qu'il romproit les desseins des uns & des autres. La Reine mere ayant d'autres veuës pour les enfans de sa fille, mariée au Duc de Lorraine, promit au Roy de trouver les moyens de calmer toutes ces tempestes. Pour cet effet elle procura une treve avec nostre Henry, pendant laquelle on moyenna une entreveuë d'elle & de luy au Chasteau de Saint Brix prés de Coignac, où ils se rendirent l'un & l'autre au mois de Decembre.

La Reine mere s'entremet d'acommodement avec le Roy de Navarre.

Leur entreveuë & conference à Saint Brix.

Il y eut bien de la peine à trouver des seuretez pour l'un & pour l'autre, mais particulierement pour la Reine mere ; parce qu'elle estoit merveilleusement défiante. Nostre Henry fit sur cela une action de grande generosité. Voici comment. Il avoit esté accordé une treve pour la seureté de ce pour-

Belle action & bien genereuse de ce Prince.

pourparler ; de sorte que si l'un des deux Partis l'eust rompuë, il eust esté en faute, & on eust pû arrester avec justice tous ceux qui en estoient. Or quelques gens de nostre Henry feignant d'estre traistres, avoient leurré des Capitaines Catholiques trop ardens au butin, de quelque intelligence sur Fontenay, qu'ils leur eussent laissé prendre. Par ce moyen les Catholiques fussent demeurez convaincus de perfidie, & il y eust eu sujet d'arrester la Reine mere. Mais ce genereux Prince ayant eu le vent de cette supercherie, s'en fascha fort contre ceux qui la tramoient, & leur defendit de la continuer. N'estoit-ce pas avoir en effet les veritables sentimens de l'honneur dans le fond de l'ame, & non pas à l'exterieur seulement? 1586.

Sa fermeté, & la force de son esprit dans toute la Conference.

Comme il témoigna sa generosité en cette rencontre, il fit voir sa fermeté & la force de son esprit dans toute la Conference. La Reine luy demandant, qu'est-ce qu'il vouloit; il luy répondit, en regardant les filles qu'elle avoit amenées : Il n'y a rien là que je veuille, Madame ; comme luy voulant dire par là, qu'il ne se laisseroit plus piper à de semblables appas. Elle

1586. taſchoit ſur tout de le deſunir d'avec les autres Chefs de ſon Parti, ou de le rendre ſuſpect, luy offrant tout ce qu'il demanderoit en ſon particulier; mais il connut bien ſa ruſe, & tint ferme ſur ce poinct, qu'il ne pouvoit rien traitter ſans en communiquer à ſes amis.

Aprés un long entretien, comme elle luy demanda encore ſi la peine qu'elle avoit priſe ne produiroit aucun fruit, elle qui ne ſouhaittoit que le repos. Il luy répondit: Madame, je n'en ſuis pas cauſe, ce n'eſt pas moy qui vous empeſche de coucher dans voſtre lict, c'eſt vous qui m'empeſchez de coucher dans le mien, la peine que vous prenez vous plaiſt & vous nourrit, le repos eſt le plus grand ennemi de voſtre vie.

Il fit pluſieurs autres reparties fort vives & fort ſpirituelles; Mais on remarqua ſur toutes, celle qu'il fit au Duc de Nevers de la Maiſon de Gonzague, qui accompagnoit la Reine mere. Ce Duc s'avança une fois de luy dire, qu'il ſeroit bien plus honorablement auprés du Roy, que parmi des gens où il n'avoit point d'autorité, & que s'il venoit à avoir affaire d'argent

à la

à la Rochelle, il n'auroit pas le credit d'y faire un impost: Il luy repartit fierement: Monsieur, je fais " à la Rochelle tout ce que je veux, " parce que je n'y veux rien que ce que " je dois. " 1586. *Belle repartie au Duc de Nevers.*

Cette Conference de Saint Brix n'ayant donc abouti qu'à de nouvelles aigreurs, & la Reine mere s'en estant retournée, les Guises qui tentoient toutes sortes de moyens pour se venger des Favoris, firent offrir leur service à nostre Henry, & le Duc de Mayenne luy manda qu'il y avoit lieu d'accommoder les choses, s'il y vouloit entendre; qu'il iroit le trouver avec quatre chevaux par tout où il voudroit, & qu'il luy donneroit sa femme & ses enfans en ostage. Cette negociation n'eut point de suite, & je n'ay pû trouver quel fut le sujet qui l'interrompit. *Conference de Saint Brix n'aboutit à rien.*

Le reste de l'Hyver se passa dans les deux Cours en festins & en danses; car parmi les miseres & les troubles de l'Estat, la Reine Catherine avoit introduit cette habitude de danser en tous lieux & en toutes saisons. Ce qu'elle faisoit, disoit-on, pour amuser ses enfans, & les autres Grands de *Danses & festins dans la Cour des deux Rois.*

1586. la Cour dans ces vains divertissemens, n'y ayant rien qui dissipe davantage l'esprit, & qui soit plus capable, s'il faut ainsi dire, de dissoudre les forces de l'ame, que le son ravissant des violons, l'agitation continuelle du corps, & les charmes des Dames. A l'exemple de la Cour, le Bal & les Mascarades regnoient dans tout le Royaume; Et mesme les remonstrances des Ministres n'avoient sceu empescher qu'on ne dansast chez la plus part des Seigneurs Huguenots, quoyqu'il y en eust toûjours quelques-uns, qui ne le pouvoient souffrir.

Blaise de Monluc Mareschal de France, qui écrivoit en ce temps là; dit dans ses Memoires, qu'il falloit, quelque affaire qu'il y eust, que le bal marchast toûjours.

Au Printemps les entrepriſes recommencerent de part & d'autre: mais ce n'estoit rien en comparaison de ce qui se fit sur la fin de la campagne. Les Princes Protestans d'Allemagne envoyoient une armée au secours des Huguenots, composée de cinq mille Lansquenets, seize mille Suisses, & six mille Reistres. Elle traversa la Lorraine & la Champagne, puis passa la Seine, & marcha vers la Loire, comme si elle eust voulu la passer, ou la costoyer en remontant. Au mesme temps le Roy de Navarre avoit ramassé ses troupes vers la Rochelle, & s'efforſ-

1587. *Armée des Protestans Allemans entre en France.*

forçoit de venir au devant d'elle jusques sur les bords de la Loire; Mais il en estoit empeſché par une armée du Roy, que commandoit le Duc de Joyeuſe, qui avoit ordre de le ſuivre par tout. Le Duc de Guiſe ayant auſſi recueilli les forces de ſon Parti, quoyqu'elles fuſſent petites, ſuivoit tantoſt les Reiſtres, tantoſt les coſtoioit, ou les devançoit, & ſe meſloit ſouvent parmi eux ſans beaucoup de danger; dautant que ce trop peſant corps d'Eſtrangers ne ſe pouvoit pas facilement remuer, eſtant embarraſſé d'un grand bagage, n'ayant pas de Chef aſſez accredité, ni aſſez intelligent pour le conduire, & tous ſes Capitaines eſtant en diſcorde & mauvaiſe intelligence. 1587.

Elle eſt ſuivie par le Duc de Guiſe.

A cauſe de tous ces defauts cette armée ne ſceut jamais prendre une bonne reſolution. La Loire eſtoit gueable en cent endrois, car c'eſtoit ſur la fin de Septembre, & neantmoins elle ne la voulut point paſſer: mais vint s'eſtendre dans les campagnes de Beauſſe, attendant des nouvelles du Roy de Navarre, au lieu de monter dans le Nivernois, & de gagner la Bourgongne. L'intention du Roy de Navarre eſtoit de monter le long de la Dor-

Elle ne fait rien qui vaille.

1587. dogne, & de là entrer en Guyenne; puis y ayant recueilli toutes ses forces, aller rencontrer l'armée des Protestans en Bourgongne, à la faveur des Provinces qui luy estoient amies. Le Duc de Joyeuse le poursuivoit opiniastrément, s'imaginant qu'il fuyoit, parce qu'en effet il évitoit le combat, n'ayant pour but que la jonction des Allemans.

Le Roy de Navarre la veut joindre: mais le Duc de Joyeuse a une armée qui luy fait teste.

Ce nouveau Duc estoit bien décheu de sa faveur auprés du Roy, qui avoit reconnu qu'il inclinoit du costé de la Ligue, non pas qu'il aimast les Guises, mais parce qu'il s'estoit laissé mettre dans la teste, par ses flateurs, qu'il meritoit d'estre le Chef de ce grand Parti; & il tenoit la destruction des Huguenots si certaine, qu'il avoit obtenu du Pape, la confiscation des Terres Souveraines de nostre Henry. Desirant donc soustenir sa reputation & sa faveur, qui estoient fort chancelantes, il le talonna si vivement qu'il l'atteignit auprés de Coutras.

Ce Duc l'atteint auprés de Coutras.

Quelle estoit l'armée de Joyeuse.

L'armée de Joyeuse estoit, pour ainsi dire, toute d'or, brillante de clinquant, d'armes damasquinées, de plumes à gros bouillons, d'escharpes en broderie,

rie, de casaques de velours, dont cha- 1587.
que Seigneur selon la mode du temps avoit paré ses compagnies. Celle du Roy de Navarre estoit toute de fer, n'ayant que des armes grises, & sans aucun ornement, de grands colets de Buffle, & des habits de fatigue. La premiere avoit l'avantage du nombre, six cens chevaux & mille hommes de pied plus que l'autre, la moitié de son infanterie d'arquebusiers à cheval, sa cavalerie presque toute de lanciers, & plusieurs montez sur des chevaux de manege. Elle avoit pour elle le nom & l'autorité du Roy, & l'asseurance des recompenses; mais elle estoit la moitié de nouvelles troupes; elle manquoit d'ordre & de discipline; elle avoit un General sans autorité, cent Chefs au lieu d'un, & tous jeunes gens élevez dans les delices de la Cour, avec beaucoup de cœur, mais sans aucune experience. *Quelle estoit celle de ce Roy.*

L'autre au contraire, estoit composée de toute l'élite de son Parti, des vieux débris des batailles de Jarnac & de Montcontour, de gens nourris dans le mestier, endurcis par le choc continuel des adversitez & des combats: Elle avoit à sa teste trois Princes

1587. ces du Sang; le premier d'entre eux bien obeï, & reveré comme presomptif heritier de la Couronne, l'amour des Soldats, & l'espoir des bons François: outre cela elle estoit armée de la necessité de vaincre ou de mourir, qui est plus forte ni que l'acier ni que le bronze.

Son exhortation à son armée, & aux Princes du Sang. Les ordres donnez, le Roy de Navarre appella tous ses Chefs, & de dessus une petite eminence il les exhorta en peu de paroles, mais convenables à sa qualité & au temps, prenant le Ciel à témoin qu'il ne combattoit point contre son Roy, mais pour la defense de sa Religion, & de son droit. Puis s'adressant aux deux Princes du Sang, Condé & Soissons, *Je ne vous diray rien autre chose*, leur dit-il, *sinon que vous estes de la Maison de Bourbon, & vive Dieu je vous monstreray que je suis vostre aisné.*

Sa valeur brilla ce jour là pardessus celle de tous les autres. Il avoit mis sur son casque un bouquet de plumes blanches, pour se faire remarquer, & parce qu'il aimoit cette couleur; de sorte que quelques-uns se mettant devant luy à dessein de defendre & couvrir sa personne, il leur cria:

A quartier, je vous prie, ne m'offusquez pas, je veux paroistre; Bravoure necessaire tout-à-fait à un Conquerant, mais qui sans doute seroit une temerité & une faute insupportable à un Roy bien establi. Il enfonça les premiers rangs des Ennemis, fit des prisonniers de sa main, & en vint jusqu'à colleter un nommé Chasteau-Regnard Cornette d'une Compagnie de Gens-darmes, luy disant, *rend toy Philistin.* 1587. *Sa valeur & bravoure.*

La bataille gagnée, quelqu'un ayant veû les fuyards qui faisoient alte, luy vint dire que l'armée du Mareschal de Matignon paroissoit: il receut cette nouvelle comme un nouveau sujet de gloire, & se tournant bravement vers ses gens, *Allons*, dit-il, *mes amis, ce sera ce qu'on n'a jamais veû, deux batailles en un jour.*

Ce ne fut pas seulement sa valeur, qui se fit admirer en cette occasion, ce fut sa justice, sa moderation, & sa clemence. Pour sa justice, on raconte ce qui suit.

Action de grande justice & d'humilité Chrestienne.

Il avoit débauché une fille d'un Officier de la Rochelle, ce qui avoit deshonoré cette famille, & fort scandalisé les Rochelois. Un Ministre, com-

1587. comme les escadrons estoient prests d'aller à la charge, & qu'il faloit faire la priere, prit la liberté de luy remonstrer que Dieu ne pouvoit pas favoriser ses armes, si auparavant il ne luy demandoit pardon de cette offense, & s'il ne reparoit le scandale par une satisfaction publique, & ne rendoit l'honneur à une famille à qui il l'avoit osté. Le bon Roy écouta humblement ces remonstrances, se mit à genoux, demanda pardon à Dieu de sa faute, pria tous ceux qui estoient presens, de vouloir servir de témoins de sa repentance, & d'asseurer le pere de la fille, que si Dieu luy faisoit la grace de vivre, il repareroit tout autant qu'il pourroit l'honneur qu'il luy avoit osté. Une soûmission si Chrestienne tira les larmes des yeux de toute l'assistance, & il n'y en avoit pas un qui n'eust donné mille vies pour un Prince, qui se portoit si cordialement à faire raison à ses inferieurs.

S'estant ainsi vaincu luy-mesme, Dieu le rendit vainqueur de ses Ennemis, & que sçait-on s'il ne l'exalta pas pour s'estre humilié si Chrestiennement? L'armée ennemie fut toute taillée en pieces, avec perte de cinq mille hom-

Bataille de Coutras, qu'il

hommes, de son canon, bagage, enseignes, & de tous ses Chefs, horsmis deux ou trois, entre autres du Duc de Joyeuse, & de Saint Sauveur son frere, qu'on trouva estendus sur la place. *gagne.* *Joyeuse y est tué.* 1587.

Le soir nostre Vainqueur trouvant son logis tout plein de prisonniers & de blessez de l'Ennemi, fut contraint de faire porter son couvert dans celuy du Plessis-Mornay; mais le corps de Joyeuse estant estendu sur la table de la sale, il falut qu'il montast en haut, & là durant qu'il soupa, on luy presenta les prisonniers, cinquante-six enseignes de gens de pied, & vingt-deux guidons & cornettes.

Ce fut un beau & glorieux spectacle pour ce Prince, d'avoir sous ses pieds son Ennemi, qui avoit obtenu du Pape la confiscation de ses Terres, de voir sa table environnée de tant de nobles captifs, & sa chambre toute tapissée d'enseignes. Mais à dire vray, c'en fut un bien plus agreable aux ames genereuses, que parmi tant de sujets de vanité & d'orgueil, & dans de si justes ressentimens des injures atroces qu'on luy avoit faites (choses qui portent les esprits les plus doux à l'insolence & à la cruauté) on ne remarqua ni en

1587. *Sa moderation & sa clemence merveilleuse dans sa victoire.*

en son visage, ni en ses paroles, ni en ses actions, aucun signe, qui fist voir que sa constance, ou sa bonté fussent tant soit peu alterées. Au contraire se monstrant aussi courtois & humain dans la victoire, qu'il s'estoit monstré brave & redoutable dans le combat, il renvoya presque tous les prisonniers sans rançon, rendit le bagage à plusieurs, prit grand soin des blessez, donna les corps de Joyeuse, & de Saint Sauveur au Vicomte de Turenne, qui les luy demanda estant leur parent, & dépescha le lendemain son Maistre des Requestes vers le Roy, pour le supplier de luy vouloir donner la Paix. D'où l'on jugea desiors, qu'un si grand courage viendroit à bout de tous ses ennemis, & qu'il n'y auroit rien capable de renverser celuy qu'une telle prosperité n'avoit pas seulement ébranlé.

Il ne la poursuit pas, & pourquoy?

On le blasma neantmoins de n'avoir point poursuivi chaudement sa victoire, & d'avoir laissé rompre cette armée triomphante, faute de l'avoir employée en suite à quelque grand exploit. On crut, & il y avoit bien de l'apparence, qu'il n'avoit pas voulu pousser les choses si avant, de peur de trop offenser le Roy, avec lequel il desiroit

roit encore garder quelques mesures, 1587.
esperant toûjours qu'il se pourroit reconcilier avec luy, & retourner à la Cour, où il avoit besoin d'estre present pour estre en passe de prendre la Couronne, si Henry III venoit à mourir. Enfin, soit pour cette raison, ou pour d'autres, il se retira en Gascogne, & de là en Bearn, sous pretexte de quelques affaires, n'emmenant avec luy que cinq cens chevaux, & le Comte de Soissons, qu'il retenoit auprés de luy par l'esperance de luy faire épouser sa sœur. Le Prince de Condé s'en retourna à la Rochelle, & Turenne en Perigord.

Défaite des Reistres.

Cependant, cette grande armée de Reistres, ayant receu plusieurs échecs en divers endroits, mais specialement à Auneau en Beausse, où le Duc de Guise tua, ou fit prisonniers trois mille Reistres; puis au Pont de Gien, où le Duc d'Espernon prit douze cens Lansquenets, & presque tout le canon, entendit volontiers à un accommodement, que le Roy luy fit proposer; & aprés cela se retira par la Bourgongne, & par la Comté de Montbeliard, mais toûjours poursuivie jusques bien avant dans ce Comté par le Duc de Guise.

Le reste de l'armée Allemande se retire.

Sur

[1588. Sur cela commença l'année mil cinq cens quatre-vingts huit, que tous les Astrologues Judiciaires avoient dans leurs pronostics appellée la merveilleuse année; pource qu'ils y prevoyoient si grand nombre d'accidens estranges, & tant de confusion dans les causes naturelles, qu'ils avoient asseuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en verroit au moins un changement universel. Leur pronostic fut secondé par quantité d'effroyables prodiges, qui arriverent par toute l'Europe. En France, la terre trembla tout du long de la riviere de Loire, & en Normandie aussi: La Mer fut battuë six semaines durant de tempestes, qui sembloient vouloir confondre le Ciel & la Terre: Il parut en l'air divers phantosmes de feu: & le vingt-quatriéme de Janvier Paris fut couvert d'un si effroyable brouillas, qu'il n'y avoit point de si bons yeux, qui pussent rien voir en plein midi, sinon avec l'aide des flambeaux. Tous ces prodiges sembloient signifier ce qui arriva bien-tost, la mort du Prince de Condé, les barricades de Paris, le renversement de tout ce Royaume, le meurtre de Messieurs de Guise, & en suite le parricide de Henry III.

Pronostics des malheurs de l'an 1588.

Quant

Quant au Prince de Condé, il mourut au mois de Mars, à Saint Jean Dangeli, où il faisoit alors sa residence. Quoyqu'il y eust une secrete jalousie entre luy & le Roy de Navarre, jusqu'à faire deux brigues dans le Parti; si est-ce que ce Roy ressentit cette perte avec une extréme douleur, & s'estant enfermé dans son Cabinet avec le Comte de Soissons, il fut ouï en jetter les hauts cris, & dire qu'il avoit perdu son bras droit. Toutefois aprés que sa douleur se fut évaporée, il recueillit ses esprits, & jettant toute sa confiance en la protection divine, il sortit, disant avec un cœur plein d'une asseurance Chrestienne, *Dieu est mon refuge & mon support, c'est en luy seul que j'espere, je ne seray point confondu.*

1588. *Mort du Prince de Condé.*

Le Roy de Navarre en est fort affligé.

Mais dans son affliction, il met sa confiance en Dieu.

C'estoit veritablement une grande perte pour luy, il avoit desormais à supporter luy seul tout le poids des affaires, & estant dénué de cet appuy, il demeuroit plus exposé aux attentats de la Ligue, laquelle n'avoit qu'à faire un semblable coup en sa personne, pour estre au dessus de toutes ses affaires. Il avoit donc juste sujet de craindre ses attentats; toutefois le Duc de Guise

1588. Guise avoit le cœur si noble & si grand, que tandis qu'il vescut, il ne voulut jamais souffrir que l'on prist de si detestables voyes.

La Ligue s'en réjouit.

La hardiesse de la Ligue s'accrut merveilleusement par la mort du Prince; Elle en témoigna des réjouïssances extraordinaires, & publia que c'estoit un coup de la justice de Dieu, & des foudres Apostoliques. Les Huguenots au contraire en estoient dans une consternation extréme, considerant qu'ils avoient perdu en luy leur Chef le plus asseuré; parce qu'il estoit fort persuadé de leur Religion, & qu'ils n'avoient pas la mesme opinion du Roy de Navarre. En effet, la confusion & le desordre estoient si grands parmi eux, qu'il sembloit que si on eust continué de les pousser fortement, on les auroit bien-tost abbatus. Le Roy les haïssoit cruellement, & y eust volontiers consenti; mais il vouloit ménager les choses de telle sorte, que leur destruction ne fust pas l'aggrandissement du Duc de Guise, & sa perte de luy-mesme. Mais ce Duc n'ignorant pas ses intentions, le pressoit continuellement de luy donner des forces pour achever d'exterminer les Huguenots,

Les Huguenots s'en affligent.

Sentimens de Henry III.

Le Duc de Guise le presse de luy donner des forces

nots, dans la ruine desquels il esperoit infailliblement enveloper le Roy de Navarre.

pour exterminer les Huguenots. 1588.

Il avoit cet avantage sur le Roy, qu'il avoit acquis l'amour des peuples, principalement par deux moyens. Le premier estoit de s'opposer aux nouveaux imposts. Le second, de choquer toûjours les Favoris, & de ne flechir jamais devant eux. Le contraire de cela avoit fait tomber le Roy dans un extréme mépris, & avoit mesme refroidi quantité de ses serviteurs. En voici un exemple.

Le Duc de Guise est fort aimé, & Henry III fort hay.

Le Roy avoit deux grands hommes dans son Conseil, Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon, & Villeroy Secretaire d'Estat. Le Duc d'Espernon, qui estoit fier & hautain, les voulut traiter de haut en bas; ils se piquerent contre luy, & pour cela se rangerent d'affection au Parti du Duc de Guise; mais sans doute demeurans toûjours, dans le cœur, tres-fideles aux interests du Roy & de la France, comme il a bien paru depuis, specialement en la personne de Villeroy.

D'Espinac & Villeroy se rangent d'affection au Duc de Guise, & pourquoy?

Cependant, le Roy vivoit à son ordinaire dans les profusions d'un luxe odieux, & dans l'oisiveté d'une retraite con-

Mauvaise conduite de Henry III.

1588. contemptible, passant son temps, ou à voir danser, ou à flater des petits chiens, dont il avoit grande quantité de toutes sortes, ou à faire parler de perroquets, ou à découper des images, & autres occupations plus dignes d'un enfant que d'un Roy.

Conduite & occupations du Duc de Guise.

Mais le Duc de Guise ne perdoit point le temps, il se faisoit de nouveaux amis; entretenoit les vieux; caressoit les peuples; témoignoit grand zele aux Ecclesiastiques; prenoit la defense de ceux qu'on vouloit opprimer; paroissoit par tout avec l'éclat, & avec la gravité d'un Prince; mais sans fast, & sans orgueil. Les Parisiens estoient enyvrez d'estime pour luy; il n'y eut que le Parlement presque tout entier, & la plus part des autres Officiers, qui ne suivirent point ses mouvemens, & qui conserverent toûjours l'affection, qu'ils devoient au service du Roy.

Il y avoit un nombre infini de gens, qui avoient signé la Ligue: Et dans les seize quartiers de Paris, comme on n'avoit pû gagner les Quarteniers, on avoit éleu quelques-uns des plus échauffez Ligueux, qui devoient faire leur fonction; à cause dequoy on appel-

la

la depuis à Paris, les principaux de ce Parti, & leur faction, *les Seize*. Ce n'eſt pas qu'ils ne fuſſent que ſeize, car ils eſtoient plus de dix mille, mais tous répandus dans les ſeize Quartiers. 1588. *Ce que c'eſtoit que* les Seize.

Or le Roy incité principalement par le Duc d'Eſpernon, reſolut de chaſtier les plus ardens de ces Seize, qui en toutes occaſions ſe monſtroient furieux ennemis de ce Favori. Par ce moyen il penſoit abbatre la Ligue, & ruiner entierement la reputation, & le credit du Duc de Guiſe. Il fit donc entrer ſecretement des troupes dans Paris, & donna les ordres pour ſe ſaiſir de ces gens-là. *Henry III les veut chaſtier.*

Le Duc de Guiſe en ayant avis, accourt de Soiſſons où il eſtoit, reſolu de perir plûtoſt que de laiſſer perdre ſes amis. En un mot, les Barricades ſe font le mois de May, juſques aux portes du Louvre, & les troupes du Roy ſont taillées en pieces, ou deſarmées. La Reine mere à ſon ordinaire s'entremet d'accommodement; mais le Roy craignant d'eſtre envelopé, prend l'épouvente, & ſe retire à Chartres. *Le Duc de Guiſe accourt pour les defendre.* *Les Barricades.* 1588. *Le Roy ſe retire à Chartres.*

La Ligue devenant maiſtreſſe de Paris par ce moyen, s'empare de la Baſtille, *La Ligue ſe rend*

maistresse de Paris. 1588. le, de l'Hostel de Ville, du Louvre, & du Temple; change le Prevost des Marchands, & le Lieutenant Civil. Au mesme temps elle s'asseure d'Orleans, de Bourges, d'Amiens, d'Abbeville, de Montreuil, de Rouën, de Reims, de Chaalons, & de plus de vingt autres villes en diverses Provinces. Les peuples criant par tout, *vive Guise, vive le Protecteur de la Foy.*

Les Parisiens deputent vers le Roy à Chartres. Le Roy, non sans raison, en est fort allarmé. Les Parisiens députent vers luy à Chartres, pour demander pardon; mais avec cela ils demandent l'extirpation de l'Heresie. Tout le monde augmente ses frayeurs; personne ne luy fortifie le courage. En cette détresse, il ne trouve point de plus seur moyen d'écarter le danger, qui le menaçoit, que d'essayer à désarmer ses Sujets. Pour cet effet, il envoye un Maistre des Requestes au Parlement, luy faire entendre que sa derniere intention estoit d'oublier tout le passé, pourveu que tout le monde se remist dans son devoir, & de travailler soigneusement à la reformation de son Royaume, pour laquelle il trouvoit bon d'assembler les Estats Generaux

Le Roy pardonne tout, pourveu qu'on pose les armes.

raux à la fin de l'année, où l'on pourvoiroit à luy asseurer un Successeur Catholique & du Sang Royal : Protestant qu'il observeroit inviolablement toutes les resolutions des Estats ; mais qu'il vouloit qu'elles fussent libres & sans faction, & que dés ce jour là tous ses Sujets missent les armes bas. 1588.

Il faschoit fort au Duc de Guise de les poser ; il craignoit s'il estoit sans defense, de demeurer à la merci de ses ennemis, particulierement du Duc d'Espernon. Il suscita donc les Parisiens, par une celebre deputation, à demander la continuation de la guerre contre les Huguenots, & l'expulsion de ce Duc. Le Roy aprés quelque resistance, luy accorda l'un & l'autre. Car il fit verifier au Parlement un Edict tres-avantageux en faveur de la Ligue, & fort sanglant contre les Huguenots, & il donna congé au Duc d'Espernon, qui se retira dans son Gouvernement d'Angoumois.

Le Duc de Guise demande l'expulsion d'Espernon, qui enfin luy est accordée.

Aprés cela le Duc de Guise vint trouver le Roy à Chartres, sous la parole de la Reine mere, y donna de grandes asseurances de sa fidelité, & receut toutes les marques qu'il pouvoit

Aprés quoy il vint en Cour à Chartres.

1588. souhaitter de l'affection du Roy, jusques-là qu'il le fit Grand Maistre de la Gendarmerie Françoise.

Cependant, la Ligue prend le dessus en toutes les Provinces au deçà la Loire, & fait nommer les Deputez des Estats à son gré. Au mois de Novembre les Estats s'assemblerent dans la ville de Blois. Ce n'est pas ici le lieu d'en raconter toutes les intrigues. Enfin, le Roy persuadé qu'on avoit conspiré de le détrosner, y fit tuer dans le Chasteau le Duc de Guise, & le Cardinal son frere, & retint prisonnier le Cardinal de Bourbon, l'Archevesque de Lyon, le Prince de Ioinville, qui aprés la mort du pere s'appella Duc de Guise, & le Duc de Nemours, frere uterin du premier Duc.

Les Estats de Blois.

Mort de Messieurs de Guise.

La Reine mere, sous la parole de laquelle les Guises pensoient estre en asseurance, fut si touchée des reproches qu'on luy en faisoit, & des mépris du Roy son fils, qui aprés cela croyoit n'avoir plus besoin d'elle, qu'elle en mourut de douleur & d'ennuy peu de jours aprés, regrettée de personne, pas mesme de son fils, & haïe universellement de tous les Partis.

Mort de la Reine Catherine de Medicis.

Les dif-

Veritablement, s'il y eut jamais d'action

d'action ambiguë & problematique, ce fut celle-là. Les serviteurs du Roy disoient qu'il y avoit esté contraint par l'audace extréme des Guises, & que s'il ne les eust prevenus, ils l'eussent tondu & renfermé dans un Convent. Mais la mauvaise reputation où il estoit, l'estime generale que ces Princes avoient acquise, & les circonstances odieuses de ce meurtre le faisoient paroistre horrible, mesme aux yeux des Huguenots, qui disoient que cela ressembloit fort au massacre de la Saint Barthelemy.

Sereins jugemens sur la mort de Messieurs de Guise. 1588.

Nostre Henry garda sagement la mediocrité dans cette rencontre; il deplora leur mort, & donna des loüanges à leur valeur. Mais il dit qu'il faloit bien que le Roy eust eu quelques puissans motifs, pour les traitter de la sorte: Qu'au reste les jugemens de Dieu estoient grands, & sa grace tres-speciale en son endroit, l'ayant vengé de ses ennemis sans qu'il y eust trempé ni la conscience, ni la main; Et que souvent certains Gentilshommes s'estant offerts à luy, avec une determinée resolution d'aller tuer le Duc de Guise, il leur avoit toûjours fait connoistre, qu'il avoit

Nostre Henry en parla fort sagement.

1588. cette propoſition en horreur, & qu'il ne les tiendroit jamais en qualité de ſes amis, ni de gens de bien, s'ils y penſoient davantage.

Il ne change rien dans ſa conduite

Son Conſeil eſtant aſſemblé ſur cette grande nouvelle, trouva qu'il ne devoit rien changer pour cela dans la conduite de ſes affaires; pource que le Roy, quand meſme il le voudroit, n'oſeroit pas de quelques mois parler de paix avec luy, de peur de donner à croire qu'il auroit tué les Guiſes, pour favoriſer les Huguenots: tellement qu'il continua la guerre, & prit quelques places.

1589. *Henry III s'eſtant trop amuſé à Blois, la Ligue ſe raſſeure, & fait rage.*

Cependant, la ſuite des affaires luy frayoit le chemin pour l'amener dans le cœur du Royaume, & le remettre à la Cour, qui eſtoit le poſte qu'il devoit le plus ſouhaitter.

Henry III s'eſtant amuſé aprés le meurtre des Guiſes, à examiner les Cahiers des Eſtats à Blois, au lieu de monter promptement à cheval, & de ſe monſtrer aux endroits où ſa preſence eſtoit la plus neceſſaire: la Ligue, qui d'abord avoit eſté eſtourdie d'un ſi grand coup, reprit ſes eſprits; les grandes villes, & principalement Paris, qui eſtoient poſſedées de cette manie,

manie, ayant eu loisir de se remettre de leur consternation, passerent de la peur à la pitié, & de la pitié à la fureur. Les Seize éleurent à Paris le Duc d'Aumale pour leur Gouverneur; les Predicateurs, & les gens d'Eglise se déchaisnerent horriblement contre le Roy; le peuple arracha ses armes par tout où il les trouva, & les traisna dans la bouë; le Parlement, qui vouloit s'opposer à cette rage, fut empriſonné à la Bastille, par Bussi le Clerc simple Procureur, mais fort accredité parmi les Seize. Il falut pour estre mis en liberté, qu'il prestast serment à la Ligue. Et au sortir de la Bastille il y en eut plusieurs, qui continuerent de tenir le Parlement à Paris, & les autres se déroberent peu à peu, & allerent trouver le Roy, qui transporta le Parlement à Tours, où ils tinrent leur seance jusqu'à la reduction de Paris, l'an mil cinq cens quatre-vingts quatorze. Ceux-cy témoignerent sans doute plus de fidelité à leur Roy; mais ceux qui demeurerent à Paris, luy rendirent aprés de bien plus grands services, comme nous le marquerons en son lieu. 1589.

Le Parlement est empriſonné à la Bastille, par Bussi le Clerc.

Pour en sortir il luy falut prester serment à la Ligue.

Une partie demeura à Paris, & l'autre alla trouver le Roy, qui les transfera à Tours.

La vefve du Duc de Guise presenta

1589. sa Requeste à ceux-cy, pour informer de la mort de son mari, & demanda des Commissaires pour faire le procés à ceux qui s'en trouveroient convaincus. Elle eut des conclusions favorables du Procureur General, & l'on proceda fort avant sur ce sujet, mesme contre la personne de Henry III. Mais je ne puis pas dire jusqu'à quel poinct, parce que les feuïlles furent arrachées des Registres du Parlement, quand le Roy Henry le Grand rentra dans Paris.

Ceux du Parlement, qui demeurerent à Paris, firent le procés à Henry III.

Belle reflexion à faire aux Rois.

„ On ne sçauroit assez detester de „ semblables revoltes contre le Souve- „ rain. Mais ces exemples luy doivent „ bien apprendre, qu'encore qu'il „ tienne sa puissance d'enhaut, neant- „ moins l'obeïssance dépend du capri- „ ce des peuples; & qu'il doit se con- „ duire de telle sorte, qu'il n'attire „ pas leur haine: Autrement puisque „ les hommes ont bien l'audace de „ blasphemer contre Dieu, comment „ ne l'auroient-ils pas de se revolter „ contre les Rois?

Henry III est excommunié par Sixte V.

Sur ces entrefaites Henry III apprit que le Pape Sixte V l'avoit excommunié pour le meurtre du Cardinal de Guise. Ce grand embrasement s'allu-

s'alluma en peu de temps d'un bout à l'autre de la France. Le Duc de Mayenne, qui estoit à Lyon pour faire la guerre aux Huguenots de Dauphiné, estant averti par un courrier de Roissieu son secretaire, qui previnț celuy du Roy, sort de cette ville-là, vient en son Gouvernement de Bourgongne, s'asseure de Dijon, & de la Province; de là passe en Champagne, qui luy tend les bras; puis à Orleans, qui s'estoit déja revolté, & à Chartres, que ses approches font aussi soûlever; Et enfin il vient à Paris. Les Seize, & plusieurs de ses amis estoient d'avis qu'il prist le titre de Roy, lequel ils luy eussent fait donner par le Conseil, que la Ligue avoit estabi; mais il le refusa, & se contenta de celuy de Lieutenant General de l'Estat & Couronne de France, qu'il prit, comme si le Throsne eust esté vacant. Aussi rompit-on les Seaux du Roy, & l'on en fit d'autres, où d'un costé estoit l'Escu de France, & de l'autre un Thrône vuide, & pour inscription à l'entour, le nom & la qualité du Duc de Mayenne, en cette sorte: *Charles Duc de Mayenne, Lieutenant de l'Estat & Couronne de France.*

1589.

Le Duc de Mayenne s'asseure de la Bourgongne, de la Champagne, & vient à Paris.

Il prend la qualité de Lieutenant General de l'Estat & Couronne de France, & on rompt les Seaux du Roy.

Toute la France prenant parti en

1589. cette occasion, & quasi toutes les Villes, & Provinces du Royaume se rangeant du costé du Duc de Mayenne, le Roy eut peur d'estre envelopé à Blois, & se retira à Tours. Il ne luy restoit plus qu'un moyen de se defendre contre tant de perils, qui l'alloient environner; c'estoit d'appeller à son secours le Roy de Navarre, qui avoit cinq ou six mille hommes, vieux soldats, & fort affectionnez. Il n'osoit le faire, de peur de passer pour fauteur des Heretiques, & d'encourir le blasme de violer les Edicts, qu'il avoit si solemnellement jurez dans les Estats de Blois contre les Huguenots. Il tenta donc toutes sortes de voyes pour appaiser le ressentiment du Duc de Mayenne, & luy offrit des conditions tres-avantageuses; mais quelle asseurance, disoient les Ligueux, ce Duc pouvoit-il jamais prendre, ses freres ayant esté tuez de la sorte qu'ils l'avoient esté? Ainsi, comme il ne voulut écouter aucune proposition d'accommodement, Henry III fut contraint de se tourner du costé du Roy de Navarre.

Henry III a peur, & se retire à Tours.

Il tasche en vain d'appaiser le Duc de Mayenne.

Il appelle enfin le Roy de Navarre, & luy donne Saumur.

Ce Prince avant toutes choses voulut avoir un passage sur la riviere de Loire.

Loire. On luy donna la ville de Saumur, où il eſtablit Gouverneur le Pleſſis-Mornay, qui fortifia le chaſteau, & en fit comme la teſte des places du Parti Huguenot. S'eſtant en ſuite de cela approché de Tours, ſes vieux Capitaines Huguenots le retinrent quelque temps dans la défiance, & l'empeſcherent d'aller voir le Roy, duquel ils craignoient, diſoient-ils, qu'en un temps où une trahiſon luy eſtoit ſi neceſſaire, pour ſe tirer du labyrinthe, où l'action de Blois l'avoit jetté, il ne vouluſt acheter ſon abſolution au prix de la vie du Roy de Navarre. 1589.

Le Roy de Navarre eſt diſſuadé par ſes gens de ſe commettre à ſa foy.

Le Duc d'Eſpernon, qui eſtoit revenu en Cour pour ſervir ſon Maiſtre au beſoin, & le Mareſchal d'Aumont avoient beau le preſſer, & luy donner leur parole; ſes amis ne pouvoient conſentir qu'il s'expoſaſt ainſi à la foy d'un Prince, qui, à ce qu'ils croyoient, n'en avoit gueres. Veritablement leurs craintes eſtoient juſtes, & noſtre Henry les avoit ſans doute auſſi bien qu'eux; toutefois aprés qu'il eut bien conſideré qu'il s'agiſſoit de ſauver la France, de ſervir ſon Roy, & de s'ouvrir un chemin pour defendre la

1589. Couronne, qui luy appartenoit, il resolut de tout hazarder, & de se resigner entierement à la sainte garde du souverain Protecteur des Rois.

Neantmoins il se resout d'y aller, quoy qui en puisse arriver.

La ville de Tours est située comme dans une Isle, un peu au dessus du lieu, où la riviere de Cher se mesle avec la Loire, ayant costoyé ce grand fleuve trois ou quatre lieuës. Les gens du Roy de Navarre ne vouloient point qu'il s'engageast entre ces rivieres, mais que l'abouchement se fist au delà du Cher. Il l'emporta presque luy seul, contre eux tous. Neantmoins pour les contenter, il falut qu'il tinst conseil sur le bord de la riviere, & qu'il permist à ses Capitaines de la passer les premiers, comme pour sonder le gué. Il passa aprés eux, & arriva au Plessis lés Tours sur les trois heures de l'aprés midi en habit de guerre, tout crasseux, & tout usé de la cuirasse, luy seul ayant un manteau, & tous ses gens estans en pourpoint, tous prests d'endosser les armes, afin de monstrer qu'il n'estoit point venu pour faire sa Cour, mais pour bien servir.

Il passe pour cet effet la riviere de Cher.

Il alla au devant du Roy, qui entendoit Vespres aux Minimes. La foule du

du peuple estoit si grande, qu'ils furent long-temps dans l'allée du mail sans se pouvoir joindre. Nostre Henry estant à trois pas du Roy, se jetta à ses pieds, & s'efforça de les baiser; mais le Roy ne voulut pas le permettre, & le relevant l'embrassa avec grande tendresse. Ils reïtererent leurs embrassemens trois ou quatre fois, le Roy le nommant son tres-cher Frere, & luy appellant le Roy son Seigneur. On entendit alors pousser avec grande joye les cris de *vive le Roy*, que l'on n'avoit point ouïs depuis long-temps, comme si la presence de nostre Henry eust fait renaistre l'affection des peuples, qui sembloit esteinte pour Henry III. 1589.

Son Entreveuë du Roy, & de luy à Tours.

Aprés que les deux Rois se furent entretenus quelque temps, nostre Henry repassa la riviere, & alla loger au faux-bourg Saint Simphorien; car il avoit esté obligé de le promettre ainsi à ces vieux Huguenots, qui crurent qu'on leur tendoit des pieges par tout. Mais luy, qui estoit poussé d'un autre motif, & qui avoit ce genereux principe, Qu'il ne faut point ménager sa vie, quand il y a quelque chose à gagner, qui doit estre plus precieux

Il repasse la riviere, & couche au faux-bourg; mais le lendemain vient seul revoir le Roy.

1589. à un grand courage que la vie meſme, ſortit le lendemain dés ſix heures du matin, ſans avertir ſes gens, & paſſant le pont avec un page ſeulement, vint donner le bon jour au Roy. Ils s'entretinrent long-temps en deux ou trois conferences, où noſtre Henry donna de grandes marques de ſa capacité, & de ſon jugement. Leur reſolution en gros, fut de dreſſer une puiſſante armée pour attaquer Paris, qui eſtoit la principale teſte de l'Hydre, & faiſoit remuer toutes les autres; Ce qui leur ſeroit facile, pource que le Roy attendoit de grandes levées du coſté des Suiſſes, où il avoit envoyé Sancy pour cela; joint que le deſſein de ce ſiege eſtant publié, y attireroit infailliblement grand nombre de ſoldats & d'aventuriers, dans l'eſpoir d'un ſi riche pillage.

Ils reſolvent d'aſſieger Paris.

Les deux Rois ayant paſſé deux jours enſemble, celuy de Navarre s'en alla à Chinon pour faire avancer le reſte de ſes troupes, qui refuſoient encore de ſe meſler avec les Catholiques.

Le Duc de Mayenne manque de

Durant ſon abſence le Duc de Mayenne, qui s'eſtoit mis aux champs, vint donner dans le faux-bourg de Tours, penſant ſurprendre la ville, & le

le Roy dedans, par le moyen de quelques intelligences. Le combat y fut fort sanglant, & peu s'en falut que le dessein du Duc ne reüssit; Mais comme aprés les premiers efforts, il eut perdu l'esperance d'y reüssir, il se retira tout doucement.

Surprendre Henry III à Tours. 1589.

Depuis, les troupes du Roy estant merveilleusement grossies, ils marcherent conjointement luy, & le Roy de Navarre vers Orleans, prirent toutes les petites places d'alentour, de là descendirent en Beauce, & se rabatirent tout d'un coup vers Paris. Tous les postes des environs, comme Poissy, Estampes, & Meulan, furent forcez, ou obtinrent capitulation, dont ils " ne voulurent pour seureté, que la parole du Roy de Navarre, auquel ils " se fioient plus qu'à tous les écrits de " Henry III. Aussi faisoit-il profession " de tenir sa parole, mesme aux depens " de ses interests. "

Les deux Rois marchent vers Paris, avec leurs armées.

Considerez un peu le different " estat, où ces deus Rois s'estoient mis " par leur conduite differente. L'un " pour avoir souvent manqué de foy, " estoit abandonné de ses Sujets, & ses " plus grands sermens ne trouvoient " point de croyance parmi eux. L'au-

" Grande & utile reflexion à faire sur les differentes conduites de

Henry III & du Roy de Navarre. 1589.

„ tre pour l'avoir toûjours exactement
„ gardée, estoit reclamé, mesme par
„ ses plus grands ennemis. En toutes
„ occasions il donnoit des marques de
„ sa valeur, de son experience au faict
„ de la guerre, & sur tout de sa pru-
„ dence, & des nobles inclinations qu'il
„ avoit à bien faire; & à obliger tout le
„ monde. On le voyoit à toute heure
„ aux endroits les plus dangereux has-
„ ter les travaux, animer les soldats,
„ les soustenir dans les sorties, consoler
„ les blessez, & leur faire distribuer
„ quelque argent. Il remarquoit tout,
„ s'enqueroit de tout, & vouloit faire
„ avec les Mareschaux de Camp, tous
„ les logemens de son armée: Il obser-
„ voit adroitement ceux qu'on faisoit
„ dans l'armée de Henry III, où sou-
„ vent reconnoissant des defauts, il
„ n'en disoit rien de peur d'offenser
„ ceux qui les avoient faits, en décou-
„ vrant leur ignorance; & quand il se
„ croyoit obligé de les marquer, il le
„ faisoit avec tant de circonspection,
„ qu'ils ne luy en sçavoient point mau-
„ vais gré. Il n'estoit point chiche de
„ loüanges pour les belles actions, ni
„ de caresses & de bon accueil envers
„ tous ceux qui l'approchoient; Ils s'en-

tre-

tretenoit avec eux, quand il en avoit " 1589.
le temps, ou du moins les obligeoit "
de quelque bon mot, de sorte qu'ils "
s'en alloient toûjours satisfaits. Il ne "
craignoit point de se rendre familier; "
parce qu'il estoit asseuré, que plus on "
le connoistroit, plus on auroit d'esti- "
me & d'affection pour luy. Enfin la "
conduite de ce Prince estoit telle, qu'il "
n'y avoit point de cœur qu'il ne ga- "
gnast, & qu'il n'avoit point d'ami, "
qui n'eust volontiers esté son martyr. "

Paris est assiegé.

Déja Paris estoit assiegé, le Roy s'estant logé à Saint Clou, & nostre Henry à Meudon, tenant avec ses troupes ce qui est depuis Vanvres jusqu'au pont de Charenton. Déja Sanci estoit arrivé avec les levées de Suisses, & l'on travailloit aux ordres pour donner un assaut general, afin d'enlever les faux-bourgs de deçà la riviere. Le Duc de Mayenne, qui estoit dans la ville avec ses troupes, attendant celles que le Duc de Nemours luy devoit amener, estoit en grande apprehension de ne pouvoir soustenir le furieux choc qui se preparoit: Quand un jeune Jacobin du Convent de Paris, nommé Jacques Clement, par une resolution aussi diabolique & detestable, que determinée, vint frapper le Roy Hen-

Henry III est tué par un Jacobin.

1589. Henry III d'un coup de couteau dans le ventre, dont il mourut le lendemain. Si ce Moine frenetique n'euſt pas eſté tué ſur le champ par les gardes du Roy, on euſt peut-eſtre appris beaucoup de choſes, qui n'ont jamais eſté ſceuës.

Noſtre Henry le vient voir comme il mouroit.

Noſtre Henry eſtant averti ſur le ſoir bien tard, de ce funeſte accident, & du danger où eſtoit le Roy, ſe rendit à ſon logis accompagné ſeulement de vingt-cinq à trente Gentils-hommes. Y eſtant arrivé un peu auparavant qu'il expiraſt, il ſe mit à genoux pour luy baiſer les mains, & receut

Ce que le Roy luy dit, & à ceux qui eſtoient preſens.

ſes dernieres embraſſades. Le Roy le nomma par pluſieurs fois ſon bon frere, & ſon legitime Succeſſeur, luy recommanda le Royaume, exhorta les Seigneurs là preſens de le reconnoiſtre, & de ne ſe point deſunir. Enfin aprés l'avoir conjuré d'embraſſer la Religion Catholique, il rendit l'eſprit; laiſſant toute ſon armée dans un eſtonnement & dans une confuſion qui ne ſe peut exprimer, & tous les Chefs & Capitaines dans des irreſolutions, & des agitations differentes, ſelon leurs humeurs, leurs attachemens, & leurs intereſts.

SE-

SECONDE PARTIE DE LA VIE DE HENRY LE GRAND,

Contenant ce qu'il fit depuis le jour qu'il parvint à la Couronne de France, jusqu'à la Paix, qui fut faite l'an mil cinq cens quatre-vingt dix-huit, par le Traitté de Vervin.

LA mort du Roy Henry III changea entierement la face des affaires. Paris, la Ligue, & le Duc de Mayenne, passerent tout d'un coup d'une grande tristesse à une furieuse joye; & les serviteurs du defunt Roy, d'une esperance toute prochaine de le voir vengé, à une extréme desolation. 1589. *Changement que causa la mort de Henry III.*

Ce Prince, qui avoit esté l'objet de la haine des peuples, n'estant plus; il sembloit que cette haine devoit cesser, & par consequent la chaleur de la Ligue se ralentir; mais d'autre costé, non seulement tous ceux qui composoient cette faction, mais encore beaucoup d'autres, qui eussent tenu pour crime de se liguer contre Henry III leur

1589. leur Roy legitime & Catholique, crurent estre obligez en conscience de s'opposer à nostre Henry, au moins jusques à ce qu'il fust rentré dans le sein de la vraye Eglise ; condition qu'ils croyoient absolument necessaire pour succeder à Charlemagne & à Saint Louïs. Tellement que si la Ligue perdoit cette chaleur que la haine luy donnoit, elle en prenoit une bien plus specieuse du zele de la Religion, & avec cela avoit un pretexte tres-plausible de ne point poser les armes, que Henry ne professast la Foy de ses Ancestres.

Probleme, si Henry III mourut en un temps favorable pour Henry IV ou non.

Il estoit bien mal-aisé de juger si le poinct auquel arriva ce malheureux parricide, fut bon ou mauvais pour luy. Car d'un costé il sembloit que la providence ne l'avoit attiré de l'extrémité du Royaume, où il estoit comme relegué, & ne l'avoit amené par la main sur le plus beau theatre de la France, à la veuë de Paris, que pour qu'il y fist connoistre sa bonté & sa vertu, & qu'il fust en estat de recueillir une succession, à laquelle on ne l'eust jamais appellé, s'il n'eust esté present. Mais d'autre part, quand on consideroit la multitude des puissans ennemis, qui luy alloyent tomber sur les bras,

bras, le peu d'argent & de forces qu'il avoit, l'obstacle de sa Religion, & mille autres difficultez, on ne pouvoit certes juger, si la Couronne luy estoit écheuë pour en joüir, ou si elle luy estoit tombée sur la teste pour l'écraser; Et il y avoit sujet de dire, que si cette conjoncture l'élevoit, c'estoit sur un Throsne tremblant, & dressé sur le bord des precipices. 1589.

Henry IV tint plusieurs conseils.

Tandis que Henry III estoit à l'agonie, nostre Henry tint plusieurs conseils tumultuairement dans le mesme logis, avec ceux qu'il estimoit ses plus fidelles serviteurs. Lors qu'il sceut qu'il avoit rendu l'esprit, il se retira en son quartier à Meudon, où il prit le dueil de violet. D'abord il fut suivi d'un assez bon nombre de Noblesse, qui l'accompagna autant par curiosité que par affection; La Huguenote avec les troupes qu'il avoit amenées, luy presta serment tout aussi-tost; mais ce nombre estoit bien petit. Quelques-uns des Catholiques, comme le Mareschal d'Aumont, Givry, & Humieres, luy jurerent service jusqu'à la mort, & de bonne grace, sans desirer de luy aucune condition. Mais la plus grande part des autres estant ou éloignez d'in-

Quelques Catholiques le reconnoissent, plusieurs ne veulent pas.

1589. d'inclination, ou piquez de quelque mécontentement, ou croyant avoir trouvé alors le temps de se faire bien acheter, se tenoient plus à l'écart, & faisoient de petites assemblées en divers lieux, où ils formoient quantité de desseins fantastiques.

Quelques-uns se proposoient de se faire Souverains. Le Mareschal de Biron entre autres, mais le Roy luy en fait perdre l'envie.

Chacun d'eux se proposoit de se faire Souverain de quelque Ville, ou de quelque Province, comme les Gouverneurs avoient fait dans la decadence de la Maison de Charlemagne. Le Mareschal de Biron, entre autres, vouloit avoir la Comté de Perigord; Et Sancy, pour ne le rebuter pas, en parla au Roy. Cette proposition estoit fort dangereuse, car s'il la refusoit, il l'irritoit; & s'il luy accordoit sa demande, il ouvroit le chemin à tous les autres, d'en faire de pareilles, & ainsi il faloit mettre le Royaume en pieces. Il n'y avoit que son esprit & ses lumieres, qui le pussent tirer d'un pas si difficile. Il charge donc Sancy de l'asseurer de sa part de son affection, dont il luy donneroit volontiers en temps & lieu, toutes les marques qu'un bon Sujet devoit attendre de son Souverain; mais en mesme temps il luy fournit tant de puissantes raisons, pour les-

lesquelles il ne pouvoit luy accorder ce qu'il desiroit, que Sancy en estant persuadé le premier, il ne luy fut pas difficile de faire le mesme effet sur l'esprit de Biron, lequel il obligea non seulement de renoncer à cette pretention, mais encore de proteſter qu'il ne souffriroit jamais qu'aucune piece de l'Estat fust démembrée en faveur de qui que ce fust. 1589.

Il faloit sans doute que le Grand Henry raisonnast bien puissamment, & qu'il expliqnast ses raisonnemens de la bonne maniere; puisqu'il pouvoit en des occasions si importantes, persuader des esprits si habiles, contre leurs propres interests.

Biron & Sancy asseurent les Suisses Catholiques au service du Roy.

Biron estant ainsi gagné, s'en alla avec Sancy, s'asseurer des Suisses que Sancy avoit amenez au feu Roy; mais qui estans tous des Cantons Catholiques, faisoient difficulté de porter les armes pour un Prince Huguenot, & sans nouvel ordre de leur Superieur. Quant aux troupes Françoises du defunt Roy, il n'estoit pas si facile de les gagner; les Seigneurs qui les commandoient, ou qui tenoient les Chefs dans leur dépendance, avoient chacun diverses visées, & vouloient les uns une cho-

1589. choſe, & les autres une autre, ſelon leur intereſt, ou leur caprice.

Quelle eſtoit la diſpoſition des Princes du Sang vers le Roy.

Il y avoit ſix Princes de la Maiſon de Bourbon : ſçavoir le vieux Cardinal de Bourbon, le Cardinal de Vendoſme, le Comte de Soiſſons, le Prince de Conti, le Duc de Montpenſier, & le Prince de Dombes ſon fils, leſquels au lieu d'eſtre ſon plus ferme appuy, ne luy cauſoient pas peu d'inquietude ; parce qu'il n'y en avoit aucun d'eux, qui n'euſt ſa pretention particuliere, laquelle alloit toûjours à luy faire obſtacle.

Seigneurs dans l'armée, & dans la Cour, mal-intentionnez.

Pluſieurs des Seigneurs, qui eſtoient dans l'armée, n'eſtoient auſſi gueres bien intentionnez, particulierement Henry, Grand Prieur de France, fils naturel de Charles IX, (depuis Comte d'Auvergne & Duc d'Angouleſme) le Duc d'Eſpernon, & Termes-Bellegarde, qui dans la crainte, qu'ils avoient euë autrefois qu'il ne les éloignaſt de la faveur de leur Maiſtre, l'avoient choqué en diverſes rencontres.

Pour les Courtiſans, comme François d'O, & Manou ſon frere, Chateau-Vieux, & pluſieurs autres, comme ils ſçavoient que noſtre Henry deteſtoit leurs

leurs vilaines débauches, & qu'il ne seroit pas si mauvais ménager, que d'épuiser ses finances pour fournir à leur luxe, ils n'avoient pas beaucoup d'inclination pour luy, & neantmoins faute de pouvoir trouver mieux, ils se vouloient declarer en sa faveur; mais avec des conditions, qui le tinssent en bride, & qui l'obligeassent en quelque façon à dépendre d'eux. 1589.

Assemblée de Noblesse chez d'O, veut que le Roy se convertisse. D'O luy en porte la parole.

Pour cet effet ils firent une assemblée de quelque Noblesse chez d'O, homme voluptueux, prodigue, & par consequent pas fort scrupuleux, mais qui pour lors faisoit le conscientieux, afin de se rendre necessaire; Et là ils resolurent de ne le point reconnoistre, qu'il ne fust Catholique. François d'O, accompagné de quelques Gentilshommes, eut la hardiesse de porter au Roy la resolution de cette assemblée, & y adjousta un discours estudié, pour luy persuader de retourner à la Religion Catholique. Mais le Roy qui s'estoit déja remis de ses plus grandes craintes, leur fit une réponse tellement meslée de douceur & de gravité, de vigueur & de retenuë, qu'en les repoussant courageusement sans les rabrouër

Il luy répond adroitement & courageusement.

1589. brouër, il leur témoigna qu'il desiroit bien les conserver, mais qu'aprés tout il ne craignoit guere de les perdre.

Autre plus grande assemblée de Noblesse resout de le reconnoistre pourveu qu'il se fasse instruire.

Quelques heures aprés, la Noblesse en suite de diverses petites assemblées, en tint une grande chez François de Luxembourg Duc de Piney. Là s'estant fait plusieurs propositions, les Ducs de Montpensier, & de Piney avoient adroitement ménagé les esprits, & ramené les opinions les plus fascheuses à cette resolution. Que l'on reconnoistroit Henry pour Roy à ces conditions : 1. Pourveu qu'il se fist instruire dans six mois, car on presuppposoit que l'instruction causeroit necessairement la conversion. 2. Qu'il ne permist aucun exercice que de la Religion Catholique. 3. Qu'il ne donnast ni charge, ni employ aux Huguenots. 4. Qu'il permist à l'assemblée de deputer vers le Pape, pour luy faire entendre, & agréer les causes, qui obligeoient la Noblesse de demeurer au service d'un Prince separé de l'Eglise Romaine.

Le Duc de Piney porte cette resolution au Roy, qui l'agrée.

Le Duc de Piney fit entendte cette resolution au Roy, qui les remercia de leur zele pour la conservation de l'Estat, & de l'affection qu'ils avoient pour

sa

sa personne, leur promit qu'il perdroit plûtoſt la vie, que le ſouvenir des bons ſervices qu'ils luy rendoient, & leur accorda facilement tous les poincts qu'ils demandoient, horſmis le ſecond. Au lieu duquel il s'engagea de reſtablir l'exercice de la Religion Catholique par toutes ſes Terres, & d'y remettre les Eccleſiaſtiques dans la poſſeſſion de leurs biens: Et de cela il fit dreſſer une Declaration, & aprés que les Seigneurs, & Gentils-hommes de marque l'eurent ſignée, il l'envoya à cette partie du Parlement, qui eſtoit ſeante à Tours pour la verifier. 1589.

Et accorde une Declaration touchant l'exercice de la Religion Catholique par toutes ſes Terres.

Il y en eut pluſieurs qui la ſignerent à regret, & quelques-uns qui refuſerent abſolument; entre autres le Duc d'Eſpernon, & Louïs de l'Hoſpital-Vitry. Ce dernier, inquieté, ce diſoit-il, du ſcrupule de conſcience, ſe jetta dans Paris, & ſe donna pour quelque temps à la Ligue; mais auparavant il abandonna le Gouvernement de Dourdan, que le defunt Roy luy avoit donné. Telle eſtoit alors la maxime des vrais gens d'honneur dans les guerres civiles, qu'en quittant un Parti, quel qu'il fuſt, ils quittoient auſſi les places qu'ils en tenoient, &

Pluſieurs la ſignent à regret, & d'autres refuſent, comme Vitry qui ſe fait Ligueux.

1589. les remettoient à ceux qui les leur avoient conferées.

Et le Duc d'Espernon, qui se retire.

Le Duc d'Espernon protestant qu'il ne seroit jamais ni Espagnol, ni Ligueux, mais que sa conscience ne luy permettoit pas de demeurer auprés du Roy, luy demanda congé de se rétirer en son Gouvernement. Le Roy aprés avoir tenté en vain de le retenir, luy donna congé avec beaucoup de caresses & de loüanges, mais estant fort faſché en son cœur de cet abandonnement, pour lequel on croit qu'il garda contre luy un ressentiment secret tant qu'il vescut.

Le Duc de Mayenne est bien empesché quel Parti prendre.

Le Duc de Mayenne n'estoit pas peu empesché dans Paris, sur la resolution qu'il devoit prendre. Il voyoit que tous les Parisiens, mesme ceux qui avoient tenu le parti du defunt Roy, avoient bien resolu de pourvoir à la seureté de la Religion; mais que tous vouloient un Roy, à la reserve de quelques-uns des Seize, qui s'imaginoient pouvoir faire une Republique & mettre la France en Cantons, comme sont les Suisses; mais ceux-là n'estoient pas assez forts, ni en nombre, ni en richesses, ni en capacité pour conduire un tel dessein. Tellement que la plus-

part

part de ses amis luy conseilloyent de prendre le titre de Roy ; toutefois quand il voulut sonder le gué pour cela, il trouva que cette proposition n'agreoit, ni au peuple, ni mesme au Roy d'Espagne, duquel il devoit tirer son principal appui, & les moyens de sa subsistance. 1589.

On luy donne deux conseils.

Là dessus on luy donna deux autres conseils ; l'un, de s'accorder de bonne grace avec le nouveau Roy, qui sans doute dans la conjoncture où estoient les choses, luy eust accordé des conditions tres-avantageuses : L'autre, qu'il fist entendre par une Declaration aux Catholiques de l'armée Royale, que tous les ressentimens demeurans esteints par la mort de Henry III, il n'avoit plus d'interest que celuy de la Religion ; Que ce poinct estant d'obligation divine, & regardant tous les bons Chrestiens, il les sommoit & conjuroit de se joindre avec luy pour exhorter le Roy de Navarre de rentrer dans l'Eglise, auquel cas ils promettoient de le reconnoistre aussitost pour Roy ; Mais s'il refusoit de le faire, ils protestoient de substituer en sa place un autre Prince du Sang. Cet avis estoit le meilleur. Aussi luy estoit-

1589. il proposé par Jeannin Presidént au Parlement de Bourgongne, l'une des plus sages & des plus fortes testes qui fust dans son Conseil, & qui agissoit dans les affaires sans détours & sans ruses, mais avec un grand sens, & une singuliere probité.

Il les rejette, & fait proclamer Roy le vieux Cardinal de Bourbon.

Le Duc de Mayenne rejetta également tous ces deux avis, & en prit un troisiéme, sçavoir de faire proclamer Roy le vieux Cardinal de Bourbon, qui estoit alors detenu prisonnier par ordre de nostre Henry, & de se reserver toûjours la qualité de Lieutenant General de la Couronne. Il dressa en suite plusieurs Declarations; l'une qu'il envoya aux Parlemens; l'autre aux Provinces, & à la Noblesse, les invitant de faire un effort pour delivrer leur Roy, & defendre la Religion.

Le Roy tente en vain de traiter avec ce Duc.

Au mesme temps le Roy le tentoit par diverses negociations, & le faisoit exhorter de rechercher plûtost son avancement dans son amitié, que dans les troubles & dans les miseres de la France. Mais à cela le Duc répondoit qu'il avoit engagé sa foy à la cause publique, & presté serment au Roy Charles X (c'est ainsi qu'on appelloit le vieux

vieux Cardinal de Bourbon, car il se nommoit Charles) auquel, selon le sentiment de la Ligue, la Couronne appartenoit, comme au plus proche parent du defunt. Et cependant il entretenoit des menées & des pratiques dans l'armée Royale, où ses emissaires débauchoient de jour à autre plusieurs personnes, mesme de ceux que le Roy croyoit les plus asseurez. Il y en avoit plusieurs d'assez genereux pour resister à l'argent; mais rien n'estoit à l'epreuve des intrigues des femmes de Paris, qui attiroient adroitement les Gentils-hommes, & les Officiers dans la Ville, & n'épargnoient rien pour les engager. 1589.

Comme le Roy eut reconnu qu'il en demeuroit à toute heure quelques-uns dans ces filets, & qu'il estoit à craindre que ceux qui en revenoient, chiffez par des Maistresses, n'en rapportassent quelques pernicieux dessseins; Que d'ailleurs il sceut que le Duc de Nemours s'avançoit avec ses troupes pour joindre le Duc de Mayenne; Que le Duc de Lorraine luy devoit aussi envoyer les siennes; & qu'il estoit à craindre que tous ensemble ne l'enveloppassent, & ne luy cou-

Il leve le siege de

devant Paris, & pourquoy.

passent le chemin de la retraite : il trouva à propos de décamper de devant Paris.

1589.

Escrit aux Princes Protestans pour se justifier.

Avant que de lever le piquet, il écrivit aux Princes Protestans pour leur rendre compte de ce qu'il faisoit, & pour les asseurer que rien n'estoit capable d'ébranler sa fermeté, ni de le separer d'avec Christ. Il parloit encore alors selon sa pensée, & sa conscience, n'ayant point d'envie de changer. Ce que pourtant les Ministres de sa Religion ne croyoient pas, & le veilloient de si prés sur ce sujet-là, qu'ils s'en rendoient importuns.

Ses grandes peines quatre ans durant à contenter les Catholiques, & les Huguenots.

Ce fut certes une peine indicible, qu'il eut à souffrir trois ou quatre ans durant, que d'entendre d'un costé les exhortations de ces gens-là, & de l'autre les remonstrances tres-instantes des Catholiques ; car il faloit qu'il calmast les défiances des premiers, & qu'il entretinst les seconds de continuelles esperances de se faire instruire. De combien d'adresse eut-il besoin ? De combien de patience ? Avec quelle accortise, & avec quelle prudence falut-il manier tant d'esprits differens ? Certes cela ne se pouvoit sans y employer toutes les forces de son jugement,

ment, & de son esprit. Ainsi il connut bien à quel point il est necessaire à un Prince d'avoir exercé de bonne heure son esprit, & de s'estre instruit à parler, à negotier, & à bien dire, pour pouvoir se servir de ses talens dans le besoin. Sans mentir il eut bien pour lors à se louër de ceux, qui ayant eu le soin de l'élever, l'avoient formé en sa jeunesse à manier les affaires, à traitter avec les hommes, & à gagner les affections de tout le monde. 1589. *Il eut besoin de grande prudence, adresse, & eloquence.*

Les derniers devoirs qu'il desiroit rendre à son Predecesseur luy servirent d'un honneste pretexte de lever le siege de devant Paris. Pour mettre son corps en un lieu, où le ressentiment des serviteurs du Duc de Guise ne luy pûst faire outrage, il le conduisit à Compiegne, & le deposa en l'Abbaye de Saint Cornille, où il luy fit faire toutes les ceremonies funebres aussi honorablement que la confusion du temps le pût permettre. N'y pouvant assister luy-mesme à cause de sa Religion, il en commit le soin à Bellegarde & à Espernon. Ce dernier l'accompagna jusques là, puis se retira en Angoumois. *Il conduit le corps de Henry III à Saint Cornille de Compiegne.*

Il y eut trois avis sur l'endroit, où *Trois avis*

touchant le lieu, où il se devoit retirer. 1589.

nostre Henry se devoit retirer en levant le siege de Paris. Le premier estoit de repasser la Loire, & d'abandonner à la Ligue les Provinces de deçà, parce que difficilement il pouvoit les maintenir. Le second: de remonter le long de la Marne, & de se saisir des Ponts, & des Villes pour y attendre un secours de Suisses Protestans, & d'Allemans, qui luy devoit venir. Et le troisiéme, de descendre en Normandie, pour s'asseurer de quelques Villes, dont les Gouverneurs n'estoient point encore attachez à la Ligue, & pour y recueillir les deniers dans les Receptes des Tailles, & y joindre le secours d'Angleterre, que la Reine Elizabeth luy avoit promis, & qui ne pouvoit pas beaucoup tarder.

Il suit le dernier, qui estoit d'aller en Normandie.

Il s'attacha au dernier de ces avis; Ainsi la Noblesse qui l'accompagnoit desirant s'aller rafraischir chez elle pour quelque temps, il luy donna congé. Il envoya une partie de ses troupes en Picardie, sous la conduite du Duc de Longueville; une autre en Champagne, sous celle du Mareschal d'Aumont; & avec trois mille hommes de pied François, deux Regimens Suisses, & douze cens chevaux, qu'il retint seu-

le-

lement avec luy, il descendit en Normandie. 1590.

Le Duc de Montpensier, qui en estoit Gouverneur, le vint joindre avec deux cens Gentils-hommes, & quinze cens fantassins. Rolet Gouverneur du Pont de l'Arche, homme de cœur & d'esprit, luy apporta les clefs de la place, ne demandant pour recompense que l'honneur de le servir. Emar de Chattes, Commandeur de Malte, en fit autant de la ville de Dieppe. Aprés quoy le Roy approcha de Rouën, où il croyoit avoir quelque intelligence.

Rolet luy apporte les clefs du Pont de l'Arche; & Chattes de Dieppe.

Il veut assieger Rouën, mais le Duc de Mayenne vient au secours, & le pousse à Dieppe, où il l'investit.

Cette entreprise le mit en un extréme danger; mais en revanche elle luy donna une belle occasion d'acquerir de la gloire en se tirant d'un si dangereux pas. Voici comment.

Le Duc de Mayenne vient au secours de Rouën avec toutes ses forces, & passe la riviere à Vernon. Le Roy bien estonné se retire à Dieppe, & mande au Duc de Longueville, & à d'Aumont de luy ramener en diligence ce qu'ils avoient de troupes. Le Duc cependant reprend toutes les petites places des environs de Dieppe pour l'environner & l'investir là dedans. En effet

1590. il le serra de si prés, que s'il ne se fust point amusé à contre-temps d'aller à Bins en Hainaut, conferer avec le Duc de Parme, il eust dans ce desordre dissipé la plus grande partie de sa petite armée. Il avoit déja fait courir le bruit par toute la France, & écrit avec asseurance à tous les Princes estrangers, qu'il tenoit le Roy de Navarre, il l'appelloit ainsi, acculé dans un petit coin, d'où il ne pouvoit sortir qu'en se rendant à luy, ou en sautant dans la mer. Le peril paroissoit si eminent, mesme à ses plus fideles serviteurs, que le Parlement qui estoit à Tours, luy envoya exprés un Maistre des Requestes, luy proposer que le seul expedient qu'ils voyoient de sauver l'Estat, c'estoit de les associer luy & le Cardinal de Bourbon son oncle, à la Royauté, donnant à l'un la conduite des affaires, & à l'autre celle des armes. Il y avoit aussi la plus grande partie des Capitaines de son armée, qui estoit d'avis, que laissant ses troupes à terre bien retranchées dans leurs postes, il s'embarquast au plûtost pour prendre la route d'Angleterre, ou de la Rochelle, de peur que s'il tardoit davantage, il ne se trouvast in-

Le Duc fait courre le bruit qu'il ne luy peut échaper.

Le Parlement de Tours luy conseilloit d'associer le Cardinal de Bourbon à la Royauté.

D'autres luy conseilloient de se retirer en Angleterre.

investi par mer, aussi bien que par terre. Or sur la proposition du Parlement, il fit réponse qu'il avoit donné bon ordre que les intrigues du Duc de Mayenne ne pussent delivrer le Cardinal de Bourbon, comme on l'apprehendoit; Et le Mareschal de Biron parla si vertement à ceux, qui luy conseilloient de s'embarquer, qu'ils s'en desisterent. 1590. *Il se mocque des uns & des autres.*

Il parut bien-tost à l'épreuve que les forces de la Ligue, qui estoient trois fois plus grandes que les siennes, n'estoient pas redoutables à proportion de leur nombre, & que plus il y avoit de Chefs, moins les efforts en estoient à craindre. Le Roy s'estoit logé au Chasteau d'Arques, qui est sur un costau, pour fermer le passage de la vallée, qui va à Dieppe. Le Duc avoit formé le dessein de prendre ce port de Mer. Par quatre ou cinq repriſes, & à divers jours, il essaya d'attaquer le faux-bourg du Polet, & par quatre ou cinq fois il fut repoussé, nostre Henry y faisant toûjours des merveilles, & s'exposant si fort, qu'une fois il pensa estre surpris, & envelopé des ennemis. Enfin le Duc aprés avoir perdu là onze jours de temps, & mille *Le Duc de Mayenne assiege Dieppe.* *Journée d'Arques.* *Ce Duc leve le siege, & se retire; va en Picardie,*

& pourquoy. 1590.

ou douze cens hommes, leva le siege & se retira en Picardie.

On crut qu'il passa en cette Province, sur la crainte qu'il avoit que les Picards, gens sinceres & francs, mais fort simples, ne se laissassent surprendre aux artifices des agens d'Espagne, qui les vouloient engager à se jetter sous la protection du Roy leur Maistre.

Ce qui l'empescha de reüssir dans son siege.

On remarqua aussi que ce qui l'empescha de reüssir dans l'entrepriſe de Dieppe, & qui le tint deux ou trois jours sans y rien entreprendre à l'heure qu'il y faisoit bon, ce fut la jalousie, & les piques d'entre les Chefs, qui l'accompagnoient ; particulierement du Marquis du Pont-à-Mousson fils du Duc de Lorraine, du Duc de Nemours, & du Chevalier d'Aumale. Car comme ils croyoient la prise du Roy infaillible, ou du moins sa fuite asseurée, & qu'ils disposoient déja du Royaume, comme de leur conqueste, ils se regardoient tous d'un œil de jalousie, & chacun d'eux formoit des desseins dans sa teste, pour en avoir la meilleure part.

Il ne cent

On remarqua encore que dans un de ces combats de Dieppe, le Duc de Mayen-

Mayenne ayant eu d'abord quelque avantage, eust remporté une entiere victoire, s'il se fust avancé plus viste seulement d'un quart d'heure ; mais comme il marchoit trop lentement, il laissa échaper l'occasion, que jamais depuis il ne rencontra. Ce qui fit dire au Roy, qui reconnut bien cette faute : *S'il n'y va pas d'une autre façon, je suis asseuré de le battre toûjours à la campagne.*

pas se servir de son avantage. 1590.

J'ay rapporté ces particularitez, parce qu'elles font connoistre les defauts de ce grand Corps de la Ligue, & les veritables causes, qui empeschérent ses progrez, & la reduisirent au neant. J'en trouve trois principales.

Trois causes pour lesquelles ce grand Corps de la Ligue ne reüssissoit pas en ses desseins.

La premiere fut la défiance, que le Duc de Mayenne eut des Espagnols. Car bien qu'il ne pust se passer d'eux, il ne laissoit pas de les regarder comme ses ennemis secrets ; Et eux ne l'assistoient pas pour l'amour de luy-mesme, mais dans le dessein de profiter du débris de la France. Ainsi comme ils virent qu'il ne concouroit pas avec eux pour leurs fins, & qu'il pensoit à son avantage sans faire le leur, ils ne luy donnoient que de foibles secours, en sorte qu'ils le laisserent déchoir si

La défiance d'entre les Espagnols, & le Duc de Mayenne.

1599. bas, qu'aprés ils ne purent le relever quand ils le voulurent faire.

La seconde fut la jalousie d'entre les Chefs, qui ne s'accorderent jamais entre eux. Ils pensoient plus à se traverser & à se ruiner l'un l'autre, qu'à accabler leur ennemi commun, & s'embarrassoient de telle sorte par leurs divisions & partialitez, qu'ils manquoient toûjours leurs plus grandes entrepriſes: là où dans le Parti du Roy, il n'y avoit qu'un seul Chef, auquel tout se rapportoit, & par les ordres duquel tout se passoit.

La jalousie d'entre les Chefs de la Ligue.

La troisiéme estoit la pesanteur du Duc de Mayenne, qui se remuoit fort lentement en toutes choses. Ses flateurs appelloient cela gravité. Ce defaut procedoit principalement de son naturel, & estoit augmenté non seulement par la masse de son corps, grand & gros à proportion, & qui par consequent avoit besoin de beaucoup de nourriture, & de beaucoup de sommeil; mais encore par la froideur, & par l'engourdissement que luy avoit laissé dans l'habitude du corps une certaine maladie, qu'il avoit contractée à Paris peu de jours aprés la mort de Henry III, de laquelle, dit-on, il s'es-

La lenteur & pareſſe du Duc de Mayenne.

s'estoit voulu réjouïr mal à propos.

Le Roy Henry IV n'estoit pas de mesme: Car quoyqu'il aimast assez la bonne chere, & à se divertir avec ses familiers, lors qu'il en avoit le loisir; neantmoins tandis qu'il avoit des affaires, ou de guerre, ou d'autre nature, il n'estoit à table qu'un quart d'heure, & dormoit à peine deux ou trois heures de suite; Tellement que le Pape Sixte V ayant esté bien informé de sa façon de vivre, & de celle du Duc de Mayenne, prognostica hardiment que le Bearnois, il l'appelloit ainsi, comme faisoient tous les Ligueux, ne pouvoit manquer d'avoir le dessus, puisqu'il n'estoit pas plus long-temps au lict, que le Duc de Mayenne estoit à table. 1590. *Grande activité & vigilance de Henry IV.*

Les Officiers & serviteurs se formant sur l'exemple des Maistres, ceux du Roy estoient prompts, alertes, vigilans, qui executoient ses ordres aussi-tost qu'ils estoient sortis de sa bouche, qui prenoient garde à tout, & luy donnoient avis de tout. Au contraire ceux du Duc estoient lents, nonchalans, paresseux, & qui pour quelque occasion pressante que ce fust, ne vouloient rien perdre de leurs aises, & de leurs divertissemens. *Les Officiers & serviteurs ressembloient à leurs Maistres.*

Il

1590. Il me semble que pour l'intelligence de nostre Histoire, il estoit necessaire de marquer ces circonstances, qui sont tout-à-fait essentielles, & fort instructives.

Nous avons dit sur la fin de la premiere Partie, qui estoient les principaux Chefs de la Ligue, & comme ils tenoient presque toutes les meilleures Villes, & les plus riches Provinces du Royaume. Ce ne seroit jamais fait de rapporter par le menu toutes les factions, les combats, les entrepriſes, & les changemens, qui se firent dans chaque Province cinq ou six ans durant. Nous suivrons seulement le gros des affaires, & verrons comme la Providence Divine, & la vertu incomparable de nostre Heros, tirerent la France du labyrinthe de ses miseres; en sorte que l'Estat & la Religion, qui se vouloient détruire par une guerre irreconciliable, furent sauvez miraculeusement l'un & l'autre, & refleurirent avec autant de bon-heur & de gloire que jamais.

Cette Histoire ne suivra que le gros des affaires.

Quoyque le Duc de Mayenne se fust retiré de devant Dieppe, neantmoins les peuples estoient entierement persuadez que le Roy ne luy pouvoit

On faisoit croire aux Parisiens que le Roy estoit pris.

échaper, particulierement les Pari- 1590.
siens, à qui la Ducheſſe de Montpenſier faiſoit croire par des courriers apoſtez, qu'elle faiſoit arriver de jour à autre, tantoſt qu'il demandoit à ſe rendre, tantoſt qu'il avoit eſté pris, & enfin qu'on l'amenoit à Paris ; ſi bien qu'il y eut des Dames, qui louërent des feneſtres à la ruë Saint Denis pour le voir paſſer.

Ils ſont bien eſtonnez d'apprendre qu'il vient à eux.

Tandis qu'on les amuſoit de ces faux bruits, ils furent bien eſtonnez d'apprendre, qu'ayant receu un renfort de quatre mille Anglois, il s'eſtoit mis en marche, & qu'il venoit droit à Paris. Il y avoit quelques intelligences, qui luy promettoient que s'il pouvoit gagner les faux-bourgs, ils le feroient entrer dans la ville. Il attaqua donc ceux de Saint Germain, Saint Michel, Saint Jacques, Saint Marceau, & Saint Victor, & les emporta d'emblée, mais il ne pût gagner le quartier de l'Univerſité, comme il eſperoit, parce qu'on n'amena pas ſon canon aſſez à temps. Sur les huit heures du matin, c'eſtoit le jour de la Touſſaints, il entra au faux-bourg Saint Jacques, où il reconnut que le peuple n'avoit nulle averſion pour luy;

Il prend les faux-bourgs de Saint Germain, &c.

1590. luy ; Car il ne le vid point effrayé, ni s'enfuyant éperduëment, mais se tenant à ses fenestres pour le regarder, & criant, *vive le Roy*. Aussi usa-t-il de son avantage avec une grande moderation ; Il defendit toutes sortes de violences & de pillages, & mit ordre que le service divin fust continué ; de sorte que ses gens y assisterent paisiblement avec les Bourgeois, tandis que luy montant au clocher de Saint Germain consideroit attentivement ce qui se faisoit dans la ville.

Sa moderation en cette rencontre.

Les Ducs de Nemours & de Mayenne y accourent.

Le soir le Duc de Nemours estant accouru avec de la cavalerie, & le Duc de Mayenne le lendemain avec son infanterie, le Roy délogea, & se retira à Montlehery : mais auparavant il mit son armée en bataille à la veuë de Paris, & la tint quatre heures sous les armes, pour faire connoistre aux Parisiens la foiblesse de leurs Chefs.

Le Roy se retire à Montlehery.

Puis il prend Estampes, Vendosme, le Mans, & Alençon.

Aprés cela, Estampes, Vendosme, le Mans, & Alençon ne purent soustenir sa presence & ses armes, & se rendirent à luy. De la façon qu'il y alloit, & que se defendoient les Chefs de la Ligue, il eust reconquis tout le Royaume en moins de quinze mois, s'il n'eust point manqué d'argent. Ce

Le de-

seul

seul defaut retardoit le cours de ses prosperitez. Les rançons qu'il imposoit aux Villes reduites par force, les emprunts qu'il faisoit, & les deniers qu'il pouvoit tirer des Tailles ne suffisoient pas à moitié pour entretenir ses troupes en corps d'armée; C'est pourquoy il fut contraint quatre ou cinq ans durant de faire la guerre d'une façon extraordinaire. Quand ses troupes avoient servi quelques mois, & consumé outre leur paye, ce qu'elles avoient picoré dans leurs quartiers, il les y renvoyoit tant pour se refaire, que pour preserver leurs païs des invasions de la Ligue. Semblablement lors que les Gentils-hommes volontaires avoient dépensé l'argent qu'ils avoient apporté de leurs maisons, il leur donnoit congé de s'en retourner pour y ménager dequoy fournir à un autre voyage, les invitant par son exemple à retrancher la dépense superfluë des habits, & des equipages, & les traittant outre cela avec tant de civilité & d'accortise, qu'ils ne luy manquoient jamais dans les occasions pressantes, & revenoient le plûtost qu'ils pouvoient, le servant, s'il faut ainsi dire, par quartier.

faut d'argent arreste ses progrez. 1590.

De quelle façon il faisoit subsister ses troupes.

Ce-

1590. *Il reduit presque toute la Normandie, & assiege Dreux.*

Cependant il fondit tout d'un coup en Normandie, & la reduisit presque toute, ayant pris les villes de Dompfront, Falaise, Lisieux, Bayeux, Honfleur, cette derniere par un siege bien meurtrier. Puis au retour de là, il prit encore Meulan sur la Seine à sept lieuës de Paris, & mit le siege devant Dreux.

Au bruit de ses conquestes le Duc de Mayenne fut obligé pour sa reputation de sortir de Paris, d'assembler ses troupes, & de recevoir contre son inclination quinze cens Lanciers, & cinq cens Carabins du Duc de Parme, Gouverneur des Païs-Bas. Ces troupes estoient commandées par le Comte d'Egmont.

Le Duc de Mayenne marche pour secourir Dreux.

Aprés que ce Duc eut repris quelques petites places, qui incommodoient Paris & les environs, il passa la Seine sur les Ponts de Mantes, pour aller secourir Dreux, s'imaginant qu'il le pouvoit faire sans rien hazarder. De

Le Roy vient au devant pour le combatre.

fait au bruit de sa marche le Roy leva le siege, mais ce fut à dessein de le combatre, & se vint pour cet effet loger à Nonancourt sur le passage de la riviere d'Eure.

Deux

Deux choses principalement le firent

rent resoudre à donner bataille : l'une, que manquant d'argent, il ne pouvoit pas tenir plus longtemps ses troupes en corps d'armée, & que s'il les menoit en Normandie, il leur feroit consumer inutilement tout le revenu de cette Province, qui seule luy valoit plus que toutes les autres, qu'il tenoit. L'autre, qu'il voyoit une gayeté extraordinaire dans tous ses gens de guerre, qui ne faisoient que sauter de joye, quand on leur disoit qu'ils alloient trouver l'Ennemi, & monstroient à leurs visages, & à leur contenance, qu'un jour de combat estoit un jour de feste pour eux.

raisons l'y obligent. 1590.

Le Duc de Mayenne n'estoit nullement d'avis d'exposer sa fortune & son honneur au hazard d'une journée, quand il consideroit la valeur des troupes du Roy au prix des siennes, la grande experience, & l'incomparable vertu de ce Prince, & avec cela son heureuse fortune, qui avoit pris un entier ascendant sur la sienne ; de sorte qu'il ne croyoit plus la pouvoir vaincre qu'en l'evitant. Mais les reproches des Parisiens ; les instances du Legat, que le Pape avoit envoyé pour appuyer les interests de la Ligue ; la cabale Espagno-

Quelles causes engagerent le Duc de

Mayenne à la bataille. 1590.

ſpagnole, qui de quelque coſté que la chance tournaſt, ſe promettoit de grands avantages de cette bataille; & la honte enfin d'avoir perdu plus de quarante places en ſix mois, ſans ſe mettre en devoir d'en ſecourir aucune, l'amenerent comme par force au ſecours de Dreux. Et quand il fut ſi proche, le faux avis qu'il eut que le Roy ſe retiroit vers la ville de Verneuïl au Perche, & les bravades du Comte d'Egmont, qui ſe vantoit d'eſtre capable luy ſeul avec ſes troupes, de défaire l'armée du Roy, l'engagerent à paſſer la riviere d'Eure ſur le Pont d'Yvry en grande diligence.

A dire le vray, le Roy & luy furent également ſurpris; le Roy d'apprendre qu'il avoit paſſé ſi-toſt; le Duc de voir que le Roy, qu'il croyoit avoir pris la route de Verneuïl, s'en venoit droit à luy. Mais quand ils euſſent voulu, ils ne s'en pouvoient plus dédire, il faloit en venir aux mains. Ce qui arriva le quatorziéme de Mars auprés du bourg d'Yvry.

Bataille d'Yvry, le 14 Mars.

On void bien au long dans les Hiſtoires la deſcription du champ de bataille, l'ordonnance des deux armées, les charges que firent les eſcadrons & les

les bataillons de part & d'autre, & les fautes des Chefs de la Ligue. Ainsi nous n'en dirons que ce qui touche la personne de nostre Prince. 1590.

Merveilleuse intelligence de Henry IV.

On y admira sa rare intelligence, son merveilleux genie, & son activité infatigable dans le mestier de la guerre. On y admira comme il sceut donner les ordres sans s'embarrasser, & avec aussi peu de confusion, que s'il eust esté dans son cabinet; Comme il sceut parfaitement ranger ses troupes, & comme ayant reconnu le dessein des ennemis, il changea toute l'ordonnance de son armée en un quart d'heure; Comme dans le combat il estoit par tout, remarquoit toutes choses, & y donnoit ordre de mesme que s'il eust eu cent yeux, & autant de bras; le bruit, l'embarras, la poussiere, & la fumée luy augmentant plûtost le jugement & la connoissance, que de le troubler.

Ses prieres à Dieu.

Les armées estant en presence prestes de donner, il leva les yeux au Ciel, & joignant les mains appella Dieu à témoin de son intention, & invoqua son assistance, le priant de vouloir reduire les rebelles à reconnoistre celuy que l'ordre de la succession leur avoit

1590. avoit donné pour legitime Souverain; *Mais, Seigneur*, disoit-il, *s'il t'a plû en disposer autrement, ou que tu voyes que je deusse estre du nombre de ces Rois que tu donnes en ta colere, oste moy la vie avec la Couronne; agrée que je sois aujourd'huy la victime de tes saintes volontez, fay que ma mort delivre la France des calamitez de la guerre, & que mon sang soit le dernier qui soit répandu en cette querelle.*

Aussi-tost il se fit donner son habillement de teste, sur la pointe duquel il y avoit un pennache de trois plumes blanches, & l'ayant pris, avant que de baisser la visiere, il dit à son escadron:

Son exhortation à ses gens. *Mes compagnons, si vous courez aujourd'huy ma fortune, je cours aussi la vostre; je veux vaincre, ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie: si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez aussi tost au ralliment, c'est le gain de la bataille. Vous le ferez entre ces trois arbres que vous voyez là haut à main droite* (c'estoient trois poiriers;) *& si vous perdez vos enseignes, cornettes, & guidons, ne perdez point de veuë mon pennache blanc: vous le trouverez toûjours au chemin de l'honneur & de la victoire.*

La

La decision de la journée ayant esté assez long-temps incertaine, luy fut enfin favorable. La principale gloire luy en estoit deuë, dautant qu'il donna impetueusement dans ce formidable gros du Comte d'Egmont, & que s'estant meslé dans cette foreſt de lances l'épée à la main, il les rendit inutiles, & les contraignit d'en venir à de courtes armes; à quoy les siens avoient beaucoup d'avantage, parce que les François sont plus agiles & plus adroits que les Flamans. Tellement qu'en moins d'un quart d'heure, il le perça, le dissipa & le mit en déroute; ce qui causa le gain entier de la bataille. 1590. *La bataille gagnée par le Roy.*

De seize mille hommes qu'avoit le Duc, à peine s'en sauva-t-il quatre mille. Il demeura plus de mille chevaux sur la place avec le Comte d'Egmont; quatre cens prisonniers de marque, & toute l'infanterie; car les Lansquenets furent tous taillez en pieces. On luy prit tout son bagage, canon, enseignes & cornettes: sçavoir vingt cornettes de cavalerie, la cornette blanche du Duc, la Colonele de ses Reistres, le grand estendart du Comte d'Egmont, & soixante enseignes de gens de pied. *Grande perte des Ligueux.*

1590. *Le Duc de Mayenne se sauve à Mantes, & de là à Paris.*

Le Duc de Mayenne s'y porta aussi vaillamment qu'il le devoit, & tascha plusieurs fois à faire quelque ralliement; mais enfin de peur d'estre enveloppé, il se retira vers le Pont d'Yvry, & l'ayant passé le fit rompre pour arrêter ceux qui le poursuivoient, & se sauva à Mantes, de là à Saint Denis, puis à Paris. Une partie des fuyards prit ce chemin avec luy, & l'autre prit celuy de la plaine, & gagna la ville de Chartres.

Le Roy expose trop sa personne, & Biron le luy remonstre librement.

Le Roy s'estant meslé durant la déroute dans un escadron de Walons, courut si grand risque de sa personne, que son armée le crut mort durant quelque temps. Surquoy le Mareschal de Biron accoustumé à parler librement, & qui n'avoit point combatu, mais s'estoit tenu à quartier avec un gros de reserve, pour empescher le ralliement des ennemis, ne put s'empescher de luy dire: *Ah! Sire, cela n'est pas juste, vous avez fait aujourd'huy ce que Biron devoit faire, & il a fait ce que devoit faire le Roy.*

Cette remonstrance fut approuvée de tous ceux qui l'entendirent, & les principaux Chefs prirent la liberté de supplier le Roy de ne plus exposer ainsi

sa

sa personne, & de considerer que Dieu ne l'avoit pas destiné pour estre Carabin, mais pour estre Roy de France; que tous les bras de ses Sujets devoient combatre pour luy, mais qu'ils demeureroient tous perclus, s'ils avoient perdu la teste, qui les faisoit mouvoir. 1590.

Pardessus tous les Chefs il emporta le prix de la vaillance; mais outre cela, sa clemence, sa generosité, & sa courtoisie ajoûterent un merveilleux éclat à ses belles actions; Et la maniere dont il usa de la victoire, fut une preuve certaine qu'il la tenoit de sa conduite, plûtost que de la Fortune. *Sa clemence, & sa generosité aprés la victoire.*

Il aima mieux recevoir les bataillons Suisses à composition, que de les tailler en pieces comme il le pouvoit; Il leur rendit leurs enseignes, & les fit reconduire dans leur païs par des Commissaires. Par là il gagna l'affection des cinq petits Cantons Catholiques.

Il n'eut rien plus à cœur que de faire connoistre à ses Sujets qu'il desiroit épargner leur sang, & qu'ils avoient affaire à un Roy clement & misericordieux, non pas à un cruel & impitoyable ennemi: Il fit crier dans la

1590. déroute, *sauvez les François, & main basse sur l'Estranger.* Il prit à merci tous ceux qui demandoient quartier, & en arracha tant qu'il put, des mains des soldats acharnez à la tuerie. Il traitta les prisonniers, particulierement les Gentils-hommes, non seulement avec humanité, mais encore avec courtoisie; & il combla d'honneur, de loüanges & de remerciemens toute la Noblesse, qui avoit combatu pour luy, partageant avec eux la gloire de la journée, & leur donnant des caresses pour arres des recompenses qu'ils devoient esperer de luy, lors qu'il seroit en pouvoir.

Sa reconnoissance & justice.

Belle action qu'il fit.

Je ne puis oublier une action qu'il fit de merveilleuse bonté, & qui fut aussi de grande efficace pour luy concilier les cœurs des Officiers, & des Gentils-hommes. Le Colonel Thische, ou Theodoric de Schomberg commandant quelques compagnies de Reistres, avoit esté forcé la veille de la bataille par les crieries de ces brutaux, de luy demander les monstres qui leur estoient deuës, & de luy representer qu'à moins de cela ils ne vouloient point combatre. Les Suisses, & les Allemans de ce temps-là en usoient ainsi; l'Hi-

l'Hiſtoire nous en fournit cent exemples. Le Roy tout en colere d'une telle demande, luy répondit : *Comment, Colonel Thiſche, eſt-ce le faict d'un homme d'honneur de demander de l'argent quand il faut prendre les ordres pour combatre?* Le Colonel ſe retira tout confus, ſans rien repartir. Le lendemain comme le Roy eut arrangé ſes troupes,, il ſe ſouvint qu'il l'avoit mal traitté, & ſur cela pouſſé d'un remords, qui ne peut tomber que dans une ame genereuſe, il alla le trouver, & luy dit: *Colonel, nous voicy dans l'occaſion, il ſe peut faire que j'y demeureray; il n'eſt pas juſte que j'emporte l'honneur d'un brave Gentil-homme comme vous: je declare donc que je vous reconnois pour homme de bien, & incapable de faire une laſcheté.* 1590.

Cela dit, il l'embraſſa cordialement, & alors le Colonel ayant de tendreſſe la larme à l'œil, luy répondit, *Ah! Sire, me rendant l'honneur que vous m'aviez oſté, vous m'oſtez la vie, car j'en ſerois indigne ſi je ne la mettois aujourd'huy pour voſtre ſervice. Si j'en avois mille, je les voudrois toutes répandre à vos pieds.* De faict il fut tué en cette occaſion,

1590. comme plusieurs autres braves Gentils-hommes.

Autre belle action.

Je rapporteray encore une autre fort belle action, qui fait voir admirablement comme nostre Henry n'épargnoit ni les civilitez, ni les caresses envers les Gentils-hommes, qui le servoient bien. Le soir comme il soupoit au Chasteau de Rosny, ayant esté averti que le Mareschal d'Aumont venoit luy rendre compte de ce qu'il avoit fait, il se leva pour aller au devant de luy, & l'ayant étroitement embrassé, il le convia à souper, & le fit asseoir à sa table avec ces obligeantes paroles: *Qu'il estoit bien raisonnable qu'il fust du festin, puisqu'il l'avoit si bien servi à ses nopces.*

Qu'est-ce qui empescha le Roy d'aller droit à Paris.

La terreur fut si grande dans Paris aprés la perte de cette bataille, que si le Roy y fust allé tout droit, on ne fait point de doute qu'il n'y eust esté receu sans beaucoup de difficulté. Quelques uns disoient que c'estoit le Mareschal de Biron, qui l'en détournoit; pource qu'il craignoit qu'aprés cela, n'ayant plus tant de besoin de luy, il ne le consideraſt moins. D'autres pensoient que c'estoient ses Ministres & Capitaines Huguenots, qui l'en dis-

suadoient; parce qu'ils avoient peur qu'il ne s'accommodast avec les Parisiens pour la Religion, & ainsi luy conseilloient d'avoir plûtost cette grande ville par famine. Ce que le Marquis d'O, pour lors Surintendant, appuyoit aussi fortement, afin que le Roy la prenant par ce moyen, pûst la traitter comme une ville de conqueste, en tirer de grands tresors, & supprimer les rentes de l'Hostel de ville, faisant banqueroute aux Bourgeois de toutes les debtes du Roy, qui estoient fort grandes. 1590. *Conseil diabolique.*

La Vefve de Montpensier, l'un des principaux organes de la Ligue, qui avoit accoûtumé d'amuser le peuple de Paris de fausses nouvelles, ne put plastrer le mal de la perte de cette bataille, qu'en disant que veritablement le Duc l'avoit perduë, mais que le Bearnois estoit mort. Le Bourgeois le crut cinq ou six jours durant; & ce fut assez pour retenir sa premiere frayeur, & pour avoir le temps de donner les ordres cependant, & d'envoyer ramasser du secours de tous costez. *La Vefve de Montpensier amuse le peuple.*

Aprés la bataille, le Roy ayant sejourné quelques jours à Mantes, à cau- *Le Roy part de Mantes,*

prend quelques villes, & vient bloquer Paris. 1590.

se des grandes pluyes; se remit aux champs, prit Lagni, Provins, Montereau, & Melun, sans se laisser plus amuser aux propositions de tréve que Villeroy luy faisoit. Puis, aprés avoir en passant tenté la ville de Sens avec peu de succés, il vint bloquer Paris, & prit tous les postes & chasteaux des environs, où il logea des garnisons de cavalerie pour batre la campagne.

Le Duc de Mayenne estoit allé trouver le Duc de Parme, & avoit laissé le Duc de Nemours à Paris.

Le Duc de Mayenne n'estoit pas dedans, il y avoit laissé le Duc de Nemours pour Gouverneur, & estoit allé trouver le Duc de Parme à Condé sur l'Escaut, pour luy demander quelque assistance en son besoin. Il se trouvoit dans un extréme embarras, & dans une juste crainte de perdre Paris, soit qu'il le pûst secourir, soit qu'il le laissast prendre; dautant qu'il voyoit bien que s'il y introduisoit le secours Espagnol, les Seize se serviroient de cet avantage pour se relever, & peut-estre pour engager Paris, par dépit de luy, sous le joug des Espagnols. Car ces Seize ne l'aimoient point du tout, parce qu'il avoit cassé leur Conseil de Quarante, qui bridoit son autorité; & que pour s'éloigner tout-à-fait du gouverne-

ment

ment Republicain qu'ils vouloient introduire, il avoit créé un autre Conseil, un Garde des Seaux, & quatre Secretaires d'Estat, avec lesquels il gouvernoit les affaires sans les y appeller, sinon quand il vouloit avoir de l'argent. 1590.

Outre cet embarras, il luy survint un autre sujet d'inquietude. Ce fut le trépas du vieux Cardinal de Bourbon, qui mourut à Fontenay en Poictou, où il estoit gardé par le Seigneur de la Boulaye. Il avoit à craindre que cette mort ne donnast ouverture aux Espagnols, & aux Seize de demander la creation d'un Roy, & qu'ils ne le pressassent si fort, que dans le besoin qu'il avoit d'eux, il fust contraint de le souffrir. En effet ce fut la premiere condition que les Agens d'Espagne mirent dans le Traitté, qu'ils firent avec luy pour luy donner secours: Et luy, de peur de leur déplaire, témoigna qu'il souhaitoit ardemment la convocation des Estats pour eslire un Roy, & transfera le lieu de l'assemblée de la ville de Melun, où il l'avoit assignée, dans celle de Paris; c'est à dire d'une ville qu'il avoit perduë dans une qui estoit assiegée. Cependant

La mort du Cardinal de Bourbon le trouble.

Les Espagnols & les Seize le pressant de faire un Roy, il assigne les Estats à Paris.

1590. dant il employa ſes amis auprés du Parlement, & à l'Hoſtel de Ville pour ſe conſerver la qualité de Lieutenant General; laquelle luy ayant eſté continuée, il monſtra qu'il ne craignoit rien tant que les Eſtats, & travailla de tout ſon pouvoir à les empeſcher. Ce qui, pour dire vray, acheva la ruine de ſon Parti.

Il ſe fait conſerver le titre de Lieutenant General.

Paris eſtant bloqué, le Legat, & les Seize n'oublierent rien pour encourager les peuples. Ils conſulterent leur Faculté de Theologie, & en obtinrent telles reſolutions qu'ils voulurent, contre celuy qu'ils nommoient le Bearnois; Ils firent faire pluſieurs proceſſions generales & particulieres; Et les Officiers preſterent de nouveau ſerment de fidelité à la ſainte Union. C'eſt ainſi qu'ils appelloient la Ligue.

Nemours apporte un grand ordre à defendre Paris.

Au meſme temps le Duc de Nemours apportoit un grand ordre pour mettre cette ville en defenſe; Et les Bourgeois eſtant perſuadez pour la pluſpart, que ſi le Roy la prenoit, il y eſtabliroit le Preſche, & aboliroit la Meſſe, s'y portoient avec une ardeur extréme, & contribuoient tout ce qu'on vouloit de leur bourſe, & meſme de leur travail, aux fortifications.

C'eſt

C'eſt une belle choſe dans les Hiſtoires de ce temps-là, que la relation de ce Blocus, les ordres que Nemours donna dans la ville, les garniſons qu'il y eſtablit en divers quartiers, les ſorties qui ſe firent durant le premier mois, les inventions dont on ſe ſervoit à animer le peuple, les efforts & les diverſes pratiques des ſerviteurs du Roy pour l'introduire dans la ville, les negotiations qui ſe firent de part & d'autre pour eſſayer de traitter un accommodement; comme les vivres diminuant, on chercha les moyens de les faire durer; comme nonobſtant toute l'œconomie qu'on y apporta la diſette fut extréme; Et comme enfin cette grande ville eſtant à trois ou quatre jours prés de perir entierement par la famine, fut delivrée par le Duc de Parme. 1590.

J'en marqueray ſeulement quelques particularitez fort memorables. Il ſe trouva dans Paris quand il fut bloqué deux cens trente mille perſonnes ſeulement, dont il y en avoit bien prés de trente mille des païſans d'alentour, qui s'y eſtoient refugiez; & il s'en eſtoit retiré prés de cent mille naturels Habitans; ſi bien qu'en ce *Nombre des Habitans de Paris.*

1590. temps-là il n'y avoit que trois cens mille ames à Paris, & aujourd'huy on croit qu'il y en a plus de deux fois autant.

Il n'est pas si aisé de le prendre par famine.

On avoit fait esperer au Roy, que lors que les Parisiens auroient veû sept ou huit jours durant, la hale & les marchez dégarnis de pain, les boucheries sans viande, les ports sans bled, sans vin & sans les autres commoditez, dont la riviere a de coustume d'estre couverte, ils iroient prendre leurs Chefs à la gorge, & les contraindroient de traitter avec luy; ou que si une humeur seditieuse ne les portoit pas à cela si promptement, la faim les y forceroit dans quinze jours. En effet il n'y avoit que pour cinq semaines de vivres: mais on les ménagea fort, & ceux qui luy disoient cela ne connoissoient pas bien le peuple de Paris. Car il est merveilleusement patient, & il n'y a point d'extremité qu'il ne soit capable de souffrir, pourveu qu'on le sçache conduire, principalement lors qu'il s'agit de la Religion. On ne sçauroit lire sans estonnement, quelle fut l'aveugle obeïssance, & la constante union de cette fiere & indocile populace pendant quatre mois entiers

de

de pertes, & de miseres horribles. La famine fut si grande, que le peuple mangea jusqu'aux herbes, qui croissoient dans les fossez; jusqu'aux chiens, aux chats & aux cuirs; quelques-uns mesme disent que les Lansquenets mangeoient les enfans qu'ils pouvoient attraper. 1590.

Les Huguenots vouloient fort qu'on le prist de force. Le Roy ne le vouloit pas.

Les Huguenots ravis d'aise de tenir une ville bloquée, qui leur avoit tant fait de maux, insistoient fortement dans le Conseil du Roy, & crioient mesme tout haut, & le faisoient crier par des soldats, qu'il la faloit attaquer de vive force, & que dans six heures ce seroit une affaire vuidée. Mais le bon & sage Roy n'avoit garde de suivre ces conseils passionnez: il connoissoit bien qu'ils vouloient prendre Paris de force pour y égorger tout, en revanche des massacres de la Saint Barthelemy. D'ailleurs il consideroit " qu'il desoleroit une ville, dont la " ruine, comme une blessure faite au " cœur, seroit peut-estre mortelle à " toute la France; Qu'il dissiperoit en " un jour le plus riche, & presque " l'unique tresor de son Estat; Et que " personne n'en profiteroit que la " simple soldatesque, qui devenant in- "

1590. „ ſolente d'un ſi riche butin, ſe fon-
„ droit dans les delices, ou l'abandon-
„ neroit auſſi-toſt.

Bouches inutiles affament Paris.

Ceux qui au dedans avoient pris le ſoin de la Police, avoient fait une grande faute de n'avoir pas mis dehors la pauvre populace, & les bouches inutiles: La diſette s'augmentant, ils chercherent trop tard les moyens d'y remedier; Et n'en ayant pû trouver aucun, ils deputerent vers le Roy pour luy demander permiſſion d'en laiſſer ſortir certain nombre, qui eſperant cette grace, s'eſtoient déja aſſemblez prés la porte de Saint Victor, & avoient pris congé de leurs amis & de leurs voiſins avec des regrets, qui fendoient les cœurs les plus inſenſibles.

Le Roy eſtoit ſi clement & ſi debonnaire qu'il ſe laiſſoit aiſément fleſchir à leur accorder cette faveur; mais ceux de ſon Conſeil s'y oppoſerent ſi hautement, que de crainte de les fâcher, il fut contraint de renvoyer ces miſerables. Sa clemence neantmoins ne put pas ſouffrir qu'on luy fiſt longtemps cette violence. Comme il eut appris de pluſieurs, qui craignant moins la mort que la famine, ſautoient par-

Grande clemence du Roy, qui laiſſe

pardessus les murailles, l'estat pitoyable de la ville, & qu'ils luy eurent representé au vray ce qu'ils avoient veû de l'horrible necessité, & de l'incroyable obstination des Ligueux : son cœur fut tellement serré de douleur, que les larmes luy en vinrent aux yeux ; Et s'estant un peu détourné pour cacher cette émotion, il jetta un grand soûpir avec ces paroles : *O Seigneur, tu sçais qui en est la cause, mais donne moy le moyen de sauver ceux que la malice de mes ennemis s'opiniastre si fort à faire perir.*

Sortir les miserables affamez. 1590.

Ses genereuses paroles.

En vain les plus durs de son Conseil, & specialement les Huguenots, luy representerent que ces rebelles ne meritoient point de grace ; Il se resolut d'ouvrir le passage aux innocens. *Je ne m'estonne pas*, dit-il, *si les Chefs de la Ligue & si les Espagnols ont si peu de compassion de ces pauvres gens-là, ils n'en sont que les Tyrans ; mais pour moy qui suis leur Pere & leur Roy, je ne puis pas entendre le recit de ces calamitez sans en estre touché jusqu'au fond de l'ame, & sans desirer ardemment d'y apporter remede. Je ne puis pas empescher que ceux que la fureur de la Ligue possede, ne perissent avec elle ;*

1590. *elle ; mais quant à ceux qui implorent ma clemence, que peuvent ils mais du crime des autres ? je leur veux tendre les bras.* Cela dit, il commanda qu'on laissast sortir ces miserables. Il y en eut plusieurs qui s'y traisnerent, quelques-uns s'y firent porter. Il en sortit cette fois là plus de quatre mille, qui se mirent à crier de toute leur force, *Vive le Roy.*

Depuis ce jour-là, comme l'on sceut qu'il ne s'en offensoit pas, les Capitaines quand ils estoient en garde, en laissoient toûjours échaper quelques bandes, & mesme prenoient la hardiesse d'envoyer des vivres, & des rafraischissemens à leurs amis, à leurs anciens hostes, & particulierement aux Dames. Car Paris estant la commune patrie des François, il y a peu de gens, qui ne l'aiment, & qui n'y ayent quelque gage d'amitié, qui leur defend d'en procurer la perte à toute outrance.

Ceux mesme de l'armée du Roy envoyoient des vivres dans Paris.

A l'exemple des Chefs, les soldats se licencioient à leur passer de la viande, des pains & des barils de vin pardessus les murailles, & recevant en échange quelques bonnes hardes à vil prix, ils se faisoient braves aux dépens des Marchands.

chands. Ce qu'on estoit en quelque façon contraint de tolerer, pource qu'il n'y avoit point d'argent de quoy les payer. Cela fit subsister Paris prés d'un mois plus qu'il n'eust fait ; Mais il est presque impossible que cela n'arrive toûjours en pareilles occasions, comme on l'a veû il n'y a pas encore long-temps ; Dieu veuille pour jamais preserver la France d'un si grand mal. 1590.

Ce qui le fait subsister.

Aprés tout, le Roy sçavoit bien certainement que cette grande ville ne pouvoit pas longuement subsister, & il desiroit en gagner entierement le cœur, afin d'y sapper les fondemens de la Ligue. C'est pourquoy il combatit leur opiniastreté avec un excés d'indulgence. Il donna des passeports aux Escoliers, ne pouvant pas refuser cela à leurs parens, qui estoient avec luy ; puis aux Dames, & aux Ecclesiastiques ; & à la fin mesme à ceux qui s'estoient monstrez ses plus cruels ennemis.

Le Roy en prend tous les faux-bourgs en une nuit.

Cependant pour haster un peu les Chefs de la Ligue de venir à capitulation, il fut arresté en son Conseil qu'il se rendroit maistre des faux-bourgs. Le soir du vingt-septiéme Juillet, il les fit tous attaquer à la fois ; ils furent forcez en moins d'une heure,

&

1590. & toutes les portes bloquées, ſes gens ayant fait des logemens devant, & terraſſé les maiſons les plus proches du foſſé.

Par ce dernier effort il prenoit les Pariſiens à la gorge, & les preſſoit de telle ſorte qu'à peine pouvoient-ils reſpirer. C'eſt pourquoy leurs Chefs apprehendant que les defenſes, les exhortations, & la crainte des ſupplices ne fuſſent plus capables de les retenir, conclurent aprés dix ou douze deliberations d'entrer en conference avec le Roy; non pas en intention de traitter avec luy, mais ſeulement de traiſner la choſe en longueur, afin de donner loiſir au Duc de Mayenne de faire une tentative pour les ſecourir.

Le Duc de Mayenne s'avance à Meaux, mais il n'oſe ſecourir Paris.

Ce Duc leur donnoit de ſes nouvelles deux fois la ſemaine, & à chaque fois leur promettoit qu'il ſeroit à eux avec une puiſſante armée dans cinq ou ſix jours. Les ayant traiſnez par ces eſperances prés de ſix ſemaines, il s'avança enfin juſqu'à Meaux, dont Vitry eſtoit Gouverneur, & de là il leur monſtroit quelque eſperance de ſecours; toutefois il eſtoit trop foible pour le hazarder.

Le Duc de Parme qui avoit ordre d'Eſpa-

d'Espagne de l'aller joindre, & de ne rien épargner pour secourir Paris, y apportoit grande repugnance. Il apprehendoit que pendant son absence le Cabinet ne luy donnast un successeur dans son Gouvernement, & qu'il ne perdist plus aux Païs-Bas, qu'il ne gagneroit en France; Neantmoins il receut enfin des commandemens si exprés, qu'il fut contraint d'obeïr. Il partit donc de Valenciennes le sixiéme d'Aoust, & arriva à Meaux le vingt-deuxiéme. Il n'avoit que douze mille hommes de pied, & trois mille chevaux; mais de l'artillerie, & des munitions pour une armée trois fois plus grande, & quinze cens chariots de vivres pour rafraischir Paris. 1590.

Le Duc de Parme l'y vient joindre avec une armée des Païs-Bas.

Comme c'estoit sans doute le plus grand Capitaine entre les Estrangers de ce siecle-là, pour tous les exploits qui dépendent du profond raisonnement, & de la judicieuse conduite: il avoit de telle sorte fait le plan de son dessein dans sa teste, si bien pris toutes ses mesures sur les cartes bien exactes du païs, & si bien medité tout ce qui luy pourroit arriver, & tout ce qu'il pourroit faire, qu'il se tenoit tout-à-fait asseuré du succés.

Il avoit si bien pris ses mesures, qu'il se tenoit asseuré de faire lever le siege de Paris.

Ceux

1590. *Le Roy n'avoit point creu qu'il deust quitter les Païs-Bas.*

Ceux qui estoient auprés du Roy, luy avoient toûjours fait croire que ce Duc ne sortiroit point des Païs-bas, & disoient s'il en sortoit, ou qu'il ne pourroit faire qu'un si foible armement, qu'il n'oseroit s'engager au cœur de la France, ou que s'il le faisoit grand, il ne seroit jamais assez à temps pour delivrer Paris. Le Roy s'estoit un peu trop endormi sur ce faux raisonnement. Quand il sceut qu'il marchoit tout de bon, il commença alors de craindre ce qui luy arriva; & le peril luy parut d'autant plus grand, qu'il l'avoit moins preveû. Dans cette apprehension il fut bien aise de renoüer la negotiation avec le Duc de Mayenne, qui de son costé feignit de desirer l'accommodement plus que jamais, afin de l'amuser, de peur qu'il n'attaquast Paris de vive force, & d'entretenir les Parisiens de l'esperance prochaine de leur delivrance; car la famine les desesperoit si fort, qu'il n'estoit plus en son pouvoir de les retenir avec toutes ses inventions que cinq ou six jours tout au plus.

Il renoüe la negotiation avec le Duc de Mayenne, qui feint d'y entendre pour l'amuser.

Quand le Duc de Parme fut à deux journées de Meaux, il fit sçavoir au

au Roy que le Duc de Mayenne ne pouvoit plus traitter que conjointement avec luy. Alors le Conseil du Roy demeura fort estonné, & dans une grande irresolution de sçavoir ce qu'il faloit faire. Il y avoit sans doute de la honte pour le Roy, & un notable déchet à la reputation de ses armes, de lever un siege qui avoit duré quatre mois; Et c'estoit un tres-sensible déplaisir à ce Prince, qui estoit brave & glorieux, de le lever à la veille de la prise de cette grande Ville, dont la reduction eust esté le coup mortel de la Ligue. 1590.

Le Conseil du Roy fort empesché.

Il n'y avoit donc qu'un parti à prendre, mais qui sans doute estoit fort hazardeux, neantmoins le Roy le vouloit. C'estoit de laisser une partie des troupes dans les faux-bourgs, & de choisir une place de bataille, où le reste de l'armée pûst tenir teste au Duc de Parme sans lever le siege. Pour cet effet le Roy, appuyé de l'avis de la Nouë, Guitry, & le Plessis-Mornay, laissa seulement trois mille hommes devant Paris du costé de l'Université, & mit le reste de son armée en bataille dans la plaine de Bondy, qui estoit entre Paris & le Duc de Parme.

Le Roy vouloit prendre une place de bataille, & ne point lever le siege.

Mais

1590. *Biron fut d'avis de lever le siege, & l'emporta.*

Mais le Mareschal de Biron improuvant tout-à-fait ce conseil, fit tant que l'on resolut de s'avancer jusqu'à Chelles en intention de donner bataille. On ne sçait pas s'il se porta à cela, ou par jalousie de ce qu'il n'avoit pas donné le premier conseil, ou parce qu'il luy sembloit dangereux de demeurer si prés de Paris, d'où il pouvoit sortir quinze ou seize mille hommes un jour de combat pour les charger par derriere. Quoyque c'en soit, son autorité estoit si grande parmi les gens de guerre, & il estoit si dangereux dans la conjoncture d'alors de contredire cet esprit chaud, qu'il l'en falut croire, & lever entierement le siege pour s'aller poster à Chelles.

Le Duc de Parme

Le Duc de Parme voyant cela, & ne jugeant pas à propos de combatre, se retrancha promptement dans un marais, & si bien qu'il ne craignoit point d'y estre forcé. Il se vanta mesme que le Roy ne sçauroit le contraindre dans ce poste-là de tirer seulement un coup de pistolet, & qu'avec cela il prendroit une ville à sa veuë, & déboucheroit un passage sur les rivieres pour faire entrer des vivres dans Paris. De fait il executa ponctuellement

ce

ce qu'il avoit dit; Il ne fut point au pouvoir du Roy de l'obliger à la bataille; & il prit Lagny sur Marne sans qu'il le pûst secourir. Ainsi Paris fut entierement delivré, recevant dés le lendemain une tres-grande quantité de bateaux chargez de toutes sortes de provisions. Sans que toutefois sa joye fust pareille à son soulagement, dautant que la trop longue misere avoit tellement desseiché les corps & abatu les courages, qu'ils n'estoient plus capables d'aucun sentiment de réjouïssance.

prend Lagny à la veuë du Roy, & secourt Paris. 1590.

Abondance de vivres amenée à Paris.

Les troupes du Duc de Nemours ayant repris cœur par ce rafraischissement, sortoient tous les jours avec les plus courageux de la Bourgeoisie, & retranchoient les vivres au camp du Roy; de sorte qu'en peu de temps la cherté commença de s'y mettre, les maladies s'y multiplierent, & l'impatience prit tellement les Gentilshommes, qui y estoient accourus sur l'esperance d'une bataille, que le Roy voyant cela assembla son Conseil pour chercher quelque remede à ces inconveniens. Il trouva que les dispositions estoient si mauvaises dans toute son armée, qu'il valoit mieux faire

1590. re retraite que de s'expoſer à un plus grand affront. Mais comme il avoit regret de quitter l'entrepriſe de Paris, il tenta en paſſant, de l'emporter par eſcalade du coſté de l'Univerſité, entre la porte Saint Jacques & celle de Saint Marceau; Ce qu'ayant fait inutilement, il ſe retira à Senlis, & de là à Creil. En ſuite ne pouvant mieux faire, il prit Clermont en Beauvoiſis, qui incommodoit Senlis & Compiegne; Puis, il mit une partie de ſes troupes dans les villes d'alentour de Paris, en envoya une autre dans les Provinces pour les raſſeurer dans l'obeïſſance, & ne retint auprés de luy qu'un camp volant.

L'armée du Roy eſt contrainte de ſe ſeparer.

Lors qu'il fut retiré, les Ducs de Parme & de Mayenne s'élargirent dans la Brie. Parme ſollicité inſtamment par les Ligueux, aſſiegea Corbeil. Il le penſoit prendre en quatre ou cinq jours, & il y mit un mois tout entier, faute que le Duc de Mayenne, par nonchalance, ou par jalouſie, ne luy fourniſſoit des munitions que peu à peu. De ſorte que voyant ſon armée ſe diminuer de beaucoup, & d'ailleurs ſe licentier à toute ſorte de deſordres à l'exemple des ſoldats François, il s'en re-

Le Duc de Parme aſſiege Corbeil, & le prend.

retourna en Flandres, fort mal content de la conduite de la nation Françoise, qu'il avoit trouvée, disoit-il, inconstante, & volage, pleine de jalousies & de divisions, insatiable, & peu reconnoissante. Son chagrin le faisoit parler ainsi. 1590. *Il s'en retourne en Flandres.*

Avant que de partir il eut le déplaisir d'apprendre la perte de Corbeil, qui luy avoit tant cousté. Givry Gouverneur de Brie pour le Roy, le reprit en une nuit par escalade. Et la Ligue, quelques instances qu'elle en fist, ne sceut jamais obliger le Duc de Parme à demeurer en France jusqu'à tant qu'elle l'eust repris. Il luy laissa seulement huit mille hommes de ses troupes, promettant de revenir au Printemps avec une plus grande armée, & luy conseillant cependant d'amuser le Roy par des Traittez de Paix jusqu'à la prochaine campagne; Conseil que le Duc de Mayenne ne manqua pas de suivre, & par ce moyen retint encore en son Parti plusieurs Villes qui estoient prestes de l'abandonner. *Corbeil est repris par escalade.*

L'expedition du Duc de Parme en France retarda beaucoup les affaires du Roy, mais elle n'avança point celles du Duc de Mayenne, au contrai-

1590. re elle les embrouïlla, & y mit des dispositions qui à la fin les ruinerent. Car le Duc de Parme ayant connu les defauts du Duc de Mayenne, fit connoistre au Conseil d'Espagne qu'il estoit peu propre pour l'avancement de leurs interests, estant trop foible & trop peu autorisé pour tenir en liaison un si grand Parti, trop jaloux, trop lent & trop paresseux pour donner ordre à tout; Qu'ainsi il faloit que le Roy d'Espagne prist luy-mesme le soin de la Ligue, & s'en rendist absolument le maistre. Que pour cet effet il gagnast les Ecclesiastiques, & les peuples des grandes Villes, qui ayant beaucoup de disposition à voir changer l'estat du gouvernement, parce que sous les Regnes derniers il avoit esté fort rude aux peuples, se porteroient facilement, ou à joindre les villes ensemble en forme de Cantons, ou à faire un Roy dont la puissance fust si limitée, qu'il ne pust desormais les accabler d'impostz, ou de gens de guerre, comme avoient fait les deux derniers Rois.

Le Duc de Parme conseille au Roy d'Espagne de se rendre chef & maistre de la Ligue.

Le Roy d'Espagne ne considere plus tant

En effet le Roy d'Espagne trouvant cette voye la plus commode pour ses desseins, & pensant par là changer la France en Republique, ou y faire un

un Roy qui ne subsistast que par luy, ne considera plus tant le Duc de Mayenne comme il avoit fait, & ne l'assista que foiblement, mais se mit à entretenir les factions dans les grandes Villes, & particulierement celle des Seize à Paris, n'y épargnant point l'argent. On croit qu'il en dépensa de si grandes sommes à cela, que s'il en eust mis autant à entretenir des armées, il eust conquis une bonne partie de ce Royaume.

le Duc de Mayenne, & pense à se rendre maistre des grandes Villes par des factions.

Or nostre Henry s'estant apperceu de ses desseins, travailla de son costé à les rompre. Et premierement quant au Duc de Mayenne, il l'amadoüoit par caresses & par plusieurs bons traittemens; Ce qu'il faisoit à deux fins, sçavoir pour essayer de le gagner, & aussi pour le rendre plus suspect aux Espagnols. Pour le mesme effet il taschoit de luy augmenter le dégoust qu'il avoit déja de cette Nation, & avec cela luy promettoit de grands avantages s'il vouloit s'accommoder avec luy. Par ces moyens il le retint toûjours un peu, ralentit son ardeur, & l'empescha de porter les choses à l'extremité. Et quant aux peuples, comme il sçavoit que c'estoit le

Le Roy taschе de regagner ce Duc.

Il taschе aussi de

regagner les peuples. 1590.

mauvais gouvernement de son Predecesseur, qui en avoit álteré les affections, & qui avoit fourni de pretexte, & d'occasion à la Ligue de causer leurs emportemens, il n'obmettoit aucun soin ni aucune bonté pour les ramener doucement à leur devoir.

Ce bon & sage Roy considerоit que pour guerir un mal, il faut en oster les causes, & qu'ainsi il n'avoit qu'à corriger & adoucir les mauvaises humeurs, qui avoient mis l'Estat à l'extremité. Il connoissoit assez pour l'avoir veû, que trois choses principalement avoient rendu son Predecesseur odieux & contemptible.

Trois moiens par lesquels Henry III avoit perdu l'affection de ses Sujets. Sa negligence, & inapplication.

La premiere estoit sa molesse & sa ,, faineantise, qui faisoient qu'au lieu ,, d'employer les beaux talens que ,, Dieu luy avoit donnez, à regir son ,, Estat & à faire les fonctions de Roy, ,, il negligeoit de s'y appliquer, & ne ,, prenoit point assez à cœur la con- ,, duite de ses affaires, mais s'addon- ,, noit presque tout à ses plaisirs; com- ,, me si la Royauté, qui est la plus ,, grande & la plus eminente des choses ,, d'ici bas, n'estoit qu'un vain diver- ,, tissement, & que Dieu eust fait les ,, Rois seulement pour l'amour d'eux

mes-

meſmes, & non pas pour ſa gloire, & pour le bien commun des hommes. 1590.

La diſſipation de ſes Finances.

La ſeconde eſtoit ſon mauvais ménage, & la diſſipation de ſes Finances, qui l'avoient obligé de chercher des moyens extraordinaires & faſcheux d'exiger de l'argent. Or il n'avoit pas diſſipé ſes Finances ſeulement par ſes profuſions extrémes, & par les dons immenſes qu'il faiſoit à ſes Favoris, ce qui deſeſperoit les peuples; mais plus encore par ſa negligence, pource qu'il ne ſe donnoit pas la peine d'en prendre connoiſſance, & de veiller ſur ceux à qui il en confioit l'adminiſtration. Leſquels oubliant qu'ils n'en eſtoient que les diſpenſateurs, les prodiguoient en mille folles deſpenſes, & les diſtribuoient à leurs creatures, comme ſi c'euſt eſté leur propre bien.

Ses manieres d'agir trop fines.

La troiſiéme eſtoit le peu de creance qu'on avoit en ſa foy, & ſes manieres d'agir avec ſes Sujets trop ſubtiles, trop fines, trop couvertes, en ſorte qu'il avoit ce malheur qu'on eſtoit toûjours en perpetuelle defiance avec luy, que toutes ſes paroles & ſes démarches ſembloient eſtre des pieges, & qu'on penſoit

1590. „ faire prudemment de croire tout le „ contraire de ce qu'il vouloit qu'on cruſt.

Or noſtre Henry ayant reconnu que ces mauvaiſes voyes avoient conduit ſon Predeceſſeur au precipice, ſe reſolut, tant par l'inclination qu'il avoit au bien, que par bonne Politique, d'en ſuivre de toutes contraires.

Trois autres moyens tous contraires, par leſquels Henry IV gagna l'eſtime & l'affection de ſes Sujets. Son activité, & grandeur d'ame.

Premierement il voulut monſtrer à la Ligue, qui luy diſputoit le Sceptre, qu'il eſtoit digne de le porter. Et pour cela il agiſſoit continuellement : non „ pas ſeulement à la campagne & dans „ les choſes de la guerre, mais dans „ le cabinet pour les deliberations „ des affaires importantes, pour les „ negociations, pour l'ordre & la diſ- „ tribution de ſes Finances, pour la „ diſpenſation des charges & des em- „ plois, pour les connoiſſances des „ principales Loix, de l'ordre & de la „ police de ſon Royaume, enfin pour „ toutes les occupations que doit a- „ voir celuy qui ne ſe contente pas „ d'eſtre Roy de nom, mais qui le „ veut eſtre en effet. Il vouloit bien „ avoir de fideles Miniſtres, mais il „ n'avoit point de compagnons; il leur „ commettoit le ſoin des affaires de

„ telle

telle sorte qu'il demeuroit toûjours le maistre absolu, & eux les serviteurs. Il les aimoit tendrement, comme il est juste, & usoit d'une grande familiarité avec eux, mais il n'eust pas souffert qu'ils eussent manqué de soûmission & de respect. S'il prenoit leur conseil, c'estoit par forme d'avis, non pas d'instructions necessaires, & il les obligeoit bien plus souvent par raison à suivre le sien, qu'il ne suivoit le leur. Il les honoroit de ses graces & de ses bienfaits, mais avec proportion & mesure; Il ne donnoit pas tout à un seul, ou bien à deux ou trois, mais comme pere commun il distribuoit les recompenses à tous ceux qu'il en jugeoit dignes; Et il vouloit qu'ils les receussent de ses mains, non point de celles d'autruy, dautant qu'il sçavoit que donner & faire du bien est le plus glorieux attribut de la Souveraineté, qui ne se doit communiquer à personne. 1590.

Le soin de ses Finances.

En second lieu il prit un soin tres-particulier de bien faire administrer ses Finances, à quoy quatre motifs l'obligeoient. Le premier, qu'il estoit d'un naturel, non pas avare, mais ménager, & qui haïssoit les profu-

1590. „ sions. Le second, qu'il aimoit ses
„ peuples, & qu'il les épargnoit le
„ plus qu'il luy estoit possible: car il
„ faisoit conscience de tirer l'argent de
„ leurs bourses pour d'autres choses
„ que pour des usages tres-necessaires.
„ Aussi n'a-t-il jamais eu auprés de
„ luy de ces Sang-suës de Cour, qui
„ tirent tout à eux, & qui ne se sou-
„ cient pas d'où il vienne pourveu
„ qu'ils en ayent. Le troisiéme, que
„ le besoin, où il avoit toûjours esté,
„ luy avoit fait connoistre la valeur &
„ la necessité de l'argent, & qu'il estoit
„ bon de le bien ménager, parce qu'il
„ estoit difficile d'en recouvrer. Le
„ quatriéme, que n'ayant pas esté élevé
„ dans l'ignorance des affaires, comme
„ trop souvent on y éleve les Princes,
„ il estoit bien informé que la plus part
„ des maux, qui avoient affligé la Fran-
„ ce, procedoient de la mauvaise ad-
„ ministration des deniers publics.
Entre tous les soins donc qu'il prit de bien gouverner son Estat, il n'en eut point de plus grand ni de plus continuel que celuy de regler ses Finances, & d'éclaircir cette matiere. Les Surintendans l'avoient embrouillée & embarrassée de cent mille nœuds, afin

qu'on ne pûst jamais la developer & la démesler, & ils avoient fait en sorte que ce maniement, comme disoit un Financier de ce temps-là, estoit une magie noire, où l'on ne pouvoit voir goute, & qu'ainsi le bien du Prince & le sang du pauvre peuple demeuroient toûjours à leur discretion. 1596.

François d'O Surintendant des Finances grand dissipateur.

Il y avoit pour lors dans les Finances un Gentil-homme Normand nommé François d'O, qui estoit Surintendant dés le Regne de Henry III. Cet homme, à dire vray, estoit horriblement prodigue en toutes sortes de dépenses. Ses profusions le rendoient plus ingenieux, & plus subtil à trouver de nouvelles inventions pour arracher la substance des peuples jusques dans les mouëlles, & pour troubler de plus en plus l'ordre des Finances, afin qu'on ne connust point la depredation qu'il en faisoit. Or quoyque le Roy le connust bien pour tel qu'il estoit, neantmoins parce qu'il avoit une forte cabale avec les mignons & serviteurs de defunt Henry III, qui faisoient les zelez Catholiques, il fut contraint de le souffrir dans cette charge, en attendant que ses affaires fussent en meilleur estat. Cependant

Le Roy est contraint de le souffrir en cette charge, mais il luy rogne les ongles

1590. pour reprimer sa convoitise insatiable, il prit luy-mesme peu à peu la connoissance du maniement de ses deniers, & y apporta tout doucement les ordres, tantost par un moyen, puis par un autre: de sorte qu'il sceut avec le temps le brider & le reduire en telle façon qu'il ne pouvoit plus prendre que peu de chose en comparaison de ce qu'il prenoit auparavant.

Il seroit superflu de dire avec quelle netteté & avec quelle franchise nostre Henry agissoit avec tout le monde. „ Aussi voyons nous dans tout le cours „ de sa vie, que ses propres ennemis a- „ voient plus de confiance en sa parole „ seule, qu'ils n'en avoient aux écrits „ de tous les autres. Il usoit bien de „ prudence dans sa conduite, mais il „ n'usa jamais ni de fourbe, ni de finesse, ni d'artifice. Le prudent ne marche jamais que par des voyes droites „ & vertueuses; l'artificieux au con- „ traire, par des voyes obliques & mauvaises; le prudent ne peut estre que „ genereux & bon; au lieu que l'arti- „ ficieux ne peut estre que lasche, „ trompeur & meschant. Or il est certain que toute la vie de ce grand Roy „ n'a esté que generosité, bonté, dou-

Sa bonne foy & franchise.

douceur & clemence, ayant une in- " 1590.
clination merveilleuse à obliger tou- "
tes sortes de personnes, au moins de "
caresses, de bon accueil & de douces "
paroles quand il n'en avoit pas d'au- "
tres moyens. Il reconnoissoit les "
moindres services quand il pouvoit; "
Il se monstroit facile & affable à tout "
le monde, familier aux gens de guer- "
re, pitoyable envers les peuples de la "
campagne, jusqu'à s'excuser envers "
eux quand l'occasion s'en presentoit, " *Sa bonté.*
des maux qu'ils souffroient, & pro- "
tester qu'il n'en estoit point la cause, "
qu'il desiroit ardemment la Paix que "
Jesus Christ a tant recommandée "
aux Chrestiens, & que c'estoient "
ses ennemis qui le forçoient de fai- "
re la guerre, laquelle il detestoit "
comme la source de tous crimes & "
de toutes miseres. Il paroissoit dans "
son visage une certaine gayeté, dans "
son discours une vivacité & une gra- "
ce d'esprit particuliere, dans toutes "
ses actions une resolution & une "
promptitude qui contentoient les "
plus difficiles, & animoient les plus "
froids. Bien qu'il fust encore Hu- "
guenot il parloit avec respect du Pa- "
pe & des Ecclesiastiques, traittoit "

1590. „ les Grands & les Gentils-hommes comme ſes compagnons, & „ n'ayant pas aſſez dequoy leur donner, il les flattoit de la gloire d'eſtre „ le bras droit de l'Eſtat, & de luy „ ſouſtenir la Couronne ſur la teſte. Il „ ne ſçavoit ce que c'eſtoit que de vengeance, ſon grand cœur eſtoit ſans „ aucun fiel, il pardonnoit les injures, „ & meſme les oublioit facilement, „ pourveu qu'il reconnuſt que l'on „ s'en repentoit, & qu'on avoit diſpoſition à bien faire, ou du moins à ne „ plus faire de mal. C'eſt avec ces armes „ plûtoſt qu'avec l'eſpée, qu'il vainquit „ ſes plus cruels ennemis, qu'il força „ les cœurs les plus durs & les plus envenimez à l'aimer, & que des Ligueux les plus paſſionnez, il fit ſes „ plus fideles ſerviteurs; eſtimant que „ c'eſtoit un procedé convenable à la „ grandeur & à la bonté d'un Souverain, de ne pas perdre ceux qu'on „ pouvoit acquerir, & de les retirer de „ la faute plûtoſt que de les abiſmer. Voilà donc comme il ſuivoit des routes toutes contraires à celles que ſon Predeceſſeur avoit tenuës.

Il oublioit les injures, & n'avoit point de vengeance.

Cela luy reconquit ſon Royaume plûtoſt que ſon épée.

1591. *Diviſions &* Depuis le depart du Duc de Parme, les deux Partis, celuy du Roy & celuy

celuy de la Ligue, demeurerent quelque temps dans une assez grande foiblesse, & tous deux furent également tourmentez par le mal des divisions & des jalousies ; avec cette difference neantmoins que celles du Parti du Roy furent esteintes par sa bonne conduite, & que celles de la Ligue allerent toûjours en croissant.

jalousies dans le Parti de la Ligue, & dans celuy du Roy. 1591.

Il y avoit une furieuse jalousie entre le Duc de Nemours, & le Duc de Mayenne freres uterins. Elle n'estoit pas moindre entre le Duc de Mayenne, & le Duc de Lorraine ; & plus grande de beaucoup entre le mesme & les Espagnols, qui luy suscitoient mille traverses par le moyen des Seize. Car comme il ne pouvoit les souffrir pour compagnons, ils ne pouvoient le souffrir pour maistre, & desiroient sur toutes choses que la Ligue eust un autre Chef que luy.

Dans le Parti du Roy semblablement il y avoit trois, ou quatre factions. La premiere, celle des Huguenots rigides & opiniastres, qui ne vouloient point que le Roy parlast de se faire instruire, menaçoient de l'abandonner s'il y songeoit, & pour cet effet, l'observoient sans cesse, & trouvoient

Dans le Parti du Roy trois factions, des Huguenots, des Catholi-

ques, & des ſerviteurs de Henry III. voient à dire à toutes ſes démarches. La ſeconde, celle des Catholiques, qui eſtoient zelez, ou qui feignoient de l'eſtre: ceux-là taſchoient de l'éloigner des Huguenots, & murmuroient lors qu'il leur vouloit donner des charges, ou des emplois, ou qu'il les entretenoit en particulier. La troiſiéme, celle des ſerviteurs, & Courtiſans de Henry III à qui l'humeur de noſtre Henry déplaiſoit, parce qu'il ne leur donnoit pas tout ce qu'ils vouloient, & qu'il ne ſe laiſſoit point mener à leur fantaiſie. Ceux-là eſtoient la pluſpart athées & libertins, & neantmoins communiquoient avec les Catholiques, & cauſoient beaucoup d'inquietude au Roy.

1591.

Des deux dernieres ſe forma le Tiers Parti.

De ces deux dernieres factions jointes enſemble, il s'en forma une qu'on nomma le Tiers Parti. Charles Cardinal de Bourbon, qu'on avoit appellé le Cardinal de Vendoſme, tandis que le vieux Cardinal de Bourbon vivoit, en eſtoit le Chef. Ce Prince vain & ambitieux s'imaginant que la Couronne luy ſeroit deferée, ſi Henry IV ſon couſin en eſtoit exclus, ſuſcita les Catholiques de preſſer ſa converſion, dans la croyance qu'il avoit que la conſcience

de

de ce Roy, & ses affaires n'y estant pas encore disposées il n'y pourroit pas entendre, & que par consequent, il le feroit par ces sourdes menées, passer pour un Heretique opiniastre, & obligeroit les Catholiques à l'abandonner, puis à se tourner de son costé. Cette faction fut la plus dangereuse affaire que nostre Henry eut jamais à démesler; quoyqu'il fist semblant de la mépriser, & qu'il nommast ceux qui en estoient, *les Tiercelets*. Elle n'éclata point à masque levé, & ne se separa point ouvertement de luy; mais pour cela mesme elle en estoit plus à craindre : Et elle produisit enfin ce bien, qu'il fut contraint de se faire instruire tout de bon, & de se convertir. 1591.

Les Huguenots sollicitent les Protestans d'envoyer de puissans secours à Henry IV, afin de l'empescher de se faire Catholique.

Quant aux Huguenots, comme ils virent qu'il prestoit l'oreille aux Docteurs Catholiques, ils s'aviserent, afin de l'enveloper de telle sorte qu'il ne leur pûst échaper, qu'il faloit solliciter puissamment la Reine Elizabeth, & les Princes Protestans d'Allemagne, de luy envoyer de grandes forces, par le moyen desquelles ils croyoient le faire venir à bout de la Ligue, aprés quoy il n'auroit plus besoin de se convertir, & que cependant ils le tiendroient toû-

1591. toûjours obsedé par ces troupes estrangeres. En effet Elizabet, qui avoit ardeur pour sa religion Protestante, s'interessa fort dans la cause de ce Roy, l'assista toûjours genereusement, & sollicita avec chaleur les Princes d'Allemagne d'y concourir avec elle.

Edict accorde aux Huguenots.

Au mesme temps les Huguenots pressoient à toute force qu'on leur donnast un Edict pour l'exercice libre de leur Religion. Ils le poursuivirent si fortement, qu'il falut le leur accorder, & on l'envoya au Parlement seant à Tours; mais on ne pût jamais obtenir qu'il le verifiast qu'avec ces mots, *par provision seulement*, se monstrant aussi ennemi de cette fausse Religion, qu'il l'estoit des factions de la Ligue.

Mort du Pape Sixte V.

Durant ce temps le Pape Sixte V mourut, laissant dans le tresor de l'Eglise cinq millions d'or, qu'il avoit amassez. Il estoit fort dégoûté de la Ligue, & tendoit les bras tant qu'il pouvoit à nostre Henry pour le rappeller dans l'Eglise, au lieu que la Ligue s'efforçoit de luy en fermer les portes, afin de l'exclurre de la Royauté. A Sixte succeda Urbain VII, qui ne tint le Siege que treize jours. Et à cet Urbain Gregoire XIV, lequel estant

tant vehement, & Espagnol d'inclination, embrassa avec ardeur le Parti de la Ligue, comme nous le verrons. 1591. *Election de Gregoire XIV.*

Je passe sous silence les diverses entrepriſes, qui se faisoient de part & d'autre. Les Parisiens en manquerent une sur Saint-Denis. Le Chevalier d'Aumale, l'un de leurs Chefs, qu'on appelloit le Lion rampant de la Ligue, y fut tué au milieu de la ville, comme il s'en estoit presque rendu le maistre. Le Roy de son costé en tenta une autre sur Paris. On la nomma la journée des farines, parce qu'il devoit surprendre la ville, sous pretexte d'un convoy de farines qu'on y amenoit; mais elle fut découverte, & obligea le Duc de Mayenne sur les vehementes crieries que firent les Seize, de recevoir quatre mille hommes de garnison Espagnole; ce qui retarda de plus d'un an la reduction de Paris. *Entrepriſe des Ligueux sur S. Denis, où le Chevalier d'Aumale fut tué.* *Entrepriſe du Roy sur Paris, qu'on appella la journée des farines.*

Il est bon de sçavoir que l'un & l'autre Parti n'ayant pas de fonds, ne pouvoient pas tenir continuellement leurs troupes sur pied, & ne faisoient, pour ainsi dire, la guerre que par intervalles. Quand elles avoient esté trois mois ensemble, elles se retiroient; puis se rassembloient à quelque temps de là, & selon

1591. selon qu'elles estoient les plus fortes ou les plus foibles, elles faisoient des entrepriſes.

Chartres assiegé, & pris par le Roy.

Le Roy ayant ramassé les siennes assiegea la ville de Chartres, où la Bourdaisiere commandoit. Il y avoit peu de gens de guerre dedans; le siege neantmoins fut long, difficile & meurtrier. Sa longueur donna sujet au Tiers Parti de remuer quantité d'intrigues fort dangereuses: Mais la prise de cette place les reprima pour quelque temps. Il en rendit le gouvernement à Chiverni Chancelier de France, qui l'avoit eu avant que la Ligue s'en fust saisie.

Aprés cela le Duc de Mayenne, qui ne se voyoit pas en trop bon estat, suivant le conseil du Duc de Parme, renoüa une conference pour la Paix; qui s'estant separée sans rien faire, les Princes Lorrains & les principaux Chefs de la Ligue tinrent une assemblée generale à Reims. Il y fut resolu qu'estant tous ensemble trop foibles pour resister au Roy, & ayant manque d'argent, il faloit necessairement noüer avec l'Espagne plus fort qu'on n'avoit pas fait: Et pour cela ils dépescherent le President Janin vers Philippe Second. Ce President estoit homme de

Le President Janin

forte

forte cervelle & bon François qui travailloit pour la Ligue & pour le Duc de Mayenne, mais qui vouloit sauver l'Estat en sauvant la Religion; tellement qu'il taschoit bien de se servir des Espagnols, mais il ne vouloit point les servir, ni procurer leur avancement. Il ne faut pourtant pas douter que comme il avoit ses fins, ils n'eussent aussi les leurs, & qu'ils ne pensassent à se dédommager des frais qu'ils faisoient pour la Ligue, sur le Royaume de France.

va en Espagne de la part de la Ligue. 1591.

L'Espagnol a pour but de profiter du débris de la France.

L'Espagnol avoit pour aide & second dans son dessein le nouveau Pape Gregoire XIV. qui alloit encore plus viste & avec plus de chaleur que luy. Car sans avoir égard ni aux lettres, que Monsieur de Luxembourg, depuis Duc de Piney, luy écrivoit de la part des Princes & Seigneurs Catholiques, qui estoient dans le Parti du Roy, ni aux soûmissions & tres-humbles remonstrances, que luy faisoit le Marquis de Pisany, qui estoit à Rome deputé de leur part: il embrassa fortement les interests de la Ligue; il entretint correspondance avec les *Seize*, recevant des lettres d'eux & leur en écrivant; Et qui plus est, il déploya prodiga-

Gregoi-

re XIV envoye une armée à la Ligue. 1591.

digalement le treſor, que Sixte V. avoit amaſſé, pour lever une armée de douze mille hommes, qu'il envoya au ſecours de la Ligue, & dont il donna le commandement au Comte Hercules Sfondrate ſon neveu, qu'il fit exprés Duc de Montemarcian pour l'autoriſer davantage par ce nouveau titre. Il accompagna cette armée d'un Monitoire, ou Bulle d'excommunication contre les Prelats, qui ſuivoient le Roy, & l'envoya par Marcelin Landriane ſon Nonce, avec quantité d'argent pour diſtribuer aux Seize de Paris, & aux Chefs des cabales dans les grandes Villes.

Et une Bulle d'excommunication contre les Prelats qui ſuivoient le Roy, & de l'argent aux Seize.

Le Parlement de Tours ayant eu avis de ce Monitoire, le fit lacerer par la main du Bourreau, & decerna priſe de corps contre le Nonce. Celuy de Paris au contraire caſſa cet Arreſt, comme eſtant donné, diſoit-il, par gens ſans pouvoir, & ordonna qu'on obeïſt au Sainct Pere & à ſon Nonce.

Tout cela ne fit pas grand mal.

Aprés tout, ces Bulles ne produiſirent pas grand effet d'abord, & le Cardinal de Bourbon ſe tourmenta en vain pour faire ſouſlever l'aſſemblée du Clergé, qui ſe tenoit à Chartres, contre l'Arreſt de Tours. L'armée du Pape

ne

ne fit pas auſſi de grands exploits, & ſe diſſipa preſque toute, avant que d'avoir rendu aucun ſervice. 1591.

Il n'en arriva pas de meſme des troupes que le Roy avoit fait lever en Allemagne par le Vicomte de Turenne. Elles ſervirent beaucoup aux affaires du Roy, & luy donnerent de notables avantages. En recompenſe il honora ce Seigneur du baſton de Mareſchal de France, pour le rendre plus capable d'épouſer Charlote de la Mark Ducheſſe de Bouillon, & Dame Souveraine de Sedan, laquelle quoyque Huguenote, avoit eſté puiſſamment recherchée d'amitié & de force par le Duc de Lorraine, qui deſiroit la marier à ſon fils aiſné le Marquis du Pont. Le Roy fit ce mariage pour mettre un homme en teſte au Duc de Lorraine, qui aidoit à ſouſtenir la Ligue. Dequoy le nouveau Mareſchal s'acquita fort bien, ayant entre autres beaux exploits ſurpris Stenay la nuit precedente de ſes nopces.

Il n'en alla pas de meſme du coſté de noſtre Henry. Il fut utilement ſervi par le Vicomte du Turenne.

Le Roy avoit un autre grand Capitaine en Dauphiné, c'eſtoit Leſdiguieres, qui contenoit ce païs là, ayant reduit la ville de Grenoble; Et qui luy ſauva la Provence, dont le Duc de Savoye

Et par le Duc de Leſdiguieres.

1591. voye penſoit s'emparer, & démembrer cette piece de la Couronne. Ce Duc eſtant gendre de Philippe II Roy d'Eſpagne, la puiſſance de ſon beau-pére élevoit ſon ambition & ſon courage & luy faiſoit oublier l'affection & l'attachement que ſes Predeceſſeurs avoient preſque toûjours eu pour la France, juſqu'à ſe tenir fort honorez d'eſtre penſionaires de nos Roys. Mais la conduite & la vaillance de Leſdiguieres firent échouër tous ſes hauts deſſeins, ſpecialement par les batailles d'Eſparon-de-Palieres, & de Pontcharra, où ce Duc receut autant de perte que de confuſion.

Il conçoit de la paſſion pour la belle Gabrielle.

Vers ce temps-là noſtre Henry conceut de la paſſion pour la belle Gabrielle d'Eſtrées, qui eſtoit d'une tres-noble Maiſon; Et cette paſſion alla ſi fort en augmentant, que tandis qu'elle veſcut elle tint la principale place dans ſon cœur, juſques-là qu'en ayant eu trois ou quatre enfans, il avoit quaſi reſolu de l'épouſer, quoyqu'il ne l'euſt ſceu faire qu'avec de grands embarras & des difficultez fort dangereuſes. Aiant pris la ville de Noyon, il en donna le Gouvernement au Comte d'Eſtrées pere de cette belle, & peu aprés encore

la

la charge de Grand Maistre de l'Artillerie, qui avoit déja esté tenuë par Jean d'Estrées l'an mil cinq cens cinquante. 1591.

Comme il se reposoit un peu aprés le siege de Noyon, il apprit l'evasion du Duc de Guise, qui aprés plusieurs autres tentatives, s'estoit sauvé en plein midi du Chasteau de Tours, où il estoit en prison depuis la mort de son pere. La nouvelle d'abord n'en toucha pas moins le Roy, qu'elle le surprit. Il redoutoit ce grand nom de Guise, qui luy avoit tant fait de peine. Il avoit peur que ce jeune Prince ne recueillist l'amour des peuples, que son pere avoit possedé à un si haut poinct, & il regrettoit d'avoir perdu un gage, qui luy pouvoit servir à beaucoup de choses. Toutefois aprés qu'il y eut un peu resvé, il diminua ses apprehensions, & dit à ceux qui estoient autour de luy, qu'il avoit plus de sujet de s'en réjouïr que de s'en mettre en peine, parce qu'il arriveroit, ou que le Duc de Guise se rangeroit auprés de luy, auquel cas il le traitteroit comme son parent, ou qu'il se jetteroit dans la Ligue, & qu'alors il seroit impossible que le Duc de Mayenne & luy pussent demeurer long-temps ensem-

Le Duc de Guise se sauve de la prison.

Raisonnement bien judicieux de Henry IV sur l'evasion du Duc de Guise.

1591. semble sans se brouiller, & devenir ennemis.

Ce pronostic fut tres-veritable. Le Duc de Mayenne ayant veû les réjouïssances que toute la Ligue témoignoit de cette nouvelle, les feux de joye qu'en firent les grandes Villes, les actions de graces que le Pape en avoit renduës à Dieu publiquement, & les esperances que les Seize concevoyent de voir ressuſciter en ce Prince, la protection & les qualitez de son pere, dont ils avoient esté idolatres: Le Duc de Mayenne, dis-je, voyant tout cela fut frapé d'une forte jalousie; & quoyqu'il luy envoyast de l'argent, avec prieres qu'ils pussent s'entrevoir, neantmoins il ne le comptoit pas comme un nouveau renfort, mais comme un nouveau sujet d'inquietude & de fascherie pour luy.

Le Duc de Mayenne devient jaloux de son neveu.

En effet ce jeune Prince noüa aussitost une grande liaison avec les Seize, & leur promit de prendre leur protection. Par ce moyen-là, & par l'appuy des Espagnols, ils s'enhardirent de telle sorte, qu'ils resolurent de perdre le Duc de Mayenne, ne cessant de décrier sa conduite parmi les peuples. On asseure qu'il y en eut quelques-uns d'en-

Les Seize s'appuyent du Duc de Guise, & veulent perdre le Duc de Mayenne.

Ils écri-

d'entre eux qui écrivirent une lettre au Roy d'Espagne, par laquelle ils se jettoient entre ses bras, & le supplioient s'il ne vouloit regner sur eux, de leur donner un Roy de sa race, ou de choisir un gendre pour sa fille, qu'ils recevroient avec toute obeïssance & fidelité. Ils s'aviserent outre cela de dresser un nouveau formulaire de serment pour la Ligue, qui excluoit les Princes du Sang, afin d'obliger tous les suspects, qui ne voudroient pas jurer une chose si contraire à leur sentiment, de sortir hors de la ville, & de leur abandonner leurs biens. Par cet artifice ils chasserent plusieurs personnes, entre autres le Cardinal de Gondy Evesque de Paris, qu'ils avoient pris en haine, parce qu'avec quelques Curez de la ville il travailloit adroitement à disposer les peuples en faveur du Roy.

vent au Roy d'Espagne. 1591.

Ils chassent le Cardinal de Gondy, & plusieurs autres de Paris.

Il ne leur restoit qu'à se défaire du Parlement, qui les veilloit jour & nuict, & qui arrestoit leurs entreprises. Ils avoient poursuivi la condemnation d'un nommé Brigard, parce qu'il avoit correspondance avec les Royalistes; le Parlement l'ayant absous, ils en furent si irritez, que les plus passion-

1591. nez d'entre eux, de complot fait, & de leur autorité privée, aiant fait prendre les armes à ceux de leur faction, allerent se saisir des personnes du President Brisson, de Larcher, & de Tardif Conseillers. Ils les menerent prisonniers au Chatelet, où aprés quelques formalitez, l'un d'eux leur prononça la Sentence de mort; en execution de laquelle ils les firent pendre tous trois à la fenestre de la chambre, puis le lendemain porter à la Greve, afin d'émouvoir le peuple en leur faveur. Mais la plus part eurent horreur d'un si damnable attentat, & les plus zelez mesme de ce Parti-là demeurerent muets, ne sçachant s'ils devoient l'approuver ou le blasmer.

Par un horrible attentat ils font pendre le President Brisson, & deux Conseillers.

Il se trouva quelques-uns de ces Seize assez determinez pour vouloir passer plus avant. Ils disoient qu'il faloit achever la tragedie, & se défaire du Duc de Mayenne s'il approchoit de Paris, il estoit pour lors à Laon; Qu'aprés cela ils pourroyent s'asseurer de la Ville, élire un Chef qui dépendist d'eux, retablir le Conseil des Quarante aboli par ce Duc, & demander l'union des grandes Villes. Et certes, il y a apparence qu'ayant la Bastille dont

Quelques-uns vouloient aussi tuer le Duc de Mayenne, mais le cœur leur manqua.

dont Bussy estoit Gouverneur, le menu peuple, & la garnison Espagnole pour eux, ils eussent pû se rendre maistres de Paris, & aprés cela traiter tout à leur aise, ou avec le Roy, ou avec le Duc de Guise, ou avec les Espagnols; Mais ils manquerent de resolution. Cependant le Duc de Mayenne ayant hesité deux jours s'il viendroit à Paris, parce qu'il craignoit qu'ils ne luy en fermassent les portes, s'y rendit avec quelques gens de guerre, & voyant que le Parlement n'osoit entreprendre de faire le procés à ces gens-là, il se resolut à les chastier luy-mesme, quelque chose qui en pûst arriver; ainsi sans forme de procés dans son cabinet il en condamna neuf à mort. On n'en pût attraper que quatre, qu'il fit pendre dans le Louvre; les cinq autres se sauverent en Flandres. Le plus remarquable de ces cinq estoit Bussy-le-Clerc, qui avoit esté contraint de rendre la Bastille aux gens du Duc. On l'a veû traisner sa misere dans la ville de Bruxelles, & conserver toûjours sa haine contre les François, jusqu'au dernier soûpir de sa vie, qui finit peu avant la derniere declaration de la guerre entre les deux Couronnes. 1519.

Sur cela ce Duc vient à Paris, & en fait pendre quatre; ce qui abbat entierement la faction des Seize.

1591. *Il fait aussi quatre Presidens au Parlement.*

Ce terrible coup ayant mis bas entierement la faction des Seize, le Duc fit quatre Presidens au Parlement, où il n'y en avoit plus; car Brisson estoit resté seul, les autres estant allez à ,, Tours. Mais il monstra bien qu'il ,, entendoit mal ses interests, car à ,, mon avis il est impossible que le ,, Parlement & la Noblesse demeurent ,, long-temps separez d'avec le Roy; ,, & la force d'un Parti contraire à la ,, Royauté ne peut consister qu'en ,, deux choses, ou au peuple, ou aux ,, gens de guerre.

1592. *Le Roy assiege Rouën, où Villars estoit Gouverneur.*

Lors que le Roy eut receu les secours d'Angleterre & celuy des Protestans d'Allemagne, il assiegea la ville de Rouën. Ce fut un des plus memorables sieges de ce temps-là. Villars Gentil-homme Provençal, qui en estoit Gouverneur, y fit des actions merveilleuses. Le Duc de Parme venoit à son secours, & avoit joint pour cela le Duc de Mayenne; Mais Villars, qui craignoit qu'ils ne vinssent pas à temps, & mesme que le Duc de Mayenne ne luy ostast son Gouvernement s'il entroit le plus fort dans sa place, fit un effort pour se secourir luy mesme, & par une sortie qu'on pouvoit quasi nom-

Grande & me-

nommer une bataille, écarta les assiegeans bien loin de ses murailles. Les Ducs voyans cela, & qu'il n'estoit plus pressé, se retirerent, & Parme logea ses troupes aux environs de Ruë en Ponthieu. Mais deux mois aprés, les vivres manquans à Villars, & le courage des Bourgeois s'affoiblissant, il fut contraint de leur écrire qu'ils se hastassent de le venir delivrer. Les Ducs sur un avis si chaud rassemblerent leurs troupes en un jour, repasserent la Somme, & marchant sans bagage firent plus de trente lieuës en quatre jours, quoyqu'il y eust sur leur chemin quatre rivieres à passer.

morable sortie. 1592.

La ville pressée, le Duc de Parme vient au secours.

Estant arrivez à une lieuë de Rouën, ils se mirent en bataille dans une vallée à costé de Dernetal. Le Roy qui estoit allé à Dieppe, trouvant à son retour son armée trop affoiblie & découragée pour resister à ceux de dedans & de dehors, leva le siege à son grand regret, & les attendit à une lieuë de là douze heures durant en bataille, puis se retira au Pont de l'Arche. On tient que s'ils l'eussent poursuivi, il eust eu bien de la peine d'éviter la bataille & de la perdre. Mais le Duc de Mayenne par jalousie qu'il avoit

Le Roy leve le siege, & se retire au Pont de l'Arche.

1592. du Duc de Parme, ou autrement, opiniastra qu'il faloit prendre Caudebec pour déboucher la Seine & avoir des vivres pour Rouën. Il falut que le Duc de Parme se rendist à son avis. Ils prirent Caudebec en vingt-quatre heures: mais Parme y fut blessé au bras d'une mousquetade, & quelques jours aprés le Duc de Mayenne tomba malade, de sorte que les deux Generaux estoient tout à la fois sur la litiere.

Le Duc de Parme prend Caudebec, y est blessé, & le Duc de Mayenne y tombe malade.

Cependant dans cinq ou six jours l'armée du Roy se grossit de trois mille chevaux, & de six mille fantassins accourus à son secours des Provinces circonvoisines; En sorte qu'il estoit plus fort que les ennemis d'environ cinq mille hommes. Alors la chance tourna. Il se met à les chercher, il les enferme prés d'Yvetot, & leur coupe les vivres; si bien qu'ils sont contraints de déloger de nuict, & de se venir poster prés de Caudebec. Les deux Generaux estant encore au lict, & leurs troupes fort consternées, le Mareschal de Biron leur enleva un quartier, & ensuite défit leur cavalerie legere. L'infanterie du Roy se preparoit au mesme temps de donner sur l'infanterie Walonne, qui sans doute dans la frayeur où elle estoit,

L'armée du Roy grossit, & il poursuit les deux Ducs.

Biron leur enleve un quartier, mais ne veut pas les défaire entierement.

estoit, eust demandé quartier ; mais Biron la rapella, de peur, disoit-il, qu'elle ne s'engageast entre deux quartiers des ennemis. On crut qu'il le faisoit ainsi pour ne pas achever une guerre, où il avoit le principal commandement. En voici une preuve assez grande. Une autre fois le Baron de Biron son fils, qui depuis fut aussi Mareschal, luy ayant demandé cinq cens chevaux & autant d'Arquebusiers en croupe, pour aller investir le Duc de Mayenne, qui estoit en beau debut ; comme le pere eut veû en effet que cette entreprise estoit infaillible, il le regarda d'un œil de colere, & luy dit en jurant : *Quoy donc, maraut, nous veux tu envoyer planter des choux à Biron?* On peut connoistre par là " d'où vient que les guerres durent si " long-temps ; c'est que les Chefs ont " interest de les prolonger, parce qu'ils " y trouvent leur avantage, tout de " mesme que les gens de pratique trou- " vent le leur à prolonger les procez. " 1592.

Il veut faire durer la guerre.

Quelques jours aprés le Duc de Parme s'estant levé, repassa dans son esprit toutes les inventions & tous les stratagemes, qu'il avoit appris par un long usage, & par une profonde medi-

1592. tation, pour se tirer d'un si mauvais pas. Il ne trouva point d'autre issuë que de passer la riviere, & de se retirer vers Paris en diligence. Il fit bastir pour cet effet deux forts vis à vis l'un de l'autre sur les deux bords de la Seine, avec des redoutes, qui commandoient sur l'eau, & des grands dehors, qui s'avançoient vers l'armée du Roy. A la faveur de ces forts, il passa durant une nuict obscure bagage, cavalerie, infanterie & artillerie, sur des pontons, & sur des bateaux couverts de planches, qu'il fit descendre de Rouën, sans que le Roy, qui en effet s'en apperceut trop tard, pût l'en empescher. Lors qu'il eut passé, il prit sa marche par les plaines de Neuf-bourg, & fit telle diligence qu'il arriva au Pont de Charenton en quatre jours, n'ayant sceu dormir de bon somme, ainsi qu'il l'avoüa depuis, qu'il ne fust dans la Brie.

Merveilleuse retraite du Duc de Parme, sans que le Roy la puisse empécher.

Aprés cela il ramena ses troupes aux Païs-Bas, estant tout couvert de gloire, d'avoir pour la seconde fois fait lever le siege à un grand Roy, lors qu'il y avoit le moins d'apparence, & d'avoir à sa veuë, trompant sa vigilance & ses soins, passé une grande riviere,

ou

ou plûtoſt un bras de mer, ſans qu'on le pûſt attaquer. 1592.

Cette action eſtoit ſi belle, que noſtre Henry ne pouvoit s'empeſcher de l'admirer, & l'eſtimoit plus glorieuſe que le gain de deux batailles, reconnoiſſant que le chef-d'œuvre d'un grand Capitaine, n'eſt pas tant de combatre & de vaincre, comme de faire ce qu'il a entrepris, ſans hazarder le combat.

Le Roy admiroit cette action.

Il ne faut pas oublier que la premiere fois que le Duc de Parme s'avança pour le ſecours de Rouën, le Roy alla au devant de luy avec une partie de ſon armée juſqu'à Aumale, tant pour l'empeſcher de paſſer le petit ruiſſeau qui y eſt, que pour le reconnoiſtre; & qu'avec quatre ou cinq cens Carabins ſeulement, il arreſta long-temps ſur cu toute l'armée ennemie par deux ou trois charges tres-vigoureuſes. Le Duc de Parme ne croyoit point que le Roy y fuſt, ne jugeant pas qu'il duſt hazarder ſa perſonne dans un ſi dangereux poſte, & avec ſi peu de troupes. Mais lors qu'il ſceut qu'il y eſtoit luy-meſme, il fit donner par tous ſes Carabins, ſoutenus de ſa cavalerie legere. Le Roy voyant les ſiens

Belle &

pailleuſe action du Roy à Aumale, où il ſauve ſon arrieregarde.

ſiens ſi preſſez qu'ils ne pouvoient plus reſiſter, fit deux vigoureuſes charges, pendant leſquelles on tira la plus grande partie du bagage hors du Bourg. Mais tout le gros de la cavalerie du Duc ſurvenant, le Roy y perdit beaucoup de ſon monde, & luy-meſme courut grand riſque d'y eſtre tué, ou fait priſonnier. Dieu permit qu'il n'y fut que bleſſé d'un coup de piſtolet dans les reins, lequel euſt eſté mortel ſi la bale euſt eu plus de force, mais elle ne perça que les habits & la chemiſe, & effleura ſeulement le peau. Sa valeur & ſa bonne fortune contribuerent toutes deux également à le tirer d'un ſi mauvais pas, & à mettre en fuite de cet échec, ſa perſonne, & ce qui luy reſtoit de troupes, en ſeureté.

1592.

Le Duc de Parme admira cette action, mais loüa davantage le courage que noſtre Henry y avoit témoigné, que ſa prudence ; Car comme il luy eut envoyé demander ce qui luy ſembloit de cette retraite, il répondit: *Qu'en effet elle eſtoit fort belle ; mais que pour luy, il ne ſe mettoit jamais en lieu d'où il fuſt contraint de ſe retirer.* „ C'eſtoit tacitement luy dire, qu'un Prin-

Grave reponſe du Duc de Parme ſur l'action du Roy.

Prince, & un General doivent mieux " 1592.
se ménager. Aussi tous ses bons servi- "
teurs vinrent dés le soir mesme le sup-
plier de vouloir épargner sa personne,
d'où dépendoit le salut de la France ; Et
la Reine d'Angleterre sa plus fidelle
amie, le pria par lettres de se vouloir
conserver, & de demeurer au moins
dans les termes d'un grand Capitaine,
qui ne doit aller aux coups que dans la
derniere extremité.

Aprés la levée du siege de Rouën, la
plus grande partie de l'armée du Roy
passa en Champagne à la poursuite du
Duc de Parme, & mit le siege devant
la ville d'Espernay, & la prit. Le Ma- *Biron*
reschal de Biron y fut tué d'un coup de *pere tué*
fauconneau, qui luy emporta la teste, *à Esper-*
en reconnoissant la place. Son fils *nay.*
aisné, qu'on nommoit le Baron de
Biron, aussi grand Capitaine que le
pere, & fort cheri du Roy, fut peu
aprés honoré de la mesme charge de
Mareschal de France ; mais il perdit la
teste, comme nous verrons, un peu
moins glorieusement que son pere.

Le Duc de Mayenne & le Duc de 1593.
Parme s'estant separez mal satisfaits
l'un de l'autre, il ne fut pas mal-aisé
de renouër les Conferences entre le *Confe-*

rences renoüées. premier, & les Royaliſtes. Toutefois la choſe n'eſtoit pas encore meure. Il y fut ſeulement jetté des ſemences, qui porteront leur fruit à quelque temps d'icy. Car le Roy conſentit qu'il ſe feroit inſtruire dans ſix mois par des moyens qui ne fiſſent point de tort à ſa dignité, & à ſa conſcience. Il permit auſſi aux Seigneurs Catholiques de ſon Parti, de deputer vers le Pape pour luy faire entendre le devoir auquel il ſe mettoit, & pour le ſupplier d'y apporter ſon autorité; Et que cependant on traiteroit toûjours la Paix.

1593. *Le Roy promet de ſe faire inſtruire dans ſix mois, & permet de deputer vers le Pape.*

Le Duc de Mayenne & les ſiens demandoient des conditions ſi avantageuſes, qu'elles faiſoient mal au cœur; Et à dire le vray, bien des choſes dans cette conjoncture faiſoient de l'embarras à noſtre Henry. Celle qui luy cauſoit le plus de peine, eſtoit que le Duc de Mayenne vivement preſſé par les inſtances du Pape, & du Roy d'Eſpagne, par les remonſtrances des grandes Villes qui ſuivoient ſon Parti, & meſme par la neceſſité de ſes affaires, avoit convoqué les Eſtats Generaux à Paris, afin de proceder à la nomination d'un Roy.

Le Duc de Mayenne convoque les Eſtats à Paris pour élire un Roy.

Or

Or cette nomination eust esté la ruine indubitable de la France, & peut-estre l'entiere expulsion de nostre Henry. Car il y a bien de l'apparence que tous les Potentats Catholiques de la Chrestienté eussent reconnu le Roy que les Estats eussent éleu : Que le Clergé en eust fait autant : & que la Noblesse & le Peuple, qui ne suivoient nostre Henry, que parce qu'il avoit le titre de Roy, n'eussent peut-estre pas fait conscience de le quitter pour un autre, à qui les Estats l'eussent deferé.

L'élection d'un Roy eust esté la ruine de Henry IV & de la France.

Afin donc d'empescher ce coup mortel, il s'avisa sagement de faire proposer une conference des Seigneurs de son Parti avec ces pretendus Estats. Le Duc de Mayenne fut tres-aise de cet expedient, parce qu'il voyoit bien que le Roy d'Espagne desiroit que celuy qui seroit éleu, épousast sa fille Isabelle-Claire-Eugenie, & qu'ainsi cette élection ne le pouvoit regarder, puisqu'il estoit marié, & qu'il avoit des enfans. Mais aussi de peur qu'on ne s'accoûtumast à reconnoistre nostre Henry, il suscita sous-main quelques Docteurs à dire que cette conference avec un Heretique estoit illicite; Et en ver-

Expedient que trouve le Roy pour empescher cette élection.

1593. tu de cet avis il fit en sorte que les Estats arresterent qu'on ne confereroit point avec luy, ni directement, ni indirectement, touchant son establissement, ni touchant la doctrine de la Foy; mais que l'on pouvoit conferer avec les Catholiques tenant son Parti, pour le bien de la Religion, & le repos public.

Le Legat connoissant bien où cela aboutiroit, fit tout son pouvoir pour empescher l'effet de cette deliberation des Estats, mais à la fin il fut contraint d'y donner les mains. La Conference fut donc noüée, & les Deputez de part & d'autre s'assemblerent au bourg de Surene prés Paris.

Conference de Surene.

Estats de la Ligue assemblez à Paris.

Les Estats estoient assemblez dés le mois de Janvier de cette anné mil cinq cens quatrevingts treize, & se tenoient dans la sale haute du Louvre. Il y avoit peu de Noblesse, grand nombre de Prelats, & assez bonne quantité de Deputez du Tiers estat, mais la plus part creatures du Duc de Mayenne, ou payez par le Roy d'Espagne. Ce Prince desirant à quelque prix que ce fust avoir la Couronne pour sa fille, avoit destiné d'envoyer une puissante armée en France, qui hastast la resolution des Estats: Mais heureusement

sement pour nostre Henry, l'incompa- 1593.
rable Duc de Parme estoit mort, & l'Espagnol n'avoit point aux Païs-Bas de Capitaines, qui fussent capables de grandes choses. Le Comte de Mansfeld avoit ordre d'amener ses troupes; le Duc de Mayenne alla au devant; elles reprirent Noyon, mais ce fut tout. Aprés cela elles se débanderent, & devinrent si foibles, que n'osant passer plus outre, elles s'en retournerent en Flandres, où le Prince Maurice de Nassau leur donnoit bien de l'occupation.

Mansfeld vient avec l'armée Espagnole, prend Noyon, puis son armée se dissipe.

Pendant le siege de Noyon le jeune Biron, à qui le Roy venoit de donner la charge d'Admiral, cedée par le Duc d'Espernon, en échange du Gouvernement de Provence, avoit assiegé Selles en Berry, pour oster cette espine du pied de la ville de Tours. Le Roy voyant que cette bicoque le retenoit trop long temps, l'avoit rappellé pour aller au secours de Noyon, & pourtant il n'ose l'entreprendre. Ces petites disgraces enflerent merveilleusement le cœur de ses ennemis, refroidirent ses serviteurs, & enhardirent les brouillons. Le Tiers Parti, qui s'estoit

Biron leve le siege de Selles pour secourir Noyon, & n'ose l'entreprendre.

Cela enfle le cœur des ennemis du Roy. Conspiration pour l'enlever.

1593. s'estoit tenu couvert, commença à se mouvoir, & mesme le bruit couroit qu'il y avoit des Catholiques, qui avoient conspiré de se saisir de la personne du Roy dans Mantes sous couleur de l'arracher d'entre les bras des Huguenots, & qu'ils devoient le mener à la Messe malgré qu'il en eust. Il en fut si fort effrayé, ou feignit de l'estre, qu'il sortit aux champs pour ramasser ses veritables amis, & fit venir les troupes Angloises loger dans le faux-bourg de Limay.

Le Duc de Feria apporte une lettre aux Estats de la part du Roy d'Espagne.

Au mesme temps le Duc de Feria Ambassadeur du Roy d'Espagne vers les Estats Generaux, arriva à Paris. Il leur presenta une lettre fort civile de la part de son Maistre, & leur fit une belle harangue, par laquelle il les exhortoit à nommer promptement un Roy, & leur offroit toute assistance d'hommes, & d'argent. En effet le Roy d'Espagne souhaittoit passionnément qu'on en nommast un, parce, comme nous avons dit, qu'il luy vouloit donner en mariage sa fille Isabelle qu'il aimoit uniquement.

Il estoit temps que le Roy se convertist.

Il estoit donc temps que nostre Henry se determinast à dire hautement qu'il vouloit perseverer dans sa Religion

gion sans vaciller, auquel cas il faloit 1593.
se resoudre à une guerre, dont peut-estre il n'eust jamais veû la fin; ou qu'il se reduisist au sein de l'Eglise Catholique.

Les Ligueux Espagnolisez apprehendoient sur tout ce changement, qui leur eust osté tout pretexte: les bons Catholiques le souhaittoient ardemment, ils avoient peur seulement que sa conversion ne fust feinte: les Huguenots rigides s'efforçoient de l'en détourner, jusqu'à le menacer des jugemens de Dieu, s'il abandonnoit, disoient-ils, le Parti de la verité Evangelique. Mais tous les Politiques de l'une & l'autre Religion luy conseilloient de ne plus differer. Ils luy disoient que de tous les canons, le canon de la Messe estoit le meilleur pour reduire les Villes de son Royaume; ils le supplioient de s'en vouloir servir; & à leurs prieres ils ajoustoient des menaces de l'abandonner, & de se retirer chez eux, pource qu'ils estoient ennuiez de se consumer à son service, pour le caprice & l'opiniastreté de quelques Ministres Predicans, qui l'empeschoient d'embrasser la religion de ses Predecesseurs.

Outre

Enfin Dieu le touche, & il se veut convertir.

Outre ces motifs humains, Dieu qui ne manque jamais à ceux qui le recherchent avec soûmission, luy éclaira l'entendement par ses saintes lumieres, & le rendit capable de recevoir les instructions salutaires des Prelats Catholiques. Cette resolution prise, il en donna incontinent avis aux Deputez de la Ligue dans la conference de Surene. On peut penser quel fut leur estonnement, & combien le Duc de Mayenne fut surpris; car ils ne s'attendoient point du tout à cette nouvelle.

Les Espagnols, & le Legat pressent les Estats d'élire un Roy.

Les Espagnols & le Legat ayant eu le vent qu'il s'alloit convertir, presserent plus fort les Estats d'élire un Roy; Et voyant que les François n'en vouloient point qui ne fust de leur nation, ils proposerent que leur Roy nommeroit un Prince François, lequel regneroit solidairement & par indivis avec l'Infante Isabelle.

Grand Arrest du Parlement de Paris pour la Loy Salique.

Quand le Parlement eut appris cela, & que les Estats ne s'éloignoient pas de cette proposition, ce grand Corps, quoyque captif & estropié, se souvenant de son ancienne vigueur, ordonna que remonstrances seroient faites au Duc de Mayenne, à ce qu'il maintinst les Loix fondamentales

de

de l'Estat, & qu'il empeschast que la Couronne, dont on luy avoit commis la Lieutenance, ne fust transferée aux Estrangers. De plus il declaroit nuls tous les Traittez faits & à faire, qui seroient contraires à la Loy de l'Estat. 1593.

On soupçonna que cet Arrest s'estoit donné par collusion avec le Duc de Mayenne ; Mais Villeroy le plus grand homme d'Estat de ce regne-là, rend ce témoignage au Parlement, qu'il prit ce conseil de luy-mesme, *N'ayant point d'autres motifs que ceux de l'honneur & du devoir, comme gens qui aimoient mieux perdre la vie que de manquer à l'un & à l'autre ; en connivant au renversement des Loix du Royaume, dont par leur institution ils sont Protecteurs, & obligez de les maintenir par le serment qu'ils font à leur reception.* Ces paroles sont tout-à-fait memorables.

Témoignage avantageux de Villeroy en faveur du Parlement.

La vigueur de cet Arrest fit reprendre cœur à ce qu'il y avoit de bons François à Paris & dans les Estats ; Et au mesme temps la prise de Dreux que l'armée du Roy força, causa grand estonnement aux plus passionnez Ligueux. Neantmoins les Espagnols

Le Roy prend Dreux.

ne

1593. ne cesserent point de poursuivre leur dessein. Le Duc de Mayenne pensant les arrester leur fit des demandes excessives avant qu'on procedast à l'élection d'un Roy ; Mais afin de le faire venir à leur poinct, ils luy accorderent tout ; Et enfin ils declarerent que leur Roy nommoit aux Estats le Duc de Guise, auquel il donneroit sa fille en mariage, & toutes les forces qu'il faudroit pour luy asseurer la Couronne, s'ils trouvoient à propos de luy donner leurs suffrages & de l'élire.

Les Espagnols proposerent aux Estats d'élire Roy le Duc de Guise avec leur Infante.

Jamais homme ne fut plus estonné que le Duc de Mayenne, quand il vit qu'il seroit contraint d'obeïr à son neveu, & que son autorité s'en alloit finir. Sa femme encore plus impatiente que luy ne pût s'empescher de faire paroistre son despit & sa jalousie, & plûtost que de souffrir qu'on deferast la Couronne à ce jeune Prince, elle conseilloit à son mari de faire la paix avec le Roy à quelque prix que ce fust. Il estoit en effet resolu de tout faire plûtost que d'élever son neveu au dessus de luy. C'est pourquoy il employa toutes sortes de moyens pour l'empescher ; Et pour cet effet il conclut une tréve avec le Roy, nonobstant les oppo-

Le Duc de Mayenne en enrage, & sa femme encore plus.

Il fait tréve avec le Roy.

sitions

sitions du Legat & des Espagnols. 1593.

En suite de cette tréve le Roy vint à Saint Denis, où se rendirent plusieurs Prelats & Docteurs, par le soin desquels il s'estoit fait instruire. Un Historien rapporte que le Roy faisant faire devant luy une conference entre des Docteurs de l'une & de l'autre Eglise, & voyant qu'un Ministre tomboit d'accord qu'on se pouvoit sauver dans la Religion des Catholiques, sa Majesté prit la parole, & dit à ce Ministre : *Quoy ? tombez-vous d'accord qu'on puisse se sauver dans la Religion de ces Messieurs-là ?* Le Ministre répondant qu'il n'en doutoit pas, pourveu qu'on y vescust bien : le Roy repartit tres-judicieusement : *La prudence veut donc que je sois de leur Religion & non pas de la vostre, parce qu'estant de la leur je me sauve selon eux & selon vous, & estant de la vostre, je me sauve bien selon vous, mais non pas selon eux. Or la prudence veut que je suive le plus asseuré.* Ainsi aprés de longues instructions, dans lesquelles il voulut amplement estre éclairci de tous ses doutes, il abjura son erreur, fit profession de la Foy Catholique, & receut l'absolution dans l'Eglise Abbatiale

Le Roy vient à Saint Denis, se fait instruire.

Son argument tres-subtil contre les Ministres.

Il abjure son erreur, & se fait Catholique.

1593. tiale de S. Denys au mois de Juillet, par le miniſtere de Renaud de Beaune Archeveſque de Bourges.

Dés le jour meſme on vid toute la campagne depuis Paris juſqu'à Pontoiſe éclairée de feux de joye, & grand nombre de Pariſiens, qui eſtant accourus à Saint Denys pour voir cette ceremonie, remporterent à Paris une entiere ſatisfaction, & remplirent toute la ville d'eſtime & d'affection pour le Roy; tellement qu'on ne l'y appella plus le Bearnois, comme auparavant, mais abſolument le Roy.

Le Duc de Mayenne congedie les Eſtats.

Les Eſtats de Paris ne ſubſiſterent pas longtemps aprés cela. Le Duc de Mayenne congedia les Deputez, qui s'en retournerent la pluſpart mal ſatisfaits dans leurs Provinces; où ils ne ſervirent pas peu à les diſpoſer à ſe reduire ſous l'obeïſſance de leur legitime Souverain.

Il ne reſtoit plus aucun pretexte à la Ligue, ſinon que le Roy n'avoit pas l'abſolution du Saint Pere, & qu'ainſi il n'eſtoit point encore dans le giron de l'Egliſe, & qu'ils ne le pouvoient reconnoiſtre qu'il n'y fuſt entré par la grande porte. Il avoit envoyé le Duc de Nevers à Rome, pour negotier cet-

Le Roy envoye le Duc

te

te affaire auprés du Pape, qui estoit fort en colere de ce que les Prelats de France avoient entrepris de l'absoudre, quoyqu'ils ne l'eussent absous que par provision, *ad cautelam*, seulement. Car il disoit que luy seul avoit droit de rehabiliter les relaps, comme ayant le souverain pouvoir de lier & de délier. Voilà pourquoy il se rendit si difficile, & ne pût estre fléchi, que lors qu'il vid que le Parti de la Ligue estoit tout-à-fait à bas.

de Nevers à Rome pour avoir l'absolution du Pape.

Le Pape se monstra fort difficile.

Or depuis que la vie & les actions du Roy eurent fait voir que sa conversion estoit sans feinte, la Ligue n'ayant plus de valable pretexte fut sapée, pour ainsi dire, par les fondemens; si bien qu'avant la fin de l'année elle tomba par terre, & ne luy resta qu'un fort petit nombre de places dans les extrémitez du Royaume, les autres Chefs n'ayant pas voulu courir jusqu'au bout la fortune du Duc de Mayenne. Ce Prince estoit fort irresolu, & ne sçavoit ce qu'il devoit faire, tant à cause de sa lenteur naturelle, que pour le regret qu'il avoit de renoncer à l'autorité souveraine, qu'il avoit entre les mains, & pour la crainte aussi de ne pouvoir trouver de seureté auprés du Roy.

1594.

La Ligue tombe par terre en moins d'un an.

Ce-

1594. Cependant Vitry desirant estre le premier à rentrer sous l'obeïssance, comme il avoit esté le premier à s'en separer, ramena la ville de Meaux; & le Comte de Carces celle d'Aix en Provence. Lion s'y remit de luy-mesme, dont le Duc de Mayenne fut cause en partie, pour avoir voulu se rendre maistre de cette ville, & l'arracher au Duc de Nemours son frere uterin, qui pensoit se bastir une petite Souveraineté en ce païs-là. Afin de venir à bout de son dessein, il avoit par de secretes menées fait soûlever les Bourgeois contre ce jeune Prince, tellement qu'ils s'estoient saisis de sa personne, & l'avoient mis prisonnier au Chasteau de Pierre-Enciſe. Mais il se trouva qu'il avoit en cela plus travaillé pour le Roy, que pour luy-mesme; parce que les Bourgeois, qui avoient arresté le Duc de Nemours, craignant que les freres ne s'accordassent entre eux à leur prejudice, traitterent secretement avec le Colonel Alfonse d'Ornane Lieutenant General pour le Roy dans le Dauphiné, & s'estant barricadez prirent l'écharpe blanche, & crierent *vive le Roy*. La Chastre semblablement se remit dans le devoir avec les villes

Meaux, Aix, Lion, Orleans, & Bourges se rendent au Roy.

villes d'Orleans, & de Bourges. La reduction de Paris arriva le vingt-deuſiéme de Mars : le Parlement, le Prevoſt des Marchans, & les Eſchevins ayant diſpoſé cette grande Ville, y receurent le Roy, malgré les vains efforts de quelque reſte de la faction des Seize. Le Duc de Mayenne eſtoit allé en Picardie ; & Briſſac, à qui il avoit confié le Gouvernement de Paris depuis quelques mois, l'ayant oſté au Comte de Belin, luy manqua de foy, croyant qu'il la devoit plûtoſt au Roy qu'à luy.

1594. Reduction de Paris.

Le Roy un peu auparavant s'eſtoit fait ſacrer à Chartres, avec l'ampoulle de Saint Martin de Tours. La ville de Reims eſtoit encore entre les mains de la Ligue, & il ne vouloit pas differer davantage ſon Sacre, parce qu'il connoiſſoit que cette ceremonie eſtoit abſolument neceſſaire pour luy concilier l'affection & le reſpect des peuples.

Le Roy eſt ſacré à Chartres.

Ce fut preſque un miracle comment y ayant quatre ou cinq mille Eſpagnols de garniſon dans Paris, & dix ou douze mille factieux reſtans de la cabale des Seize, qui tous haïſſoient cruellement le Roy ; il put neantmoins

Ce fut preſque un miracle comme il pût ſe rendre maiſtre de Paris.

1594. moins s'en rendre le maistre sans coup ferir, & sans répandre de sang, sinon de cinq ou six mutins, qui sortirent dans les ruës pour crier aux armes. Ses troupes s'estant saisies par intelligence des portes, remparts & places publiques, il entra triomphant dans la ville par la Porte neuve, par où Henry III s'estoit malheureusement enfuy six ans auparavant, & alla droit à Nostre-Dame entendre la Messe, & faire chanter le *Te Deum*. Puis de là il revint au Louvre, où il trouva ses Officiers, & son disner prest, comme s'il y eust toûjours demeuré.

L'apresdinée il donna à la garnison Espagnole un sauf-conduit, & bonne escorte pour la conduire jusqu'à l'arbre de Guisé en toute seureté. Ceux qui l'avoient introduit dans la ville l'avoient ainsi desiré. Cette garnison sortit sur les trois heures du mesme jour de son entrée, avec vingt ou trente des plus obstinez Ligueux, qui aimerent mieux suivre les estrangers, que d'obeïr à leur Prince naturel. Il les voulut voir sortir, & les regarda passer d'une fenestre d'audessus de la porte Saint Denys. Ils le saluoient tous le chapeau fort bas, & avec une profonde inclination;

Il voit sortir la garnison Espagnole, & ce qu'il luy dit.

tion ; Il rendit le salut à tous les Chefs avec grande courtoisie, ajoustant ces paroles : *Recommandez moy bien à vostre maistre, allez vous-en à la bonne heure, mais n'y revenez plus.* 1594.

Le mesme jour qu'il entra dans Paris, le Cardinal de Pellevé Archevesque de Sens, Ligueux passionné, expira dans son hostel de Sens. Le Cardinal de Plaisance Legat du Pape eut sauf-conduit pour se retirer, mais il mourut par les chemins. Brissac pour recompense eut le baston de Mareschal, & une place de Conseiller honoraire au Parlement, faveur qui estoit tres-rare en ce temps-là. D'O fut remis dans le Gouvernement de Paris, qu'il avoit eu sous Henry III. mais il n'en jouït pas long-temps, estant mort peu aprés. La partie du Parlement, qui estoit à Tours, fut rappellée, celle qui estoit à Paris rehabilitée, (car elle avoit esté interdite) & toutes deux reünies pour servir conjointement le Roy.

La partie du Parlement, qui estoit à Tours, est rappellée à Paris.

Dés le midi du jour que nostre Henry fut receu à Paris, la ville fut entierement paisible, les Bourgeois se familiariserent dans un moment avec les soldats, les Artisans travaillerent dans

La ville est en joye, & tout-à-fait paisible.

1594. leurs boutiques ; En un mot le calme fut si profond, que rien ne l'interrompit que le carillon des cloches, les feux de joye, & les danses qui se firent par toutes les ruës jusques à minuit. Il est certain que ce qui causa cette joye & cette merveilleuse tranquilité, fut la grande opinion que le peuple avoit conceuë de la genereuse bonté de ce Prince, & les ordres qu'il donna pour contenir ses gens de guerre.

Deux belles actions du Roy.

On remarque deux actions qu'il fit le jour mesme qu'il entra dans Paris, qui sont d'une bonté, d'une justice, & d'une politique admirable.

L'une de justice.

La premiere est, qu'il souffrit que le bagage de la Nouë, l'un de ses principaux Chefs, entrant dans Paris, fust arresté par des Sergens pour des debtes que son pere avoit contractées pour son service ; Et quand la Nouë alla se plaindre à luy de cette insolence, il luy répondit publiquement : *La Nouë, il faut payer ses debtes, je paye* „ *bien les miennes*. Mais aprés cela il le „ tira à part, & luy donna de ses pier- „ reries pour engager aux creanciers, „ au lieu du bagage qu'ils luy avoient „ saisi. Fut-il jamais une plus merveil-

„ leuse

,, leuſe bonté, & une plus exacte juſtice? 1594.

La ſeconde eſt, que dés le ſoir meſme il joüa aux cartes avec la Ducheſſe de Montpenſier, qui eſtoit de la Maiſon de Guiſe, & la plus forte Ligueuſe qu'il y euſt dans le Parti. Peut-on rien voir de plus politique? *L'autre de politique.*

Depuis cette reduction de Paris, les autres villes, & leurs Gouverneurs ſe hafterent auſſi de conclure leurs Traittez. Villars fit le ſien pour Rouën, moyennant le Gouvernement en chef de cette ville & Bailliage, & de celuy du païs de Caux, avec la charge d'Admiral, qu'il falut tirer des mains de Biron pour celle de Mareſchal de France, douze cens mille livres d'argent, & ſoixante mille livres de penſion. Au meſme temps, ou peu aprés Montreuil & Abbeville en Picardie, Troyes en Champagne, Sens, Riom en Auvergne, Agen, Marmande & Villeneuve d'Agenois ſe mirent dans l'obeïſſance, & leurs Gouverneurs eurent du Roy ſans conteſtation tout ce qu'ils luy demanderent. La ville de Poictiers; & le païs d'alentour traitta auſſi par le moyen de ſes principaux Magiſtrats, & le Marquis d'Elbeuf qui en eſtoit Gouverneur pour la Ligue, voyant qu'il ne *Reduction de Rouën, d'Abbeville, de Troyes, de Sens, &c.* *D'Agen, de Marmande.* *De Poictiers, & du Marquis d'Elbeuf.*

1594. pouvoit pas empeſcher cette revolution, s'y laiſſa entraiſner, & compoſa avec le Roy, qui luy laiſſa le Gouvernement de la Province.

La Cappelle priſe par Mansfeld. Cependant le Comte de Mansfeld entra dans la Picardie, pour eſſayer de ſouſtenir la Ligue, qui s'abaiſſoit fort, & prit la Cappelle. Le Roy en revanche mit le ſiege devant Laon, & le prit par capitulation, nonobſtant tous les efforts que fit le Duc de Mayenne pour le ſecourir.

Laon pris par le Roy en meſme temps.

Balagny ſe remet dans le Parti du Roy avec la ville de Cambray. Balagny avec ſa ville de Cambray, renonça auſſi à la Ligue, & promit ſervice au Roy. Il ſe diſoit Souverain de cette ville, & la tenoit depuis que le Duc d'Alençon frere du Roy Henry III l'avoit uſurpée ſur le Baron d'Inchi, lequel dans le grand ſoûlevement des Païs-Bas avoit quitté l'obeïſſance d'Eſpagne pour embraſſer ſon Parti. Pareillement les villes de Beauvais & de Peronne ſe détacherent de la Ligue; comme auſſi fit celle d'Amiens, ſecoüant le joug du Duc d'Aumale; Et il ne reſta à ce Parti dans toute la Picardie, que Soiſſons, la Fere, & Ham. Bien plus, le Duc de Guiſe ſe détacha auſſi du Duc de Mayenne, & remit les villes de Reims, Vitry, & Mezie-

Reduction d'Amiens, Beauvais, & Peronne.

Le Duc de Guiſe fait ſon traitté

res

res dans l'obeïſſance du Roy, qui en recompenſe de cela, luy donna le Gouvernement de Provence, dont il eſtoit obligé de retirer le Duc d'Eſpernon, à cauſe que le peuple, le Parlement, & la Nobleſſe y eſtoient ſoûlevez contre luy. *avec le Roy.* 1594.

Le Duc de Lorraine, qui negocioit auſſi ſa paix par l'entremiſe de Baſſompierre, la conclut le vingt-ſixiéme Novembre. Mais l'exemple de ce Duc Chef de la Maiſon de Lorraine, ni la revolution generale, qui eſtoit dans ce Parti-là, ne purent encore obliger le Duc de Mayenne à ſe tirer du peril, où il eſtoit preſt d'eſtre ſubmergé. Il ne pouvoit abandonner ce beau titre de Lieutenant General de la Couronne, & ſe flattoit toûjours de l'eſperance que les ſecours d'Eſpagne le remettroient au deſſus de ſes affaires. Il s'eſtoit retiré en ſon Gouvernement de Bourgongne, parce que c'eſtoit ce qui luy reſtoit de plus entier; quoyque pour ſe conſerver Dijon, il falut que par une cruauté fort odieuſe il fiſt couper la teſte au Maire, & à un autre, qui travailloient pour la reduire au ſervice du Roy. *Comme auſſi le Duc de Lorraine.* *Le Duc de Mayenne demeure ſeul, & ſe retire en Bourgongne.*

1595.

Or comme c'eſtoient les Eſpagnols qui *Le Roy declare*

la guerre aux Espagnols. 1595.

qui le maintenoient dans son opiniastreté, & qui faisoient la guerre au Roy sous son nom, il fut proposé & arresté dans le Conseil, qu'il faloit les attaquer eux-mesmes par une guerre ouverte, afin qu'estant occupez dans leur maison, ils perdissent l'envie, & le loisir de venir inquieter le Roy dans la sienne. Car ils ne l'attaquoient pas seulement par la force des armes, & par des pratiques, qui entretenoient les peuples dans la rebellion; mais de plus ils en vouloient à sa vie, & taschoient de le faire perir par des moyens lasches & execrables. Ils tramerent, ou favoriserent plusieurs conspirations contre sa personne sacrée, qui furent bien averées. Les deux qui éclaterent le plus, furent celle d'un Pierre Barriere, & celle de Jean Chastel.

Deux attentats sur sa personne.

De Pierre Barriere.

Le premier estoit un soldat âgé de vingt-sept ans, lequel ayant esté découvert à Melun, en l'an mil cinq cens quatre-vingts treize, comme il cherchoit à executer son detestable coup, fut condamné à avoir le poing droit brûlé, tenant le cousteau dont il avoit deu fraper le Roy, puis à estre tenaillé avec des tenailles ardentes, & rompu tout vif.

Et de Jean Chastel.

Le second estoit un jeune Escolier

âgé

âgé de dix-huit ans, fils d'un Marchand Drapier de Paris demeurant devant le Palais. Ce malheureux sur la fin de l'année mil cinq cens quatre-vingts quatorze, s'estant coulé avec les Courtisans dans la chambre de la belle Gabrielle, où estoit le Roy, le voulut fraper d'un coup de cousteau dans le ventre, mais de bonne fortune le Roy s'estant baissé en ce moment pour saluër quelqu'un, il ne l'atteignit qu'au visage, luy perça la levre d'enhaut, & luy rompit une dent. On ne sçavoit d'abord qui l'avoit frapé; Mais le Comte de Soissons voyant ce jeune homme effaré, l'arresta par le bras. Il confessa effrontement qu'il avoit fait le coup, & soustint qu'il l'avoit deu faire. Le Parlement le condamna à avoir le poing droit brûlé, & à estre tenaillé, puis tiré à quatre chevaux. Ce detestable parricide ne monstra aucun signe de douleur, tant on luy avoit fortement imprimé dans l'esprit, qu'il feroit un sacrifice agreable à Dieu d'oster du monde un Prince relaps & excommunié. Le pere de ce miserable fut banni, sa maison de devant le Palais démolie, & une Pyramide erigée en la place. 1595.

Les Jesuites sous lesquels ce mes- *Jesuites exilez.*

du Royaume. 1595.

chant avoit estudié, furent aussi-tost accusez de l'avoir imbu de cette pernicieuse doctrine; & comme ils avoient beaucoup d'ennemis, le Parlement bannit toute la Societé du Royaume, par le mesme Arrest de leur Escolier. Ces Peres ne manquerent pas, nonobstant que le temps leur fust contraire, de travailler à soûtenir leur honneur, & firent plusieurs escrits pour se justifier des choses dont on les chargeoit. Et veritablement ceux qui n'estoient pas leurs ennemis, ne croyoient point que la Societé fust coupable; de sorte qu'à quelques années de là le Roy revoqua l'Arrest du Parlement, & les rappella, comme nous le dirons tantost.

Les succez de la guerre declarée à l'Espagne, furent bien differens de ceux que le Roy eut contre la Ligue, & firent bien voir que c'est autre chose d'attaquer un estranger égal en puis-
„ sance, sur lequel il n'y a rien à gagner
„ que par la force des armes, que d'a-
„ voir affaire à ses Sujets rebelles, &
„ dans son propre païs, où les intri-
„ gues & les intelligences font plus de
„ la moitié des entrepriſes.

Reduction de

Cette année les villes de Beaune, d'Autun

tun & d'Auſſonne ſe reduiſirent ſous l'obeïſſance du Roy. Celles de Maſcon & d'Auxerre y eſtoient revenuës dés l'année precedente. La ville de Dijon ſuivit leur exemple, & ſe barricada contre le Chaſteau, que Biron alla aſſieger. Mais cependant le Conneſtable de Caſtille deſcendit avec une grande armée du Milanois en Bourgongne par la Franche-Comté, & paſſa la Saone à Gray, avec le Duc de Mayenne. *Beaune, Auxerre, Dijon, &c.*

Le Roy qui eſtoit allé en ce païs-là, eut l'aſſeurance de s'avancer juſqu'à Fontaine-Françoiſe. Ce fut là qu'avec quinze cens hommes ſeulement il tint teſte à cette grande armée, & fit un exploit de guerre, qui n'eſt pas imaginable. Villars-Oudan, & Sanſon, deux des principaux Chefs de l'armée ennemie, donnerent impetueuſement ſur ſes troupes : Villars chargea un gros commandé par le Mareſchal de Biron, & Sanſon un autre qui eſtoit à coſté. Ils les enfoncerent tous deux, & leur firent paſſer carriere, juſqu'à la veuë de celuy du Roy. On dit que Villars ayant ſceu qu'il eſtoit là, tant le nom de Roy eſt puiſſant, n'oſa l'attaquer & ſe retira ſur la *Le Roy va en Bourgongne contre l'armée Eſpagnole. Journée de Fontaine-Françoiſe.*

Où le Roy fait paroiſtre ſa valeur, mais eſt en danger de ſa vie. 1595.

gauche ; mais Sanſon ne fut pas ſi heureux, car le Roy n'ayant avec luy que cent chevaux, mais veritablement tous gens d'élite, ou de marque, & montez à l'avantage, donna à luy l'épée à la main, ſe meſla tout au travers & le tailla en pieces. Sanſon eſſayant de rallier ſes gens, perdit la vie en acquerant beaucoup d'honneur.

Le peril fut ſi grand pour le Roy dans ce combat, qu'il diſoit que dans les autres occaſions, où il s'eſtoit trouvé il avoit combatu pour la victoire, mais qu'en celle-cy il avoit combatu pour la vie.

Armée Eſpagnole ſe retire.

Ayant donc fait voir au Conneſtable en cette occaſion de quelle ſorte il ſçavoit agir, il luy glaça tellement le courage, qu'il n'oſa plus rien entreprendre, & peu aprés ſe retira. Le Duc de Mayenne auſſi deſeſperé de tant de mauvais ſuccez, & ne ſçachant plus où donner de la teſte, avoit reſolu de ſe retirer à Sommerive en Savoye, d'où il vouloit envoyer demander ſeureté en Eſpagne pour aller rendre compte de ſes actions au Roy Philippe II. Mais la bonté du Roy prit ſoin de le détourner de ce precipice, & de le remettre dans les voyes d'accommodement.

Le Duc de Mayenne deſeſperé ſe veut retirer en Savoye.

Le Roy en a pitié, & luy offre

ment. Il envoya pour cet effet querir Lignerac son confident, l'antretint de la bonne volonté qu'il avoit toûjours euë pour ce Duc, luy temoigna qu'il avoit pitié de luy, l'asseura qu'il estoit toûjours disposé à le recevoir en ses bonnes graces, & luy permit de se retirer en toute seureté à Chalons sur Saone, tandis qu'on acheveroit de traitter son accord. *un accommodement, & un lieu de retraite.* 1595.

Le Duc accepta cette faveur, & ayant appris que Pape se disposoit à recevoir le Roy dans l'Eglise, il demanda une trevé generale pour le reste de son Parti.

La pluspart des gens du Conseil du Roy, qui consideroient les longueurs & les artifices dont il avoit usé depuis six ans, ayant commencé cinquante Traittez sans jamais conclure, estoient d'avis de ne luy plus accorder de surseance; & de le pousser à bout. Mais la prudence & la bonté du Roy ne s'accordoient pas à ce sentiment; parce qu'il n'ignoroit pas deux maximes qui sont tres-vrayes; *L'une, que les Rois peuvent toûjours quand ils veulent, remettre les plus rebelles dans leur devoir; L'autre, qu'il est tres-dangereux de desesperer de braves gens, & sur tout* *Luy accorde une treve.*

1595. *des gens de la qualité du Duc de Mayenne.* Voilà pourquoy de ſon propre mouvement, & contre l'avis de ſon Conſeil, il luy accorda une Treve. Ce qui ſuivit peu aprés, monſtra bien comme ce ſage Prince avoit eu plus de lumieres que tous ſes Miniſtres, & combien il euſt eſté prejudiciable à ſes intereſts de faire le contraire.

La Fere, & Ham livrées aux Eſpagnols.

Cependant de trois villes, que nous avons dit qui reſtoient à la Ligue en Picardie, la Fere, Ham & Soiſſons, le Gouverneur de la premiere nommé Colas l'avoit livrée aux Eſpagnols; Et d'Orvilliers avoit fait la meſme choſe de Ham. Aprés cela toutefois cette derniere place ne leur demeura pas; Humieres, l'un des plus braves Gentils-hommes de ce temps-là, les y vint attaquer à l'heure meſme ſi chaudement, qu'aprés une longue & meurtriere defenſe, ils furent tous hachez en pieces : mais Humieres y fut tué & plus de deux cens braves hommes avec luy.

Sont taillez en pieces à Ham : Humieres y eſt tué.

Pluſieurs Ligueux deſeſperez ſe jettent

Cette perte excita tellement l'indignation des bons François contre les Ligueux, que la pluſpart de ceux-ci eſtant deſeſperez s'enfuirent aux Païs-Bas

Bas & en Espagne, où ils trouverent d'abord un accueil tres-favorable, & de bons appointemens, pour lesquels ils firent de tres-grands maux à la France. Entre autres un vaillant Capitaine nommé Rosne, qui s'imaginant qu'on alloit traitter à la derniere rigueur tous ceux qui n'avoient point de places pour faire leur paix, se resolut de faire si bien la guerre, que les Espagnols eussent sujet de le recompenser, ou le Roy de le racheter.

entre les bras des Espagnols. 1595.

Entre autres, Rosne, qui fait prendre Dourlens.

Ce fut luy qui inspira au Comte de Fuentes le dessein d'assieger Cambray, aprés qu'il eut forcé le Cattelet, & qui luy persuada pour faciliter cette grande entreprise, de prendre Dourlens auparavant, afin que les François n'y peussent mener de secours en corps d'armée. Ce fut aussi par son conseil que Fuentes alla au devant du Duc de Nevers, du Mareschal de Bouïllon, & de l'Admiral de Villars, qui venoient au secours de Dourlens, qu'il les combatit & les défit avec grand carnage de la Noblesse Françoise, & fit tuer Villars de sang froid, l'un des plus braves hommes de ce temps-là; Puis estant revenu devant Cambray, il le prit par famine, & dépouïl-

Journée de Dourlens, où Villars est tué.

Cambray pris

par les Espagnols. 1595.

pouïlla ainsi Balagny de sa pretenduë Principauté.

Une nouvelle tres-importante, & long-temps attenduë, consola le Roy de ces deux grandes pertes de Dourlens & de Cambray. C'est qu'on luy manda qu'enfin le Saint Pere passant par dessus toutes les difficultez & les oppositions que formoient les Espagnols, luy avoit donné l'absolution, le seiziéme de Septembre, par la negociation & les poursuites de d'Ossat & du Perron ses Procureurs en Cour de Rome, qui depuis furent honorez tous deux du chapeau de Cardinal à sa recommandation.

Le Pape donne l'absolution au Roy.

Le Duc de Mayenne fait enfin son Traitté avec le Roy.

Aprés cela le Duc de Mayenne n'ayant plus d'excuses, ni plus d'esperance de pouvoir subsister se resolut de traiter. Il estoit bien tard, & il ne pouvoit attendre qu'une derniere rigueur, si la generosité du Roy n'eust esté plus grande que son obstination. Il est vray aussi que la belle Gabrielle, fort officieuse à tous ceux qui reclamoient sa faveur, & d'ailleurs songeant à se faire des amis & du support pour parvenir au mariage du Roy où elle aspiroit, n'aida pas peu à luy obtenir un accommodement tres-favorable.

Certes,

Certes, les termes de l'Edict que le Roy luy accorda, & les conditions sont si honorables, que jamais Sujet n'en a eu de plus avantageuses de Roy de France. Mais elles l'eussent esté davantage, si avant que son Parti fust défilé, il eust traitté pour les grandes villes qu'il tenoit encore comme leur Chef, & que par ce moyen il les eust toûjours tenuës attachées à ses interests. 1595.

A des conditions tres-avantageuses.

Quelque temps aprés il vint à Monceaux saluër le Roy: lequel le voyant venir dans une allée où il se promenoit, s'avança vers luy de quelques pas avec toute la gayeté, & le bon accueil possible, l'embrassa estroitement par trois fois, l'asseura qu'il l'estimoit si fort homme d'honneur, qu'il ne doutoit point de sa parole, & le traitta avec autant de franchise, que s'il eust toûjours esté attaché à son service. Le Duc comblé de ses bontez, dit au sortir de « là que c'estoit alors seulement que le « Roy avoit achevé de le vaincre. Aussi « demeura-t-il toûjours dans le devoir d'un tres-fidele Sujet, comme le Roy se monstra tres-bon Prince, & exact observateur de sa parole.

Il vint à Monceaux le saluër.

Au mesme temps que ce Duc avoit con-

1595. conclu son Traitté, & obtenu un Edict du Roy, qui le confirmoit, le nouveau Duc de Nemours son frere uterin, & qui s'estoit appellé Marquis de Saint Sorlin du vivant du brave Duc de Nemours son aisné, se reconcilia aussi par le moyen de sa mere avec le Roy, & ramena à l'obeïssance quelques petites Places qu'il tenoit encore dans le Lionnois, & dans le Forez.

Le Duc de Nemours se reconcilie aussi.

Son frere aisné estoit mort d'une estrange maladie.

Son frere aisné, l'un des plus nobles & des plus genereux courages, que l'on eust jamais veus, estoit mort l'année precedente d'une estrange maladie, qui de temps en temps luy fit verser par la bouche & par tous les pores, jusqu'à la derniere goutte de son sang; soit que ce mal luy fust venu de l'extréme douleur qu'il eut aprés s'estre sauvé du Chasteau de Pierre-enciſe, d'apprendre la reddition de Vienne, qui estoit sa plus seure retraite, soit qu'il fust causé par un poison acre & caustique, qu'on disoit luy avoir esté donné par ceux qui redoutoient son ressentiment. Il mourut sans avoir esté marié, & son frere puisné, dont nous parlons, estoit pere de Messieurs de Nemours, que nous avons veû mourir ces années dernieres.

Le

Le Duc de Joyeuſe, qui aprés la mort de ſon jeune frere, tué en la bataille de Villemur prés de Montauban, avoit quitté l'habit de Capucin pour ſe faire Chef de la Ligue en Languedoc, & avoit maintenu la ville de Toulouſe, & les contrées voiſines dans ce Parti, prit auſſi ce temps de faire ſon accommodement, & obtint des conditions tres-favorables, par le moyen du Cardinal de Joyeuſe ſon autre frere. Il eut entre autres choſes le baſton de Mareſchal de France. Le Seigneur de Boiſdaufin eut pareille recompenſe, quoy qu'il ne tinſt plus que deux petites villes dans les païs du Mayne & d'Anjou, ſçavoir Sablé & Chaſteau-Gontier; le Roy luy faiſant ce bon traitement, plûtoſt en conſideration de ſa perſonne, que de ſes places. 1596. *Le Duc de Joyeuſe fait ſon Traité avec le Roy.* *Le Seigneur de Boiſdaufin auſſi.*

Il n'y avoit plus à reduire que le Duc de Mercœur, & Marſeille. Cette ville eſtoit dominée par Charles de Caſaux Conſul, & par Louïs d'Aix Viguier, qui y avoient uſurpé toute l'autorité. Comme ces deux hommes eſtoient ſur le poinct de la livrer aux Eſpagnols, un Bourgeois nommé Libertat avec une bande de ſes amis, fit ſoûlever les Habitans contre eux, *Reduction de Marſeille.*

&

1596. & ayant tué Casaux, & chassé Louïs d'Aix, la mit en pleine liberté sous l'obeïssance du Roy.

Le Roy accorde une tréve au Duc de Mercœur.

Quant au Duc de Mercœur, le Roy luy accorda la prolongation de la Tréve; car il n'estoit pas en pouvoir d'aller si-tost le dépossseder du reste de la Bretagne, estant fort empesché au siege de la Fere, où il estoit en personne, & auquel il n'avoit gueres avancé en trois ou quatre mois. D'ailleurs il arriva, lors qu'il y penſoit le moins, que l'Archiduc Albert, qui commandoit l'armée Espagnole, incité par les conseils de ce Rosne dont nous venons de parler, vint fondre sur Calais, & que Rosne qui estoit grand Capitaine ayant pris d'abord les forts du Risban & de Nieulé, les Espagnols forcerent la place le vingt-quatriéme Avril, & y passerent tout au fil de l'épée. Peu aprés le Roy prit la Fere, qui se rendit faute de vivres. Les Espagnols ayant fait le Traitté ne voulurent pas d'ostages de luy, disant qu'ils sçavoient qu'il estoit Prince genereux & de bonne foy: témoignage d'autant plus glorieux pour luy, qu'il sortoit de la bouche de ses Ennemis.

Calais pris par l'Archiduc Albert.

Prise de la Fere par Henry IV.

Belle remarque.

L'Ar-

La douleur qu'il avoit de la perte de Ca-

Calais fut redoublée par celle des villes de Guines & d'Ardres, qui furent encore prises par l'industrie & la valeur de Rosne; lequel en eust bien fait d'autres, si quelques mois aprés il n'eust pas esté tué heureusement pour la France, au siege de Hulst prés de Gand.

chiduc prend encore Guines & Ardres. 1596.

Or le bruit de ces quatre ou cinq grandes pertes receuës coup sur coup, jettoit de la terreur dans les cœurs des peuples; & les Emissaires d'Espagne par leurs suppositions & artifices, excitoient autant qu'ils pouvoient de nouvelles semences de division dans les esprits, se servant pour cela de toutes sortes de pretextes, & sur tout de celuy de l'oppression des peuples. Veritablement elle estoit grande: mais elle provenoit des pillages de la guerre, & de la necessité des affaires, non pas de la faute du Roy, qui n'avoit point de plus ardent desir, que de procurer au plûtost le soûlagement de ses Sujets; ainsi que nous le verrons.

Cela le jetta dans l'affliction & dans l'embarras, pource qu'il n'avoit point de fonds pour continuer la guerre; & qu'il prevoyoit bien aux murmures qu'on avoit déja excitez, que s'il fouloit davantage les peuples, il s'éleveroit

1596. roit contre luy une nouvelle tempeſte.
„ Dans cette peine il eut recours au
„ grand remede qu'on a accouſtumé
„ de pratiquer quand la France eſt en
„ danger ; C'eſt la convocation des
Le Roy pour avoir de l'argent, convoque l'aſſemblée des Notables à Rouën. Eſtats Generaux. Et parce que la neceſſité preſſante ne luy donnoit pas le temps de les aſſembler en corps, il convoqua ſeulement les Notables d'entre les Grands de ſon Eſtat, des Prelats, de la Nobleſſe, & des Officiers de Judicature & de Finances.

Il deſira que l'aſſemblée ſe tinſt à Rouën dans la grande ſale de l'Abbaye de Saint Ouën. Au milieu de laquelle il eſtoit aſſis dans une chaiſe élevée en forme de troſne ſous un dais : à ſes coſtez eſtoient les Prelats & Seigneurs ; derriere les quatre Secretaires d'Eſtat ; au deſſous de luy les Premiers Preſidens des Cours Souveraines, & les Deputez des Officiers de Judicature & de Finance. Il en fit l'ouverture par une haran-
„ gue digne d'un veritable Roy, lequel
„ doit croire que ſa grandeur & ſon
„ autorité ne conſiſtent pas ſeulement
„ en une puiſſance abſoluë, mais au
„ bien de ſon Eſtat, & au ſalut de ſon
„ peuple.

Ordre de la ſeance.

Il y fait *Si je faiſois gloire*, leur dit-il, *de*

paſſer

passer pour excellent Orateur, j'aurois apporté icy plus de belles paroles que de bonnes volontez : mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler, j'aspire aux glorieus titres de Liberateur & de Restaurateur de la France. Déja par la faveur du Ciel, par les conseils de mes fideles serviteurs, & par l'épée de ma brave & genereuse Noblesse (de laquelle je ne distingue point mes Princes, la qualité de Gentil-homme estant le plus beau titre que nous possedions) je l'ay tirée de la servitude & de la ruine. Je desire maintenant la remettre en sa premiere force, & en son ancienne splendeur. Participez, mes Sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la premiere. Je ne vous ay point icy appellez, comme faisoient mes Predecesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontez ; je vous ay fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guere aux Rois, aux barbes grises, & aux victorieux comme moy : mais l'amour que je porte à mes Sujets, & l'extréme desir que j'ay de conserver mon

une belle harangue. 1596.

Estat,

1596. *Eſtat, me font trouver tout facile & tout honorable.*

On luy accorde un fonds pour faire la guerre.

L'Aſſemblée émeuë juſqu'au fond du cœur par de ſi tendres paroles, travailla avec affection à trouver de quoy pouvoir continuer la guerre, & pour cet effet elle ordonna qu'on reculeroit d'une année le payement des gages des Officiers, & que, pour deux ans ſeulement, il ſeroit impoſé un ſol pour livre ſur toutes les marchandiſes, qui entreroient dans les villes cloſes, excepté ſur le bled, qui eſt la nourriture des pauvres. Ce dernier moyen cauſa beaucoup de bruit dans les Provinces d'audelà la Loire; Mais Roſny que le Roy avoit depuis quelques mois fait Surintendant, non moins habile que fidelle, ainſi que nous le dirons ailleurs, joignit à ce fonds une grande ſomme de deniers, que les Financiers avoient détournez, & qu'il fit revenir dans les coffres du Roy.

1597. *Le Roy d'Eſpagne deſire la Paix.*

Cependant le Roy d'Eſpagne ſentant diminuer les forces de ſon corps & de ſon eſprit par une langueur, qui dégenera en une horrible maladie, craignoit que ſa foibleſſe ne cauſaſt des revoltes dans ſes Païs ſi éloignez les uns des autres. D'ailleurs il avoit épui-

épuisé ses Finances, & il souhaittoit 1597.
avec passion de donner les Païs-Bas à sa tres-chere fille Isabelle. Voilà pourquoy il avoit fait connoistre au Saint Pere qu'il desiroit la Paix; & sa Saincteté avoit envoyé le General des Cordeliers vers luy pour l'y disposer plus particulierement.

Lors qu'elle estoit bien acheminée, il survint un incident, qui la retarda de plus d'un an. Hernand Teillo, Gouverneur pour l'Espagnol de Dourlens, averti du mauvais ordre que les Bourgeois d'Amiens tenoient à la garde de leur ville, la surprend un matin sur les neuf heures, comme on estoit au sermon, c'estoit en Careſme, ayant fait embarrasser une porte par une charette chargée de noix, dont un sac se délia exprés, afin d'amuser les soldats qui estoient au corps de garde. Une si fascheuse nouvelle estonna d'autant plus le Roy, qu'il estoit alors en réjouïssance & se divertissoit à Paris. Il vouloit " que ses pacquets importans vinssent " droit à luy, & non point à d'autres, & que l'on les luy apportast " à quelque heure que ce fust; Tellement que comme il estoit dans un " profond sommeil, aprés avoir fait dan-

Surprise d'Amiens par les Espagnols; ce qui retarde la Paix.

1597. ſer un Balet, un courrier le vint réveiller pour luy dire cet accident.

Auſſi-toſt il ſaute hors du lict, & mande deux, ou trois de ſes plus confidens pour s'en entretenir avec eux. Ils jugeoient tous que cela arrivoit dans une meſchante conjoncture, parce que le Duc de Mercœur eſtoit puiſſant en Bretagne, les reſtes des factions eſtoient encore cachées ſous les cendres, les Huguenots faiſoient des cabales, & enfin la conſternation eſtoit extraordinaire dans Paris, qui ſe voyoit par là devenu frontiere. Mais ce courage Heroïque que tant de perils n'avoient ſceu épouventer, ne fut point ébranlé par celuy-là; au contraire il reſolut de l'affronter d'abord, & d'aller promptement inveſtir Amiens avant que les Eſpagnols s'y fuſſent plus affermis.

Le Roy reſout malgré ſon Conſeil d'aller aſſieger Amiens.

Ses plus grands Capitaines n'eſtoient point de cet avis. Mais nonobſtant cela, luy qui avoit de plus grandes lumieres, & plus de fermeté qu'eux tous, l'entreprit courageuſement; non pas tant, diſoit-il, ſur les moyens humains, que ſur la confiance qu'il avoit en Dieu, qui luy avoit toûjours fait la grace de l'aſſiſter. Et veritable-

Dieu l'aſſiſte

ment

ment on peut dire qu'il l'assista encore plus visiblement en cette occasion, qu'il n'avoit jamais fait. *visiblement. 1597.*

Car il découvrit plusieurs conspirations sur sa personne, entre autres d'un Religieux, qu'un Agent du Roy d'Espagne, à ce qu'on disoit, avoit voulu porter à le tuer; Et de tres-dangereuses cabales, que l'argent de ce mesme Roy entretenoit à Paris, lesquelles observoient toutes ses démarches, & devoient un jour le faire enlever de son Chasteau de Sainct Germain en Laye. *Il découvre plusieurs conspirations.*

D'ailleurs ses peuples répondant comme ils devoient à son affection paternelle, ne luy dénierent rien de tout ce qu'il leur demanda pour haster ce siege. Puis le Duc de Mayenne, & tous les Ligueux desirant luy témoigner leurs ressentimens pour toutes ses bontez, le servirent si fidelement & si chaudement en cette occasion, tandis que les autres chanceloient & se tenoient à quartier, qu'il fut obligé de dire qu'il connoissoit bien que la plus-part de ces gens-là n'avoient jamais esté ennemis de sa personne, mais seulement de la Religion Huguenote. *Les peuples contribuent volontiers, & les Ligueux le servent fort bien.*

Le siege fut long, difficile & douteux;

1597. teux; & ſi le Roy d'Eſpagne y euſt voulu employer toutes ſes forces, jamais le Roy n'en fuſt venu à bout. Mais il eſtoit devenu fort chagrin, il ne deſiroit que le repos, & ne ſe ſoucioit plus de conqueſtes; ſi bien qu'il ne donna aucune des aſſiſtances que l'Archiduc luy demandoit. L'Archiduc ne laiſſa pas pourtant de faire le plus grand effort qu'il put pour faire lever le ſiege. Il vint ſe preſenter au quartier de Long-Pré, un jour qu'on ne s'y attendoit pas, avec de tres-grandes forces; Cela mit le deſordre & l'épouvente parmi nos François, en telle ſorte, que s'il euſt ſceu ſe ſervir de l'occaſion, & ne pas perdre le temps à conſulter, il euſt ſans doute jetté les trois mille hommes dans la place, qu'il avoit deſtinez pour cela.

L'Archiduc vient au ſecours d'Amiens.

Son arrivée, & ſes attaques mettent l'armée du Roy en deſordre.

Le Roy revenant de la chaſſe, où il eſtoit allé, trouva un effroy general dans ſon armée, & quelques-uns meſme des principaux Chefs tout éperdus. Dans un ſi grand danger le cœur ni la teſte ne luy manquerent pas, il diſſimula ſa crainte, donna les ordres ſans s'emouvoir, & ſe fit voir par tout avec un viſage auſſi gay, & des diſcours auſſi fermes qu'aprés une victoire. Il fait

Le Roy la raſſeure.

fait promptement marcher ſes troupes au champ de bataille, qu'il avoit choiſi trois jours devant à huit cens pas delà les lignes. De cet endroit ayant conſideré le bel ordre de l'armée d'Eſpagne, le peu d'aſſeurance de la ſienne, & la foibleſſe de ſon poſte, où il n'avoit pas eu le loiſir de ſe fortifier, il fut un peu émeu, & douta du ſuccés de la journée. Alors appuyé ſur l'arçon de la ſelle, ayant le chapeau à la main, & les yeux levez au Ciel, il dit à haute voix: *Ah! Seigneur, ſi c'eſt aujourd'huy que tu me veux punir comme mes pechez le meritent, j'offre ma teſte à ta juſtice; n'eſpargne pas le coupable. Mais, Seigneur, par ta ſainte miſericorde prens pitié de ce pauvre Royaume, & ne frape pas le troupeau pour la faute du Berger.* 1597

Paroles dignes d'un Chreſtien, & d'un bon Roy.

On ne peut exprimer de quelle efficace furent ces paroles; elles furent portées en un moment dans toutes ſes troupes, & il ſembla qu'une vertu du Ciel euſt rendu le courage à tous les François.

L'Archiduc les ayant donc trouvez reſolus & en bonne contenance n'oſa paſſer outre. Quelques autres tentatives qu'il fit enſuite ne luy reüſſirent pas, *L'Archiduc ſe*

Se retire en Flandres.

& il se retira la nuict dans le païs d'Artois, où il licentia ses troupes. Enfin Hernand Teillo ayant esté tué d'un coup de mousquet, les assiegez capitulerent, & le Roy establit Gouverneur dans la ville le Seigneur de Vic, homme de grand ordre & d'exacte discipline, qui par son commandement commença d'y bastir une citadelle.

1597. *Le Roy reprend Amiens.*

Il va jusqu'aux portes d'Arras, & defie les Espagnols.

Au partir d'Amiens le Roy mena son armée jusqu'aux portes d'Arras pour visiter l'Archiduc. Il y demeura trois jours en bataille, & salua la ville de quelques volées de canon ; Puis voyant que rien ne paroissoit, il se retira du costé de France, mal satisfait, disoit-il galamment, de la courtoisie des Espagnols, qui n'avoient pas voulu s'avancer d'un pas pour le recevoir, & avoient refusé de mauvaise grace l'honneur qu'il leur faisoit.

Le Mareschal de Biron servit admirablement bien à ce siege. Aussi le Roy, lors qu'il fut de retour à Paris, & que ceux de la ville luy eurent fait une reception veritablement Royale, leur dit en leur monstrant ce Mareschal : *Messieurs, voilà le Mareschal de Biron, que je presente volontiers à mes amis, & à mes ennemis.*

Il

Il n'y avoit plus aucun reste apparent de la Ligue en France, que le Duc de Mercœur, encore cantonné dans la Bretagne. Le Roy luy avoit souvent accordé des tréves, & offert de grandes conditions ; Mais il estoit si enyvré de l'ambition de se faire Duc de ce païs-là, qu'il prenoit toûjours de nouveaux delais pour conclure, se figurant que le temps luy ameneroit quelque revolution favorable, & se flattant de je ne sçai quelles propheties, qui l'asseuroient que le Roy mourroit dans deux ans. 1597. *Le Duc de Mercœur recule toûjours à conclure son traitté.*

Enfin le Roy ennuyé de tant de remises tourna la teste de ce costé-là, resolu de châtier son opiniastreté, comme elle le meritoit. Il estoit perdu sans resource, s'il ne se fust avisé pour se sauver, d'offrir sa fille unique au fils aisné de la belle Gabrielle Duchesse de Beaufort. C'est Monsieur le Duc de Vendosme d'aujourd'huy. 1598. *Le Roy va en Bretagne resolu de le chastier.*

Ses Deputez n'avoient pû d'abord obtenir autre chose sinon qu'il sortiroit tout à l'heure de la Bretagne, & qu'il remettroit toutes les places qu'il y tenoit, moyennant quoy sa Majesté luy accorderoit un oubli du passé, & le recevroit en ses bonnes

1598. graces. Mais le Roy eſtant d'une ame tendre, & deſirant avancer ſon fils naturel par un ſi riche & ſi noble mariage, ſe laiſſa auſſi-toſt flechir, & luy accorda un Edict fort avantageux, qui fut verifié au Parlement, comme l'avoient eſté ceux de tous les autres Chefs de la Ligue. Cet accommodement ſe fit à Angers, le contract de mariage fut paſſé au Chaſteau, & les fiançailles celebrées avec la meſme magnificence, que ſi c'euſt eſté d'un fils de France legitime. Il n'avoit que quatre ans & la fille ſix.

Il donne ſa fille au fils naturel du Roy, & par ce moyen fait ſon accommodement.

Le Roy luy fit don de la Duché de Vandoſme aux meſmes droits que la tenoient les autres Ducs; Ce que le Parlement ne verifia qu'avec grande repugnance, & avec cette condition que c'eſtoit ſans conſequence pour les autres biens du patrimoine du Roy; leſquels par la Loy du Royaume eſtoient cenſez reünis à la Couronne du moment qu'il y eſtoit venu.

Par ce mariage le Roy fait don à ſon fils de la Duché de Vandoſme.

D'Angers le Roy voulut deſcendre en Bretagne. Il ſejourna quelque temps à Nantes; De là il fut à Rennes, où les Eſtats ſe tenoient. Il paſſa environ deux mois en ces deux villes parmi les feſtins, les jeux, & les divertiſſemens;

Il va à Nantes, & à Rennes.

mens ; Mais ne laiſſant pas de s'em- " 1598.
ployer ſerieuſement à haſter l'expe- "
dition de pluſieurs affaires. Car il eſt "
à remarquer, que ce grand Prince "
s'occupoit toutes les matinées aux "
choſes ſerieuſes, & donnoit le reſte "
du temps à ſes divertiſſemens: non "
pas pourtant de telle ſorte, qu'il ne "
quittaſt promptement ſes plus grands "
plaiſirs, quand il s'agiſſoit de quelque "
choſe un peu importante ; Et il y "
avoit ordre exprés de ne point diffe- "
rer à l'en avertir. "

Il caſſa en ce païs-là beaucoup de garniſons ſuperfluës; ſupprima quantité d'impoſts, que la tyrannie des particuliers y avoit introduits durant les guerres; écarta les troupes pillardes, qui deſoloient le plat païs; mit les Prevoſts en campagne contre les voleurs, qui eſtoient en grand nombre; rendit l'autorité à la Juſtice, que la licence avoit affoiblie; & recueillit prés de quatre millions, dont les Eſtats de la Province luy octroyerent volontairement huit cens mille eſcus. Ainſi il travailla utilement pour les deux fins, à quoy il tendoit le plus, ſçavoir le ſoulagement de ſes peuples, & l'amas des finances; deux choſes, qui ſont in-

Il met un tres-bon ordre en cette Province.

1598. „ compatibles quand le Prince n'eſt „ pas juſte & ménager, ou qu'il laiſ- „ ſe manier ſon argent à d'autres, ſans „ prendre garde ſoigneuſement à ſes „ comptes.

Le calme fut ainſi rendu à la France pour le dedans, aprés dix ans de guerres civiles, par une grace particuliere de Dieu ſur ce Royaume, par les ſoins laborieux, par la bonté, & par la valeur du meilleur Roy qui fut jamais.

On travaille à la Paix generale, & les deux Rois la ſouhaitent.

On travailloit cependant ſerieuſement à la Paix entre les deux Couronnes de France, & d'Eſpagne. Les deux Rois la deſiroient également; Noſtre Henry, parce qu'il ſouhaittoit avec paſſion ſoulager la France, & luy faire reprendre ſes forces, aprés tant de ſaignées, & de violentes agitations; & Philippe, parce qu'il ſentoit bien qu'il arrivoit à la fin de ſes jours, & que ſon fils Philippe III n'eſtoit point capable de ſouſtenir le faix de la guerre contre un ſi grand Roy.

Les Deputez s'aſſemblent à Vervin.

Les Deputez de part & d'autre eſtoient aſſemblez pour cela depuis trois mois dans la petite ville de Vervin, avec le Nonce du Pape. Ceux de France eſtoient Pompone de Believre, & Nicolas Bruſlard de Sillery, tous deux Con-

Conſeillers d'Eſtat, & le dernier encore Preſident au Parlement: leſquels agiſſant de concert & ſans jalouſie, vuiderent les articles les plus difficiles en fort peu de temps, & ſur l'ordre qu'ils en receurent du Roy, ſignerent la Paix le deuxiéme jour de May. Le douziéme du meſme mois elle fut publiée à Vervin. 1598.

Il ſeroit trop long de rapporter icy tous les articles du Traitté: Je diray ſeulement qu'ils portoient que les Eſpagnols rendroient toutes les places qu'ils avoient priſes en Picardie, & Blavet qu'ils tenoient encore en Bretagne. Que le Duc de Savoye ſeroit compris en ce Traitté, pourveu qu'il rendiſt au Roy la ville de Berre qu'il tenoit en Provence. Et pour le Marquiſat de Saluces, que ce Duc avoit envahi ſur la France vers la fin du Regne de Henry III, qu'il ſeroit remis au jugement du Saint Pere, qui decideroit cette queſtion dans un an. *Subſtance du Traitté de Vervin.*

La publication de la Paix ſe fit en un même jour par toutes les villes de France, & des Païs-Bas, avec des réjouïſſances, dont le bruit éclata juſqu'aux deux bouts de la Chreſtienté. Mais perſonne n'en reſſentit tant de veritable *La Paix eſt publiée.*

1598. „ joye que nostre Henry : lequel avoit
„ accoustumé de dire, qu'estant une
„ chose barbare, & contre les Loix de
„ la Nature & du Christianisme de fai-
„ re la guerre pour l'amour de la guer-
„ re, un Prince Chrestien ne devoit
„ jamais refuser la Paix, si elle ne luy
„ estoit tout-à-fait desavantageuse.

TROI-

TROISIE'ME PARTIE DE LA VIE DE HENRY LE GRAND,

Contenant sommairement ce qu'il fit depuis la Paix de Vervin faite en mil cinq cens quatre-vingts dixhuit, jusqu'à sa mort arrivée en mil six cens dix.

ICy nous avons suivi la fortune de nostre Heros par des chemins extrémement difficiles & raboteux, au travers des rochers & des precipices, durant des temps fort fascheux, & pleins d'orages & de tempestes: Maintenant nous l'allons suivre par des routes plus aisées & plus belles, dans les douceurs du calme & de la paix; où pourtant sa vertu ne s'endormira pas dans le repos, mais paroistra toûjours agissante; où sa grande ame s'employera sans cesse dans les plus veritables fonctions de la Royauté; où enfin parmi ses divertissemens, il fera son principal plaisir de 1598.

La troisiéme partie de la vie de Henry le Grand fut plus calme que les autres, & plus dans la paix.

1598. ſes plus neceſſaires, & plus importantes occupations.

Il fut Capitaine par neceſſité, & Politique par inclination.

Dans les deux premieres parties de ſa vie, que nous avons veuës, il a eſté par neceſſité homme de guerre & de campagne: Dans cette derniere, par inclination homme de cabinet & grand Politique: Mais dans toutes, invincible & infatigable.

Il faut qu'un Roy ſçache la guerre; mais outre cela il y a bien d'autres fonctions de la Royauté.

Le vray devoir d'un Souverain conſiſte principalement à proteger ſes Sujets. Il faut qu'il les defende contre les Eſtrangers, & qu'il reprime les factions & les attentats des rebelles; C'eſt pour cela qu'il a le pouvoir des armes entre les mains, & qu'il luy eſt avantageux d'entendre parfaitement la guerre. Mais elle ne fait qu'une partie de ſes fonctions; & meſme l'on peut dire avec verité, qu'elle n'eſt pas la plus neceſſaire, ni la plus ſatisfaiſante. Car outre qu'elle ſe peut faire par des Lieutenans, qui doute que le Prince le plus heureux ne ſoit celuy, qui met ſes affaires en tel eſtat, qu'il n'a pas beſoin „ de tirer l'épée, mais eſt aſſez puiſſant „ pour rendre la juſtice; pour punir „ les méchans; & pour honorer & éle- „ ver les gens de bien? Qui ſçait diſ- „ tribuer les graces & les recom-

Quelles ſont ces fonctions?

penſes;

penſes ; entretenir le bon ordre, & les « Loix ; maintenir ſes Provinces dans la « tranquilité ; s'informer ſouvent & ſoi- « gneuſement de ce qui s'y paſſe ; ſouſte- « nir ſa reputation & ſa grandeur par ſa « bonne conduite ; ſe faire redouter par « ſes Ennemis, & eſtimer par ſes Al- « liez ; preſider dans ſon Conſeil en Sou- « verain ; écouter les Ambaſſadeurs, & « leur répondre ; démeſler les grandes « affaires par traittez & negociations ; « prevenir le mal, & mettre les méchans « & les ennemis dans l'impuiſſance « de nuire ; rendre l'Eſtat riche, flo- « riſſant, & abondant par le moyen du « commerce, par la culture des ſcien- « ces & des beaux arts ; y faire venir l'o- « pulence de tous les endroits de la ter- « re, & ſur tout y procurer la gloire & « le ſervice de Dieu ; en ſorte que ce « ſoit comme un Paradis de delices & « un ſejour de felicité. Ce ſont, à mon « avis, les emplois dignes d'un puiſſant « Roy, d'un Roy ſage & Chreſtien ; « qui eſtant le Paſteur de ſes peuples « (c'eſt ainſi qu'Homere appelle ſouvent « le grand Roy Agamemnon) ne doit « pas ſeulement ſçavoir chaſſer les Loups, « j'entends faire la guerre, mais plus en- « core ſçavoir conduire ſon troupeau, «

le

1598. „ le preſerver de toutes maladies, l'en-
„ graiſſer, & le faire multiplier.

La Paix eſt jurée par le Roy, & par l'Archiduc Albert.

La Paix ayant eſté publiée avec une réjouïſſance incroyable des François, des Flamans, & des Eſpagnols : elle fut ſolennellement jurée le vingt-uniéme Juin, par le Roy dans l'Egliſe de Noſtre-Dame, ſur la Croix & ſur les ſaintes Evangiles, en preſence du Duc d'Arſcot, & de l'Admirante d'Arragon, Ambaſſadeurs du Roy d'Eſpagne pour cet effect. Et puis le Cardinal Archiduc Albert, Gouverneur des Païs-Bas pour ce Roy, la jura auſſi le vingt-ſixiéme du meſme mois dans la ville de Bruxelles, y aſſiſtant le Mareſchal de Biron, que noſtre Henry avoit honoré nouvellement de la qualité de Duc & Pair, verifiée en Parlement, tant pour donner plus d'éclat à cette ambaſſade, que pour recompenſer les grands ſervices, que ce Seigneur luy avoit rendus dans la guerre.

Biron eſt fait Duc & Pair, va voir jurer la paix aux Païs-Bas.

Les Eſpagnols l'enyvrent de preſomption.

En ce voyage les Eſpagnols n'épargnerent aucunes careſſes ni loüanges envers ce nouveau Duc, pour luy inſpirer l'orgueil & la vanité, & l'enyvrerent tellement de la bonne opinion de ſoy-meſme, qu'il ſe mit dans la teſte que le Roy luy devoit plus qu'il

ne

ne ſçauroit jamais luy donner, & que ſi ſa vertu n'eſtoit aſſez honorée en France, il trouveroit bien ailleurs qui la mettroit à plus haut prix. Ce qui produira tantoſt de tres-mauvais effets. 1598.

Ce que les François, & ce que les Eſpagnols diſoient de la Paix de Vervin.

Pluſieurs d'entre les François, qui ne ſçavoient pas au vray le pitoyable eſtat où eſtoit le Roy d'Eſpagne & ſes affaires, ne pouvoient comprendre comment ce Prince avoit acheté la Paix ſi cher, que de rendre ſix ou ſept bonnes places, entre autres Calais & Blavet, qu'on pouvoit nommer les clefs de la France. Les Eſpagnols au contraire, qui voyoient que leur Roy eſtoit moribond, ſes finances épuiſées, les Païs-Bas ébranlez, le Portugal, & ſes terres d'Italie ſur le poinct de ſe revolter, le fils qu'il laiſſoit, bon Prince à la verité, mais qui aimoit bien le repos, s'étonnoient que les François, ayant ſi bravement repris Amiens, & reüni toutes leurs forces aprés le Traitté du Duc de Mercœur, n'euſſent pas pouſſé dans les Païs-Bas, parce qu'apparemment ils les euſſent emportez ou fort ébrechez. Le Roy répondoit que s'il avoit deſiré la Paix, ce n'eſtoit pas qu'il s'ennuyaſt des incom-

Pourquoy le Roy avoit deſiré la Paix.

1598. ,, commoditez de la guerre, mais pour
,, donner moyen à la Chreſtienté de
,, reſpirer: Qu'il ſçavoit bien que dans
,, la conjoncture où eſtoient les cho-
,, ſes, il en euſt pû tirer de grands avan-
Belles paroles. ,, tages ; mais que la main de Dieu
,, renverſoit ſouvent les Princes dans
,, leurs plus grandes proſperitez, &
,, qu'un ſage ne devoit jamais, pour
,, l'opinion de quelque favorable eve-
,, nement, s'éloigner d'un bon accord,
,, ni ſe fier trop ſur l'apparence du bon-
,, heur preſent, qui peut changer par
,, mille accidens impreveus; Eſtant ar-
,, rivé bien ſouvent qu'un homme at-
,, terré & fort bleſſé, a tué celuy qui
,, luy vouloit faire demander la vie.

Maladie eſtrange, & mort de Philippe II Roy d'Eſpagne.

On reconnut dans peu de temps que le Roy Philippe II avoit beaucoup plus beſoin de cette Paix que la France. Car ſon mal ſe redoubla plus fort: Il eut vingt-deux jours durant un perpetuel flux de ſang par tous les conduits de ſon corps ; Et un peu devant ſa mort, il luy vint quatre apoſtumes en la poitrine, d'où il ſortoit une continuelle fourmilliere de vermine, que tout le ſoin de ſes officiers ne pouvoit tarir.

Dans cette eſtrange maladie ſa conſtance

stance fut merveilleuse, & il n'abandonna point les resnes de son Estat jusqu'au dernier soûpir de sa vie. Car il prit soin avant que mourir, de traitter le mariage de son fils avec Marguerite, fille de l'Archiduc de Grats; Et celuy de sa chere fille Isabelle, avec le Cardinal Archiduc Albert de mesme sang qu'elle, & luy donna pour dot les Païs-Bas, & la Comté de Bourgongne, à la charge de reversion si elle mouroit sans enfans. 1598. *Avant que mourir il prend soin de faire marier son fils, & sa fille.*

Il avoit bien signé les articles de la Paix: mais sa maladie mortelle ne luy permit pas de prester le serment avec les mesmes solemnitez qu'avoient fait le Roy, & l'Archiduc. Philippe III, son fils & successeur, s'aquita de cette obligation le vingt-uniéme May de l'an mil six cens un, dans la ville de Valladolid, y assistant le Comte de la Rochepot, Ambassadeur de France. *La maladie de Philippe II l'empesche de jurer la Paix. Son fils Philippe III la jure aprés sa mort.*

Comme la licence des guerres avoit durant plusieurs années entretenu l'impunité; il se trouvoit encore grand nombre de vauriens, qui croyoient qu'il leur estoit permis de prendre toûjours le bien d'autruy; Et d'autres qui pensoient avoir toûjours droit de se faire

1598. faire justice par les voyes de faict, ne reconnoissant point d'autres Loix que la force. Ce fut ce qui obligea nostre sage Roy à commencer la reformation de son Estat par le restablissement de la seureté publique. Pour cet effet il defendit tout port d'armes à feu à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, sur peine de confiscation des armes & des chevaux, & de deux cens escus d'amende pour la premiere fois, & de la vie, sans remission, pour la seconde; Permettant à tout le monde d'arrester tous ceux qui en porteroient, horsmis ses Chevaux-Legers, ses Gendarmes, & ses Gardes du corps, qui en pourroient avoir seulement, lors qu'ils seroient en service.

Le Roy defend le port d'armes.

A mesme fin, & pour décharger le plat païs de la foule des gens de guerre, il congedia non seulement la plus-part des troupes nouvelles, mais encore retrancha plus de la moitié des vieilles; Il reduisit les Compagnies d'ordonnance à petit nombre; & il osta les gardes aux Gouverneurs des Provinces & Lieutenans de Roy, ne voulant pas souffrir qu'autre que luy, quel qu'il fust, eust cette glorieuse marque de la Souveraineté à l'entour de sa personne.

Il congedie les troupes.

La

La guerre avoit rompu le commerce, reduit les villes en villages, les villages en mazures, & les terres en friche; & neantmoins les Receveurs contraignoient les pauvres Païsans de payer les charges, pour les fruits qu'ils n'avoient pas cueillis. Les cris de ces miserables, qui n'avoient plus que la langue pour se plaindre, toucherent tellement les entrailles d'un si bon & si juste Roy, qu'il fit un Edict, par lequel il leur quitta tout ce qu'ils devoient du passé, & leur donna esperance de les soulager encore pour l'avenir. 1598.

Il remet les restes des Tailles aux peuples.

De plus ayant appris que durant les troubles il s'estoit fait quantité de faux Nobles, qui s'exemptoient de la Taille, il ordonna qu'il en seroit fait recherche; Et il ne les confirma point dans leur usurpation pour une piece d'argent, comme on fait quelquefois au grand prejudice des autres Sujets taillables: mais il voulut qu'ils fussent reïmposez à la Taille, afin que par ce moyen ils aidassent aux plus pauvres à porter une bonne partie du fardeau, comme estans les plus riches.

Il fait rechercher les faux Nobles, & reïmposer à la Taille.

Il desiroit encore avec beaucoup d'affection faire du bien à sa vraye Noblesse

1598. bleſſe, & la dédommager des dépenſes, qu'elle avoit faites à ſon ſervice: mais ſes coffres eſtoient vuides; & d'ailleurs tout l'or du Perou n'euſt pas eſté ſuffiſant pour ſatisfaire l'appetit, & le luxe de tant de gens. Car le Roy Henry III avoit par ſon exemple, & par celuy de ſes mignons, porté la dépenſe ſi haut, que les Seigneurs vouloient vivre en Princes, & les Gentilshommes en Seigneurs. Il faloit pour cela qu'ils alienaſſent les poſſeſſions de leurs anceſtres, & qu'ils changeaſſent ces vieux chaſteaux, marques illuſtres de leur Nobleſſe, en clinquans, en dorures, en train & en chevaux. Puis, lors qu'ils s'eſtoient endebtez par delà leur credit, ils retomboient, ou ſur les coffres du Roy, demandant des penſions; ou ſur le dos du pauvre peuple, l'écorchant par mille brigandages.

Il retranche le luxe de la Nobleſſe, & les renvoye tous dans leurs maiſons aux champs.

Le Roy voulant donc remedier à ce deſordre, declara aſſez hautement à ſa Nobleſſe, qu'il vouloit qu'ils s'accouſtumaſſent à vivre chacun de ſon bien; & pour cet effet qu'il ſeroit bien aiſe, puiſqu'on jouiſſoit de la Paix, qu'ils allaſſent voir leurs maiſons, & „ donner ordre à faire valoir leurs ter- „ res. Ainſi il les ſoulageoit des grandes

des dépenses de la Cour, & leur ap- " 1598.
prenoit que le meilleur fonds que "
l'on puisse faire, est celuy du bon "
ménage. Avec cela sçachant que la " *Leur monstre par son exemple la modestie des habits.*
Noblesse Françoise se picque d'imiter
son Roy en toutes choses, il leur monstroit par son propre exemple à retrancher la superfluité des habits. Car il alloit ordinairement vestu de drap gris, avec un pourpoint de satin, ou de taffetas sans decoupure, passement, ni broderie. Il loüoit ceux qui se vestoient de la sorte, & se rioit des autres, qui portoient, disoit-il, leurs moulins & leurs bois de haute fustaye sur leurs dos.

Sur la fin de l'année il fut atteint *Il tombe malade, & en danger.*
d'une subite & violente maladie à
Monceaux, dont il pensa mourir.
Toute la France en eut le frisson; on
le tint pour desesperé, & le bruit qui
en courut, pensa rallumer les factions.
Mais il fut sur pied au bout de dix ou
douze jours; & il sembla que Dieu ne
luy avoit envoyé ce mal, que pour
luy découvrir ce qu'il y avoit encore de mauvaises volontez dans le
Royaume, & pour luy donner la sa- "
tisfaction de sentir, par les regrets "
que faisoient ses peuples, le plaisir "
qu'il y a d'estre aimé.

Dans

1598. Dans le plus fort de sa maladie, il disoit à ses amis ces belles paroles: *Je n'apprehende nullement la mort, je l'ay affrontée dans les plus grands perils: mais j'avouë que j'ay regret de sortir de cette vie sans avoir pû remettre ce Royaume dans la splendeur que je m'estois proposé, & sans avoir témoigné à mes peuples en les gouvernant bien, & les soulageant de tant de subsides, que je les aime comme si c'estoient mes enfans.*

Paroles d'un bon Roy.

Il travaille aux estats de ses dépenses.

Au sortir de là continuant ses loüables desseins de mettre ordre à ses affaires, il vint à Saint Germain en Laye pour y resoudre les estats de la dépense, tant de sa Maison, que de la garde des places, entretien des troupes, Artillerie, Marine, payement des Officiers, & plusieurs autres charges. Il avoit pour lors en son Conseil, comme nous dirons à cette heure, de tres-grands hommes, & fort consommez en toute sorte de matieres; mais il se monstroit encore plus habile qu'eux & plus éclairé. Il examina & discuta tous les articles de dépense avec un jugement & des lumieres d'esprit merveilleuses, retrancha & ménagea tout ce qui se pouvoit retrancher, & conserva tout

ce

ce qui estoit necessaire. Entre autres choses, il retrancha beaucoup de superfluitez pour la dépense des tables de sa Maison ; non pas tant pour épargner pour luy-mesme, que pour obliger ses Sujets à moderer leur friandise, & afin d'empescher qu'ils ne ruinassent leurs maisons pour y vouloir entretenir une trop grande cuisine. En effet par l'exemple du Roy, qui a toûjours plus de force que les Loix, ni que la correction, le luxe fut bien-tost converti en frugalité fort necessaire à l'Estat. 1598. *Retrancha les superfluitez de ses tables.*

Il y avoit pour lors dans son Conseil de tres-habiles & fideles Ministres, comme Chiverny, Bellievre, Sillery, Sancy, Janin, Villeroy, & Rosny. Je ne parle point des grands hommes pour la guerre, comme le Mareschal de Biron, Lesdiguieres Gouverneur de Dauphiné, le Duc de Mayenne, le Connestable de Montmorency, le Mareschal de la Chastre, le Mareschal d'Aumont, Guitry, la Nouë, & plusieurs autres, desquels il ne se servoit point pour l'administration de l'Estat, quoyqu'il s'entretinst souvent avec eux, & que par honneur il leur communiquast quelquefois les grandes affaires, & leur en demandast leurs avis. *Qui estoient ses Conseillers, ou Ministres.*

CHIVERNY. Le Chancelier de Chiverny, qui avoit esté élevé à cette charge sous le Regne de Henry III, estoit homme froid, dissimulé, & avisé; mais à ce qu'en disoient ses ennemis, il estoit meilleur praticien que bon Conseiller d'Estat.

BELLIEVRE. Il mourut l'année suivante, & en sa place le Roy mit Pompone de Bellievre fort consommé dans la science des droits & des interests de la France, & fort adroit negociateur, comme il le monstra bien au Traitté de Vervin. Il estoit vieux quand le Roy luy donna cette charge: aussi disoit-il, qu'il n'y estoit entré que pour en sortir. Il porta le Roy à faire un severe Edict contre les Duels: Il establit un fort bon ordre dans le Conseil, & ordonna qu'il ne seroit point receu de Maistre des Requestes, qui n'eust esté dix ans entiers dans quelqu'une des Compagnies Souveraines, ou seize ans en d'autres Sieges subalternes.

SILLERY. Nicolas Brusslard de-Sillery, Presidents au mortier au Parlement de Paris, qui fut son gendre, & qui avoit esté son compagnon à Vervin, estoit un esprit doux, facile & accort. On dit que le public ne vid jamais aucune émo-

émotion sur son visage, ni en ses dis- 1598.
cours.

Harlay-Sancy estoit un homme SANCY.
franc, hardi, intrepide, qui ne craignoit personne quand il s'agissoit du service du Roy; mais il estoit un peu brusque, & luy parloit trop librement; témoin ce qu'il luy dit touchant Madame Gabrielle, qui sceut bien le luy rendre.

Quant à Janin President au Parlement de Bourgongne, & Villeroy premier Secretaire d'Estat, ils avoient tous deux esté dans le Parti de la Ligue, & y avoient tres-utilement servi le Roy & la France, en ce qu'agissant seulement pour la defense de la Religion Catholique, & non par esprit de faction, ils avoient empesché que les Espagnols n'empietassent sur ce Royaume, & que le Duc de Mayenne ne se jettast absolument entre leurs bras, comme souvent le desespoir de ses affaires l'y portoit. Ils convenoient tous deux en ce poinct, qu'ils aimoient l'Estat & la Royauté avec passion, & qu'ils avoient un grand jugement; mais du reste leurs humeurs estoient assez differentes.

Janin estoit un vieux Gaulois, qui JANIN.

15 9 vouloit mener les affaires par les formes anciennes ſuivant les Loix & les Ordonnances, bon Juriſconſulte, ferme & reſolu, qui alloit droit au but, qui ne ſçavoit point prendre de détours, & qui aimoit fort le bien public.

VILLEROY. Villeroy eſtoit un des plus ſages, & des plus adroits Courtiſans qu'on ait jamais veû; il avoit un eſprit clair & net, qui dévelopoit avec une incroyable facilité les affaires les plus embrouillées, qui les expliquoit ſi agreablement, & ſi intelligiblement que rien plus, & qui leur donnoit le tour qui luy plaiſoit : Il eſtoit merveilleuſement actif, & avec cela tres-fecond en expediens, prenant une affaire par tant de biais, qu'il eſtoit malaiſé qu'elle luy échapaſt.

Le Roy conſeroit ſouvent avec ces Conſeillers, & comment.

Le Roy conferoit ſouvent avec ces Conſeillers ; on les appelloit encore ainſi, & non pas Miniſtres, comme on a fait depuis trentecinq ans. Il leur parloit de ſes affaires, quelquefois pour en eſtre inſtruit, & quelquefois pour les inſtruire eux-meſmes ; ce qu'il faiſoit, ou dans ſon cabinet, ou à la promenade dans les allées des Tuilleries, de Monceaux, de Saint Germain, & de

de Fontainebleau. Il s'entretenoit souvent avec eux separément, les appellant les uns aprés les autres; Et il en usoit ainsi, ou pour les obliger à luy parler avec plus de liberté, ou pour ne leur pas dire luymesme à tous ensemble, ce qu'il ne vouloit dire qu'à quelques particuliers, ou pour quelque autre raison, qui estoit sans doute d'une fort bonne Politique. Il disoit qu'il n'en trouvoit point parmi eux, qui le satisfissent comme Villeroy, & qu'il vuidoit plus d'affaires avec luy en une heure, qu'avec les autres en un jour. 1598.

Quant à Maximilian de Bethune Baron de Rosny, & depuis Duc de Sully, ayant esté nourri assez jeune auprés du Roy dans la Religion Huguenote, le Roy avoit reconnu sa capacité, & son affection en diverses affaires de consequence; Mais sur tout qu'il avoit le genie porté au maniement des Finances, & qu'il avoit toutes les qualitez requises pour cela. En effet il estoit homme d'ordre, exact, bon ménager, gardoit sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté à faire de folles & vaines dépenses, ni au jeu, ni en femmes, ni en aucune

ROSNY, *depuis Duc de Sully.*

Il avoit genie pour les Finances.

1598. des choſes qui ne conviennent pas à un homme élevé dans cet employ. De plus il eſtoit vigilant, laborieux, expeditif, qui donnoit preſque tout ſon temps aux affaires, & peu à ſes plaiſirs. Avec cela il avoit le don de penetrer ces matieres juſques au fond, & de développer les entortillemens, & les nœuds, dont les Financiers, quand ils ne ſont pas de bonne foy, s'eſtudient à cacher leurs friponneries.

Aprés la mort de François d'O, le Roy commit ſes Finances à ſix ou ſept, qui s'en acquiterent fort mal.

Nous avons dit comme le Roy deſiroit ſur toutes choſes de pourvoir à l'œconomie de ſes Finances, & les raiſons pour leſquelles il avoit eſté obligé de laiſſer François d'O dans la charge de Sur-Intendant. Aprés que cet homme fut mort, il en donna la charge à cinq ou ſix perſonnes, qu'il en crut capables, & gens de bien. Il s'eſtoit perſuadé qu'il en ſeroit mieux ſervi que d'un ſeul, s'imaginant qu'ils s'entreveilleroient, & qu'ils ſe ſerviroient de Controlleurs les uns aux autres. Mais tout le contraire arriva: chacun ſe déchargeoit ſur ſon compagnon, rien ne s'avançoit, & ſi quelqu'un d'eux vouloit agir, tous les autres ne manquoient point de le traverſer par leurs jalouſies; de ſorte qu'ils ne s'accor-

cordoient qu'en ce poinct, que chacun d'eux se faisoit bien payer de ses appointemens, qui coustoient six fois plus au Roy, que s'il n'y eust eu qu'un seul Sur-Intendant, sans qu'il retirast aucun profit de cette multitude. 1598.

Voyant cela il fait Sancy seul Sur-Intendant.

Lors qu'il eut donc reconnu que tant de gens ne faisoient qu'embrouiller ses Finances, il les remit toutes en la main d'un seul, qui fut Sancy. Mais quelque temps aprés l'ayant reconnu plus propre à d'autres emplois qu'à celuy-là, il luy donna Rosny pour compagnon, & puis enfin fit Rosny seul Sur-Intendant.

Et fort peu de temps aprés Rosny.

Qui connoissoit parfaitement les Finances.

Rosny avant qu'il entrast en cette charge, s'estoit pourveu de toutes les connoissances necessaires pour s'en bien acquiter: il sçavoit parfaitement tous les revenus du Royaume, & toutes les dépenses, qu'il y faloit faire: Il communiqua tout ce qu'il en sçavoit au Roy, qui de son costé avoit aussi si bien estudié toutes ces choses, qu'on ne pouvoit pas dépenser cent escus sans qu'il sceut s'ils avoient esté bien ou mal employez. Comme c'est l'avantage d'un mauvais dispensateur, que " son maistre soit ignorant, & qu'il ne " voye goute dans ses affaires; aussi est- "

Le Roy les sçavoit si bien, qu'il ne pouvoit y estre trompé.

1598. „ ce celuy d'un serviteur utile & fidele, „ qu'il soit bien instruit, & qu'il y voye „ clair, afin qu'il sçache estimer digne- „ ment ses services.

Au reste son humeur s'accordoit parfaitement bien avec celle du Roy. Lors qu'il luy confia ses Finances, il desira de luy, qu'il ne prist jamais aucun pot de vin, ni aucun present sans l'en avertir. Et quand Rosny l'en avertissoit, il y consentoit aussi-tost, & mesme estoit si aise qu'en le servant bien il trouvast son compte, que bien souvent il y ajoustoit des dons du sien, pour luy donner courage de le servir toûjours de mieux en mieux. Mais Rosny ne les recevoit jamais, qu'ils ne fussent deuëment verifiez à la Chambre des Comptes, afin que tout le monde sceust les liberalitez que luy faisoit son Prince, & qu'on n'eust point à luy reprocher qu'il se servoit de sa faveur à épuiser ses coffres.

Il desira de Rosny qu'il ne prist aucun pot de vin, ni present, sans l'en avertir.

Il commença par establir un ordre constant, & certain dans les Finances.

Sous l'administration de ce Sur-Intendant, la premiere loy que le Roy donna aux affaires de cette nature, ce fut la constance immuable de l'ordre; lequel ne s'y doit jamais alterer, depuis qu'il a esté une fois arresté & resolu. Car comme les choses les plus

de-

deplorées se redressent sous une conduite ferme & certaine ; Aussi les plus asseurées se dissipent par une teste legere, qui fait, défait, & refait sans cesse, & qui revoquera demain ce qu'elle a ordonné aujourd'huy. 1598.

Rosny donna bien-tost des preuves indubitables de sa capacité : car ayant visité quatre Generalitez seulement, il fit en peu de temps revenir un million & demi des deniers, qui estoient égarez. Puis, aprés la surprise d'Amiens par les Espagnols, il fit trouver promptement un fonds pour dresser une grande armée, & fournir aux frais du siege ; si bien qu'il fut un des principaux instrumens du recouvrement de cette grande ville. *Effets du bon ménage de Rosny.*

Il est bon de marquer un expedient qu'il trouva entre plusieurs, pour empescher les griveleries des Financiers ; car cela est necessaire en tout temps. Il sçavoit qu'il y avoit quelques personnes dans le Conseil du Roy, qui estoient de part avec les Traittans & les Fermiers, & qui faisoient adjuger au Conseil les fermes & les traittez à vil prix, & souvent leur faisoient donner de grandes diminutions. Pour empescher que ces gens-là ne man- *Expedient pour empescher que les gens du Conseil ne grivelent avec les Fermiers & les Traittans.*

1598. geaſſent ainſi le gaſteau entre eux, il ferma la main aux Fermiers Generaux, defendant aux Sous-Fermiers de leur plus rien payer, & leur ordonnant de faire voiturer l'argent de leurs ſous-fermes, & de leurs ſous-traittez tout droit à l'Eſpargne. Il doubla par ce moyen les revenus du Roy, parce que les ſous-fermes & les ſous-traittez ſe trouverent monter preſque les deux tiers plus que ne montoient les traittez, & les baux generaux.

Financiers aboyent fort contre Roſny, mais il s'en moque.

Ces gens du Conſeil, & les Financiers, du commencement crierent fort contre ſa conduite, luy tendirent mille pieges, & luy cauſerent mille traverſes; mais avec le temps il les amena à la raiſon. Semblablement tous ceux qui n'avoient aucun droit de luy demander, & qui ne laiſſoient pas de l'importuner, ne pouvant rien arracher de luy, peſtoient fort contre ſa dureté: mais il ne ſe ſoucioit point de leur vaine colere, ni de leurs ſots diſcours; il ne regardoit qu'à acquitter legalement les debtes du Roy, & à payer promptement ce qui eſtoit ordonné pour de bonnes cauſes. Car il ne ſçavoit ce que c'eſtoit que de faire demander cent fois une choſe, qui eſtoit veritablement deuë.

Nous

Nous nous sommes un peu arrestez " 1598.
sur ce poinct des Finances, dautant "
que c'est le plus important de tous, "
celuy par lequel on fait tout, sans le- "
quel on ne sçauroit rien faire, & d'où "
dépend le soulagement, ou l'accable- "
ment des peuples, & tous les bons, ou "
les mauvais succez des desseins & des "
entrepriſes. "

Nostre Henry eust bien desiré en 1599.
mesme temps de pourvoir à la refor- *Le Roy ne peut encore pourvoir à la reformation du Clergé.*
mation du Clergé, qui veritablement
estoit en grand desordre, tant pour son
temporel, les biens en ayant esté usur-
pez durant les guerres par les Hu-
guenots, & par les mauvais Catholi-
ques; que pour le spirituel, la plus-
part des Prelats & des Pasteurs estans
aussi ignorans que dépravez. Mais il
ne put pas si-tost y apporter les reme-
des convenables. La necessité où il es-
toit de recompenser ceux qui l'avoient
bien servi, le contraignoit de tolerer
les abus, & mesme de les commettre,
disposant des Benefices comme autre-
fois avoit fait Charles-Martel. Car il *Il abuse des Benefices.*
les donnoit à des gens incapables, à
des gens mariez, à des hommes d'é-
pée, à des enfans, mesme à des femmes
pour recompenser la perte de leurs

1599. maris tuez, ou ruinez à son service.

Je n'ay pas entrepris d'excuser ce defaut, parce qu'il n'y peut jamais avoir de sujet legitime de prostituer les biens du Sanctuaire aux profanes, & d'employer les tresors du Crucifix à d'autres services qu'à celuy de l'Autel. Je sçay bien neantmoins que beaucoup d'Ecclesiastiques mesme en usent tout autrement: mais qui doute que ces gens-là ne soient pires que les Juifs, qui joüoient aux dez sur la robe sacrée de Jesus-Christ?

Remonstrance de l'Assemblée generale du Clergé au Roy.

Sur la fin de cette année l'Assemblée generale du Clergé se tenant à Paris, fit une grande remonstrance au Roy, par laquelle les Prelats le prioient de faire publier le Concile de Trente en France; de ne point charger sa conscience des nominations aux Eveschez, Abbayes & autres Benefices ayans charge d'ame; de ne point mettre des pensions sur les Benefices pour des personnes laïques; de ne plus permettre que les Eglises, & les lieux saints fussent profanez, comme ils l'estoient; mais de faire en sorte qu'on les reparast, & qu'on y restablist le service divin.

Pour ce qui est du Concile de Tren-

te,

te, il faut sçavoir qu'il estoit receu en France quant aux articles qui concernent la Foy, mais non pas generalement pour ceux, qui touchent la police & la discipline; parce qu'il semble à plusieurs que ces derniers sont pour la pluspart contraires aux libertez de l'Eglise Gallicane, & aux droits du Roy. C'est pourquoy quelque effort que les zelez ayent pû faire, jamais ils n'en ont sceu venir à bout; & les Parlemens s'y sont toûjours fortement opposez. 1599.

A la Harangue du Clergé le Roy répondit eloquemment, mais en peu de mots. *Qu'il reconnoissoit que ce qu'ils luy avoient dit touchant les nominations des Benefices estoit veritable, mais qu'il n'estoit pas l'auteur de cet abus, & qu'il l'avoit trouvé; Qu'estant parvenu à la Couronne durant l'embrasement des guerres civiles, il avoit couru, où il voyoit le plus grand feu pour l'esteindre; Que maintenant qu'il avoit la Paix, il tascheroit de relever les deux colomnes de la France, qui sont la Piéte & la Justice; Que Dieu aidant il remettroit l'Eglise en aussi bon estat qu'elle estoit du temps de Loüis XII. Mais*, leur disoit-il, *con-* *Belle réponse du Roy.*

1599. *tribuez-y, je vous prie, de vostre costé ; faites par vos bons exemples que le peuple soit autant incité à bien faire, qu'il en a esté cy-devant détourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vostre ; faisons bien à l'envi les uns des autres. Mes Predecesseurs vous ont donné de belles paroles, mais moy avec ma jaquette grise, je vous donneray de bons effets. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans. Je verray vos cahiers, & y répondray le plus favorablement qu'il me sera possible.*

Il avoit besoin de grande adresse pour se conduire avec le Pape, & avec les Huguenots.

Il n'avoit pas trop de toute sa prudence, & de toute son adresse, pour se gouverner de sorte que les Catholiques & le Pape fussent contens de sa conduite, & que les Huguenots n'eussent pas sujet de s'en allarmer, & de se cantonner. Son devoir & sa conscience le portoient à l'assistance des premiers ; Mais la raison d'Estat, & les grandes obligations, qu'il avoit aux derniers, ne luy permettoient pas de les desespérer. Pour garder donc un temperament

L'Edict de Nantes accordé aux Huguenots.

necessaire, il leur accorda un Edict plus ample que les precedens. On l'appella l'Edict de Nantes, parce qu'il avoit esté conclu l'année precedente en

cette

cette ville-là, tandis qu'il y estoit. Par cet Edict il leur accordoit toute liberté pour l'exercice de leur Religion, mesme la faculté d'estre admis aux Charges, aux Hospitaux, aux Colleges, & d'avoir des Escoles en certains endroits, & des Presches presque partout; & plusieurs autres choses, dont ils sont bien décheus depuis ce temps-là à cause de leurs rebellions, & de leurs diverses entreprises. 1599.

Le Parlement y apporta de grandes oppositions plus d'un an durant; Enfin comme on luy eut fait comprendre que ce seroit rallumer le feu dans le Royaume que de ne pas accorder cette seureté aux Huguenots, qui estoient quereleux & puissans, il le verifia. *Le Parlement le verifie avec peine.*

D'un autre costé pour adoucir le Pape, qui eust pû se fascher de cet Edict, le Roy luy rendoit toute sorte de respects, & embrassoit ses interests avec chaleur; comme il fit en l'affaire de Ferrare dés l'an mil cinq cens quatre-vingts sept, & quatre-vingts huit. *Le Roy rend toute sorte de respects au Pape.*

Cette Duché est un fief masculin du Saint Siege, duquel les Papes avoient autrefois investi les Seigneurs de la Maison d'Est, à la charge de reversion au defaut de masles legitimes. Alphon- *Affaire de la Duché de Ferrare.*

se

1599. se d'Est Second du nom dernier Duc, estoit mort l'année mil cinq cens quatre-vingts dix-sept, sans enfans, & avoit laissé de grands tresors à Cesar d'Est, bastard d'Alphonse I son parent. Il avoit fait son possible auprés du Pape pour obtenir l'investiture du Duché pour ce bastard : lequel ne l'ayant sceu impetrer, ne laissa pas de se mettre en possession aprés la mort d'Alphonse II & de s'y vouloir maintenir à force d'armes. Clement VIII fut obligé de luy faire la guerre pour le déposseder. Les Princes d'Italie se partagerent dans cette querelle ; & les Ducs de Guise, & de Nemours furent sur le point d'entreprendre la defense de Cesar, dont ils estoient proches parens, estant issus d'Anne d'Est, fille d'Hercule II Duc de Ferrare, & de Madame Renée de France ; car cette Anne en premieres nopces avoit épousé François Duc de Guise, & en secondes Jacques Duc de Nemours. Le Roy d'Espagne aussi le favorisoit sous-main, ne desirant pas que le Pape s'agrandist en Italie par la reünion de cette Duché. Mais Henry le Grand ne manqua pas de prendre cette occasion d'offrir son épée, & ses forces au Saint Pere. Les

Cesar bastard de Ferrare s'y veut maintenir.

Le Pape luy fait la guerre.

Le Roy offre son épée au Pape.

Alliez

Alliez de Cesar l'ayant sceu en furent extrémement refroidis, & luy contraint de capituler avec le Pape ; auquel il remit tout le Duché de Ferrare. Il ne luy resta que les villes de Modene & de Rege, que l'Empereur maintint estre fief de l'Empire, & dont il luy donna l'investiture. Delà viennent les Ducs de Modene d'aujourd'huy. 1598.

Cesar quitte le Duché de Ferrare, & demeure Duc de Modene.

Si la chaleur, que le Roy avoit témoignée en cette occasion pour les interests du Saint Siege, obligea sensiblement le Pape ; celle qu'il faisoit voir tous les jours pour ramener les Huguenots au sein de l'Eglise, ne luy estoit pas moins agreable. Il agissoit de telle sorte pour cela, que d'heure à autre il s'en convertissoit plusieurs, mesme des plus sçavans & des plus notables. Mais ce qu'il y avoit de plus important, c'est qu'il avoit retiré le jeune Prince de Condé d'entre les mains des Huguenots, qui le gardoient soigneusement à S. Jean d'Angely, depuis la mort de son pere, arrivée l'an mil cinq cens quatre-vingts sept, & le nourrissoient dans leur fausse Religion, avec grande esperance d'en faire quelque jour leur Chef & leur Protecteur. Le Roy considerant combien il seroit prejudi-

Plusieurs Huguenots se convertissent.

Le Roy retire le jeune Prince de Condé des mains des Huguenots, & le fait élever dans la Religion

Catholique. 1599.

judiciable au salut de ce jeune Prince, & à ses propres interests, de le laisser là plus long-temps, sceut si bien gagner les principaux du Parti, qu'ils souffrirent qu'on l'amenast à la Cour. Il luy donna pour Gouverneur Jean de Vivonne Marquis de Pisani, Seigneur d'un rare merite, & d'une sagesse sans reproche, lequel n'oublia rien pour le bien élever dans la Religion Catholique, & dans les plus beaux sentimens de l'honneur & de la vertu. Il n'avoit encore que sept à huit ans; lors qu'il en eut neuf le Roy luy donna le Gouvernement de Guyenne, l'aimant tendrement, & le nourrissant comme son Successeur presomptif.

Mariages de l'Infante d'Espagne, & de Catherine sœur du Roy.

Dans le calme de la Paix on ne parloit que de réjouïssances, de festes, & de mariages. Celuy de l'infante d'Espagne Isabelle-Claire-Eugenie, & de l'Archiduc Albert se solemnisa dans les Païs-Bas; & celuy de Madame Catherine sœur du Roy avec Henry Duc de Bar, fils aisné de Charles II Duc de Lorraine, à Paris.

Qualitez de Catherine, & pourquoy

Catherine estoit agée de quarante ans, plus agreable que belle, ayant une jambe un peu courte; elle estoit assez spirituelle, aimoit les belles lettres, & sça-

sçavoit beaucoup pour une femme, mais estoit opiniastrement Huguenote. Le Roy apprehendoit qu'elle n'épousast quelque Prince Protestant, lequel par ce moyen fust devenu Protecteur des Huguenots, & comme un autre Roy en France. A cause de cela il la donna au Duc de Bar, pensant d'ailleurs gagner plus de croyance parmi les Catholiques, en s'alliant avec la Maison de Lorraine. Avant cela il fit tout son possible pour la convertir, jusques à y employer les menaces; & n'en ayant pû venir à bout, il dit un jour au Duc de Bar, *mon Frere, c'est à vous à la dompter.*

le Roy la maria au Duc de Bar. 1599.

Il y eut de la difficulté pour le lieu & pour la ceremonie de la celebration de ce mariage. Le Duc vouloit qu'il se fist à l'Eglise, & la Fiancée qu'il se fist au Presche. Le Roy trouva un milieu: Il le fit faire dans son cabinet, où il amena sa sœur par la main, & ordonna à son frere naturel, qui estoit Archevesque de Rouën il y avoit environ deux ans, de les marier. Ce nouvel Archevesque en fit du commencement quelque refus, alleguant les Canons, qui le defendoient; Mais le Roy luy representa que son cabinet estoit

Le mariage se fait dans le cabinet du Roy.

un

1599. un lieu sacré, & que sa presence suppleoit au defaut de toutes solemnitez: Aprés quoy le pauvre Archevesque n'eut pas la force de resister.

Le Pape se fascha contre le Duc de Bar, de ce mariage.

Ce mariage s'estant fait pour le bien de la Religion Catholique, il semble que le Pape en devoit estre bien aise; neantmoins comme il ne vouloit point souffrir un mal, quelque bien qui en pust arriver, il declara que le Duc de Bar avoit encouru excommunication, pour avoir sans dispense de l'Eglise, contracté avec un Heretique; Et jamais le Duc, quelque soûmission qu'il fist, n'en sceut avoir l'absolution. Il

Mort de la Duchesse de Bar.

falut que Dieu y mist la main. Cette Princesse mourut trois ans aprés de tristesse & de chagrin de se voir mal avec son mari, qui la pressoit sans cesse de se faire Catholique.

Outre les solemnitez de toutes ces nopces, plusieurs autre choses entretenoient la Cour. Deux changemens notables, l'un du Duc de Joyeuse, l'autre de la Marquise de Bell'Isle luy causerent de l'estonnement.

Le Duc de Joyeuse rentre dans les Capucins, &

Le Duc de Joyeuse, qui avoit quitté l'habit de Capucin pour estre Chef de la Ligue en Languedoc, un beau jour sans en rien dire à personne, alla

se

se rejetter dans son Convent de Paris, & reprit l'habit. Peu de jours aprés, on fut bien estonné de voir avec cet habit de penitence prescher dans la chaire, celuy qu'on avoit veû la semaine precedente danser au bal, comme l'un des plus galands. On dit que les saintes exhortations de sa mere, qui de fois à autre le faisoit souvenir de son vœu, & certains mots ambigus, que le Roy luy jetta en quelque conversation, luy firent penser qu'il ne pouvoit plus estre dans le monde avec seureté de conscience, ni avec honneur.

reprend l'habit. 1599.

La Marquise de Bell'Isle, sœur du Duc de Longueville, & veuve du Marquis de Bell'Isle, fils aisné du Mareschal de Retz, ayant eu quelque secret déplaisir, y renonça aussi, & s'alla enfermer dans le Convent des Feuillantines à Toulouze, où elle prit le voile, & y acheva ses jours.

La Marquise de Bell'Isle se fait Feuillantine.

Il vint aprés cela des nouvelles à la Cour, que Philippin bastard du Duc de Savoye avoit esté tué en duel par le Seigneur de Crequy; duquel on peut dire sans flaterie, qu'il estoit un des plus galands hommes, & des plus braves de son temps. L'Histoire de ce combat se trouve écrite en tant d'endroits,

Duel de Crequy contre Philippin bastard de Savoye.

1599. droits, & eſt encore ſi fort dans le ſouvenir de tous ceux qui portent l'épée, qu'il ſeroit ſuperflu d'en rapporter les particularitez.

La chaſſe eſtoit alors le plus ordinaire divertiſſement du Roy. On raconte que chaſſant dans la Foreſt de Fontainebleau accompagné de pluſieurs Seigneurs, il entendit un grand bruit de cors, de veneurs & de chiens, qui ſembloit eſtre fort loin; puis tout à l'inſtant s'approcha tout prés d'eux. Quelques-uns de ſa compagnie s'avançant vingt pas, virent un grand homme noir parmi des halliers, qui les effraya tellement qu'ils ne purent dire ce qu'il devint: mais entendirent qu'il leur crioit d'une voix rauque & épouventable, *m'attendez-vous*, ou, *m'entendez-vous*, ou, *amendez-vous*. Les Bucherons & païſans d'alentour de cette Foreſt, diſoient que ce n'eſtoit point choſe extraordinaire, & qu'ils voyoient quelquefois ce grand homme noir, qu'ils nommoient le *Grand Veneur*, avec une meute de chiens, qui chaſſoit à beau bruit, mais qui ne faiſoit mal à perſonne.

L'Apparition du Grand Veneur au Roy, qui chaſſoit à Fontainebleau.

Ce que ce peut eſtre

Il ſe fait une infinité de contes dans tous les païs du monde de pareilles illuſions

sions de ces chasseurs. S'il faut y ajouster quelque foy, on peut croire que ce sont, ou des jeux de Sorciers, ou de quelques malins esprits, à qui Dieu donne cette permission pour convaincre les incredules, & leur faire voir qu'il y a des substances separées, & quelque Estre au dessus de l'homme. *que ces phantosmes.* 1599.

Or si les prodiges sont les signes, comme l'on dit, de quelques grandes & funestes avantures, on peut croire que celuy-là presagea la mort étrange de la belle Gabrielle, qui arriva quelques jours aprés. L'amour que le Roy avoit pour elle, au lieu de s'esteindre par la jouïssance, s'estoit accru jusqu'à tel poinct, qu'elle avoit bien osé luy demander qu'il reconnust sa faute, & qu'il legitimast ses enfans par un mariage subsequent: & il n'avoit pas osé luy refuser absolument cette grace, mais l'entretenoit toûjours d'esperance. *La belle Gabrielle demande au Roy qu'il l'épouse, & qu'il legitime ses enfans.*

Ceux qui aiment la gloire de ce grand Roy, ont de la peine à croire qu'il eust jamais pû faire une telle action, qui sans doute l'eust jetté dans le mépris, & du mépris l'eust fait retomber dans la haine de son peuple. Toutefois il estoit à craindre que les appas de cette femme, qui avoit trouvé son foible, *Il le luy faisoit esperer.*

1599. ble, avec la flaterie des Courtisans, qu'elle avoit presque tous gagnez à force de presens & de caresses, n'engageassent ce pauvre Prince dans le des-honneur. Et sans mentir, il avoit l'ame trop tendre du costé des Dames; il estoit maistre de toutes ses autres passions, mais il estoit esclave de celle-là. On ne sçauroit justifier sa memoire de ce reproche; & s'il est admirable quasi en toutes les autres parties de sa vie, il ne doit pas estre imité en ce poinct-là.

Enfin elle l'obligea de demander des Commissaires au Pape pour juger de la nullité de son mariage.

Cependant Gabrielle se flatant toûjours de l'espoir d'estre bien-tost sa femme, sur les esperances qu'il luy en avoit données, fit si bien qu'elle l'obligea de demander au Pape des Commissaires pour juger du divorce d'entre luy, & la Reine Marguerite; Et le Roy, afin de trouver faveur auprés du Saint Pere, & le rendre plus facile à ses intentions, luy faisoit dire sous-main par Sillery son Ambassadeur, qu'il épouseroit Marie de Medicis sa niepce, & sœur du Duc de Florence; dont on croit neantmoins qu'il n'avoit pour lors aucune envie.

Le Pape tiroit

Aussi le Pape, soit qu'il se défiast de son intention, soit qu'il vist que la Reine

Reine Marguerite n'y donnoit pas les mains, faisoit traisner l'affaire, & ne rendoit que des réponses ambiguës. On dit mesme que se voyant un jour fort pressé par le Cardinal d'Ossat, & par Sillery, de donner contentement à leur Maistre, à faute dequoy, disoient-ils, il se pourroit faire qu'il passeroit outre, & qu'il épouseroit la Ducheſſe: il fut si estonné de ce discours, qu'il remit aussi-tost la conduite de cette affaire en la main de Dieu, ordonna un jeusne à toute la ville de Rome, & se mit en oraison luy-mesme pour demander à Dieu qu'il luy inspiraſt ce qui seroit le mieux pour sa gloire, & pour le bien de la France; Qu'au sortir de la priere, il s'écria, comme s'il fust revenu d'extase, *Dieu y a pourveu*; & que peu de jours aprés il arriva un Courrier à Rome qui apporta la nouvelle de la mort de cette Ducheſſe. *l'affaire en longueur. 1598.*

Le Roy cependant s'impatientoit fort de ces longueurs; Et il estoit à craindre que le dépit d'estre mépriſé, ne le jettaſt dans les mesmes inconveniens, où il avoit autrefois jetté Henry VIII, Roy d'Angleterre; ou bien que par le conseil de quelques flateurs,

1599. teurs, forçant la bonté de son naturel, il ne se portast à se défaire de la Reine Marguerite de quelque maniere que ce fust.

Le Roy demeure à Fontainebleau pour faire ses devotions le jour de Pasques, & envoye la belle Gabrielle à Paris.

Gabrielle alors estoit grosse de son quatriéme enfant. Comme la feste de Pasques approchoit, le Roy desirant faire ses devotions éloigné de tout objet de scandale, la renvoya à Paris, & la conduisit jusques à mi-chemin. Elle eut grand' peine à se separer de luy, & elle luy recommanda ses enfans la larme à l'œil, comme ayant un secret presentiment qu'elle ne le devoit jamais revoir.

Estant à Paris logée dans la maison de Zamet ce fameux Financier, aprés avoir disné chez luy, & ensuite avoir entendu Tenebres au petit Saint Antoine (c'estoit le Jeudy Saint) comme elle estoit de retour au logis, & quelle se promenoit dans le jardin, elle se sentit frapée d'une apoplexie au cerveau. Le premier accés estant passé, elle ne voulut plus demeurer en cette maison, mais se fit transporter chez Madame de Sourdis sa tante prés de Saint Germain de l'Auxerrois; Et là tout le reste du jour, & le lendemain elle eut de fois à autre des syncopes, &

Elle y meurt d'une façon fort estrange.

des

des convulsions dont elle mourut le Samedi matin. 1599.

On parla diversement des causes de sa mort. Mais aprés tout ce fut un bon-heur pour la France, en ce qu'elle osta au Roy un objet pour lequel il s'alloit perdre luy & son Estat. Sa douleur fut aussi grande que l'avoit esté son amour. Toutefois comme il n'estoit pas de ces ames foibles, qui se plaisent à perpetuer leurs regrets, & à se baigner dans leurs larmes, il n'en receut pas seulement les consolations, il les chercha; mais il conserva toûjours à l'endroit des enfans, particulierement du Duc de Vendosme, l'affection qu'il avoit euë pour la mere.

Le Roy s'en console, & cependant conserve toûjours une extréme tendresse pour ses enfans.

Les bons François desiroient avec passion qu'un si bon Roy pust laisser des enfans legitimes. Ils n'avoient pas osé le trop presser de prendre une femme capable de luy en donner tandis que Gabrielle vivoit, de peur qu'il ne l'épousast; Et dans la mesme crainte la Reine Marguerite n'avoit point voulu aussi prester son consentement à dissoudre son mariage. Mais lors que Gabrielle fut morte, elle y donna volontiers les mains, & adressa une requeste au Saint Pere, pour demander elle-

La Reine Marguerite presente sa requeste au Pape tendant à dissoudre son mariage.

1599. elle-meſme cette diſſolution, ſe fondant principalement ſur deux cauſes de nullité. La premiere eſtoit le defaut de conſentement; Car elle alleguoit qu'elle avoit eſté forcée de l'épouſer par le Roy Charles IX, ſon frere. La ſeconde eſtoit la proximité de parenté qui ſe trouvoit entre eux au troiſiéme degré, dont elle diſoit qu'il n'y avoit point eu de diſpenſe valable.

Les Seigneurs, & le Parlement ſupplient le Roy de prendre femme.

Semblablement les Seigneurs du Royaume, & le Parlement ſupplierent ſa Majeſté par de ſolemnelles deputations, de vouloir ſonger à prendre femme, luy repreſentant les inconveniens, & le danger où la France ſe trouveroit s'il venoit à mourir ſans enfans. Ces deputations-là ne ſembleront pas eſtranges à ceux qui ſçavent noſtre ancienne Hiſtoire: car on y void que les Rois ne ſe marioient ni eux, ni leurs enfans, que de l'avis de leurs Barons; & cela paſſoit preſque en ce temps-là pour une Loy fondamentale de l'Eſtat.

Il preſente ſa requeſte au Pape comme avoit fait

Le Roy touché des juſtes ſupplications de ſes Sujets adreſſa ſa requeſte au Pape, contenant les meſmes raiſons que celle de la Reine Marguerite, & char-

chargea le Cardinal d'Oſſat, & Sillery ſon Ambaſſadeur extraordinaire, qu'il avoit envoyé à Rome pourſuivre le jugement du Pape ſur la reſtitution du Marquiſat de Saluces, de ſolliciter inſtamment cette affaire. *la Reine Marguerite. 1599.*

La cauſe rapportée au Conſiſtoire, le Pape donna commiſſion à des Prelats de la juger ſur les lieux, ſelon les droits de cette Couronne; qui ne ſouffrent point que l'on traduiſe les François pour pareille nature d'affaires delà les Monts, où il leur ſeroit preſque impoſſible de faire aller les témoins & les preuves neceſſaires. Ces Prelats furent le Cardinal de Joyeuſe, le Nonce du Pape, & l'Archeveſque d'Arles; leſquels ayant interrogé les deux parties, veû les preuves produites de part & d'autre, & la requiſition des trois Eſtats du Royaume, declarerent ce mariage nul, & leur permirent de ſe marier où bon leur ſembleroit. *Le Pape accorde des Commiſſaires, qui prononcent la diſſolution du mariage.*

La Reine Marguerite, qui depuis pluſieurs années avoit quitté le Roy, & s'eſtoit enfermée volontairement au fort chaſteau d'Uſſon en Auvergne, eut permiſſion de venir à Paris, de l'argent pour payer ſes debtes, de grandes penſions, la jouïſſance de la *Aprés cela la Reine Margnerite vient à Paris.*

1599. Duché de Valois, & de quelques autres terres, & droit de porter toûjours le titre de Reine. Elle veſcut encore plus de quinze ans, & baſtit un Palais prés du Pré-aux-Clercs, qui depuis a eſté vendu pour payer ſes debtes, & démoli pour baſtir d'autres maiſons.

Ses inclinations. Elle aima fort les bons Muſiciens, parce qu'elle avoit l'oreille tres-delicate, & les hommes ſçavans & eloquens, parce qu'elle avoit l'eſprit beau & l'entretien fort agreable. Au reſte elle eſtoit liberale juſqu'à la prodigalité, pompeuſe, & magnifique; mais elle ne ſçavoit ce que c'eſtoit que de payer „ ſes debtes. Ce qui eſt ſans doute „ le plus grand de tous les defauts „ dans un Prince, parce qu'il n'y a „ rien qui ſoit ſi fort contre la juſtice, „ dont il doit eſtre le protecteur & le „ modele.

Ce mariage eſtant diſſout, Bellievre & Villeroy apprehendant que le Roy ne s'engageaſt en de nouvelles amours, & ne ſe priſt à quelqu'un des filets que les plus belles de la Cour luy tendoient, le porterent par pluſieurs grandes raiſons d'Eſtat, à ſe fixer en la recherche de Marie de Medicis, qui eſtoit fille de François, & niepce

niepce de Ferdinand, Grands Ducs de Toſcane.

Le Cardinal d'Oſſat & Sillery firent entendre ſon intention au Grand Duc Ferdinand ſon oncle, & Alincour fils de Villeroy, qu'il avoit envoyé pour remercier le Saint Pere de ſa bonne & brieve juſtice touchant la diſſolution ſuſdite de ſon mariage, eut ordre de luy témoigner que le Roy ayant jetté les yeux ſur toutes les filles des Maiſons Souveraines de la Chreſtienté, n'avoit point trouvé de Princeſſe plus agreable. L'affaire fut maniée avec tant d'adreſſe & de vigilance par les ſoins de ceux qui l'avoient entrepriſe, que le Roy s'y trouva tout-à-fait engagé. Le contract de mariage fut ſigné à Florence par ſes Ambaſſadeurs le quatriéme du mois d'Avril de l'an mil ſix cens; Et Alincour dans ſept jours luy en apporta les nouvelles à Fontainebleau. Il aſſiſtoit pour lors à la fameuſe Conference, ou Diſpute d'entre Jacques David du Perron Eveſque d'Evreux, depuis Cardinal, & Philippe du Pleſſis Mornay; dans laquelle la verité triompha hautement du menſonge.

1600. *On demande Marie de Medicis pour Henry IV.*

Le contract de mariage eſt paſſé à Florence, & les nopces s'y font par procureur.

Il y a des relations particulieres des

1600. solemnitez qui se firent à Florence, des magnificences du Grand Duc, des ceremonies des fiançailles, & des nopces de cette Reine, de son embarquement, & de sa conduite par les galeres de Malte & de Florence, de sa reception à Marseille, à Avignon & à Lion; Et ainsi je n'en diray rien.

Le Roy tombe dans les filets de Mademoiselle d'Entragues, depuis Marquise de Verneuil.

Tandis que ce mariage de Florence se traittoit, le Roy ayant un cœur, qui ne pouvoit long-temps conserver sa liberté, s'attacha à un nouvel objet.

Il faut sçavoir que Marie Touchet, qui avoit esté maistresse du Roy Charles IX, d'où estoit issu le Comte d'Auvergne, avoit esté mariée au Seigneur d'Entragues, & en avoit eu plusieurs enfans; entre autres une fort belle fille nommée Henriette, qui par consequent estoit sœur uterine du Comte d'Auvergne. Ce Comte estoit âgé pour lors de quelques trente ans, & elle de quelques dix-huit.

On ne sçait que trop qu'il n'y a que les flateurs & les lasches complaisans, qui gastent tout dans la Cour des Grands, & qui corrompent mesme „ leurs personnes. Ce sont eux qui su-

Reflexion

crent

crent le poison, qui enhardissent le Prince à mal faire, en luy ostant la honte du mal, qui le familiarisent avec le vice, qui luy en recherchent & facilitent les occasions, & qui font, pour ainsi dire, le mestier de Satan & de tentateur. Il est impossible de purger la Cour de ces pestes; elles s'insinuent malgré qu'on en ait dans les Palais des Grands, se rendent agreables par de nouveaux divertissemens, gagnent l'oreille par des loüanges flateuses, par de bons contes, par des hableries plaisantes; puis quand ils tiennent les entrées, ils font glisser subtilement le venin dans le cœur, & empoisonnent les ames les plus innocentes. 1600. importante sur les flateurs.

Nostre Henry tout grand Prince qu'il estoit, avoit de ces gens-là auprés de luy: lesquels ayant reconnu son foible pour les femmes, au lieu de le fortifier & de le retenir comme veritables amis, n'oublioient rien pour le pousser plus fort dans le penchant, & faisoient leur fortune de son defaut. Ce furent eux qui louërent tellement les beautez, les gentillesses, l'esprit, l'entretien divertissant & enjoüé de Mademoiselle d'Entragues, qu'ils luy

1600. firent venir l'envie de la voir & de l'aimer. Ils ne pouvoient jamais rendre de plus mauvais office à leur maistre, que celuy-là. Elle avoit certainement beaucoup de charmes, mais elle n'avoit pas moins d'esprit & d'adresse. Ses refus & sa modestie irriterent plus fort la passion du Roy. Bien qu'il ne fust point prodigue, il luy fit porter cent mille escus tout en un coup. Elle ne les refusa pas, & témoigna reciproquement beaucoup d'amour & d'impatience pour un si grand Roy; mais elle fit adroitement intervenir son pere & sa mere à la traverse pour l'observer de si prés, qu'elle ne pûst pas luy donner la commodité entiere de luy parler.

Le Roy donne cent mille escus à Mademoiselle d'Entragues.

Sur cela elle luy fit entendre qu'elle estoit au desespoir de ne luy pouvoir tenir parole, qu'il faloit avoir le consentement de ses pere & mere, & qu'elle y travailleroit de son costé. Puis aprés plusieurs longueurs & remises, elle luy dit qu'ils ne pouvoient estre amenez à un poinct si delicat, si ce n'estoit que pour mettre leur conscience à couvert envers Dieu, & leur honneur envers le monde, sa Majesté vouluſt luy faire une promesse de

Son adresse pour le mener au poinct qu'elle vouloit.

de mariage ; Qu'elle n'avoit nulle envie de se servir de cet écrit, & que quand elle voudroit s'en servir, elle sçavoit bien qu'il n'y avoit point d'Official, qui osast faire citer un homme qui avoit cinquante mille hommes de guerre à son commandement ; Mais que ces bonnes gens le desiroient ainsi, & qu'il ne devoit point faire de difficulté de guerir leur fantaisie, puisqu'il ne s'agissoit que de luy donner un petit morceau de papier en échange de la chose la plus precieuse qu'elle eust au monde. Enfin elle sceut si bien tourner son esprit, qu'il luy fit une promesse de sa main, par laquelle il s'obligeoit de l'épouser dans un an, pourveu que dans ce temps-là elle luy fist un enfant masle. 1600. *Elle tire une promesse de mariage de luy.*

Toute cette intrigue se void dans les Memoires de Sully : où il dit que le Roy l'ayant mené seul dans la premiere galerie de Fontainebleau, luy monstra cette promesse écrite de sa main, & luy en demanda son avis ; Qu'au lieu de répondre formellement sur cela, il la déchira en deux morceaux ; Que le Roy en demeura tout estonné, & luy dit en colere, Comment, je croy que vous estes fol ? Et qu'il luy ré- *Sully la déchire, mais le Roy en fait une autre.*

1600. répondit, Il eſt vray, Sire, je ſuis fol, & je voudrois l'eſtre ſi fort, que je le fuſſe tout ſeul en France; Qu'au ſortir de la galerie le Roy entra dans ſon cabinet, & demanda une plume & de l'ancre, & qu'il croit que c'eſtoit pour en reſcrire une autre. Quoy qu'il en ſoit, cette promeſſe cauſa bien de l'embarras depuis: car la Damoiſelle la voulut bien faire valoir, comme nous dirons.

Il pourſuit à Rome la deciſion du Marquiſat de Saluces.

Au meſme temps que le Roy pourſuivoit la diſſolution de ſon premier mariage à Rome, il faiſoit auſſi inſtance envers le Saint Pere, qu'il euſt à vuider le different de la reſtitution du Marquiſat de Saluces, dont la deciſion luy avoit eſté deferée par le Traitté de Vervin.

Comment ce Marquiſat luy appartenoit.

Pour bien entendre cecy, il faut ſçavoir que ce Marquiſat eſtoit un fief mouvant du Dauphiné, duquel le Roy François I s'eſtoit reſaiſi par droit de reverſion, faute d'enfans maſles dans la ſucceſſion des Seigneurs qui le tenoient. Or en mil cinq cens quatre-vingts huit durant les Eſtats de Blois, le Duc de Savoye, ayant avis que la Ligue ſe rendoit la plus forte en France, & qu'apparemment cette Monarchie

Comment le Duc de Savoye s'en eſtoit emparé.

narchie s'alloit démembrer, s'empara de ce Marquisat, sans avoir aucun sujet de querelle. Il pallia seulement cette injuste usurpation de ce beau pretexte, qu'il ne s'en saisissoit que de peur que Lesdiguieres ne s'en emparast, & que par ce moyen il n'establist le Huguenotisme au milieu de ses terres. 1600.

Sept ans aprés, sçavoir l'an mil cinq cens quatre-vingts quinze, le Roy estant allé à Lion aprés le combat de Fontaine-Françoise, le Duc, qui prevoyoit bien qu'il voudroit ravoir le Marquisat, luy fit proposer quelque accommodement pour cette piece. Le Roy offrit de la donner à un de ses fils pour la tenir à foy & hommage, avec quelques autres conditions; Mais le Duc la demandoit sans aucune dépendance, & ainsi cette negotiation fut rompuë.

On parle d'accommodement.

Le Roy offrit de le luy donner à foy & hommage.

Nos Ambassadeurs traittant la Paix generale à Vervin, ne manquerent pas de redemander instamment la restitution de ce Fief. Ceux du Duc, qui y assisterent, alleguerent en faveur de leur maistre, que cette piece luy appartenoit, comme estant un Fief mouvant de Savoye, & qu'il avoit plusieurs ti-

Par le Traitté de Vervin, on remet ce different à l'arbitrage du Pape.

1600. titres essentiels pour prouver cette mouvance, lesquels il faloit voir, pour vuider ce different avec connoissance de cause. Or il eust falu bien du temps pour les faire venir de Savoye; Et le Nonce du Saint Pere pressoit fort la Paix, de peur qu'il n'arrivast durant ces remises quelque accident qui la reculast. Tellement que pour ne la point retarder, on jugea à propos de remettre au Pape la decision de cette affaire, à la charge qu'il la termineroit dans un an.

Les François durant ce temps-là solliciterent fort à Rome pour la faire vuider. Les Savoyards ne se defendirent qu'à l'extrémité, & seulement de peur de perdre leur cause par defaut. Les uns & les autres produisirent leurs titres: Ceux des François estoient les meilleurs, & de plus ils avoient une possession paisible de plus de soixante ans, qui estoit plus que suffisante pour acquerir prescription. L'année estant expirée, le Pape demanda au Roy une prolongation de deux mois, pour pouvoir rendre sa Sentence arbitrale, & que cependant le Marquisat seroit mis en sequestre entre ses mains. Le Roy y consentit volontiers: mais le Duc entra en défiance, que le

Pape

Pape ne le vouluſt avoir pour un de ſes neveux; tellement que ſon Ambaſſadeur luy ayant témoigné cette défiance, le Pape ſe deporta de ſe plus meſler du depoſt, ni de l'arbitrage.

Pourquoy eſt-ce que le Pape ſe deporte de cet arbitrage.

Le Duc s'imaginoit qu'il n'avoit qu'à pouſſer le temps avec l'épaule, & qu'il arriveroit, ou que les François s'ennuieroient de pourſuivre cette affaire, ou qu'il en ſurviendroit quelque autre plus importante, qui détourneroit les penſées du Roy ailleurs. De plus, comme il ſçavoit qu'il y avoit encore pluſieurs eſprits melancholiques, qu'on n'avoit pû guerir de cette opinion, que le Roy eſtoit toûjours Huguenot dans l'ame, & avec cela quelques ennemis cachez & dangereux, de ſorte qu'il n'y avoit point d'années qu'il ne ſe fiſt pluſieurs conſpirations contre ſa vie: il s'attendoit qu'il y en auroit enfin quelqu'une qui reüſſiroit. En effet cette année-là on en avoit découvert trois, dont celle qui fit le plus de bruit, fut d'une femme, qui alla offrir au Comte de Soiſſons de l'empoiſonner; Mais le Comte la defera, & elle fut brûlée toute vive en Greve.

Le Duc de Savoye ne vouloit que gagner le temps.

Afin donc de gagner du temps, il deſira

Il veut venir en

France conferer avec le Roy. 1600.

sira de venir en France luy-mesme, ayant si bonne opinion de son esprit & de ses ruses, qu'il s'asseuroit d'obtenir du Roy ce Marquisat en don, ou du moins pretendoit faire de telles propositions, & d'employer tant d'artifices, qu'il se passeroit plus d'un an avant qu'on les pust démesler. Il disoit que son Ambassadeur luy avoit mandé, qu'il avoit entendu dire au Roy, que s'ils estoient ensemble, ils videroient bien-tost ce different à l'amiable, & que c'estoit cette bonne parole, qui l'avoit embarqué en son voyage. Mais plusieurs soupçonnoient avec apparence qu'il le faisoit à dessein de gagner quelques gens dans le Conseil du Roy, de sonder les affections, de remarquer & de réveiller les mécontentemens, de jetter des semences de corruption & de division, & de renouveller les intelligences qu'il pouvoit avoir à la Cour. D'autres s'imaginoient qu'il estoit mal content de l'Espagne, parce que Philippe II, ayant donné les Païs-Bas en dot à sa fille puisnée, n'avoit laissé à son aisnée, femme du Duc, qu'un Crucifix & une image de Nostre-Dame. D'ailleurs il avoit en effet receu quelques déplaisirs des Mi-

Quels pouvoient estre les motifs de ce voyage.

Miniſtres d'Eſpagne; & il faiſoit courir le bruit, ſoit qu'il fuſt vray ou non, qu'il avoit entrepris ce voyage ſans en rien communiquer à Philippe III ſon beau-frere. Enfin chacun en jugeoit à ſa fantaiſie; & peut-eſtre que pas un ne devinoit le ſecret de ſes penſées, n'y ayant jamais eu Prince moins penetrable, & plus caché que celuy-là. Auſſi diſoit-on de luy que ſon cœur eſtoit couvert de montagnes, auſſi bien que ſes païs; c'eſt qu'il eſtoit boſſu, comme la Savoye eſt toute montueuſe. 1600.

Son train.

Il voulut amener un train, qui marquaſt ſon rang & ſa puiſſance. Il avoit douze cens chevaux: Mais tous ſes Officiers eſtoient veſtus de deuïl, à cauſe de la mort de ſa femme; ce que pluſieurs des ſiens prirent à mauvais preſage. Le Roy deſirant le recevoir ſelon ſa dignité, ordonna aux villes, & aux Gouverneurs de luy rendre tous les meſmes honneurs qu'à ſa propre perſonne.

Le Roy le fait bien recevoir par tout.

Il paſſe par Lion.

Il deſcendit à Lion par la riviere du Roſne, & y fut receu par la Guiche Gouverneur de cette ville. Mais le Chapitre de S. Jean ne luy donna pas la place de Chanoine & Comte

de

1600. de cette Egliſe, parce qu'il ne poſſedoit plus la Comté de Villars, en vertu de laquelle les Comtes de Savoye y avoient eſté receus autrefois; joint qu'il n'avoit pas ſes titres, & qu'il ne vouloit point ſe donner le temps d'y faire preuve de ſa Nobleſſe, dont ce Chapitre-là ne diſpenſe qui que ce ſoit que nos Rois.

Arrive à Fontainebleau, où eſtoit le Roy.

De Lion, il vint à Roanne, deſcendit par eau à Orleans, & puis en poſte à Fontainebleau, où eſtoit le Roy. Il y arriva le vingtiéme de Decembre, courant avec ſoixante & dix chevaux. D'abord penſant acquerir de la confiance auprés de luy, il ſe plaignit hautement des Eſpagnols, luy découvrit ou feignit de luy découvrir ſes plus ſecrettes penſées, & un deſſein qu'il avoit de les chaſſer d'Italie. Il luy dit ſes amis, ſes moyens, & ſes intelligences pour cela: Il voulut luy faire croire qu'il luy ouvroit ſon cœur, qu'il eſtoit tout François, & qu'il deſiroit s'attacher aux intereſts de la France ſans reſerve. Le Roy l'écouta avec attention, & le remercia de ſes bons ſentimens: mais aprés tout il finit par là; *Je ſuis d'avis que nous vuidions premierement les affaires que nous avons en-*

Son adreſſe pour gagner d'abord la confiance du Roy.

Qui eſt auſſi fin que luy.

enſemble, puis nous parlerons du reſte. Trois jours aprés le Roy s'en alla à Paris où ils devoient parler plus amplement du ſujet qui l'avoit amené en France. 1600. *Et l'amene à Paris.*

Sur cela commença la derniere année du quinziéme ſiecle que l'on comptoit mil ſix cens, celebre par le Jubilé centenaire, qui s'ouvrit à Rome. Il s'y trouva vingt & quatre mille François, les uns mûs de devotions, les autres de curioſité, entre leſquels il y avoit bon nombre de Huguenots, qui eſtoient allé voir cette grande ceremonie. Ils le pouvoient avec toute liberté, car durant l'année du grand Jubilé l'Inquiſition ceſſe à Rome; où d'ailleurs elle eſt bien moins rigoureuſe qu'en Eſpagne. Le Duc de Bar ſe trouva en habit inconnu à cette ouverture: Il y eſtoit allé pour demander l'abſolution au Saint Pere; mais ſa ſoûmiſſion quelque grande qu'elle fuſt, ne la put obtenir, & il ne l'eut que lors que ſa femme, Madame Catherine, fut morte. *Ouverture du Jubilé centenaire à Rome.*

Le commencement de cette année vid le Roy & le Duc de Savoye vivre avec tant de privautez & tant de preuves d'amitié, qu'on euſt crû que ce n'eſtoit

1600. n'estoit qu'un mesme cœur. La civilité & la courtoisie Françoise obligeoient le Roy de faire toute sorte de bons traittemens au Duc ; Et le desir qu'avoit le Duc d'obtenir de luy le Marquisat, le portoit à une extréme complaisance, & à chercher tous les moyens de se rendre agreable à un si grand Roy. La Cour de France avoua qu'elle n'avoit jamais veû de plus parfait Courtisan ; les Dames, de plus agreable galand ; les Officiers du Roy & des Grands, de Prince plus liberal. Il sçavoit se conduire de telle sorte auprés du Roy, qu'il ne faisoit ni le compagnon, ni le valet ; Et s'il vouloit bien paroistre inferieur en grandeur, il s'efforçoit de paroistre superieur en generosité & en liberalité. Il donnoit à pleines mains, mesme aux principaux de la Cour ; Le Roy leur permettoit d'accepter ses presens, & de son costé en donnoit de fort grands au Duc. Il le traittoit, & le faisoit traitter par les principaux de sa Cour, & tous les jours luy faisoit voir quelque nouveau sujet de divertissement. Entre autres choses il desira qu'il viſt son Parlement, que nos Rois ont toûjours monstré aux Princes Estrangers, comme

Grandes demonstrations d'amitié entre le Roy & le Duc.

Comment le Duc vivoit avec le Roy ; son adresse, ses liberalitez.

Le Roy luy fait toutes sortes de bons traittemens.

Luy fait voir son

me un abregé de leur Grandeur, & le lieu, où leur Majesté reside avec plus d'éclat. Ils se mirent ensemble dans la lanterne de la Grand-Chambre, où ils entendirent avec ravissement plaider une cause fort singuliere, qu'on avoit choisie exprés, & prononcer l'Arrest par Achilles de Harlay Premier Président, personnage si grave & si disert, que tout ce qui sortoit de sa bouche sembloit sortir de celle de la Justice mesme. 1600. *Parlement, où ils entendent plaider une cause.*

Il n'y avoit point de civilité, ni de courtoisie que le Roy ne fist au Duc; mais aprés tout, il ne se relaschoit point pour son Marquisat. Le Duc tournoit l'affaire en toutes sortes de sens, tantost il offroit de le tenir en hommage de la Couronne, tantost il proposoit au Roy de grands desseins sur le Milanois, & sur l'Empire, tantost il mettoit sur le tapis le plan d'une puissante Ligue pour détruire l'Espagnol en Italie. Mais le Roy estoit trop habile pour prendre le change: il répondoit qu'il n'avoit point d'ambition de conquerir le bien d'autruy, mais seulement de recouvrer le sien; qu'il ne vouloit point parler de cette affaire avec le Duc, & qu'il faloit remettre cela *Mais ne se relasche point pour son Marquisat.* *Le Duc tasche en vain de luy donner le change.*

1600. cela à leur Conseil. En effet ils nommerent quelques personnes, qui en confererent ensemble : mais ceux du Roy insistant toûjours à la restitution, & le Duc taschant de s'en exempter, on ne conclut rien.

Toutes esperances estant donc manquées au Duc de pouvoir rien obtenir, il ne perdoit pas courage pour cela, mais il se fioit en des intelligences secrettes qu'il avoit noüées avec quelques Grands de la Cour, particulierement avec le Duc de Biron. Plusieurs croyent qu'il commença pour lors à le débaucher, & qu'il se servoit pour cet effet de l'entremise d'un nommé Laffin Gentil-homme Bourguignon de la Maison de Beauvais la Nocle, mais le plus pernicieux & le plus traistre qu'on eust sceu trouver en toute la France. Il faisoit mestier de porter & rapporter les paroles de part & d'autre. Le Roy le connoissoit bien, & sçachant qu'il voyoit Biron bien familierement, il eut la bonté de dire plus d'une fois à ce Mareschal : *Ne laissez point approcher cet homme-là de vous, c'est une peste, il vous perdra.*

N'y pouvant reüssir, on croit qu'il travaille à débaucher Biron par l'entremise de Laffin.

Le Duc sçavoit que Biron aimoit le Roy, pource qu'il l'avoit élevé aux plus gran-

grandes dignitez de son Royaume, & que ce Prince l'honoroit aussi de sa bienveillance. Il faloit donc luy faire perdre cette affection pour le rendre capable de quelque mauvais dessein. 1600.

Biron devient insupportable par ses vanitez & fanfaronneries.

Biron estoit sans doute brave & vaillant au dernier poinct, mais si enflé de sa bravoure, qu'il ne pouvoit souffrir que personne s'égalast à luy. Depuis la Paix de Vervin, n'ayant plus rien à faire, il vantoit sans cesse ses belles actions; à son dire il avoit tout fait, & il s'enyvroit tellement de ses loüanges, qu'il mettoit sa vaillance au dessus de celle du Roy. Il croyoit qu'il luy devoit sa Couronne, qu'il ne luy pouvoit rien refuser, & qu'il alloit le gouverner absolument. Ces fanfaroneries ne plaisoient point au Roy, il se faschoit que son Sujet s'égalast à luy en valeur, & plus encore qu'il eust la presomption de le vouloir gouverner, luy qui avoit dix fois plus de cervelle & de bon sens que ce Mareschal.

Il s'estimoit plus que le Roy.

Lequel en prit du dégoust.

C'est certes une noble ambition, & qui non seulement sied bien, mais qui est tout-à-fait necessaire à un Roy, de croire qu'il n'y a aucun de ses Sujets qui vaille mieux que luy. Quand il n'a pas cette bonne opinion

" Belle & importante reflexion.

1600. „ nion de soy-mesme, il ne manque
„ point de se laisser conduire par celuy
„ qu'il croit plus habile homme que
„ luy, & par là il tombe aussi-tost en
„ captivité. Ainsi, deust-il se tromper,
„ il faut qu'il s'estime toûjours le plus
„ capable de gouverner son Royau-
„ me. Je dis bien plus, il ne sçauroit
„ se tromper en cela, dautant qu'il
„ n'y a personne plus propre que luy,
„ quelque ignorant qu'il soit, à re-
„ gir son Estat ; Dieu l'ayant destiné
„ à cette fonction, luy & non pas un
„ autre, & les peuples estant toûjours
„ disposez à recevoir les commande-
„ mens lors qu'ils sortent de sa bouche
„ sacrée.

Henry le Grand avoit donc pris quelque dégouſt du Mareschal de Biron, à cause de sa vanité; de sorte que le Duc de Savoye luy loüant un jour les belles actions, & les grands services „ des Birons pere & fils, le Roy luy „ répondit qu'il estoit vray qu'ils l'a- „ voient bien servi, mais qu'il avoit eu „ beaucoup de peine à moderer l'y- „ vrognerie du pere, & à retenir les „ boutades du fils. Le Duc recueillit ces paroles & les fit rapporter par Laf- fin à Biron; lequel touché en la partie la plus

Le Duc fait rapporter à Biron

plus sensibile, s'emporta là-dessus à cent extravagances, & ayant perdu le respect, perdit ce qui luy restoit d'affection pour le Roy. On soupçonne que délors il s'abandonna à toutes sortes de mauvais desseins, & qu'il promit d'entrer dans une Ligue que le Savoyard devoit faire avec le Roy d'Espagne, moyennant qu'il luy donnast sa fille en mariage, & qu'on luy aidast à se faire Duc de Bourgongne.

quelques paroles desavantageuses du Roy. 1600.

Aprés que le Duc de Savoye eut demeuré plus de deux mois à la Cour de France, faisant, comme dit le proverbe, bonne mine à mauvais jeu, & couvrant toûjours son chagrin d'une joye apparente, mais ne sçachant ni comment se retirer sans honte, ni comment demeurer plus long-temps sans aucun fruit: le Roy ne voulut pas luy donner sujet de dire qu'on l'avoit traitté à la derniere rigueur. Il luy fit sçavoir que si le Marquisat l'accommodoit si fort, qu'il ne le pûst restituer sans une notable incommodité, il se contenteroit de prendre la Bresse en échange. Cette condition ne sembloit gueres moins dure au Duc, que celle de la restitution du Marquisat; toutefois pour avoir quelque pretexte de se reti-

Le Roy fait proposer au Duc l'échange du Marquisat avec la Bresse.

Le Duc feint de ne s'en

pas éloigner, mais demande trois mois pour choisir. 1600.

rer avec honneur, il ne s'en éloigna pas; Et il fut dressé alors quelques articles, lesquels il témoigna n'avoir pas desagreables : mais il demanda du temps pour songer à l'alternative de la restitution, ou de l'échange, & pour prendre l'avis des Grands de son Estat sur une chose si importante. On luy accorda pour cela trois mois de temps tout entiers. C'estoit à la fin de Fevrier de l'année mil six cens.

Il prend congé du Roy, qui le conduisit jusqu'au Pont de Charenton.

Peu de jours aprés il prit congé du Roy, qui le conduisit jusqu'au Pont de Charenton, & donna ordre au Baron, de Lux, & à Praslin de l'accompagner jusqu'à la frontiere. Il s'en retourna par la Champagne, & la Bourgongne, d'où il entra en Bresse & alla à Bourg. Il eut grande joye de s'y voir arrivé, parce qu'il avoit eu peur d'estre arresté en France. En effet

Quelques-uns avoient conseillé au Roy de l'arrester.

quelques-uns avoient donné conseil au Roy de le retenir jusques à ce qu'il eust restitué le Marquisat; mais le Roy s'offensa fort de cette proposition, & répondit en colere; *Qu'on le vouloit deshonorer, & qu'il aimeroit mieux avoir perdu sa Couronne, que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foy, mesme au plus grand de ses ennemis.*

Belle réponse du Roy.

Les

Les trois mois estant expirez sans que le Duc eust satisfait à sa promesse, le Roy se fasche, & veut qu'il se resolve à l'une ou à l'autre alternative. Le Duc prend de nouveaux delais, & promet toûjours qu'il le satisfera. Cependant il faisoit remonstrer au Conseil d'Espagne le peril où il estoit; que la perte du Marquisat le mettroit hors d'estat de pouvoir servir les Espagnols; qu'elle ouvriroit une porte aux François pour aller troubler l'Italie; & que cette tempeste aprés avoir desolé ses terres, iroit fondre sur le Milanois. Le Conseil d'Espagne en comprenoit bien l'importance : mais comme il agit fort lentement, il fut assez long-temps à se resoudre. Enfin le Comte de Fuentes Gouverneur du Milanois eut ordre, mais deux mois plus tard qu'il ne faloit, d'assister puissamment ce Prince. Il se rendit pour cet effet dans le Milanois, où avec deux millions d'or, qui estoient tout prests, il commença de faire de grands preparatifs.

1600. *Les trois mois expirez le Roy presse le Duc de choisir ou l'échange, ou la restitution. Le Duc presse le Conseil d'Espagne de le secourir. Le Comte de Fuentes vient pour cela au Milanois, mais tard.*

Aprés que le Duc par divers artifices eut fait traisner la negotiation prés de deux autres mois, le Roy estant ennuié de toutes ses remises, se prepara de

1600. lier ce Protée, qui se changeoit en toutes sortes de formes, & de le forcer à rendre une réponse certaine. Il s'avança pour cet effet jusques à Lion; où il avoit envoyé son Conseil devant. Le Duc sçachant qu'il s'approchoit, eut recours à d'autres finesses. Il luy envoya trois Ambassadeurs, qui proposerent conjointement un acte, par lequel ils declaroient que leur Maistre estoit prest d'accomplir le Traité fait à Paris, & qu'il promettoit de remettre le Marquisat; Mais celuy des trois, qui avoit le secret, fit refus de signer les articles qu'on dressoit sur ce sujet, que premierement le Duc ne les eust monstrez à son Conseil, & signez. Par ce détour le Duc gagna encore sept ou huit jours de temps, mais le Roy resolu de le pousser jusques au bout, le suivoit toûjours à la trace, démesloit toutes ses ruses, & ne luy laissoit plus de subterfuge. Il faloit donc qu'il répondist positivement; & il promit de rendre le Marquisat dans le seiziéme d'Aoust.

Le Roy presse le Duc de choisir ou l'échange ou la restitution.

Il promet positivement de rendre le Marquisat.

Sur cette asseurance le Roy fit avancer le Bourg-l'Espinasse, vieux Colonel d'Infanterie avec des troupes Suisses pour prendre possession du Marquisat.

Mais quand le Roy y envoye

sat. Comme il en approchoit, le Duc leva le masque, & dit nettement qu'aux conditions qu'on luy avoit proposées, la guerre luy estoit moins dure que la Paix. Ainsi le Roy fut obligé d'en venir au poinct, où il avoit bien preveû qu'il en faudroit venir, c'est à dire à une guerre ouverte. Il la luy declara donc l'onziéme du mois d'Aoust, mais avec ces termes exprés, que c'estoit seulement pour le Marquisat, & sans prejudice du Traitté de Vervin, lequel il desiroit observer inviolablement.

des troupes, il leve le masque, & le refuse.

1600. *Le Roy luy declare la guerre.*

En mesme temps il donna avis de cette rupture à tous les Princes voisins, & leur fit entendre les justes sujets qu'il en avoit. Ce grand Roy sçavoit bien qu'entre les Chrestiens l'infraction de la Paix est extrémement odieuse; & que sans des raisons, qui convainquent fortement les esprits, il ne faut jamais rien faire qui trouble la tranquilité publique.

Il en rend raison aux Princes voisins.

Il estoit pour lors à Grenoble, où il n'avoit pour commencer cette guerre, que trois ou quatre Compagnies d'ordonnance. Quelqu'un luy proposa de faire avancer le Regiment des gardes: Il répondit qu'il ne le vouloit pas éloigner de luy, que c'estoit la dixié-

1600. me Legion, qui ne combatoit point sans * Cesar. Mais dans peu de temps la Noblesse Françoise, & les avanturiers accoururent de tous costez auprés de luy, comme à la nopce & au bal.

* Jules Cesar ne vouloit pas que la dixiéme Legion combatist sans luy.

Le Marescal de Biron, quoy que déja dégousté, ayant amassé quelques troupes entama le païs de Bresse, en plusieurs endroits. Du Terrail y petarda la ville de Bourg : mais la citadelle se garda mieux, & elle fit presque la seule difficulté de cette guerre. Crequy entrant en Savoye y emporta la ville de Montmelian sur la minuit, mais non pas le chasteau.

Biron conquiert toute la Bresse.

Le Pape allarmé par les premieres estincelles de cet incendie, & ayant peur qu'il n'embrasast toute l'Italie, s'employa tout aussi-tost pour l'esteindre. Il dépescha un Prelat, qui portoit le titre de Patriarche de Constantinople, vers le Roy, pour luy remonstrer les inconveniens de cette rupture, & pour le conjurer au nom de Dieu de ne point passer outre. Le Roy l'asseura qu'il n'avoit nul dessein de troubler la Paix d'Italie ; qu'il estoit Prince Chrestien & juste ; que Dieu luy avoit donné un assez beau Royaume pour s'en con-

Le Pape allarmé de cette guerre, envoye vers le Roy.

Belle réponse du Roy au Pape, & bien Chrestienne.

contenter ; mais qu'il desiroit ravoir ce qui estoit de sa Couronne ; que s'il avoit eu d'autres plus vastes desseins, il auroit fait de plus grands preparatifs. 1600.

Peu de jours aprés il partit, & entra luy-mesme dans la Savoye. Sa presence estonna tellement la ville de Chamberry, qu'il en fit sortir la garnison par une prompte capitulation. Il se rendit maistre ensuite des avenuës de la Tarentaise & de la Morienne, en prenant dans deux ou trois jours le chasteau de Conflans, & celuy de la Charbonniere ; qui jusques-là avoient passé pour imprenables.

Le Roy entre luy-mesme dans la Savoye, & prend Chamberry par capitulation, & quelques chasteaux.

Le Duc de Savoye ne se remuoit point pour toutes ces pertes; Il en estoit si peu touché qu'il chassoit, & qu'il dansoit tandis qu'on le dépouïlloit de ses Provinces. Il ne sembloit pas qu'il fust l'adversaire, mais le spectateur. Ses Sujets pareillement ne s'estonnoient gueres des progrez du Roy, ils disoient que s'il prenoit quelque place en Savoye, leur Duc en prendroit bien d'autres en France. On ne pouvoit deviner d'où procedoit cette grande securité. Il y en avoit qui croyoient que le Duc s'asseuroit sur je ne sçay quel-

Le Duc de Savoye ne s'en remuoit point.

Il se fioit à

quelques vaines predictions d'Astrologues. 1600.

les pronostications d'Astrologues, qui luy avoient predit que dans le mois d'Aoust il n'y auroit point de Roy en France; Ce qui se trouva fort vray, parce qu'en ce temps-là il estoit victorieux au milieu de la Savoye. D'autres croyoient que le Duc se fondoit encore sur les intelligences qu'il avoit avec le Mareschal de Biron, dont la fidelité ayant esté fort ébranlée par ses artifices tandis qu'il estoit en France, venoit d'estre entierement débauchée par de grands sujets de mécontentement, que ce Mareschal avoit receus depuis cette guerre. Car le Roy ne témoignoit plus se fier tant à luy; Il ne le traittoit plus avec la mesme franchise qu'auparavant; & il commettoit la principale direction de cette conqueste à Lesdiguieres, qui en effet sçavoit mieux le païs & la maniere de faire la guerre dans ces montagnes que luy. Cette preference irritoit furieusement un esprit altier, qui croyoit qu'on ne pouvoit, & qu'on ne devoit rien faire sans luy. Puis le refus que fit le Roy de luy donner le Gouvernement de la citadelle de Bourg, le mit tout-à-fait hors du sens. Depuis cela il n'eut plus que des pensées extravagantes & criminelles; &

Ou au Mareschal de Biron, qui estoit fort irrité contre le Roy.

il

il commença, disoit-on, de traitter une Ligue avec le Savoyard pour rallumer la guerre civile en France. Je ne puis marquer les particularitez de ce dessein, parce qu'on ne les a jamais bien sceuës. 1600.

Le Duc de Savoye croyoit ses forteresses de Montmelian en Savoye, & de Bourg en Bresse imprenables, & se reposoit de la seureté de son païs là-dessus. Il fut bien surpris d'apprendre que le Marquis de Brandis Gouverneur de la premiere avoit capitulé de la rendre dans certain temps. Sur cela il se mit aux champs, & fit tous ses efforts pour estre en estat de le secourir: Il eut recours à l'assistance des Espagnols; Mais le Comte de Fuentes, qui desiroit engager les affaires encore plus avant, luy refusa des troupes dans son besoin, & cependant le terme de la capitulation estant écheu, il perdit Montmelian au grand estonnement de ses Sujets, & à la honte de Brandis. La disette de vivres & de munitions luy fit aussi perdre à quelques semaines de là la citadelle de Bourg; dont le Gouverneur soûtint le siege jusqu'à l'extremité.

Enfin le Duc se met en campagne, mais ne fait rien.

La citadelle de Montmelian prise.

Puis celle de Bourg.

Le Roy estant passé du costé de Ge-

1600. neve soûmit le païs de Chablais & de Faussigni. Les Habitans de Geneve prirent le fort de Sainte Catherine, que les Savoyards avoient basti pour les matter, & le démolirent. Aprés cette prise il voulut visiter Geneve si celebre pour estre un des rempars de la Religion Protestante. Theodore de Bese le premier en âge comme en doctrine de tous les Ministres Huguenots, luy fit une harangue en peu de paroles. Le Mareschal de Biron ayant consideré la place que les Habitans fortifioient depuis quarante ans avec beaucoup de soin & de dépense, soit pour se faire estimer grand Capitaine, soit pour monstrer beaucoup de zele à la Religion Catholique, se vanta qu'il la pourroit prendre en vingt jours. Ce que le Roy ne trouva pas bon, dautant que la France l'avoit prise sous sa protection dés le Regne de François I; & s'estoit obligée de la defendre contre le Duc de Savoye, qui pretend que la Seigneurie luy en appartient.

Puis le fort Sainte Catherine.

Le Roy visite Geneve.

Le Pape s'entremet de la Paix, & envoye pour

Cependant le Pape desirant sur toutes choses esteindre le feu de cette guerre, avoit dépesché vers le Roy & vers le Duc, son neveu le Cardinal Aldobrandin, lequel travailloit incessamment

ment à moyenner la Paix. Sa plus grande peine estoit de trouver des nœuds assez seurs, & assez forts pour attacher le Duc de Savoye; Car ceux de ses promesses & de sa foy estoient si incertains, & si coulans, que l'on ne s'y pouvoit fier. *cela son neveu Legat. 1600.*

Au mesme temps le Roy, à qui la guerre n'avoit pas interrompu les pensées de son mariage, s'embarqua sur le Rhosne, & descendit à Lion, où la Reine sa nouvelle espouse estoit arrivée, & l'attendoit. *Le Roy vint à Lion où la Reine l'attendoit.*

Le Legat n'avoit point discontinué le Traitté de la Paix, il estoit venu à Lion pour cela, où il fit son entrée quinze jours aprés la Reine. Les Ambassadeurs de Savoye l'y suivirent: mais leur pouvoir estoit conceu en tels termes, que le Duc avoit moyen de les desavouër. Toutefois quand ils virent la citadelle de Bourg à l'extremité, ils solliciterent instamment le Legat de reprendre les premiers erremens du Traitté. Mais il n'en voulut rien faire, qu'ils ne luy eussent donné par écrit, qu'ils l'en avoient prié pour le bien des affaires de leur Maistre. *Le Legat y vint aussi, & les Ambassadeurs de Savoye.*

Comme les articles furent dressez & accordez, on les signa de part & d'autre, *1601. Le Traitté de*

Paix se fait, se signe, & se publie à Lion.

tre, & la Paix fut publiée à Lion le dix-septiéme de Janvier mil six cens un, par laquelle le Duc cedoit au Roy & à tous ses successeurs Rois de France, les Païs & Seigneuries de Bresse, Bugey, & Veromey, & generalement tout ce qui luy appartenoit le long de la riviere du Rhosne, depuis la sortie de Geneve; Comme aussi le Bailliage & Baronnie de Gex. Et cela en échange du Marquisat de Saluces, que le Roy luy delaissoit entierement pour luy & pour les siens. Le traitté portoit aussi que toutes les places que le Roy avoit prises sur le Duc de Savoye luy seroient renduës; Mais seroient reservez au Roy tous les droits pretendus contre ledit Duc, suivant qu'il estoit contenu aux Traittez de Cateau en Cambresis, & de Vervin.

1601. *Articles de ce Traitté portans que la Bresse sera au Roy, & le Marquisat au Duc.*

Ils gagnent l'un & l'autre à cet échange.

Dans cet échange l'un & l'autre gagnoient également. Le Roy pour un Marquisat de peu d'estenduë, éloigné de ses terres, enclavé dans celles de Savoye; & lequel il ne pouvoit conserver que par de grosses garnisons, qui consumoient deux fois plus que le revenu qu'il en tiroit: acqueroit un païs de plus de vingt-cinq lieuës d'estenduë, qui estoit continent aux siens, qui élargis-

gissoit sa frontiere, auquel il y avoit huit cens Gentils-hommes, & qui estoit tres-fertile & tres-abondant, principalement en pascages pour nourrir des harats. Le Duc en s'appropriant le Marquisat, se tiroit une fascheuse espine du pied, ou plûtost une épée qui luy traversoit le corps, & se mettoit en seureté. Car tandis que les François le tenoient, il n'osoit sortir de Turin qu'accompagné de trois ou quatre cens chevaux d'escorte; & il faloit qu'il entretinst de grosses garnisons au milieu de son Païs. 1601.

Le Traitté estant signé, le Roy partit de Lion en poste pour revenir à Paris, où la Reine le suivit à petites journées. Quelque temps aprés qu'elle y fut arrivée, il la mena voir ses bastimens de Saint Germain en Laye. C'estoit un de ses plaisirs, & certes fort innocent, & qui sied bien à un puissant Prince, quand il a payé ses plus grandes debtes, & qu'il a soulagé ses peuples du plus gros fardeau des impositions. Car en élevant ces superbes edifices, " il laisse de belles marques de sa gran- " deur & de ses richesses à la posterité ; " il embellit son Royaume, attire l'ad- " miration des peuples, fait connoistre "

Apres cela le Roy part de Lion pour Paris, où la Reine le suit.

Il luy mene voir ses bastimens.

1601. „ aux Estrangers que ses coffres regor-
„ gent d'argent, donne la vie & du pain
„ à quantité de pauvres manœuvres,
„ travaille utilement pour sa commo-
„ dité & pour celle de ses Successeurs,
„ & enfin fait florir l'Architecture, la
„ Sculpture, & la Peinture, lesquelles
„ ont toûjours esté infiniment esti-
„ mées de toutes les Nations du mon-
„ de les plus polies.

Il se divertissoit aux bastimens, mais ne s'y occupoit pas.

Nostre Henry ne prenoit ce divertissement que pour se délasser l'esprit de ses travaux, & non pas pour se „ l'occuper ; Car il avoit l'ame trop „ grande, & le genie trop élevé pour „ se donner tout entier à des choses si „ mediocres, encore moins pour s'at-

Belle reflexion, & qu'un Roy ne sçauroit trop faire.

„ tacher à de vains amusemens. Il est „ vray qu'il bastissoit, qu'il chassoit, „ qu'il joüoit ; mais c'estoit sans se „ destourner trop de ses affaires, & „ sans abandonner le timon de son Es-„ tat, lequel il tenoit aussi ferme, & „ aussi soigneusement durant le calme, „ que durant la tempeste.

D'ailleurs il n'avoit garde de s'endormir durant la bonace, qui est souvent trompeuse ; Et outre qu'il n'y a pas moins à travailler pour un bon Roy, au dedans de l'Estat pendant la

Paix,

Paix, qu'au dehors pendant la guerre: il sçavoit que l'Espagnol, & le Savoyard grondoient toûjours, & qu'ils couvoient dans le cœur quelque entrepriſe contre luy. Le Comte de Fuentes ayant levé une grande armée pour aſſiſter le Savoyard, ſe faſchoit que la Paix luy avoit oſté l'occaſion de l'employer. Quelques places qu'il avoit priſes en Picardie durant la guerre d'entre les deux Couronnes, luy avoient donné de la vanité, & luy faiſoient croire qu'il remporteroit toûjours de l'avantage ſur les François. Au meſme temps le Roy d'Eſpagne avoit auſſi mis en mer une armée Navale, commandée par un Doria, laquelle avoit ſans doute quelque deſſein ſur la Provence, ſi la Paix ne ſe fuſt faite. Et meſme quoy qu'elle le fuſt, Fuentes ne laiſſoit pas de vouloir tenter une entrepriſe ſur Marſeille pour faire rupture. Ceux avec qui il avoit intelligence pour cela, offrirent au Roy d'attirer dans le piege ſix ou ſept cens hommes, & de les retenir priſonniers, ou de les tailler en pieces. Mais le Roy ne jugea pas qu'un ſi petit avantage valuſt la peine de donner ſujet aux ennemis de rompre la Paix, & de rentrer dans une guerre; contre-

1601.

Le Comte de Fuentes veut ſurprendre Marſeille pour rompre la Paix.

On pouvoit attraper ſes gens par une

intelligence ; mais le Roy ne veut pas. 1601.

guerre ; qui eust esté fort dangereuse, parce qu'ils estoient puissamment armez. D'ailleurs il craignoit qu'il n'y eust encore au dedans de son Estat du feu caché sous les cendres ; & que dans le bruit de la guerre, on n'attentast plus facilement sur sa personne. Car pour dire le vray, il avoit plus à craindre leurs cousteaux & leurs poignards que leurs épées. Il dissimula donc sagement cette entrepriſe, & répondit aux Marseillois : *Qu'il ne sçavoit point dérober la victoire ; que les embuscades n'estoient honnestes que durant la guerre ; & qu'il se faloit bien donner de garde de contribuer en quelque façon que ce fust à l'infraction, que les ennemis avoient dessein de faire.*

Le Roy d'Espagne emploie ses armes contre les Infidelles.

Enfin les Espagnols ayant reconnu que ce sage Argus avoit trop d'yeux, & de vigilance pour pouvoir estre surpris de quelque costé que ce fust, se resolurent d'employer leurs armes à de pieuses & honorables entrepriſes. Une partie de leur armée de terre passa en Hongrie, qui estoit alors attaquée par les Turcs. Le Duc de Mercœur estant allé chercher en ce païs-là une plus juste gloire, que dans les guerres civiles de France, y commandoit les troupes de

Le Duc de Mercœur y commande

l'Em-

l'Empereur. Il y fit connoiſtre aux Infideles par pluſieurs beaux exploits, particulierement par la memorable retraite de Caniſe, que la valeur Françoiſe eſt choiſie de Dieu pour ſouſtenir la Religion Chreſtienne. Auſſi ne fait-on point de doute qu'il ne les euſt entierement chaſſez de ce Royaume-là, dont ils ont envahi plus de la moitié, s'il ne fuſt mort l'anné ſuivante d'une fiévre pourprée, qui le ſaiſit à Nuremberg, comme il alloit faire ſes devotions à Noſtre-Dame de Lorette. *les troupes de l'Empereur, & y meurt.* 1601.

Il arriva quelque temps aprés un accident, dans lequel le Roy ſceut bien faire voir aux Eſpagnols, qu'il n'eſtoit pas capable de ſouffrir rien contre ſon honneur, & contre la dignité de ſon Eſtat. Rochepot eſtoit ſon Ambaſſadeur en Eſpagne: quelques Gentils-hommes de ſa ſuite, deſquels eſtoit ſon neveu, ſe baignans à la riviere prirent querelle contre des Eſpagnols, & en tuerent deux, puis ſe ſauverent chez l'Ambaſſadeur. Les amis des morts émeurent tellement le peuple, qu'il aſſiegea la maiſon, & eſtoit preſt d'y mettre le feu. Le Magiſtrat afin de prevenir les tragiques effets de cette fureur, fut contraint de faire une injuſtice, & de *Gentils-hommes de l'Ambaſſadeur de France en Eſpagne tuent quelques Eſpagnols. Le Magiſtrat viole*

L'asyle de son Hostel pour les prendre.

de violer la franchise de l'Hostel de l'Ambassadeur ; Car il s'y transporta avec main forte, & emmena les accusez en prison. Le Roy d'Espagne faſché de ce qu'il avoit violé le droit des Gens, mais recevant ses excuses, l'envoya demander pardon à l'Ambassadeur ; Toutefois ces François demeurerent toûjours prisonniers.

1601.

Discours sur la franchise de l'Hostel des Ambassadeurs.

On fit alors plusieurs discours & plusieurs écrits sur les droits & privileges des Ambassadeurs. Il est vray, disoit-on, qu'un Ambassadeur a seul droit de souveraine Justice dans son Hostel, mais les gens de sa suite sont sujets à la Justice de l'Estat, dans lequel ils sont, pour les fautes qu'ils commettent hors de son Hostel ; & ainsi s'ils sont pris hors delà, on leur peut faire leur procés. Et bien qu'on sçache que cette rigueur ne s'observe pas ordinairement, & que le respect qu'on porte à la personne de l'Ambassadeur, s'estend sur tous ceux qui le suivent ; toutefois c'est une courtoisie & non pas un droit. Mais pour cela il n'est pas permis d'aller chercher le criminel dans l'Hostel d'un Ambassadeur, qui est un lieu sacré, & comme un asyle certain pour ses gens. Il ne doit pourtant pas en abuser,

abuſer, ni en faire une retraite de ſce- 1601.
lerats, ou y donner aſyle aux Sujets du Prince contre les Loix & la Juſtice. Car en ce cas là on s'en plaint à ſon Maiſtre, lequel eſt obligé auſſi-toſt d'en faire raiſon.

Le Roy offenſé rappelle ſon Ambaſſadeur.

Or le Roy eſtant offenſé comme il devoit, de l'injure faite à la France dans ſon Ambaſſadeur, & ne jugeant pas que la ſatisfaction que le Magiſtrat luy en avoit faite, fuſt ſuffiſante, luy commanda de s'en revenir auſſitoſt ; Ce qu'il fit ſans prendre congé du Roy d'Eſpagne. Il defendit auſſi en meſme temps tout commerce avec les Eſpagnols; Et comme il previt que dans ces commencemens de rupture, ils pourroient entreprendre ſur ſes places de Picardie, il partit en diligence de Paris pour viſiter cette frontiere, & ſe rendit à Calais.

Et s'en va en diligence à Calais viſiter ſa frontiere.

Les peuples, qui commençoient à gouſter le repos, & à labourer leurs terres en patience, friſſonnerent de frayeur qu'une nouvelle guerre ne les expoſaſt une autre fois à la licence du ſoldat. Mais Dieu eut pitié de ces pauvres gens: le Pape s'eſtant entremis de remedier au mal qui menaçoit la Chreſtienté, accommoda heureuſement

Le Pape s'entremet d'accommoder

ce different, & le fait. 1601.

ment le different. L'Espagnol luy remit le procés & les prisonniers ; lesquels sa Sainteté consigna quelques jours aprés entre les mains du Comte de Bethune Ambassadeur de France à Rome ; & le Roy en suite renvoya un Ambassadeur en Espagne, qui fut le Comte de Barraut.

L'Archiduc qui assiegeoit Ostende, envoye faire compliment au Roy.

Comme le Roy estoit à Calais, ainsi que nous avons dit, l'Archiduc estoit devant Ostende, où il continuoit ce siege * le plus fameux qui ait jamais esté depuis le siege de Troye. Il apprehenda avec sujet que l'approche du Roy ne retardast le progrés de son entrepriſe, où il avoit déja tant perdu d'hommes, de temps, de coups de canon, d'argent, & de munitions. Il luy envoya donc faire compliment, promettant que du costé d'Espagne on le satisferoit de la violence faite au logis de son Ambassadeur ; Mais qu'il le supplioit que les assiegez ne se prevalussent point de cette conjoncture. Le Roy qui ne se laissoit jamais vaincre par courtoisie non plus que par les armes, luy envoya le Duc d'Aiguillon, fils aisné du Duc de Mayenne, l'asseurer qu'il desiroit maintenir la Paix ; qu'il ne s'estoit avancé sur les frontie-

* Ce siege dura trois ans, trois mois, & trois semaines.

Le Roy rend la civilité à l'Archiduc.

res que pour dissiper quelques menées qui s'y brassoient ; & qu'il esperoit de l'equité du Roy d'Espagne, qu'il luy feroit raison. 1601.

Durant qu'il fut à Calais, la Reine Elizabeth l'envoya aussi visiter par le Milord Edmond son principal confident. Pour répondre à cette civilité obligeante, il fit passer le Mareschal de Biron en Angleterre accompagné du Comte d'Auvergne, & de l'élite de tout ce qu'il y avoit de Noblesse à la Cour, pour luy representer le regret que le Roy avoit, se trouvant si prés d'elle, de ne pouvoir pas jouïr du bien de la voir.

La Reine d'Angleterre envoye aussi luy faire compliment, & il y répond par le Mareschal de Biron.

Cette Reine s'efforça par toutes sortes de moyens de faire connoistre aux François sa grandeur & sa puissance. Un jour tenant Biron par la main, elle luy monstra un grand nombre de testes plantées sur la Tour de Londres, luy dit que l'on punissoit ainsi les rebelles en Angleterre, & luy raconta les sujets qu'elle avoit eus de faire mourir le Comte d'Essex, qu'elle avoit autrefois si tendrement cheri. Ceux qui entendirent ce discours s'en souvinrent bien depuis, lors qu'ils virent le Mareschal de Biron tombé dans le mesme mal-

Auquel elle fait voir la teste du Comte d'Essex.

1601. malheur que le Comte d'Eſſex, perdre la teſte aprés avoir perdu les bonnes graces de ſon Roy.

Le Roy & la Reine gagnent le Jubilé à Orleans.

Il ne faut pas oublier qu'avant que le Roy fiſt ſon voyage de Calais, il avoit mené la Reine gagner le Jubilé dans la ville d'Orleans, où le Saint Pere avoit ordonné que commençaſſent les Stations pour la France. Sa pieté, qui eſtoit ſincere & ſans feintiſe, donna un bel exemple à ſes peuples, qui le voyoient aller devotement aux Proceſſions, & prier Dieu avec grande attention, & le cœur ſur les levres. Il mit la premiere pierre fondamentale à l'Egliſe de Sainte Croix d'Orleans, que les Huguenots avoient miſerablement abatuë il y avoit prés de quarante ans, & donna une ſomme d'argent conſiderable pour la rebaſtir.

Toute la France dans ce ſaint Jubilé avoit inſtamment demandé au Ciel qu'il luy pluſt luy donner un Daufin pour la delivrer des malheurs, où elle euſt eſté plongée ſi ſon Roy fuſt venu à mourir ſans enfans maſles. Ses vœux furent exaucez : La Reine accoucha heureuſement d'un fils à Fontainebleau le jour de Saint Coſme

La Reine accouche d'un

vingt-

vingt-septiéme de Septembre. On luy donna au Baptesme le nom de Louïs, si doux & si cher à la France pour la memoire du grand Saint Louïs, & du bon Roy Louïs XII, Pere du peuple. Depuis on luy appropria le surnom de Juste; & nous croyons aujourd'huy qu'avoir esté pere de *Louïs le Sage & le Victorieux*, n'est pas le moins beau de ses titres. Sa naissance fut precedée d'un grand tremblement de terre, qui arriva quelques jours auparavant. L'enfantement fut difficile, & l'enfant si travaillé qu'il en estoit tout violet; ce qui peut-estre luy ruina au dedans les principes de la santé & bonne constitution. Le Roy invoquant sur luy la benediction du Ciel, luy donna la sienne, & luy mit son épée à la main, priant Dieu, *qu'il luy fist la grace d'en user seulement pour sa gloire, & pour la defense de son peuple.* Les Princes du Sang, qui estoient avec luy dans la chambre de la Reine, saluerent tous le Daufin l'un aprés l'autre. J'obmets comme des courriers exprés porterent cette nouvelle par toutes les Provinces; les réjouïssances qui s'en firent par tout le Royaume, particulierement dans la grande ville

Daufin, qui est nommé Louïs, & depuis surnommé le Juste. 1601.

Le Roy luy donne sa benediction, & luy met son épée dans la main.

1601. vile de Paris, qui aimoit auſſi fortement Henry le Grand, qu'elle avoit haï ſon Predeceſſeur; les complimens que le Roy en receut de la part de tous les Potentats de l'Europe; & le preſent accouſtumé du Saint Pere en pareille occaſion, ſçavoir les langes benits, leſquels il luy envoya par le Seigneur Barberin, qui depuis a eſté Cardinal & Pape, nommé Urbain VIII.

Naiſſance de l'Infante d'Eſpagne nommée Anne, qui depuis épouſa le Roy Louïs XIII.

Cinq jours auparavant la Reine d'Eſpagne eſtoit accouchée de ſon premier enfant, qui eſtoit une fille, qu'on nomma Anne ſur les fonts de Bapteſme. Les Eſpagnols ne s'en réjouïrent pas moins que ſi c'euſt eſté un fils, parce qu'en ce païs-là les filles ſuccedent à la Couronne. Ceux d'entre les François qui penetroient le plus dans l'avenir, prenoient auſſi part à cette joye, mais pour une autre raiſon. C'eſt que cette Princeſſe eſtant de meſme âge que le Daufin, il ſembloit que le Ciel les euſt fait naiſtre l'un pour l'autre, & qu'elle deuſt quelque jour eſtre ſon épouſe; Comme en effet Louïs XIII a eu ce bon-heur, & la France le poſſede encore; admirant en toutes occaſions la rare ſageſſe, la pieté exemplaire, & la fermeté heroïque de cette grande Princeſſe.

En

En reconnoissance de la grace que Dieu avoit faite au Roy de luy donner un Daufin, qui estoit le comble de ses souhaits, il redoubla son travail & ses soins pour se bien acquiter de ce qu'il devoit à son Estat, & pour ameliorer, ainsi qu'il disoit, la succession de son fils. Nous rapporterons icy quelques establissemens & ordonnances qu'il fit pour cela.

Le Roy fait divers reglemens pour le bien de son Estat.

La necessité d'argent l'avoit obligé durant le siege d'Amiens, de creer des Officiers Triennaux en ses Finances: Quand elle fut passée, il connut qu'il n'estoit pas besoin d'avoir tant de gens qui fouillassent dans sa bourse, & qu'il ne se pouvoit qu'il n'en demeurast toûjours un peu dans la main de chacun d'eux. C'est pourquoy il supprima ces nouveaux Officiers, & ordonna que l'Ancien & l'Alternatif rembourseroient le Triennal. De cette suppression furent exceptez les Tresoriers de l'Espargne, ceux des Parties Casuelles, & quelques autres.

Il supprime les Triennaux des Offices de Finances.

Rosny avoit si bien bridé les Financiers & les Traittans, qu'ils ne pouvoient plus devorer de gros morceaux comme autrefois. Mais ce n'estoit pas encore assez: ils s'estoient tellement

1601. remplis avant qu'il fuſt Sur-Intendant, que le Roy ordonna avec beaucoup de juſtice un Tribunal compoſé de certain nombre de Juges choiſis dans les Cours Souveraines, (on le nomma la Chambre Royale) qu'il chargea de faire une exacte recherche des malverſations de ceux qui avoient manié les deniers Royaux. Cette Chambre fit rendre gorge à pluſieurs de ces gens-là; Toutefois une grande partie trouverent moyen de ſe mettre à couvert, les uns par la conſideration de leurs alliances, les autres à force d'argent, gagnant ceux qui approchoient le Roy, principalement ſes maiſtreſſes, ou corrompant les Juges meſmes; Tant il „ eſt vray que l'or penetre par tout, & „ que rien n'eſt à l'épreuve de ce per„ nicieux metal. Il ne faut donc pas „ s'eſtonner ſi ces gens-là rempliſſent „ leurs coffres le plus qu'ils peuvent, „ puiſque plus ils en ont, plus leur ju„ ſtification leur eſt facile.

Il eſtablit une Chambre de Juſtice pour la recherche des Financiers.

Je l'ay déja dit, & je le dis encore, (car on ne ſçauroit le marquer en trop d'endroits, ni trop fortement) il n'y a point de remede pour empeſcher ce deſordre, qui eſt le plus grand de tous les deſordres de l'Eſtat, & la cauſe de tous

L'unique remede contre

tous les autres, que la vigilance & l'exactitude du Roy. Il faut qu'il tienne " luy-mesme les cordons de sa bourse, " qu'il ait toûjours l'œil sur ses coffres, " qu'il sçache ponctuellement ce " qui entre dedans, ce qui en sort, " par quelles voyes viennent ses de- " niers, à quels usages on les em- " ploye, qui sont ceux qui les manient; " Et sur tout il faut qu'il leur fasse ren- " dre si bon compte, comme faisoit nos- " tre Henry, que s'ils sont gens de bien " ils ne puissent se corrompre, & s'ils " sont méchans, qu'ils n'ayent pas " moyen d'exercer leurs méchancetez. "

leur avidité, c'est que le Roy voye ses comptes. 1601.

On luy avoit fait connoistre qu'il y avoit deux autres desordres dans son Royaume, qui l'appauvrissoient extrémement, & en tiroient tout l'or & l'argent. L'un estoit le transport que l'on en faisoit aux païs estrangers, en Italie, en Allemagne & en Suisse; où les petits Potentats le billonnoient, & en faisoient de la monnoye à plus bas titre. L'autre estoit le luxe, qui en consumoit aussi une grande quantité en broderies, en clinquans & passemens sur les habits, & non moins encore en dorures de lambris, de cheminées & de divers meubles.

Le Roy defend le transport d'or & d'argent hors du Royaume.

Il fit deux severes Edicts, qui defendoient ces deux abus. Pour le premier, il renouvella les anciennes Ordonnances sur le transport de l'or & de l'argent, y ajoustant la peine de la corde aux contrevenans, & commandant à tous Gouverneurs de veiller à l'observation de ses defenses, & de ne donner aucuns passeports au contraire; autrement il les declaroit participans de ces transports.

Defend l'or & l'argent sur les habits, & les dorures.

Pour le second, il defendit sur peine de grosses amendes pour la premiere fois, & d'empriſonnement pour la seconde, de porter or ni argent sur les habits, ni d'en employer aux dorures. Cet Edict fut rigoureusement observé, parce qu'il n'exceptoit personne, le Roy luy-mesme s'estant soûmis à la loy qu'il avoit faite, & ayant fait mauvais visage à un Prince du Sang, qui n'obeïssoit pas à cette reformation.

Introduit la manufacture des soyes en France.

Il se dépensoit encore une prodigieuse quantité d'argent en soyes, par l'achapt desquelles tout nostre argent estoit attiré chez les Estrangers. Le Roy voyant cela, & considerant que l'usage de ces estoffes est fort beau & fort commode, s'avisa qu'il en faloit introduire la manufacture en France, afin qu'elle

qu'elle fist gagner aux François ce que gagnoient les Estrangers. Pour ce sujet, il donna ordre qu'on eust à planter quantité de meuriers blancs aux païs où ces arbres viennent le mieux, particulierement en Touraine, pour nourrir des vers à soye, & qu'il y eust des gens qui appriſſent à preparer les cocons, & à mettre en œuvre le travail de ces precieuſes chenilles.

Si on eust eu soin aprés sa mort de maintenir cet ordre, & de l'estendre aux autres Provinces, on eust épargné à la France plus de cinq millions, qu'elle dépense tous les ans au dehors pour faire venir des estoffes de soye. On eust fait gagner la vie à un million de personnes, qui sont inutiles à d'autres travaux, comme sont les vieilles gens, les filles & les enfans; & on eust donné moyen à ce peuple de payer plus facilement les impoſts & les tailles, par le profit qu'il eust tiré de son industrie.

Il y avoit un autre mal bien plus grand, qui, pour ainsi dire, desſeichoit les entrailles du Royaume; c'estoient les usures exceſſives. Les mauvais ménagers, c'est à dire la pluſpart de la Nobleſſe, empruntoient de l'argent au denier dix ou douze. En cela il y avoit

Les usures estoient exceſſives en France; ce qui faiſoit,

1601. *Que les meilleures Maisons se ruinoient;*

voit deux grands inconveniens. Le premier, que les interests les minoient peu à peu, & dans sept ou huit ans, sapoient les fondemens des plus riches & des plus anciennes Maisons; qui sont, pour ainsi parler, les estais, & les arcs-boutans qui soustiennent l'Estat. Le second, que les Marchands trouvant cette commodité de mettre leur argent à si grand profit, & sans aucune risque, abandonnoient entierement le commerce, dont les sources estant une fois taries, il y eust eu bien-tost disette d'or & d'argent dans le Royaume: Car la France n'a point d'autres mines que le trafic & le debit de ses denrées.

Et que les Marchands abandonnoient tout-à-fait le commerce.

Le Roy les defend, & regle les rentes hypotheques au denier seize.

Ces considerations obligerent le Roy non seulement de defendre toutes usures à peine de confiscation de la somme prestée, & de grosses amendes: en suite de quoy les Parlemens deputerent des Conseillers par les Provinces pour faire recherche des usuriers; Mais encore de reduire tous les interests, ou rentes hypotheques au denier seize. Elles estoient avant cela au denier dix ou douze, comme nous avons dit. La raison estoit que lors qu'elles avoient esté constituées, l'argent estoit

toit bien plus rare. Or puiſqu'il s'eſtoit multiplié extrémement depuis la découverte des Indes, il eſtoit juſte de rabaiſſer les intereſts; Et c'eſt pour cette raiſon encore, que depuis on les a reduits au denier dix-huit, & que peut-eſtre on les mettra quelque jour au denier vingt. 1601.

Ses grands ſoins pour enrichir ſon Royaume.

Dans ce meſme deſſein d'enrichir ſes peuples, & de mettre l'abondance dans ſon Royaume, le Roy recevoit de toutes parts des memoires de ce qui pouvoit ſervir à faire le commerce meilleur & plus facile, à apporter de la commodité à ſes Sujets, à cultiver & fertiliſer les lieux les plus infructueux. Il vouloit rendre tout autant qu'il luy eſtoit poſſible les rivieres navigables; il faiſoit rebaſtir les ponts & les chauſſées, & paver les grands chemins; ſçachant bien que ſi on n'a ſoin de les entretenir, ils ſe gaſtent ſi fort que les voitures ne ſe font que tres-difficilement, & que le commerce en eſt interrompu. D'où il arrive les meſmes deſordres dans l'œconomie de l'Eſtat, qui arrivent dans celle du corps humain, quand il y a des obſtructions, & que le paſſage du ſang & des eſprits n'eſt pas libre.

1601. Quand il alloit par païs, il regardoit curieusement toutes choses, s'instruisoit des necessitez & des desordres, & y remedioit tout aussi-tost avec grand soin. Sous sa faveur & sa protection il s'establit en plusieurs endroits du Royaume des manufactures de toiles, de draperies, de dentelles, de quinquailleries, & de plusieurs autres choses.

Il favorise l'établissement des manufactures.

A son exemple les Bourgeois reparoient leurs maisons que la guerre avoit ruinées. Les Gentils-hommes ayant pendu les armes au croc, & n'ayant qu'une housline à la main, s'adonnoient à ménager leur bien & augmenter leurs revenus. Tout le peuple estoit attentif au travail, & c'estoit une merveille de voir ce Royaume, qui cinq ou six ans auparavant estoit, pour ainsi dire, une taniere de serpens & de bestes venimeuses, estant rempli de voleurs, de larrons, de vauriens, de gens de sac & de corde, estre comme changé par les soins de ce grand Roy, en une ruche d'abeilles innocentes, qui s'efforçoient à l'envi de donner des preuves de leur industrie, & d'amasser de la cire & du miel. L'oisiveté y estoit honteuse, & une espece de crime:

A son exemple tout le monde travailloit à faire valoir son bien.

crime : Auſſi eſt-elle, comme dit le Proverbe, la mere de tous vices. Un eſprit qui ne prend pas la peine de « s'occuper ſerieuſement à quelque « choſe, eſt inutile à ſoy-meſme & per- « nicieux au public. Voilà pourquoy « de ce temps-là les Prevoſts recher- « choient les faineans, les vagabons & gens ſans aveu, & les enuoyoient ſervir le Roy en ſes galeres, afin de les obliger à travailler malgré eux. 1601. *L'oiſiveté punie.*

Il n'eſt point de bon-heur ſi ſtable & ſi aſſeuré, qui ne puiſſe eſtre facilement troublé. Il arriva cette année deux choſes, qui euſſent bouleverſé toute la France, ſi le Roy n'y euſt obvié de bonne heure. 1602. *Le Roy remedie à deux choſes, qui eſtoient capables de bouleverſer la France.*

L'Aſſemblée des Notables de Rouën, qui s'eſtoit tenuë l'an mil cinq cens quatre-vingts ſeize, pour trouver un fonds au Roy, afin de continuer la « guerre & acquitter ſes debtes, luy avoit octroyé, comme nous avons déja dit, l'impoſition du ſol pour livre ſur toutes les denrées des villes cloſes. L'Eſtat, ce dit Tacite le plus grand « Politique d'entre les Hiſtoriens, ne « ſe peut entretenir ſans troupes, ni « les troupes ſans payement, ni le « payement ſe trouver ſans impoſi- « tions.

1602. „ tions. Par conſequent elles ſont ne-
„ ceſſaires ; & il eſt juſte que chacun
„ contribuë pour les dépenſes d'un
„ Eſtat dont il fait partie, & des com-
„ moditez & protection duquel il jouït.
„ Mais il faut que ces impoſitions ſoient
„ moderées ; qu'elles ſoient proportion-
„ nées aux forces de chacun ; que tout
„ le monde en porte ſa part ; avec cela
„ qu'elles ſoient faciles à percevoir ; que
„ les frais qu'on fait à les lever n'exce-
„ dent point le principal ; qu'elles ſe
„ prennent ſur des choſes qui ne ſoient
„ pas odieuſes, comme ſont les denrées
„ qui nourriſſent les pauvres ; Qu'enfin
„ ce ſoit du ſang, qu'on tire des veines,
„ non pas de la mouëlle qu'on arrache
„ des os. Or l'impoſition du ſol pour
livre n'eſtoit pas de cette nature. Elle
eſtoit fort faſcheuſe : car à chaque ville,
on fouïlloit les Marchands, on débal-
loit les marchandiſes, on voyoit ce
que chacun portoit ; Ainſi il n'y avoit
plus de liberté dans le Royaume.
D'ailleurs, elle eſtoit exceſſive : car tel-
le marchandiſe qu'il y a, ſe vendant
dix ou douze fois, il ſe trouvoit qu'elle
payoit preſque autant d'impoſt qu'el-
le valoit. Et de plus il y avoit de fort
grands frais à la lever : car il faloit y
em-

Impoſition du ſol pour livre faſcheuſe.

employer tant de Commis, qu'on eûst pû en composer une armée; lesquels voulant tous faire les opulens, aussi bien que leurs Maistres, commettoient une infinité de vexations sur les Marchands qui en estoient comme desesperez. Et ce qui est bien estrange, il y avoit dans le Conseil du Roy, des gens qui estant pensionnaires de ces Fermiers, les supportoient dans leurs violences, & rejettoient bien loin toutes les plaintes qu'on faisoit de leurs malversations. 1602.

Cause des émotions dans les Provinces.

Les peuples sont dans cette erreur criminelle, que quand on leur dénie la justice, ils ont droit de se la faire, & d'avoir recours à la force, quand leurs supplications ne servent de rien. C'est là presque la cause de toutes les seditions; Et c'est ce qui fit que tous ceux de delà la Loire s'estoient si fort échauffez sur cette imposition nouvelle, qu'ils avoient donné la chasse aux Commis, &, qui pis est, en avoient tué quelques-uns. Il y eut mesme des Villes avec leurs Magistrats qui prirent les armes. Les Fermiers d'autre costé aigrissoient le mal par de furieuses menaces qu'ils faisoient, qu'on démanteleroit les villes rebelles, qu'on y bastiroit des citadelles pour les tenir en bride;

1602. Et je croy que ces Messieurs l'eussent bien desiré de la sorte, non pas tant, peut-estre, pour l'amour de l'autorité du Roy, que ces gens ont toûjours à la bouche, que pour leur propre vengeance, & pour leur avantage particulier.

Le Roy pour les appaiser va à Poictiers.

Le Roy ayant avis de ces émotions, craignit qu'elles ne fussent susciteés par les Emissaires de la faction du Duc de Biron, laquelle il venoit de découvrir. C'est pourquoy un peu aprés Pasques, il partit de Fontainebleau, se rendit à Blois, & de là à Poictiers. Là il écouta favorablement les plaintes de ses peuples, remonstra aux Deputez des villes de Guyenne : *Que les impost's qu'il levoit n'estoient point pour enrichir ses Ministres & ses Favoris, comme avoit fait son Predecesseur : mais pour supporter les charges necessaires de l'Estat. Que si son Domaine eust esté suffisant pour cela, il n'eust rien voulu prendre dans la bourse de ses Sujets; Mais puisqu'il y employoit le sien tout le premier *, qu'il estoit bien juste qu'ils y contribuassent du leur. Qu'il desiroit avec passion le soulagement de son peuple, & que jamais aucun de ses Predecesseurs n'avoit tant souhaité leurs prieres envers Dieu*

Sage & equitable réponse qu'il fait aux Deputez de Guyenne.

*Il vendoit les terres de son patrimoine.

Dieu que luy, pour benir les années de son Regne. Que les allarmes qu'on leur vouloit donner, qu'il avoit dessein de bastir des citadelles dans les Villes, estoient fausses & seditieuses, & qu'il n'en desiroit point avoir d'autres que dans le cœur de ses Sujets. 1602.

Par ces douces remonstrances il calma toutes les seditious, sans qu'il fust besoin d'aucun chastiment, sinon que l'on deposa les Consuls de Limoges, & que la Pancarte fut establie, on appelloit ainsi le sol pour livre: Mais ce ne fut que pour l'honneur de l'autorité Royale; Car aussi-tost ce Prince, le plus juste & le meilleur qui fut jamais, connoissant les vexations extrémes qu'elle causoit, la revoqua & l'abolit tout-à-fait. *Il calme les seditions, & revoque le sol pour livre.*

La seconde chose, qui luy donnoit encore plus d'inquietude, & qui estoit capable de bouleverser l'Estat, s'il n'y eust remedié, c'estoit la conspiration du Mareschal de Biron. Il faut sçavoir que Laffin avoit esté le principal instrument des intelligences d'entre ce Mareschal, & le Duc de Savoye. Il avoit porté & rapporté toutes les lettres, & avoit eu quelques conferences avec le Duc, & avec le Comte de Fuentes; *Conspiration du Mareschal de Biron.*

1602. de sorte qu'il sçavoit toute l'intrigue. Or voyant qu'il n'y avoit point d'asseurance aux paroles du Savoyard, & que Biron sembloit chanceler, il resolut de découvrir cette menée au Roy; soit qu'il eust peur que traisnant trop long-temps, elle fust éventée d'ailleurs, soit qu'il esperast par ce service tirer quelque grande recompense, & se remettre bien auprés du Roy, où il estoit fort mal.

Laffin la découvre au Roy.

Ayant ce dessein, il employa le Vidame de Chartres son neveu, pour obtenir du Roy sa grace & abolition du passé, à la charge de luy découvrir les complices de la conspiration, & de luy en fournir les preuves. Il avoit retenu plusieurs lettres qu'il gardoit; mais elles n'en disoient pas assez, & ne parloient pas si clairement qu'elles pûssent faire conviction. Pour l'avoir toute entiere voicy ce qu'il fit.

Comment il fit pour avoir les memoires écrits de la main de Biron.

Biron avoit quelques memoires écrits de sa propre main, où la conspiration estoit couchée par articles. Laffin luy remonstra que c'estoit une imprudence de les garder, & de les communiquer, parce que son écriture estoit trop connuë; qu'il seroit plus seur d'en faire une copie, & de brusler l'original.

ginal. Biron trouva cela bon & les luy bailla pour les transcrire. Il les transcrivit en effet tandis que Biron estoit couché sur son lict, puis luy rendit la copie, & chiffonnant l'original fit semblant de le jetter dans le feu; Mais par une adresse premeditée il y jetta quelques autres papiers, & retint ceux-là. Une chose de cette consequence là meritoit bien que Biron les bruslast luy-mesme; & ne l'ayant pas fait, parce que Dieu le permit ainsi, cette negligence luy-cousta la vie, comme nous le verrons. 1602.

Aprés cela Laffin continuant ses intrigues pour essayer de tirer encore quelques secrets plus particuliers, fut à Milan travesti, & confera avec Fuentes: Mais cet Espagnol habile & rusé, sentit bien qu'il les vouloit trahir, & se monstra plus retenu. On dit que Laffin ayant reconnu cette défiance, eut peur qu'on ne se défist de luy, & qu'il s'en revint par des chemins écartez. Le Duc de Savoye averti de cela par Fuentes, retint prisonnier le Secretaire de Laffin nommé Renazé, de peur qu'il n'allast servir de témoin contre Biron.

Le Duc de Savoye retient Renazé Secretaire de Laffin.

Dans

1602. *Les propositions faites entre Biron, le Duc de Savoye, & le Comte de Fuentes.*

Dans leurs conferences ils avoient proposé de démembrer le Royaume de France; Que le Duc de Savoye auroit la Provence & le Dauphiné: Biron la Bourgongne & la Bresse, avec la troisiéme fille de ce Duc en mariage, & cinquante mille escus de dot: Quelques autres Seigneurs, d'autres Provinces avec la qualité de Pairs; Que tous ces petits Souverains releveroient du Roy d'Espagne; Que pour parvenir à ce dessein les Espagnols jetteroient une puissante armée dans le Royaume, & le Savoyard une autre; Que l'on feroit remuer les Huguenots; Qu'en mesme temps on réveilleroit plusieurs malcontens en divers endroits; Et que l'on susciteroit & animeroit les peuples, qui estoient fort irritez par la Pancarte.

Toutes ces propositions, ce disoit-on, s'estoient faites du temps de la guerre de Savoye; Et le Mareschal de Biron outré du refus que le Roy luy avoit fait de luy donner la citadelle de Bourg, y avoit presté l'oreille, & s'estoit engagé bien avant en ces damnables menées. Toutefois il sembloit s'en estre repenti: car il les avoit avoüées au Roy, en se promenant avec luy dans

Biron en avoit demandé pardon.

dans le Cloistre des Cordeliers de Lion, & luy en avoit demandé pardon ; Mais il avoit negligé d'en prendre abolition, contre le conseil que luy avoit donné le Duc d'Espernon, qui estoit plus sage & plus avisé que luy.

au Roy, puis estoit retombé. 1602.

Or peu aprés, se repentant de s'estre repenti, il estoit retourné à sa premiere faute, & entretenoit encore quelque correspondance avec les Estrangers. Avec cela il parloit du Roy avec peu de respect, abaissoit la gloire de ses belles actions, élevoit la sienne, se vantoit de luy avoir mis la Couronne sur la teste, & d'avoir sauvé la France; Enfin tous ses discours n'estoient que bravoures, rodomontades, & menaces.

Il parloit mal du Roy, & se vantoit excessivement.

On rapportoit tout cela au Roy; On luy disoit qu'il deprimoit ses beaux faits, qu'il vantoit la puissance du Roy d'Espagne, qu'il loüoit la sagesse du Conseil de ce Prince, sa liberalité à recompenser les bons services, & son zele à defendre la vraye Religion. Le Roy disoit adroitement & prudemment à ceux qui luy faisoient ces rapports: *Qu'il connoissoit le cœur de Biron, qu'il estoit fidele & affectionné; Qu'à la verité sa langue estoit intemperante:*

1602. *perante : mais qu'il luy pardonnoit ses mauvais discours en faveur des bonnes actions qu'il avoit faites.*

Deux choses acheverent de le perdre.

Or deux choses acheverent de le perdre, & obligerent le Roy d'approfondir tout-à-fait ses mauvais desseins. La premiere fut le trop grand nombre d'amis & l'affection des gens de guerre dont il faisoit parade, comme s'ils eussent esté absolument dépendans de ses commandemens, & capables de faire tout ce qu'il eust voulu. La seconde, qu'il avoit amitié tres-particuliere avec le Comte d'Auvergne frere uterin de Mademoiselle d'Entragues, qu'on nommoit la Marquise de Verneuïl. Car par l'une il donna de la jalousie à son Roy, & se voulut faire craindre; & par l'autre il se rendit odieux à la Reine, qui s'imagina, peut-estre non sans sujet, qu'il feroit un parti dans le Royaume pour maintenir cette rivale, & ses enfans, à son prejudice.

Laffin vient en Cour, & revele tout au Roy.

Or le Roy desirant de penetrer le plus avant qu'il pourroit dans cette affaire, manda Laffin, qui se rendit à Fontainebleau, plus d'un mois avant que le Roy partist pour le Poictou. Il eut des entretiens premierement fort secrets avec luy, puis d'assez publics, & luy donna

donna quantité de papiers, entre autres ce memoire écrit de la main de Biron, dont nous avons parlé. Ce que Laffin revelant au Roy, luy jetta de grandes inquietudes dans l'esprit: de sorte que dans tout le voyage de Poictiers, on le vid extrémement resveur; & la Cour, à son exemple estoit plongée dans un triste estonnement, sans que personne en pûst deviner la cause. 1602.

Le Roy mande à Biron de se rendre en Cour, mais il s'en excuse d'abord.

A son retour de Poictiers à Fontainebleau, il manda au Duc de Biron de le venir trouver. Biron hesite, & s'en excuse sur quelques mauvaises raisons. Il le presse, & luy envoye d'Escures, puis le Président Janin luy porter parole qu'il n'auroit point de mal. Cela se devoit entendre, pourveu qu'il se mist en estat de recevoir grace, & qu'il n'aggravast pas son crime par son orgueil, & par son impenitence.

Biron sçavoit bien que Laffin avoit fait un voyage à la Cour; mais il se tenoit asseuré de cet homme-là plus que de soy-mesme. D'ailleurs le Baron de Lux son confident, qui s'y estoit trouvé alors, luy disoit que Laffin avoit eu bonne bouche, & qu'il n'avoit rien revelé, qui

1602. qui luy pûst nuire. De Lux le croyoit ainsi, parce que le Roy aprés avoir entretenu Laffin, luy avoit dit avec un visage gay, *Je suis bien aise d'avoir veû cet homme, il m'a osté beaucoup de défiances, & de soupçons de l'esprit.*

Cependant les amis de Biron luy écrivoient qu'il ne fust pas si fol que d'apporter sa teste à la Cour; qu'il estoit plus seur de se justifier par Procureur qu'en personne. Mais nonobstant cet avis, & mal-gré les remords de sa conscience, aprés avoir deliberé quelque temps, il prend la poste, & se rend à Fontainebleau, alors que le Roy ne l'attendoit plus, & qu'il se preparoit pour l'aller querir.

Enfin Biron y vient.

Les Histoires de ce temps-là, & diverses Relations racontent exactement toutes les circonstances de l'emprisonnement, du procés, & de la mort de ce Mareschal. Je me contenteray d'en rapporter seulement le gros.

On ne peut assez admirer l'insolence & l'aveuglement de ce malheureux, ni au contraire assez louër la bonté & la clemence du Roy, qui taschoit de vain-
„ cre son endurcissement. L'aveu de
„ la faute, est la premiere marque de
Le Roy „ la repentance. Le Roy le prenant en par-

particulier, le conjura instamment de luy vouloir declarer ce qui estoit de ses intelligences, & des Traittez qu'il avoit faits avec le Duc de Savoye, luy engageant sa foy qu'il enseveliroit tout cela dans un eternel oubli; Qu'il en sçavoit assez toutes les particularitez, mais qu'il desiroit les entendre de sa bouche, luy jurant que quand sa faute seroit la plus grande de tous les crimes, sa confession seroit suivie d'une grace entiere. Biron au lieu de la reconnoistre, ou du moins de s'excuser avec modestie en parlant à son Roy, qui estoit offensé, luy répondit insolemment qu'il estoit innocent, qu'il n'estoit pas venu pour se justifier, mais pour apprendre les noms de ses calomniateurs, pour en demander justice, autrement qu'il se la feroit luy-mesme. Encore que cette réponse trop altiere aggravast beaucoup son offense, le Roy ne laissa pas de luy dire bien doucement, qu'il y pensast mieux, & qu'il esperoit qu'il prendoit un meilleur conseil.

le conjure pour la premiere fois de luy dire la verité. 1602.

Il s'emporte, & se cabre.

Le mesme jour aprés souper le Comte de Soissons l'exhorta encore de la part du Roy de luy confesser la verité, & conclut sa remonstrance par cette sentence du Sage: *Monsieur, Sçachez*

Le Roy prie le Comte de Soissons de l'exhorter à

que

confesser son crime. 1602. *que le courroux du Roy, est le messager de la mort.* Mais il luy répondit encore avec plus de fierté qu'il n'avoit répondu au Roy.

Il s'opiniastre plus fort. Le lendemain matin, le Roy se promenant en ses allées, le conjura pour la seconde fois de luy avouër la conspiration : mais il n'en pût tirer autre chose que des protestations d'innocence, & des menaces contre ses accusateurs.

Le Roy luy en reparle pour la seconde fois, mais inutilement.

Sur cela le Roy se sentit agité jusques au fond de l'ame de diverses pensées, ne sçachant ce qu'il devoit faire. D'un costé l'affection qu'il luy avoit portée, & ses grands services retenoient son juste courroux ; & d'autre part son crime atroce, son orgueil & son endurcissement laschoient la bride à sa justice, & l'incitoient à punir le criminel. Joint que le peril dont son Estat & sa personne estoient menacez, sembloit ne pouvoir estre prevenu, qu'en écrasant le chef d'une conspiration, dont on ne voyoit pas bien le fond.

Il a de la peine à se resoudre à ce qu'il doit faire.

Il demande conseil à Dieu en le priant.

Dans cette peine d'esprit il se retire dans son cabinet, & se mettant à genoux prie Dieu de tout son cœur, de luy vouloir inspirer une bonne resolution.

tion. Il avoit accoustumé d'en user ainsi dans toutes ses grandes affaires: Dieu estoit son plus seur Conseiller, & sa plus fidelle assistance. Au sortir de sa priere, comme il l'a dit depuis, il se sentit entierement delivré de l'agitation où il estoit, & se resolut de mettre Biron entre les mains de la Justice, si son Conseil trouvoit que les preuves qu'on avoit par écrit, fussent si fortes qu'il n'y eust point de doute à sa condamnation. Il choisit pour cela quatre personnes de ceux qui le composoient, Bellievre, Villeroy, Rosny, & Sillery, & leur monstra les preuves. Ils luy dirent tous d'une voix qu'elles estoient plus que suffisantes. 1602.

Il resout de le mettre entre les mains de la Justice.

Aprés cela il voulut faire une troisiéme tentative sur ce cœur orgueilleux. Il employa pour la derniere fois les remonstrances, les prieres, les conjurations, & les asseurances de pardon, pour l'obliger de luy avouër son crime; Mais il répondit toûjours de la mesme sorte, & ajoûta que s'il connoissoit ses calomniateurs, il leur romproit la teste.

Mais tente pour la troisiéme fois de tirer de luy la verité.

Enfin le Roy ennuyé de ses rodomontades & de son opiniastreté le quitta-là, luy disant pour dernieres paroles,

Il n'en peut rien tirer,

& le quitte là. roles, *Hé bien il faudra apprendre la verité d'ailleurs. Adieu Baron de Biron.* Ce mot fut comme un éclair avantcoureur de la foudre qui l'alloit terrasser; le Roy le dégradant par là de tant d'eminentes dignitez, dont il l'avoit honoré, monstroit qu'il l'alloit abaisser beaucoup plus qu'il ne l'avoit élevé.

1602.

Biron, & le Comte d'Auvergne sont arrestez prisonniers. Au sortir de la chambre de la Reine, où il joüoit à la Prime, Vitry Capitaine des Gardes du corps luy demande son épée, & l'arreste prisonnier. Praslin, aussi Capitaine des Gardes, s'asseure du Comte d'Auvergne; & le lendemain ils les mettent dans des bateaux sur la Seine, & les conduisent avec bonne escorte par eau à la Bastille.

Ses parens intercedent pour luy. Biron avoit un tres-grand nombre d'amis; mais en cette occasion, où il estoit accusé d'avoir conspiré contre la personne du Roy, tous demeurerent muets & perclus. Ses parens qui se trouverent à la Cour, allerent se jetter à genoux devant le Roy, non pour luy demander justice, mais pour implorer sa misericorde. Le Seigneur de la Force, qui depuis a esté Mareschal de France, portoit la parole pour tous. Si Biron eust parlé du commencement avec autant d'humilité & de soûmission qu'ils

qu'ils firent, il eust sans doute obtenu sa grace; mais il estoit trop tard, la Clemence n'avoit plus de lieu, elle avoit fait place à la Justice. 1602.

Le Parlement luy fait son procés.

Le Roy commanda à son Parlement de luy faire le procés, & envoya commission particuliere au Premier Président, au Président Potier Blan-Mesnil, & à deux Conseillers, pour en dresser l'instruction à la requeste de son Procureur General.

Il se defend mal.

Les preuves estoient fortes, & la defense de Biron tres-foible. Il fit bien voir dans une affaire, où il s'agissoit de la vie, qu'il avoit moins de cervelle que de cœur. Car il reconnut d'abord son écriture, sur laquelle il eust pû chicaner, & gagner quelques jours, qu'il eust falu employer à la verifier. Cette piece avoit esté écrite du temps de la guerre de Savoye; & il pretendoit que le Roy estant à Lion luy avoit pardonné toutes ses escapades. Le Roy envoya des Lettres du grand seau à son Parlement, par lesquelles il revoquoit cette grace. Mais on ne fit pas grande consideration là dessus: car premierement la grace, qu'il luy avoit accordée, n'estoit que verbale; Et en second lieu, le Parlement tient pour

Lettres du Roy revoquant le pardon qu'il luy avoit accordé à Lion.

1602. maxime, qu'il y a des crimes que le Roy ne peut pardonner, comme ceux de leze-Majesté divine & humaine, & ceux qui sont d'un horrible scandale, ou d'un grand prejudice au public. Quand on vint au recollement & confrontation des témoins, & qu'on presenta Laffin à Biron, au lieu de le reprocher, comme c'estoit un homme que cent reproches rendoient incapable de porter témoignage, il le reconnut pour homme de bien, & brave Gentil-homme. Puis lors qu'il eut entendu lire sa deposition, il se mit à le charger d'injures, à l'appeller traistre, magicien, & méchant; mais il n'estoit plus temps, ses reproches n'estoient plus valables.

Il ne reproche point Laffin.

Il croyoit que Renazé fust encore prisonnier en Piedmont; il s'estoit sauvé quelques jours auparavant, & voilà qu'on le presente devant luy. Il croit voir un fantosme, il demeure estonné & muet, & sans luy faire aucun reproche entend sa deposition, qui estoit conforme à celle de Laffin. Ils deposoient, outre ce que nous avons dit, qu'il avoit comploté avec le Gouverneur du fort Sainte Catherine, de faire tuer le Roy lors qu'il iroit reconnoistre

Renazé paroist devant luy, dont il est fort estonné.

Depositions de Laffin, & de Renazé.

tre la place, où Biron l'euſt accompagné, & euſt marché un peu devant luy, veſtu d'une certaine façon, afin d'eſtre connu. Ils diſoient encore qu'il y avoit une autre entrepriſe pour enlever le Roy lors qu'il ſeroit à la chaſſe, ou ailleurs mal accompagné, & le mener en Eſpagne. 1602.

L'inſtruction du procés ainſi faite dans la Baſtille par quatre Commiſſaires, on le conduiſit au Palais par la riviere, bordée du Regiment des Gardes. Il fut ouï en Parlement aſſis ſur la Sellette, toutes les Chambres aſſemblées, mais les Pairs n'y eſtans pas, quoy qu'ils y euſſent eſté appellez. Puis il fut reconduit à la Baſtille. *Il eſt conduit par la riviere au Parlement, où il eſt ouï.*

Le lendemain dernier de Juillet on alla aux opinions, & de cent cinquante Juges, il n'y en eut pas un qui ne concluſt à la mort. Il fut declaré *atteint & convaincu du crime de leze-Majeſté pour les conſpirations faites par luy ſur la perſonne du Roy, entrepriſes ſur ſon Eſtat, proditions, & traittez avec ſes ennemis, eſtant Mareſchal de l'armée dudit Seigneur Roy. Pour reparation de ces crimes, privé de tous eſtats, honneurs, & dignitez, & condamné à avoir* *Son Arreſt de condamnation à mort.*

1602. *la teſte tranchée en place de Greve ; Ses biens, meubles, & immeubles, acquis & confiſquez au Roy ; Sa Terre de Biron pour jamais privée du titre de Pairie ; Cette Terre, & toutes ſes autres reiinies au Domaine de la Couronne.*

Le lieu du ſupplice eſt commué à la Baſtille.

Le Roy ſous pretexte de faire grace à ſes parens, mais craignant en effet quelque tumulte, parce qu'il eſtoit fort aimé des gens de guerre, & avoit grand nombre d'amis à la Cour, commua le lieu de l'execution, & voulut qu'elle ſe fiſt dans la Baſtille. Le Chancelier y eſtant allé avec le Premier Preſident, le fit mener à la Chapelle, où ſur les dix heures du matin on luy prononça ſon Arreſt, qu'il entendit un genou en terre avec aſſez de patience, horſmis quand ce vint à ces paroles, *Conſpirations ſur la perſonne du Roy.* Pour lors il ſe leva & s'écria, *Il n'en eſt rien, cela eſt faux, oſtez cela.* Enſuite le Chancelier ſelon les formes, luy redemanda le Colier de l'Ordre, ſa Couronne Ducale, & le Baſton de Mareſchal. Il n'avoit pas les deux derniers avec luy, mais ſeulement le premier qu'il tira de ſa poche, & le rendit.

On luy prononce ſon Arreſt.

Il

Il seroit inutile de rapporter tous ses discours, ses reproches, ses emportemens, ses plaintes, ses exclamations, & cent extravagances, (car on les peut nommer ainsi) ausquelles il s'emporta. 1602.

Sur les cinq heures du soir il fut mené sur l'échaffaut, où il eut la teste tranchée. On remarqua qu'elle bondit par trois fois, poussée par l'impetuosité des esprits, qui s'y estoient transportez, & qu'il en sortit plus de sang, que du tronc du corps. Il fut porté en l'Eglise de Saint Paul, où l'on l'inhuma sans aucune ceremonie, mais avec un merveilleux concours de peuple, qui avoient tous les larmes aux yeux, & plaignoient ce brave courage, qu'une detestable ambition, & un orgueil trop emporté avoit amené à une fin si malheureuse. *Il a la teste tranchée.* *Il est enterré à Saint Paul.*

Il est bon de sçavoir que ce Mareschal estoit fort ignorant, mais extrémement curieux des predictions des Astrologues, Devins, Geomantiens, & autres affronteurs. On tient mesme que Laffin avoit gagné ses bonnes graces, sur ce qu'il luy faisoit croire qu'il parloit au Diable, & qu'il l'avoit asseuré qu'il seroit Souverain. On dit encore, qu'estant jeune il alla un jour *Il estoit fort ignorant, mais fort amateur de toutes sortes de predictions.*

1602. déguisé voir un diseur de bonne aventure, qui luy predit qu'il seroit fort grand Seigneur, mais qu'il auroit la teste coupée, dont il se fascha & le batit outrageusement. Qu'un autre Devin luy predit qu'il seroit Roy, si un coup d'épée par derriere ne l'en empeschoit; Et un autre, qu'il mourroit par l'épée d'un Bourguignon, & qu'il se trouva que le Bourreau qui luy trancha la teste, estoit natif de Bourgongne.

On en conte encore beaucoup d'autres: mais à dire vray, la pluspart de ces predictions se font d'ordinaire apres coup; Et quand elles auroient effectivement precedé l'evenement, il faut croire que c'est par hazard, & non point par science, les Pronostiqueurs disant tant de hableries, qu'il est impossible qu'il n'en arrive quelqu'une. C'est donc une grande sagesse de se desabuser l'esprit de ces sottes curiositez: car outre qu'elles n'ont aucun fondement dans la raison, on offense Dieu d'y croire, & on donne prise à se laisser infatuer & mener par le nez. Aussi les habiles gens n'y ajoûtent jamais foy: mais quelquefois ils s'en servent pour persuader les simples.

Reflexion tres-neccessaire aux Grands.

Laffin

Laffin & Renazé eurent leur abolition. Un nommé Hebert Secretaire du Mareschal de Biron, souffrit la question ordinaire & extraordinaire sans rien confesser; toutefois il fut condamné à une prison perpetuelle. Peu de temps aprés le Roy le fit mettre en liberté; mais le ressentiment de ce qu'il avoit souffert estant plus fort sur luy, que celuy de la grace, il passa en Espagne, où il acheva ses jours.

Laffin & Renazé obtiennent leur abolition;

Le Baron de Lux confident de Biron, vint en Cour sur la parole du Roy. Il luy dit tout ce qu'il sçavoit, & peut-estre encore davantage; moyennant quoy il obtint son abolition en telle forme qu'il voulut; & fut confirmé en ses Charges, & aux Gouvernemens du Chasteau de Dijon, & de la ville de Beaune. Le Roy retint le Gouvernement de Bourgongne pour Monsieur le Daufin, & en donna la Lieutenance à Bellegarde, lequel depuis en fut Gouverneur en chef.

Comme aussi le Baron de Lux, & la conservation de ses charges.

Montbarot Seigneur Breton fut mis dans la Bastille, sur quelques indices qu'il y avoit contre luy; mais s'estant trouvé innocent, on luy ouvrit aussitost les portes.

Montbarot empriſonné, puis mis en liberté.

Le Baron de Fontanelles Gentil-hom-

Fontanelles

rompu sur la rouë. 1602.

me de tres-bonne Maison, n'eut pas le mesme sort: car pour avoir trempé dans la conspiration, & outre cela avoir traitté de son chef avec les Espagnols de leur livrer une petite Isle sur les costes de Bretagne, il fut rompu sur la rouë en Greve par Arrest du Grand Conseil. Le Roy en consideration de sa Maison, qui est fort illustre, accorda aux parens que dans l'Arrest il ne seroit point appellé de son nom propre, mais l'Histoire ne l'a pû taire.

Le Mareschal de Bouïllon meslé dans la conspiration de Biron.

Le Duc de Bouïllon se trouvant aussi un peu impliqué dans l'affaire de Biron, jugea à propos de se retirer en sa Vicomté de Turenne, où le Roy ayant avis qu'il tramoit encore quelque chose, sa Majesté luy manda qu'il le vinst trouver pour se justifier. Au lieu d'y venir il luy écrivit une lettre fort eloquente, par laquelle il luy representa, qu'ayant appris que ses accusateurs estoient tres-meschans & tres-artificieux, il le supplioit de le dispenser d'aller à la Cour, & de trouver bon que pour satisfaire à sa Majesté, à toute la France, & à son honneur propre, son procés luy fust fait à la Chambre de Castres, en vertu du privilege qu'il avoit accordé à tous ceux de la Religion pretenduë, &

Le Roy le mande en Cour: au lieu de venir va se presenter à la Chambre de Castres.

qu'on

qu'on vouluſt y envoyer les accuſateurs & les accuſations. Auſſi-toſt il ſe rendit à Caſtres, ſe preſenta à la Chambre, & prit acte de ſa comparition. Le Roy n'eut point cette réponſe agreable; il blaſma le procedé des Juges de Caſtres qui luy en avoient donné acte, & luy manda qu'il n'eſtoit point encore queſtion de le mettre en Juſtice, & qu'il euſt à venir au plûtoſt. 1602.

Comme il fut averti par les amis qu'il avoit à la Cour, de la reſolution du Roy, lequel luy envoyoit le Preſident de Commartin pour luy faire entendre ſa volonté: il partit de Caſtres, alla à Orange, paſſa par Geneve, puis ſe retira à Heidelberg chez le Prince Palatin; Diſant en ſage Politique, comme il eſtoit, qu'il ne faloit ni capituler avec ſon Roy, ni s'approcher de luy tandis qu'il eſtoit en colere. Cette affaire couva quelques années, nous verrons en ſon lieu comme elle ſe termina.

Puis ſe retire à Geneve, & de là à Heidelberg chez le Prince Palatin ſon parent.

Il faut avouër que la faveur de Roſny ſervoit en ce temps là de pretexte preſque à tous les meſcontentemens, & à toutes les conſpirations des Grands. Le Roy l'avoit veritablement élevé, par quatre, ou cinq belles charges,

La faveur de Roſny ſervoit de pretexte aux meſcontentemens des Grands.

1602. ges, parce qu'il croyoit ne pouvoir assez recompenser les services qu'il luy rendoit; Et en cela ce Prince ne merite que loüange, dautant qu'un bon Maistre ne peut faire trop de bien à un bon serviteur. Mais si les brouïllons, & les mal-contens se plaignoient qu'il luy donnoit trop de charges, & d'emplois: au moins ne pouvoient-ils pas se plaindre qu'il luy donnast trop de pouvoir, & qu'il n'en donnast qu'à luy seul. Car il est vray de dire que Rosny n'avoit pas la liberté de faire la moindre grace de son chef. Il falloit pour toutes choses s'adresser directement au Roy; Il vouloit distribuer luy-mesme toutes les graces, & les recompenses à des gens qu'il en connust dignes, qui luy en eussent obligation, & qui n'eussent dépendance que de luy. Ce grand Prince „ sçavoit bien, que celuy qui donne „ tout, peut tout; Et que celuy, qui „ ne donne rien, n'est rien que ce qu'il „ plaist à celuy qui donne tout. Il avoit trop de courage & trop de gloire pour souffrir qu'un autre fist la plus noble fonction de son autorité Royale. Quelque faveur, & quelque familiarité qu'on eust auprés de luy, si on eust manqué de luy

Le Roy ne luy donnoit pourtant pas trop de pouvoir.

Car il le retenoit pour luy-mesme.

Verité tres-importante.

luy garder un profond respect, de luy parler, & d'agir avec luy autrement qu'on ne le doit avec son Maistre, & avec son Roy: on fust tombé sans doute aussi tost en disgrace ; Et ce fut, comme nous avons remarqué, une des causes de la perte de Biron. Jugez donc si celuy, qui ne vouloit point qu'on fist en rien du monde le compagnon avec luy, eust enduré qu'on eust fait le Souverain. Jugez s'il se fust contenté que ses Ministres eussent simplement pris son agréement sur une affaire, & qu'ils ne luy eussent parlé des choses que par maniere d'acquit, aprés les avoir resoluës d'eux mesmes. Non sans doute; il vouloit que les resolutions partissent de sa teste, & de son mouvement ; que le choix fust de luy ; qu'il eust seul la puissance d'élever & d'abaisser ; & que personne que luy ne fust arbitre de la fortune de ses Sujets. Ce n'est pas qu'il ne considerast, comme il est juste, les recommandations des Grands de son Estat, & de ses Ministres, dans la collation qu'il faisoit des benefices, des emplois, & des charges ; Mais c'estoit toûjours de telle façon, qu'il faisoit connoistre à celuy, à qui il les donnoit, qu'il ne de- 1602.

1602. voit les tenir que de luy. L'exemple suivant le monstre bien.

L'Evesché de Poictiers estant venu à vaquer, Rosny le supplia instamment de considerer en cette occasion un nommé Fenouillet, reputé sçavant homme, & grand Predicateur. Le Roy nonobstant cette recommendation, le donna à l'Abbé de la Rochepozay, qui en son particulier avoit beaucoup de bonnes qualitez, & outre cela estoit fils d'un pere, qui avoit également bien servi de son épée pendant la guerre, & de son esprit dans les Ambassades. A quelque temps de là l'Evesché de Montpellier vint à vaquer: le Roy de son propre mouvement envoye chercher Fenouillet, & luy dit, qu'il le luy donnoit, mais à condition qu'il n'en auroit obligation qu'à luy seul. On void par là comme il consideroit en quelque sorte la recommandation de Rosny; Mais on void aussi comme estoit bornée la puissance de ce Favori, qui donnoit de la jalousie à tout le monde. Je l'appelle Favori à cause qu'il avoit les emplois les plus éclatans; quoy qu'à dire vray il n'avoit aucune préeminence, sur les autres du Conseil. Car Villeroy & Janin estoient plus con-

Exemple memorable, que le Roy ne deferoit pas trop à ses Ministres.

considerez que luy pour les negotiations & pour les affaires estrangeres : Bellievre & Sillery pour la Justice, la Police, & le dedans du Royaume. Et il ne faut pas s'imaginer que ces gens-là dépendissent en aucune façon de luy : il n'y avoit qu'un Chef dans l'Estat, qui estoit le Roy, lequel faisoit mouvoir tous les membres, & duquel seul ils recevoient les esprits & la vigueur. 1602.

Sur la fin de cette année, le Duc de Savoye pensant se venger, & se dédommager de la perte de son Marquisat de Saluces sur la ville de Geneve, essaya de la surprendre par escalade. L'entrepriſe avoit esté formée par les conseils du Seigneur d'Albigny, & le Duc avoit passé les monts la croyant infaillible. D'Albigny conduisit deux mille hommes destinez pour cela jusqu'à demi-lieuë de la ville ; mais il ne fut pas si temeraire que de s'y engager, & en laissa la conduite à d'autres. Le commencement en fut assez heureux. Plus de deux cens hommes monterent par des eschelles, gagnerent les remparts, & coururent par toute la ville sans estre apperceus. Cependant les Bourgeois furent éveillez par les cris *Entrepriſe du Duc de Savoye sur Geneve ; elle avorte.*

1602. des fuiards d'un corps de garde, qui découvrit les entrepreneurs, & qui auſſi-toſt ſe vid chargé par eux; & le Petardier qui devoit rompre une porte par dedans pour faire entrer ceux de dehors, vint malheureuſement à eſtre tué. Aprés quoy ils furent accablez de tous coſtez, la pluſpart eſſayerent de regagner leurs eſchelles: mais le canon de la courtine les ayant briſées, ils furent preſque tous tuez, où ſe rompirent le col en ſautant dans le foſſé. Il en fut pris treize en vie, preſque tous Gentils-hommes, entre autres Attignac, qui avoit ſervi de ſecond à Don Philippin baſtard de Savoye. Ils ſe rendirent ſur l'aſſeurance qu'on leur donna de les traitter en priſonniers de guerre: Mais les cris furieux de la populace, qui repreſentoit le danger où leur ville avoit eſté des maſſacres, des violemens, d'un incendie univerſel, & d'une ſervitude perpetuelle, forcerent le Conſeil de cette petite Republique à les condamner à la mort infame de la potence comme des voleurs. On attacha leurs teſtes avec cinquante-quatre autres de celles des tuez ſur les fourches patibulaires, & on jetta les corps dans le Roſne.

Treize des entrepreneurs pendus.

Le

Le Duc de Savoye tout confus d'un si mauvais succés, & encore plus des reproches que toute la Chrestienté luy faisoit d'avoir tenté une telle entreprise en pleine Paix, repassa les monts en poste, laissant ses troupes prés de Geneve, & tascha de s'excuser envers les Suisses sous la protection desquels estoit cette ville, aussi bien que sous celle de France, de ce qu'il l'avoit voulu surprendre; disant qu'il ne l'avoit pas fait pour troubler le repos des ligues, mais pour empescher que Lesdiguieres ne s'en emparast pour la remettre au Roy. 1602. *Le Duc de Savoye s'excuse envers les Suisses.*

Les Ducs de Savoye ont depuis long temps pretendu que cette ville est de leur Souveraineté, & que les Evesques, qui en ont porté le titre de Comtes, & en ont esté Seigneurs durant quelque temps, relevoient d'eux. C'est pourtant ce que les Evesques n'ont jamais avoüé, ayant toûjours maintenu qu'ils dépendoient immediatement de l'Empire. La Ville de son costé soustient qu'elle est ville libre, qui n'est point sujette pour le temporel, ni à ses Evesques, lesquels elle chassa entierement l'an mil cinq cens trente-trois, lors qu'elle renonça malheureusement à la Re- *De qui releve la ville de Geneve.*

1602. Religion Catholique, ni au Duc de Savoye; mais seulement à l'Empire, dont elle a toûjours les Aigles arborez sur ses portes. Les uns & les autres ont des titres fort specieux pour monstrer leurs droits : mais pour lors la ville de Geneve estoit en possession de sa pleine liberté, il y avoit plus de soixante ans, & s'estoit alliée avec les Cantons des Suisses. Or les Suisses estoient compris dans le Traitté de Vervin, comme Alliez de la France, par consequent la ville de Geneve y estoit aussi; Et le Roy l'avoit assez declaré au Duc de Savoye. Il ne laissa pas pourtant de tenter l'entreprise que nous venons de dire; esperant que si elle reüssissoit, le Roy d'Espagne, & le Pape le soustiendroient, & que le Roy pour si peu de chose ne voudroit pas rompre la Paix.

Elle estoit alliée des Suisses, & sous la protection de France.

Les Genevois furieusement animez, commencerent de luy faire la guerre, & entrant courageusement sur ses terres, luy prirent quelques petites bicoques. Ils pensoient que le Roy & les Suisses secconderoient les mouvemens de leur ressentiment, & que tous les Potentats d'Allemagne accourroient pour les assister. Mais le Roy desiroit ob-

Les Genevois font la guerre au Duc de Savoye.

obſerver la Paix, & eſtoit trop habile pour ſouffrir qu'il s'allumaſt une guerre, dans laquelle il n'euſt pas pû accorder enſemble la Religion & la Politique, & ajuſter l'honneur & les intereſts de la France obligée à proteger ſes Alliez, avec les bonnes graces du Pape porté par ſon devoir à la ruine des Huguenots. Il leur envoya donc de Vic les aſſeurer de ſa protection: mais avec ordre de leur faire connoiſtre que la Paix leur eſtoit ſi neceſſaire, & la guerre ſi ruineuſe, qu'ils devoient ſe porter à embraſſer l'une, & fuir l'autre. Comme ils avoient peu de force pour tant de colere, & qu'ils ne pouvoient rien ſans ſon aſſiſtance, ils furent contraints de ſe relaſcher. & d'entrer dans un Traitté avec le Savoyard; Par lequel il fut dit, qu'ils eſtoient compris dans le Traitté de Vervin, & que le Duc ne pourroit baſtir aucune forteresſe à quatre lieuës de leur ville. 1602.

Mais le Roy les oblige à faire la Paix.

Il arriva preſque au meſme temps, que la ville de Mets ſe ſoûleva contre le Gouverneur de la citadelle. Il s'appelloit Sobole, lequel y ayant eſté mis Lieutenant par le Duc d'Eſpernon, à qui Henry III avoit donné ce Gouvernement en chef, s'eſtoit depuis déta-

Affaire de Mets, où les Habitans ſe barricadent contre Sobole leur Gouverneur.

1603. détaché de ce Duc, je ne sçay point par quelle consideration, & avoit pris des provisions du Roy. Il avoit un frere qui le secondoit dans les soins de ce Gouvernement.

Durant la derniere guerre contre l'Espagne, ces deux freres avoient accusé les principaux Habitans de Mets, d'avoir conjuré de livrer la ville aux Espagnols. Il y en eut plusieurs d'empriſonnez, quelques-uns de mis à la question, mais pas un ne fut trouvé coupable; de sorte que tous les Bourgeois croyans avec sujet, que ce fust une calomnie, prirent les Soboles en haine, & dresserent des cahiers de plaintes contre eux, les accusans de quantité d'exactions & de cruautez. Le Duc d'Espernon, qui sans doute soustenoit ces Bourgeois à la Cour, y fut envoyé par le Roy pour accommoder ce different. Les Soboles, qui l'avoient offensé, ne se fioient point en luy; ils ne voulurent point le laisser entrer dans la citadelle le plus fort, ni faire sortir la garnison au devant de luy; tellement qu'estant justement animé il envenima la playe au lieu de la guerir, & échauffa de sorte les Habitans, qu'ils se barricaderent contre eux. Le Roy qui

Le Duc d'Espernon allume le feu plus fort.

Le Roy

sça-

sçavoit que les moindres bluettes estoient capables de causer un grand embrasement, ne se contenta pas d'y envoyer la Varenne, mais s'y achemina luy-mesme; estant d'ailleurs bien aise de visiter cette frontiere. Sobole luy remit la place entre les mains; il la donna à Arquien Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes, avec la qualité de Lieutenant de Roy, pour y commander en l'absence du Duc d'Espernon Gouverneur, lequel n'y eut pas grand pouvoir tant que le Roy vescut.

y va luy mesme. Sobole luy rend la place, & il la met entre les mains d'Arquien. 1602.

Le Roy passa les festes de Pasques à Mets. Tandis qu'il y fut, il écouta la requeste que les Jesuites luy firent pour leur restablissement. Il remit à leur faire justice quand il seroit de retour à Paris, & permit au Pere Ignace Armand, & au Pere Coton de s'y rendre pour solliciter leur cause. Ils n'y manquerent pas; & le Pere Coton, qui estoit d'un entretien extrémement doux & accort, & fort celebre Predicateur, gagna aussi-tost les bonnes graces de toute la Cour, & plut si fort au Roy, qu'il obtint de sa Majesté le rappel de la Societé en France, malgré mesme les avis de quelques-uns de

1603.

Les Jesuites presentent requeste au Roy pour leur restablissement.

Le Roy les rétablit bien glorieusement.

de son Conseil. Il les restablit donc par un Edict qu'il fit verifier en Parlement, & fit abattre ensuite cette Pyramide, qui avoit esté dressée devant le Palais, en la place de la maison de Jean Chastel, sur laquelle il y avoit plusieurs écrits en vers & en prose tres-sanglans contre ces Peres. Ainsi leur banniſſement fut glorieusement reparé ; Sur tout, le Roy ayant retenu auprés de luy le Pere Coton en qualité de son Predicateur ordinaire, & de Confesseur & Directeur de sa conscience. Cela ne s'accomplit qu'en l'an mil six cens quatre.

1602. & 1603.

Il visite sa sœur à Nancy.

Il renouvelle alliance avec les Suisses, & les Grisons.

Dans ces deux années de mil six cens deux & mil six cens trois, nous avons encore à remarquer trois ou quatre choses importantes. La premiere, que le Roy au sortir de Mets alla à Nancy visiter sa sœur la Duchesse de Bar, laquelle mourut l'année suivante sans enfans. La seconde, qu'il renouvella l'alliance avec les Suisses, & à quelques mois de là avec les Grisons, nonobstant les obstacles que tascha d'y apporter le Comte de Fuentes Gouverneur du Milanois. La troisiéme, que s'en retournant à Paris, il receut la nouvelle de la mort d'Elizabeth Reine d'Angleterre,

Il apprend la mort d'Eli-

l'une

l'une des plus illustres & des plus heroïques Princesses, qui ayent jamais regné, & laquelle regit son Estat avec plus de conduite, & plus de vigueur, qu'aucun Roy de ses Predecesseurs n'avoit jamais fait.

zabeth Reine d'Angleterre. 1603.

Elle estoit fille du Roy Henry VIII, & de cette Anne de Boulen, pour l'amour de laquelle il avoit quitté Catherine d'Arragon, tante de l'Empereur Charles-Quint, sa premiere femme. Rien ne manqua au bon-heur de son Regne que la Religion Catholique, qu'elle bannit d'Angleterre; Et on eust pû luy donner le nom de Bonne aussi bien que celuy de Grande, si elle n'eust pas traitté si inhumainement, comme elle fit, sa cousine germaine Marie Stuart Reine d'Escosse, qu'elle tint dixhuit ans prisonniere, & puis luy fit couper la teste, à cause de quelques conspirations que les serviteurs & amis de cette pauvre Princesse avoient faites contre sa personne.

Elle avoit chassé la Religion Catholique d'Angleterre, & fait mourir Marie Stuart sa cousine.

Le fils de cette Marie nommé Jacques VI, Roy d'Escosse, estant le plus proche du sang d'Angleterre, comme petit fils de Marguerite d'Angleterre fille du Roy Henry VII, & sœur du Roy

Jacques VI, Roy d'Escosse, fils de Marie, succede au Royaume d'Angleterre.

1603. Roy Henry VIII, mariée à Jacques IV Roy d'Escosse, succeda à Elizabeth, qui avoit fait mourir sa mere. Il voulut s'appeller Roy de la Grand-Bretagne, pour unir sous un mesme titre les deux Couronnes d'Angleterre & d'Escosse; qui en effet ne sont qu'une mesme Isle, jadis appellée par les Romains, *Magna Britannia*.

Il n'estoit que Jacques I du nom entre les Rois d'Angleterre.

L'alliance d'un si puissant Roy pouvoit faire pancher la balance du costé qu'il se fust tourné, ou de France, ou d'Espagne: C'est pourquoy l'une & l'autre l'envoierent aussi-tost saluër par de magnifiques Ambassades, chacun taschant de l'attirer à soy. Ce fut Rosny, qui y passa de la part de Henry le Grand; Il obtint toutes les audiences qu'il voulut fort favorables, & la confirmation des anciens Traittez d'entre la France & l'Angleterre. L'Ambassadeur d'Espagne ne trouva pas tant de facilité en sa negotiation, les Anglois tinrent ferme. Il falut que le lieu du Traitté fust pris en Angleterre, que les Espagnols leur accordassent le commerce par toutes leurs terres, mesme aux Indes, & qu'ils leur donnassent liberté de conscience en Espagne; en sorte qu'ils ne seroient point

Ambassadeurs de France & d'Espagne pour avoir son amitié.

su-

sujets à l'Inquisition, ni obligez de saluër le Saint Sacrement par les ruës, mais seulement de se détourner. 1603. *La pieté cede à l'interest.*

La France estant dans une profonde Paix, tant au dehors par le renouvellement de ses alliances avec les Suisses & avec l'Angleterre, qu'au dedans par la découverte des conspirations, qui avoient esté entierement dissipées: le Roy jouïssoit d'un repos digne de ses travaux, & ses peines passées rendoient ses plaisirs plus doux. Il n'estoit pas neantmoins oiseux, on le voyoit toûjours dans l'occupation, & il s'employoit avec autant de soin à conserver la Paix, cette divine fille du Ciel, qu'il avoit apporté de courage & d'ardeur à faire la guerre. *Le Roy travaille à entretenir la Paix.*

On luy a souvent ouï dire, que " quand il eust pû rendre la Maison de " France aussi puissante en Europe, qu'- " est celle des Ottomans en Asie, & con- " querir en un moment tous les Estats " de ses voisins, il ne l'auroit pas voulu " faire au deshonneur de sa parole, obli- " gée à l'entretien de la Paix. " *Belles paroles, & bien dignes d'un Grand Roy.*

Ses plus ordinaires divertissemens pendant ce temps-là, estoient la chasse, & les bastimens; Il avoit des maneuvres en mesme temps à Sainte *Ses divertissemens.*

Croix

1603. Croix d'Orleans, à Saint Germain en Laye, au Louvre, & à la Place Royale.

Occupation de la Noblesse Françoise.

La Noblesse Françoise ayant la Paix, ne pouvoit aussi demeurer sans rien faire, les uns passoient le temps à la chasse, les autres auprés des Dames; quelques-uns à apprendre les belles lettres & les Mathematiques; d'autres à voyager dans les païs estrangers, & d'autres à continuer l'exercice de la guerre sous le Prince Maurice en Hollande. Mais plusieurs, à qui les mains demangeoient, & qui cherchoient à signaler leur valeur sans partir de leurs maisons, devenoient pointilleux, & pour le moindre mot, ou pour un regard de travers mettoient l'épée à la main. Ainsi la manie des duels entra bien avant dans les esprits des Gentilshommes; Et ces combats estoient si frequens, que la Noblesse versoit presque autant de sang sur le pré par ses propres mains, que les ennemis luy en avoient fait perdre dans les batailles.

Duels trop frequens.

Le Roy fait un Edict contre cette manie.

Le Roy pour cela fit un second Edict fort severe, qui defendoit les Duels, & confisquoit le corps & les biens de ceux qui se portoient sur le pré. D'abord cette defense refroidit un peu l'ardeur des plus échauffez : mais parce qu'il

qu'il donnoit souvent grace de ce crime, sa bonté ne pouvant la refuser à des gens qui l'avoient fidellement servi dans son besoin, il arriva que dans peu de temps le mal reprit son cours presque aussi fort comme auparavant. 1603.

Il fait des Ordonnances pour travailler aux mines d'or, d'argent & de cuivre.

Comme il recevoit de tous costez des avis pour accommoder & enrichir son Royaume, il apprit qu'il y avoit en divers endroits de la France d'assez bonnes mines d'or & d'argent, de cuivre & de plomb, & que si on y faisoit travailler, on n'auroit pas besoin d'en achepter des Estrangers; Que mesme quand il n'y auroit pas grand profit à les fouïller, on en tireroit toûjours cet avantage, que l'on y employeroit quantité de faineans, & aussi ceux des criminels, qui ne meritoient pas la mort, lesquels eussent pû y estre condamnez pour quelques années. Il fit donc un Edict, qui renouvelloit les anciennes Ordonnances touchant les Officiers, Directeurs, & Ouvriers des Mines; Et l'on commença d'y travailler dans les Pyrenées, où il est certain qu'il y en avoit autrefois d'or & d'argent, & qu'il y en a encore. De sorte que si on eust voulu continuer ce travail, il y a

1603. bien de l'apparence qu'on en euſt tiré de notables avantages ; Mais ou la negligence des Directeurs, ou leur peu d'intelligence, & d'ailleurs l'impatience des François, qui ſe rebutent auſſi-toſt ſi une choſe ne leur reüſſit pas avec facilité, le firent diſcontinuer.

On entreprend de faire joindre la Loire, & la Seine.

On en entreprit un autre de fort grande commodité pour Paris. C'eſtoit de joindre la riviere de Loire à la Seine par le canal de Briare. Roſny y faiſoit travailler avec beaucoup de dépenſe, & y employa prés de trois cens mille eſcus ; mais l'ouvrage fut interrompu, je ne ſçay pourquoy. On l'a repris ſous le Regne de Louïs XIII & amené à ſa perfection.

Autre deſſein de joindre les deux mers.

On en propoſa encore un autre, qui eſtoit de faire communiquer les deux mers, l'Ocean & la Mediterranée, en joignant enſemble la Garonne qui va dans l'Ocean, & l'Aude qui tombe dans la Mediterranée au deſſous de Narbonne, par des canaux qu'on devoit tirer par de petites rivieres, qui ſont entre ces deux grandes. Le païs de Languedoc offroit d'y contribuer ; Mais il ſe trouva des difficultez qui empeſcherent cette entrepriſe.

La

La navigation s'eſtant reſtablie par le bon ordre que le Roy avoit donné de tenir ſes coſtes en ſeureté, & de punir ſeverement les Pirates quand on les attrapoit, nos vaiſſeaux ne ſe contentoient pas de trafiquer aux lieux ordinaires, mais entreprenoient auſſi d'aller au nouveau monde, dont ils avoient preſque oublié la route depuis l'Admiral de Coligny. Un Gentil-homme Xaintongeois nommé du Gas, commença avec commiſſion du Roy les voyages de Canada, où depuis fut eſtabli le commerce des Caſtors, qui ſont des peaux d'un certain animal amphibie, preſque ſemblable aux Loutres de ce païs icy. 1603.

Navigation en Canada, & commerce des Caſtors.

Parmi tous ces eſtabliſſemens, il ne faut pas oublier ceux de quantité de nouvelles Compagnies Religieuſes, qui ſe firent dans Paris. On y vid pour la premiere fois des Recollets, qui eſt une branche de l'Ordre de Saint François d'une nouvelle reforme; Des Capucines, & des Feuïllantines; Des Carmelites, leſquelles y furent amenées d'Eſpagne; Des Carmes Deſchauſſez, qui vinrent auſſi du meſme païs; Des Freres de la Charité, vulgairement appellez Freres Ignorans, ve-

Eſtabliſſemens de Religieux & Religieuſes.

1603. venus d'Italie ; Et tous eurent bien-toſt baſti leurs Convens des aumoſnes & charitez des perſonnes devotes.

Au milieu de ce grand calme, dont le Roy jouïſſoit, & durant toutes ces belles occupations, qui eſtoient ſi dignes de luy, il ne laiſſoit pas de ſentir des chagrins & des ennuis qui le faſchoient fort. Il n'y en avoit point de plus cuiſant, ni de plus continuel, que celuy qui luy venoit de la part de ſa femme, & de ſes maiſtreſſes.

Le Roy donne Verneuïl à Mademoiſelle d'Entragues.

Nous avons veû comme Mademoiſelle d'Entragues l'avoit engagé. Il luy avoit donné la terre de Verneuïl prés de Senlis, & pour l'amour d'elle l'avoit erigée en Marquiſat. Depuis qu'il avoit eſté marié, il ne laiſſoit pas d'avoir le meſme attachement pour elle, de la mener en ſes voyages, & de la loger à Fontainebleau.

Elle mépriſoit & offenſoit la Reine.

Ces deſordres ſcandaleux offenſoient extrémement la Reine ; & d'ailleurs la fierté de la Marquiſe l'outrageoit furieuſement. Car elle parloit toûjours d'elle avec des termes, ou injurieux, ou mépriſans, juſqu'à dire quelquefois, que ſi on luy faiſoit juſtice, elle tiendroit la place de cette groſſe Banquiere.

La

La Reine aussi de son costé s'emportoit avec raison contre elle, & en faisoit ses plaintes à tout le monde. Mais ce n'estoit pas le moyen de gagner l'esprit du Roy, il eust mieux valu qu'elle eust sagement dissimulé son déplaisir, & que par ses caresses elle se fust renduë maistresse d'un cœur, qui luy appartenoit legitimement. Le Roy aimoit à estre flaté, il aimoit le doux entretien, & la complaisance, il se prenoit par la tendresse & par l'affection. Le filtre de l'amour est l'amour mesme; c'est ce qu'elle devoit employer auprés de luy, non pas les gronderies, les desdains, & les mauvais accueils, qui ne servent qu'à dégouster davantage un mari, & à luy faire trouver plus de plaisir dans les appas d'une maistresse, qui prend soin d'estre toûjours agreable & toûjours complaisante. Au lieu de tenir cette route, elle estoit toûjours en pique avec le Roy, elle l'aigrissoit à toute heure par des plaintes & par des reproches, & quand il pensoit trouver avec elle quelque douceur pour se délasser de ses grands travaux d'esprit, il n'y rencontroit que de l'amertume & du fiel. 1603.

Qui de son costé se rendoit fort fascheuse vers le Roy.

Elle avoit auprés d'elle une femme

1603. de chambre Florentine, fille de sa nourrice, nommée Leonora Galligay, creature extrémement laide, mais fort spirituelle, & qui avoit sceu si adroitement s'insinuer dans son cœur, & s'en emparer de sorte, qu'elle la gouvernoit tout-à-fait. On dit, je ne sçay ce qui en est, que cette femme craignant que la Reine sa maistresse ne l'aimast moins si elle aimoit parfaitement le Roy son mari, l'éloignoit de luy tant qu'elle pouvoit, afin de la posseder plus à son aise. Depuis, afin d'avoir un second dans ses desseins, elle se maria & épousa un Florentin domestique de la Reine, qui s'appelloit Conchini, un peu de meilleure extraction qu'elle, estant petit fils d'un Baptiste Conchini, qui avoit esté Secretaire de Cosme Duc de Florence.

Leonora & Conchini son mari l'entretenoient en ses mauvaises humeurs.

L'opinion commune est que ces deux personnes travaillerent conjointement tant que le Roy vescut, à entretenir des aigreurs dans l'esprit de la Reine, & à la rendre toûjours fascheuse & de mauvaise humeur envers luy; de sorte que sept ou huit ans durant, s'il y avoit un jour de calme & de plaisir dans ce ménage, il y en avoit dix de mécontentement & de fascherie. En cela

cela veritablement la faute du Roy estoit la plus grande, pource qu'il donnoit sujet à ces troubles, & que le mari estant, comme dit Saint Paul, le chef de la femme, doit luy donner l'exemple, & avoir plus estroite union avec elle. 1603.

Nous avons remarqué cela une fois pour toutes. Mais on ne sçauroit assez souvent faire cette reflexion, Que le "peché est la cause du desordre, & que "pour un petit plaisir, il cause mille "ennuis, & mille maux dés ce monde "icy mesme. Le Roy n'estant âgé "que de cinquante ans justement, commença d'avoir cette année quelques legeres atteintes de gouttes; qui peut-estre estoient les effets douloureux de son excessive volupté, aussi bien que de ses fatigues. 1604. *Les débauches du Roy luy causerent la goutte.*

Pour revenir à la Marquise, il arriva un jour que la Reine estant fort offensée de ses discours, la menaça qu'elle sçauroit bien reprimer sa méchante langue. La Marquise se mit à faire la triste, & la dolente, à fuir le Roy, & à luy faire entendre, qu'elle le supplioit de ne luy plus rien demander, pource qu'elle avoit peur que la con- *La Reine menace la Marquise de Verneüil.* *Laquelle prie le Roy de ne la plus voir.*

1604. continuation de ſes faveurs ne luy fuſt trop prejudiciable, à elle & à ſes enfans. Son deſſein eſtoit d'enflamer plus fort ſa paſſion en ſe monſtrant plus difficile. Or comme elle vid que ſon adreſſe n'avoit pas tout l'effet qu'elle eſperoit, & que d'ailleurs la colere de la Reine s'eſtoit accruë à tel poinct, qu'il y avoit en effet quelque danger pour elle & pour les ſiens: elle s'aviſa d'une autre choſe. D'Entragues ſon pere demanda permiſſion au Roy de l'emmener hors du Royaume, pour éviter la vengeance de la Reine. Le Roy luy accorda ſa demande plus facilement qu'elle ne penſoit, dont eſtant outrée au dernier poinct, ſon pere & le Comte d'Auvergne ſon frere uterin ſe mirent à traitter ſecretement avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour avoir retraite ſur les terres de ſon Roy, & ſe jetter entierement eux & les enfans entre ſes bras.

Et ſon pere luy demande congé de ſe retirer avec elle hors de France. Ils traittent avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour s'y retirer.

L'Ambaſſadeur crut que cette affaire ſeroit fort avantageuſe à ſon Maiſtre, & qu'en temps & lieu il ſe pourroit ſervir de cette promeſſe de mariage, que le Roy avoit donnée à la Marquiſe. Ainſi il leur accorda facilement tout ce qu'ils demanderent, & y

ajoûta

ajoûta toutes les belles promesses, dont des esprits foibles & legers se peuvent enyvier. 1604.

Le Roy leur avoit accordé permission de se retirer hors de France sans emmener pourtant les enfans, dans la croyance qu'il avoit qu'ils iroient en Angleterre devers le Duc de Lenox, & le Comte d'Aubigny de la Maison de Stuart, qui estoient leurs proches parens; mais lors qu'il eut appris qu'ils meditoient leur retraite en Espagne, il resolut de les en empescher; & premierement d'y employer les voyes de douceur. Il manda donc le Comte d'Auvergne, qui estoit lors à Clermont assez aimé dans la Province, pour croire qu'il y pouvoit demeurer en seureté. Il refusa de venir, qu'auparavant il n'eust son abolition seellée en bonne forme de tout ce qu'il pourroit avoir fait. C'estoit une sorte de nouveau crime de capituler avec son Roy; Toutefois il la luy envoya, mais avec cette clause, *qu'il se rendroit aussi-tost auprés de luy.*

Le Roy resout de les en empécher.

Pour cet effet il mande le Comte d'Auvergne, qui est à Clermont, & qui refuse de venir.

Sa défiance ne luy permit pas d'obeïr à cette condition: il demeura dans la Province, où il se tenoit sur ses gar-

1604. des avec toutes les precautions imaginables. Neantmoins il ne put estre si fin que le Roy ne le fist attraper, & par un artifice assez grossier. Il estoit Colonel de la Cavalerie Françoise, on le pria d'aller voir faire monstre à une Compagnie du Duc de Vendosme. Il y alla bien monté se tenant assez éloigné pour n'estre pas envelopé; Neantmoins d'Eurre Lieutenant de cette Compagnie, & Nerestan l'abordant pour le saluër, montez sur des bidets de peur de luy donner du soupçon, mais avec trois soldats déguisez en laquais, le jetterent à bas de son cheval, & le firent prisonnier. On l'amena aussi-tost à la Bastille, où il fut saisi d'une extréme frayeur, quand il se vid logé en la mesme chambre, où avoit esté le Mareschal de Biron son grand ami.

Il est arresté prisonnier & mené à la Bastille.

D'Entragues, & la Marquise sont aussi arrestez.

Incontinent aprés le Roy fit aussi arrester d'Entragues, qui fut mené à la Conciergerie, & la Marquise, qui fut laissée dans son logis sous la garde du Chevalier du Guet. Puis desirant faire connoistre par des preuves bien publiques la mauvaise intention de l'Espagnol, qui seduisoit ses Sujets, & qui excitoit & fomentoit à tout pro-

pos

pos des conspirations dans son Estat, il remit les prisonniers entre les mains du Parlement. Lequel les ayant convaincus d'avoir comploté avec l'Espagnol, declara par un Arrest du premier de Fevrier le Comte d'Auvergne, Entragues, & un Anglois nommé Morgan, qui avoit esté l'entremetteur de cette belle negotiation, criminels de leze-Majesté, & comme tels les condamna à avoir la teste tranchée; La Marquise à estre conduite sous bonne garde en l'Abbaye des Religieuses de Beaumont prés de Tours pour y estre recluse; Et que cependant il seroit plus amplement informé contre elle, à la requeste du Procureur General. 1604.

Arrest du Parlement contre eux.

La Reine n'avoit point épargné ses sollicitations pour faire donner cet Arrest, croyant que l'execution satisferoit son ressentiment; mais la bonté du Roy se trouva plus grande que sa passion. L'amour qu'il avoit pour la Marquise n'estoit pas si fort esteint, qu'il put se resoudre à sacrifier celle qu'il avoit adorée: Il ne voulut pas qu'on leur prononçast l'Arrest; & à deux mois & demi de là, sçavoir le quinziéme d'Avril, il commua par des Lettres du grand seau la peine de mort du

Le Roy leur pardonne, & fait justifier la Marquise.

1604. Comte d'Auvergne, & du Seigneur d'Entragues en une prison perpetuelle, & celle de Morgan en un banniſſement perpetuel. Quelque temps aprés il changea encore la prison d'Entragues au ſejour de ſa maiſon de Malles-herbes en Beauſſe. Il permit auſſi à la Marquiſe de ſe retirer à Verneuïl; & ſept mois s'eſtant paſſez ſans que le Procureur General euſt trouvé aucune preuve contre elle, il la fit declarer entierement innocente du crime dont elle avoit eſté accuſée.

Mais le Comte d'Auvergne demeure à la Baſtille, & eſt dépouillé de ſa Comté.

Il n'y eut que le Comte d'Auvergne, qui eſtant le plus à craindre, fut le plus mal traité: car non ſeulement le Roy le retint priſonnier à la Baſtille, où il croupit douze ans durant, mais encore luy fit oſter la proprieté de la Comté d'Auvergne. Il en portoit le titre, & en jouïſſoit en vertu de la donation, que le Roy Henry III luy en avoit faite.

La Reine Marguerite nouvellement revenuë à la Cour, ſouſtint que cette donation ne pouvoit eſtre valable, pource que le Contract de Mariage de Catherine de Medicis leur mere, à laquelle cette Comté appartenoit, portoit ſubſtitution de ſes biens, & cette ſubſti-

ſubſtitution, diſoit-elle, s'eſtendoit aux filles au defaut des maſles; partant cette Comté luy revenoit aprés la mort du Roy Henry III, & il n'avoit pû la donner à ſon prejudice. 1604.

Le Parlement ayant écouté ſes raiſons, & veû ſes preuves, caſſa la donation faite par Henry III, & luy adjugea la Comté. En recompenſe de cette obligation & de beaucoup d'autres qu'elle avoit au Roy, elle fit une donation entre vifs de tous ſes biens à Monſieur le Daufin, s'en reſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant.

Laquelle eſt adjugée à la Reine Marguerite; qui donne ſes biens au Daufin.

Le Comte d'Auvergne ainſi dépouïllé demeura dans la Baſtille juſqu'en l'an mil ſix cens ſeize, que la Reine Marie de Medicis, ayant beſoin de luy durant quelques brouïlleries, le delivra de là, & le fit juſtifier. Elle voulut meſme qu'on tiraſt des Regiſtres du Parlement, & du Greffe l'Arreſt & les Informations, qui euſſent conſervé la memoire de ſon crime. Voilà comme le temps amene toutes choſes, & comme il change les plus grandes haines en grandes affections, de meſme qu'il change les plus fortes affections en des haines mortelles.

En approfondiſſant le complot que

On découvre

les menées du Mareschal de Bouillon. le pere de la Marquise avoit fait avec les Espagnols pour leur livrer sa fille & ses enfans, on découvrit aussi les menées du Duc de Bouïllon; qui desormais estoit le seul, qui pouvoit faire de la peine au Roy dans son Royaume.

1604.

Le Roy luy avoit fait de grands biens, & il avoit aussi tres-bien servi le Roy. Il est constant que ce grand Prince luy avoit fait des biens tres-considerables, luy ayant donné le baston de Mareschal de France, & procuré le mariage de l'heritiere de Sedan. Aussi ce Seigneur l'avoit tres-bien servi dans ses plus grandes necessitez; mais depuis qu'il le vid converti à la Foy Catholique, il diminua beaucoup de son affection, & estant meu en partie de zele pour sa fausse Religion, en partie d'ambition, il conceut de vastes desseins de se faire Chef & Protecteur du Parti Huguenot, & sous ce pretexte, de se rendre maistre des Provinces de delà la Loire. On croit que pour cela il avoit fort aidé à échauffer l'esprit du Mareschal de Biron, & qu'il avoit fait un Traitté avec l'Espagnol, qui luy devoit fournir de l'argent à souhait, mais non pas des troupes, de peur de le rendre odieux aux Protestans.

Mais depuis la Il n'estoit que trop visible, que depuis

puis la conversion du Roy, il avoit travaillé sans cesse à entretenir des défiances, & des mécontentemens dans les esprits des Huguenots, & à les unir & rallier tous ensemble, afin qu'ils fissent corps; se persuadant que ce corps voudroit avoir nécessairement une teste, & qu'il n'en pouvoit choisir une autre que luy. Voilà pourquoy il s'estoit fait tant d'Assemblées, & de Synodes particuliers & generaux de ceux de la Religion, où l'on n'entendoit que des plaintes & des murmures contre le Roy, lequel ils fatiguoient sans cesse de nouvelles demandes, & requestes.

conversion du Roy, il excitoit les Huguenots contre luy, & se vouloit faire Chef de Parti. 1604.

Outre cela, on sceut que ce Duc avoit des emissaires & des serviteurs dans la Guyenne, & particulierement dans le Limousin, & dans le Quercy, qui cabaloient parmi la Noblesse, distribuoient de l'argent, prenoient le serment de ceux qui luy promettoient service, & avoient formé des entreprises sur dix ou douze villes Catholiques.

Ses emissaires taschent de former un Parti en Guyenne.

Le Roy jugeant qu'il faloit couper la racine du mal avant qu'il s'estendist plus au loin, & ne sçachant pas mesme jusques où il s'étendoit, resolut d'y

1604. d'y aller porter le remede luy-meſme. Il partit de Fontainebleau au mois de Septembre, ayant envoyé devant Jean-Jacques de Meſmes Seigneur de Roiſſy, qui alla à Limoges pour faire le procés aux coupables.

Le Roy y va pour empécher leurs deſſeins.

Toute cette conſpiration ſe diſſipe.

Auſſi-toſt toute cette conſpiration s'en alla en fumée; Les plus aviſez vinrent au devant du Roy ſe jetter à ſes pieds; L'Intendant meſme du Duc de Bouillon ayant avis qu'il y avoit ordre de l'arreſter, apporta ſa teſte au Roy, & luy dit tout ce qu'il ſçavoit, & tout ce qu'il ne ſçavoit pas. Les autres s'enfuirent hors du Royaume, ou ſe cacherent. Cinq ou ſix malheureux ayant eſté pris, furent décapitez à Limoges, leurs teſtes plantées ſur le haut des portes, & leurs corps reduits en cendres, qui furent jettées au vent. Trois ou quatre autres ſouffrirent meſme ſupplice en Perigord. Il y en eut dix ou douze des plus conſiderables condamnez par contumace & effigiez, entre autres la Chappelle-Biron, & Giverſac de la Maiſon de Cugnac. Mais dans toutes ces procedures il ne ſe trouva aucunes preuves par écrit, ni meſme aucune depoſition bien formelle contre le Duc de Bouïl-

Punition de quelques coupables.

lon;

lon ; tant il avoit finement & adroitement conduit toute cette trame. 1604.

Avant ces executions le Roy ayant fait son entrée à Limoges, s'en retourna à Paris. Il souhaitoit avec passion qu'aprés cela le Duc de Bouïllon se reconnust, & s'humiliast. Car s'il demeuroit sans repentance, il estoit obligé de le pousser à bout; & s'il entreprenoit de le pousser, il offensoit tout ce grand corps des Protestans, qui estoient ses fideles Alliez. Il employa donc sous-main tous les moyens dont il se put aviser, pour le porter à avoir recours à sa clemence, plûtost qu'à l'interceſſion des Estrangers; laquelle ne peut agréer à un Souverain, pour son Officier & son Sujet. Le Duc desiroit encore plus que luy se tirer de cet embarras: mais il croyoit ne pouvoir trouver de seureté à la Cour, parce que Rosny, qui n'estoit pas son ami, & qui avoit quelque jalousie de le voir plus autorisé que luy dans le Parti Huguenot, avoit beaucoup de credit auprés du Roy. Tellement qu'aprés diverses entremises & negotiations, le Roy se resolut de l'aller chercher à Sedan avec une armée.

Le Roy retourne à Paris.

Il tasche de faire humilier le Duc de Bouïllon, mais inutilement.

Il se resout d'assieger Sedan.

Rosny travailloit avec beaucoup de cha-

Rosny fait tous

les preparatifs neceſſaires pour cela. 1604.

chaleur aux preparatifs de cette expedition. Le Roy ſe confioit en luy, & en l'honorant deſiroit témoigner aux Huguenots, que s'il attaquoit le Duc de Bouïllon, ce n'eſtoit point à leur Religion qu'il en vouloit, mais à la rebellion. Pour ce ſujet il luy erigea la terre de Sully en Duché & Pairie; Ce qui fera que nous l'appellerons deſormais le Duc de Sully. Son ſentiment eſtoit que le Roy pouſſaſt vivement le Duc de Bouïllon. Villeroy & les autres eſtoient d'un contraire avis; Ils ne vouloient point que l'on hazardaſt le ſiege de Sedan, dautant que la longueur de cette entrepriſe euſt peut-eſtre réveillé diverſes factions aux autres coins du Royaume, & euſt donné le temps aux Eſpagnols d'attaquer la frontiere de Picardie, au Savoyard mal-content de ſe jetter avec les forces du Milanois ſur la Provence deſarmée, & aux Huguenots & aux Proteſtans d'Allemagne d'accourir au ſecours de leur ami.

Le Roy erige Sully en Duché.

Inconveniens qu'il y avoit d'aſſieger Sedan.

Le Roy aime mieux recevoir ce Duc en grace.

Le Roy prevoyoit bien tous ces inconveniens: c'eſt pourquoy s'eſtant avancé juſques à Donchery durant l'abſence de Sully, qui eſtoit allé querir de l'artillerie, il traitta avec le Duc de Bouïl-

Bouillon, & le receut en grace, moyennant qu'il s'humiliaſt devant ſa Majeſté, qu'il le receuſt dans la ville de Sedan, & qu'il luy remiſt le chaſteau, pour le tenir avec telle garniſon qu'il luy plairoit quatre ans durant. 1604. *A quelles conditions.*

C'eſtoient-là les conditions publiques; mais par les articles ſecrets, le Roy promettoit de n'eſtre que peu de jours dans Sedan, & de ne mettre que cinquante hommes dans le chaſteau, qui en ſortiroient incontinent à la tres-humble ſupplication que le Duc luy en feroit. Toutes ces choſes s'executerent fidellement, & ſans aucune défiance de part & d'autre. Le Duc vint trouver le Roy à Donchery, où il le ſupplia de luy vouloir pardonner. Le Roy le receut auſſi bien que s'il n'euſt jamais failli, & cinq ou ſix jours aprés il entra dedans Sedan, & y en ſejourna trois ſeulement, puis retourna à Paris. Le Duc l'accompagna juſques à Mouſon, & ne paſſa pas plus outre: mais quelques jours aprés, lors qu'il eut appris que le Parlement avoit verifié ſon abolition, dans laquelle ſes amis qui avoient eſté condamnez par defaut à Limoges, eſtoient auſſi compris, il ſe rendit à la Cour, *Le Duc demande pardon au Roy, qui entre dans Sedan, & puis vient à Paris.*

1604. Cour, où il receut plus d'honneur & de careſſes que jamais. C'eſtoit la ma-

Grand exemple de generoſité de noſtre Prince.

„ niere de ce grand Roy; Il avoit un „ cœur de Lion contre les orgueil- „ leux & contre les rebelles; mais il „ ſe plaiſoit à relever avec une bonté „ ſans pareille ceux qu'il avoit terraſ- „ ſez, lors que leurs ſoûmiſſions les „ rendoient dignes de recevoir ſa gra- „ ce. Auſſi le Duc de Bouïllon, qui connoiſſoit parfaitement ſon naturel, (car ils avoient veſcu & fait la guerre fort long-temps enſemble) ne manqua pas de ſe conduire en cette conjoncture avec toute la prudence, & toute la ſouppleſſe, dont un habile homme, comme luy, eſtoit capable.

Nonobſtant cela, ſon Regne eſt traverſé de mille conſpirations.

Nonobſtant cette grande generoſité, & bonté du Roy, ſon Regne ne laiſſoit pas d'eſtre traverſé par des infidelitez & par des conſpirations incroyables. Telle fut la trahiſon de l'Oſte, l'entrepriſe ſur la ville de Marſeille par Merargues, & une autre ſur Narbonne & ſur Leucate par les Luquiſſes.

Trahiſon de l'Oſte.

L'Oſte eſtoit Commis de Villeroy & ſon filleul, l'employ qu'il avoit auprés de luy eſtoit de déchiffrer les dépeſches. Ce malheureux faiſoit ſçavoir

tout

tout le secret des affaires du Roy à quelques gens du Conseil d'Espagne, qui l'avoient corrompu moyennant douze cens escus de pension, qu'on luy avoit promis pendant qu'il estoit en ce païs-là avec l'Ambassadeur Rochepot. Sa meschanceté estant découverte, il s'enfuit, & comme les Prevosts des Mareschaux le poursuivoient, il se noya dans la riviere de Marne prés le bac du Fay. On peut juger si Villeroy, dont la fidelité demeuroit par là exposée aux justes soupçons du Roy, & aux médisances de ses ennemis, en eut un sensible déplaisir. Il eust eu sans doute beaucoup de peine à se laver de cette affaire, quelque innocent qu'il fust, si le Roy qui le vid dans une affliction extraordinaire, n'eust eu la bonté de le visiter luy-mesme, de luy porter de la consolation, & de le justifier par cet honneur de toutes les calomnies, que ses envieux semoient contre luy. 1605.

1605. Trahison de Merargues.

Merargues estoit un Gentil-homme Provençal de fort bonne Maison, lequel ayant asseurance d'estre Viguier de Marseille l'année suivante, avoit promis de livrer la ville aux Espagnols durant sa Viguerie. Il fut si imprudent

&

1605. & si fou, que de découvrir son dessein à un forçat des Galeres de Marseille, lequel en donna avis à la Cour, afin peut-estre d'obtenir sa liberté. Sur cet avis on épia si soigneusement Merargues, qui estoit pour lors à Paris, qu'on le trouva conferant avec le Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne, & parlant si haut, qu'on entendit presque tout ce qu'ils disoient. On le fouïlla, & on trouva sous les plis de sa jarretiere, un memoire contenant le plan de son entrepriſe. Il fut arresté, & eut la teste tranchée par Arrest du Parlement de Paris du dix-neufiéme Decembre. Son corps fut écartelé, les quartiers attachez à des poteaux devant les portes de la ville, & sa teste portée à Marseille, pour y estre plantée au bout d'une picque sur une tour d'une des principales portes. Le Secretaire de l'Ambassadeur fut arresté aussi bien que luy, & eust couru grand risque, si le Roy y eust voulu aller aussi viste comme luy conseilloient ceux, qui desiroient la rupture avec l'Espagne.

On le surprend conferant avec le Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne.

Sa punition.

On arreste aussi le Secretaire de l'Ambassadeur.

On discourt diversemẽt sur les droits des

Cette rencontre donna sujet aux Politiques de discourir diversement sur les droits des Ambassadeurs, & de leurs

gens.

gens. Mais Henry le Grand decida luy-meſme la queſtion de cette ſorte. Les Ambaſſadeurs, diſoit-il, ſont ſacrez par le droit des Gens; Or ils le violent les premiers quand ils trament quelque trahiſon contre l'Eſtat, ou contre le Prince auprés duquel leur maiſtre les a envoyez; Par conſequent ce droit ne les doit point mettre à couvert de la recherche & de la punition. D'ailleurs il n'eſt point à preſumer qu'ils ſoient Ambaſſadeurs, & qu'ils repreſentent le Souverain qui les envoye, lors qu'ils font des laſchetez & des infidelitez, leſquelles il ne voudroit pas faire, ni avouër. Toutefois il y a plus de generoſité à n'uſer point en cela de la derniere rigueur, mais de ſe reſerver cet avantage de les pouvoir chaſtier ſans le faire. Et à ce propos, comme il ſçavoit aſſez bien l'Hiſtoire, il alleguoit cet exemple du Senat Romain, lequel ayant découvert que les Ambaſſadeurs des Allobroges eſtoient impliquez dans la furieuſe conſpiration de Catilina, ſe contenta de leur commander qu'ils euſſent à ſortir de la ville. Ce fut là ſon ſentiment; Et comme il ſuivoit toûjours les maxi-

Ambaſſadeurs. 1605. Le Roy en decide luy-meſme la queſtion.

Il defend qu'on ne

mes

procede contre le Secretaire. 1605.

mes les plus genereuſes, il defendit qu'on ne procedaſt point contre le Secretaire de l'Ambaſſadeur, auquel les Juges alloient donner la queſtion.

L'Ambaſſadeur fait beaucoup de bruit, & menace du reſſentiment de ſon Maiſtre.

Cependant l'Ambaſſadeur penſant couvrir cette perfidie à force de crier bien haut, vient ſe plaindre à luy qu'on avoit violé le droit des Gens, & la dignité de l'Ambaſſade, proteſtant que le Roy ſon Maiſtre en auroit le reſſentiment, que doit avoir un grand Prince offenſé. Le Roy luy répondant avec une ſage froideur, luy repreſenta ce que ſon Secretaire avoit fait avec Merargues. L'Ambaſſadeur ne voulant pas avouër ſon homme, ni approuver ſon action, tourna l'affaire d'un autre biais, & ſe plaignit que le Roy avoit le premier fait infraction au Traitté de Vervin, puiſqu'il aſſiſtoit les Hollandois d'hommes & d'argent. Le Roy repliqua que pour les hommes, ils n'y alloient point par ſes ordres, & qu'il y avoit des François au ſervice de l'Archiduc, auſſi bien qu'au ſervice des Hollandois; Mais pour ſon argent, qu'il eſtoit en ſon pouvoir d'en faire ce qu'il luy plairoit; & de le preſter, ou

Le Roy luy répond fort froidement, & luy rend ſon Secretaire, comme il avoit reſolu auparavant.

de

de le donner sans qu'on y pust trouver à dire. L'Ambassadeur s'échauffa fort, & il y eut des paroles bien hautes de part & d'autre. Enfin le Roy luy fit rendre son Secretaire, comme il l'avoit resolu dés auparavant qu'il luy en parlast. 1605.

Quant aus Luquisses, c'estoient deux freres Genois d'extraction, qui avoient fait marché avec le Gouverneur de Perpignan de luy livrer Narbonne & Leucate. Il est certain qu'il n'estoit pas en leur pouvoir d'executer ce dessein, & qu'il y avoit plus de mauvaise volonté en eux, que de danger que la chose reüssist ; Neantmoins ils furent pris & menez à Thoulouse, où le Parlement les envoya l'un & l'autre au gibet. *Trahison des Luquisses.*

Il sembloit que non seulement la malice des hommes conspirast alors contre la France, mais aussi la folie. Car le mesme jour que Merargues fut executé, un malheureux fou attenta sur la personne sacrée du Roy, se jettant sur luy une dague à la main, comme il passoit à cheval sur le Pont-neuf en revenant de la chasse. Les Valets de pied de sa Majesté y ayant accouru, luy firent lascher prise, & l'eussent *Un fou attente sur la personne du Roy.*

1605. assommé sur le champ, sans la defense du Roy, qui le fit mener en prison au For-l'Evesque. Il s'appelloit Jean de l'Isle natif de Vineux prés de Senlis. Il fut aussi-tost interrogé par le President Janin, qui n'en put jamais tirer aucune réponse raisonnable: car il estoit tout-à-fait hors du sens. Il croyoit estre Roy de tout le monde, & disoit que Henry IV ayant usurpé la France sur luy, il le vouloit chastier de sa temerité. Sur cela le Roy jugeant qu'il estoit assez puni par sa folie, commanda qu'on luy fist seulement garder la prison, où il mourut peu de temps aprés.

Ceux qui vouloient la guerre, aigrissoient fort l'esprit du Roy sur toutes ces conspirations.

Ceux qui desiroient la guerre ne perdoient point l'occasion d'irriter l'esprit du Roy sur toutes ces conjurations & entreprises des Espagnols. Ils luy remonstroient qu'il n'en devoit point attendre d'autres de ses ennemis perpetuels; Qu'ayant fait tous leurs efforts pour l'empescher de parvenir à la Royauté, ils les continuoient toûjours pour attenter sur son repos & sur sa vie; Que leurs embusches estoient plus à craindre dans la Paix que dans la guerre; Qu'il faloit rompre avec eux, parce qu'ils auroient moins de moyens de luy mal-faire, quand ils ne seroient

plus

plus dans les entrailles de son Estat ; Qu'il y avoit plus d'avantage d'agir avec eux à force ouverte, que non pas de démesler toutes les menées & pratiques, qu'ils tramoient sous le manteau de paix & d'amitié. Ils luy representoient avec cela le mauvais estat des affaires de l'Espagne, qui s'estant toute épuisée d'argent dans les guerres des Païs-Bas, avoit esté contrainte d'avoir recours à des moyens extraordinaires pour en recouvrer. Mais sur tout ils n'oublioient pas de luy mettre devant les yeux les grandes & avantageuses qualitez qu'il avoit par dessus Philippe III son adversaire; dautant que l'on se porte bien plus facilement à attaquer un homme lors qu'on le mépriſe & qu'on le croit le plus foible. 1605.

Ils luy donnoient mesme du mépris pour Philippe III Roy d'Espagne.

Je diray à ce propos, que ce Roy là, quoy qu'il eust l'esprit assez éclairé, & que les soins du Roy Philippe II son pere, tres-grand Politique, luy eussent donné toutes les connoissances necessaires pour gouverner: neantmoins par une certaine timidité, & par une défiance de luy-mesme, trop ordinaire à beaucoup de Grands, fuyant le travail & la peine, il s'estoit entierement déchargé du Gouvernement sur le

Quel estoit ce Prince.

1605. Marquis de Denia, lequel il fit bientoſt Duc de Lerme. Il ſeroit mal-aiſé d'exprimer combien celuy-ci ſe rendit odieux, & combien l'autre fut peu eſtimé tandis que cela dura. Car enfin Dieu fit la grace à ce jeune Prince de luy déſiller les yeux : Il briſa ſes chaiſnes ; & celuy qui s'eſtoit rendu comme ſon maiſtre, crut ne pouvoir ſe mettre mieux à couvert de toutes les diſgraces qui luy pouvoient arriver, qu'en ſe faiſant d'Egliſe & Cardinal.

Belle & utile reflexion.

Peut-on, en paſſant, faire quelque reflexion ſur le pitoyable eſtat, où ſe met un Souverain, qui pour ne ſe pas conduire comme il doit, tombe neceſſairement dans le mépris & „ dans l'averſion de ſes Sujets ? Sans „ doute que le plus grand malheur qui „ luy puiſſe arriver, eſt d'eſtre regar- „ dé comme inferieur & ſujet à un „ autre ; D'avoir les oreilles bouchées „ à toutes les voix de ſon peuple, qui „ luy crie de tous coſtez, *Gouvernez* „ *nous* ; Et de s'en rapporter plûtoſt à cinq ou ſix laſches flatteurs, „ qui luy font acroire qu'il eſt le Maiſtre, quoy qu'en effet il n'en faſſe „ aucune fonction, que non pas à „ la verité, & au ſentiment de tout

ſon

son Royaume. Que s'il desire sça- " 1605.
voir & connoistre au vray s'il est le "
Souverain, ou non, il n'a qu'à re- "
garder sans se flatter, si c'est luy qui "
donne les charges de son propre "
mouvement; si c'est luy qui choisit "
les personnes, si les Officiers qu'il a "
autour de luy sont de sa main; s'il se "
fait des creatures; s'il a jamais dit "
une bonne fois *je veux* dans quel- "
que affaire d'importance; s'il se "
void toûjours suivi & accompagné "
des Grands; si ceux qui ont des affai- "
res, qui cherchent des emplois, & "
qui ont besoin de faveur, sont dans "
son antichambre; à qui enfin dans "
son Royaume on rend plus de re- "
spect & plus d'assiduité; Et alors il "
connoistra clairement qui est celuy "
qui regne. Mais ce n'est pas assez que "
de connoistre ce qui en est, il faut à "
l'exemple de Philippe III, dont nous "
venons de parler, faire un effort "
pour se mettre en possession de son "
autorité. C'est en cela que consiste " *En quoy consiste principalement le courage d'un Souverain.*
principalement le courage d'un Sou- "
verain. Car en quoy sçauroit-il "
mieux faire connoistre sa fermeté & "
sa vigueur, qu'à prendre le rang & le "
pouvoir que Dieu luy a donné? N'est- "

1605. „ ce pas le vray poinct d'honneur
„ pour un Roy, que de maintenir en
„ ſa perſonne les droits de la Royauté?
„ Sans mentir il y a plus de laſcheté &
„ plus de honte pour un Souverain, de
„ ſe ſoûmettre à celuy, qui devroit eſtre
„ ſoûmis à ſes volontez, que de fuir un
„ jour de combat devant les ennemis.
„ Car les plus braves quelquefois laſ-
„ chent le pied; & le courage d'un
„ Roy conſiſte beaucoup moins à
„ combattre de ſa main, qu'à gouver-
„ ner de ſa teſte. Que luy ſert de vain-
„ cre ſes ennemis, s'il ſe void au deſ-
„ ſous de ſon Sujet, qui ſous pretexte
„ de le ſervir, le reduit luy & ſon Eſtat
„ dans les liens, & qui oſe ſe reveſtir de
„ toute la gloire & de tout l'avantage
„ du commandement, en luy faiſant
„ croire, que c'eſt pour le ſoulager du
„ fardeau?

Quelle eſtoit la bonté de Henry le Grand.

Noſtre Henry n'eſtoit pas de meſme. Sa bonté eſtoit extréme, mais elle n'eſtoit point faineante, ni timide; ſes lumieres & ſes connoiſſances point inutiles, mais toûjours laborieuſes & agiſſantes. Rien n'eſtoit au deſſus de luy que Dieu meſme; rien à coſté de luy que la Juſtice & la Clemence ſes deux plus fidelles Conſeilleres. Le plus hardi

de

de ses Ministres trembloit quand il luy voyoit tant soit peu froncer le sourcil. Toutes familiaritez cessoient, & chacun se tenoit bas quand il prenoit le ton de Maistre. 1605.

Or ce grand Roy conservant ainsi l'éclat de sa Majesté, il ne faut point s'estonner s'il s'estimoit au dessus de Philippe III, qui pour lors se laissoit entierement gouverner. Ainsi parce qu'on sçavoit qu'il connoissoit son defaut, on croyoit qu'il seroit plus facilement persuadé de luy faire la guerre. En effet il y estoit assez resolu; Et aprés tant d'injures qu'il avoit receuës des Espagnols, son ressentiment n'avoit pas grand besoin d'y estre poussé. Toutefois avant que de s'engager en une si grande entreprise, il vouloit prendre toutes ses mesures si exactement, & amasser tant d'argent, d'artillerie, & de munitions, garnir si bien ses places frontieres, donner si bon ordre au dedans de son Estat, s'asseurer de tant d'amis & Alliez, lever de si puissantes armées, & enfin faire sa partie si forte, que le succés n'en fust nullement douteux, & qu'en choquant cette ambitieuse Puissance, il fust asseuré de la terrasser. Voilà pourquoy

Il eust bien voulu faire la guerre aux Espagnols.

Mais il ne jugea pas à propos de se haster.

1605. il ne jugea pas à propos de se tant hâter.

Il se rend l'arbitre des differens de la Chrestienté.

Cependant il ne negligeoit pas les autres moyens d'acquerir de la reputation, & ne tenoit pas moins glorieux de faire éclater son nom, par la sagesse de ses conseils, que par la force de ses armes. Par la derniere il avoit esté victorieux des rebelles & des Espagnols; Par l'autre il se rendit l'arbitre des plus grands differens de la Chrestienté, & s'acquit une superiorité d'autant plus noble, qu'on la luy deferoit sans contrainte.

1606. *Après la mort de Clement VIII fait élire Leon XI, qui meurt bien-tost, & Paul V luy succede.*

Le Pape Clement VIII estant mort sur la fin de l'année mil six cens cinq, il voulut employer son credit pour faire un Pape de ses amis. Le Cardinal de Joyeuse son Ambassadeur, & ses autres Agens y travaillerent si bien, qu'ils firent tomber les suffrages sur Alexandre de Medicis, qu'on nommoit le Cardinal de Florence. Il prit le nom de Leon XI. Mais il mourut au bout de dix-sept jours; & ce fut à recommencer. Le Roy ne voulut pas qu'on se mist davantage en peine d'en faire élire un autre, & declara que la France n'y prenoit point d'autre interest, sinon qu'on choisist un homme

me de bien. Le conclave en ſuite élut le Cardinal Bourgheſe, qui fut nommé Paul V. 1606.

Un grand different s'allume entre Paul V. & les Veniciens.

Dans les premieres années de ſon Pontificat il ſe ralluma un grand different, qui avoit commencé ſous ſes predeceſſeurs : lequel euſt mis le feu aux quatre coins de l'Italie, & peut-eſtre à toute la Chreſtienté, ſi noſtre Henry n'euſt pris le ſoin de l'éteindre. Je vous en vay dire le ſujet.

La Republique de Veniſe avoit autrefois fait des Ordonnances, qui bornoient les acquiſitions des Religieux.

La Seigneurie de Veniſe avoit autrefois fait une Ordonnance ou Decret, qui defendoit aux Moines d'acquerir des terres dans ſon domaine au deſſus de la valeur de vingt mille ducats, & enjoignoit à quiconque en avoit acquis au deſſus de cette ſomme, de remettre le ſurplus à la Seigneurie, laquelle luy rembourſeroit le prix & les ameliorations qu'il y auroit faites. Suivant les traces de cet ancien Decret, elle en fit un autre, qui defendoit de fonder ni baſtir de nouvelles Egliſes, Convens, & Monaſteres, ſans permiſſion expreſſe de la Seigneurie, à peine de banniſſement, & de confiſcation du fonds & des baſtimens.

Il eſtoit veritablement de la fonction & charge des Eveſques d'em- "

1606. „ pescher cette grande multiplication „ de Convens ; mais par negligence, ou par trop de facilité, ils en donnoient tout autant de permissions qu'on leur en demandoit: de sorte que la Republique au defaut des Prelats, se trouva contrainte d'y mettre la main elle-mesme. Autrement il fust arrivé bientost que toutes leurs villes n'eussent plus esté que Convens, & Eglises, & que tous leurs revenus, qui doivent porter les charges de l'Estat, & qui servent à la nourriture des gens mariez, lesquels fournissent des Soldats, des Marchands, & des Laboureurs, n'eussent plus servi qu'à l'entretien des Religieux & des Religieuses.

Elle en fait encore d'autres.

La Seigneurie fit donc encore un autre Decret, qui interdisoit toute acquisition de biens immeubles aux Ecclesiastiques, si la permission du Senat n'y intervenoit. Et au mesme temps il arriva qu'un certain Abbé, & un Chanoine accusez de crimes atroces dans les terres de la Seigneurie, furent empriſonnez de l'autorité de la Justice seculiere; Ce qui passe pour un grand attentat delà les monts, parce que les Ecclesiastiques y sont en possession de n'estre point justiciables des seculiers.

Or

Or Paul V à son avenement au Pontificat, ne pouvant dissimuler, disoit-il, toutes ces entrepriſes de l'Eſtat ſeculier ſur les Eccleſiaſtiques, dépeſcha en meſme temps deux Brefs à ſon Nonce de Veniſe; L'un contenant la revocation des Decrets faits par la Seigneurie touchant l'acquiſition des biens temporels; L'autre ordonnant le renvoy de l'Abbé & du Chanoine à la Cour d'Egliſe. Le Nonce ſignifia ces Brefs à la Seigneurie. Elle répondit vertement que l'autorité eſtoit née avec elle, que perſonne qu'elle n'y avoit que voir, & qu'elle ſçauroit bien s'y maintenir contre tous ceux qui entreprendroient de la choquer. Les uns & les autres employerent les meilleures plumes du temps pour defendre leurs droits, & ruiner les defenſes de leur adverſaire. On vid courir par tout une quantité de Manifeſtes, & de Traittez pleins de raiſons de Droict, de paſſages de l'Ecriture Sainte, d'autoritez des Peres & des Conciles, & d'exemples tirez de l'Hiſtoire.

1606. *Paul V s'offenſe de ces Ordonnances.*

Il envoye des Brefs pour les faire revoquer.

Cependant le Pape extrémement offenſé de cette réponſe, fulmina une excommunication contre le Duc & le Senat de Veniſe, ſi dans vingt-quatre

Il excommunie le Senat.

1606. jours ils ne revoquoient leurs Decrets, & ne consignoient les deux prisonniers entre les mains du Nonce. La Seigneurie ne s'en émut guere, mais declara hardiment le Bref d'excommunication nul & abusif; Et il ne se trouva aucun Ecclesiastique dans toutes ses terres, qui vouluſt entreprendre de le publier, ni qui osast observer l'Interdit, ni faire cesser le service divin. Il n'y eut que les Capucins & les Jesuites, qui se resolurent de sortir, & demanderent congé à la Seigneurie. Elle l'accorda aux Capucins avec liberté d'y retourner quand ils voudroient, & aux Jesuites avec defenses d'y rentrer jamais.

Venise declare la sentence d'excommunication abusive & nulle.

1607. Les choses estoient donc brouillées au dernier poinct entre ces deux Puissances. Les Espagnols avoient l'œil au guet pour faire leur profit de ces divisions, & sous-main jettoient de l'huile sur le feu, quoyqu'ouvertement ils fissent semblant de l'esteindre. Car d'un costé ils échauffoient les Venitiens & leur mettoient le cœur au ventre pour soustenir leurs droits; & de l'autre ils ordonnoient à leurs Gouverneurs de Naples, & de Milan de servir le Saint Pere avec toutes leurs forces.

ces. Henry le Grand plus sincere & plus desintereſſé, embraſſa cette occaſion d'eſtablir ſa puiſſance en Italie, par une plus belle & plus juſte maniere. Il aſſeura le Pape, que, comme vray fils aiſné de l'Egliſe, il ſouſtiendroit toûjours ſes intereſts, & qu'en cas de rupture, il iroit en perſonne à ſon ſecours avec une armée de quarante mille hommes. Mais qu'il le ſupplioit avant que d'en venir là, d'agréer qu'il tentaſt tous les moyens poſſibles d'accommodement. 1607. *Le Roy entreprend d'accommoder ce different.*

Il répondit auſſi à l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui luy demandoit aſſiſtance, qu'il la devoit au Saint Pere au prejudice de tout autre; Partant qu'il exhortoit la Seigneurie de luy donner contentement, & qu'afin qu'elle le pûſt faire ſans bleſſer ſon honneur & ſes droits, il deſiroit d'en eſtre le Mediateur.

Tous deux ayant accepté ſa mediation, il dépeſcha le Cardinal de Joyeuſe en Italie, lequel, pour dire la choſe en deux mots, conduiſit cette negotiation avec tant d'adreſſe, qu'enfin il mit les parties d'accord. Le Traitté contenoit quatre principaux articles. 1. Que la Seigneurie conſigneroit *Il envoya pour cet effet le Cardinal de Joyeuſe, qui fit l'accommodement, contenant*

quatre principaux articles. 1607.

les deux prisonniers entre les mains de l'Ambassadeur de France, pour les remettre à sa Sainteté. 2. Qu'elle revoqueroit le Manifeste, & la Declaration qu'elle avoit faite contre les censures Apostoliques. 3. Qu'elle restabliroit tous les Ecclesiastiques dans leurs biens. 4. Que le Pape luy donneroit l'absolution ; Et qu'en revanche elle l'envoyeroit remercier par une celebre Ambassade, & l'asseurer de son obeïssance filiale.

Le Pape revoqua l'excommunication, & donna l'absolution à la Seigneurie.

Le lendemain le Cardinal de Joyeuse se trouvant au lieu assigné par le Senat, mais les portes fermées, en presence du Doge, de vingt-cinq Senateurs, & de l'Ambassadeur de France, revoqua l'excommunication, & donna l'absolution à la Seigneurie. Toutes ces choses se passerent sans que les Espagnols en eussent participation, quoy qu'ils se tuassent de se faire de feste. Ainsi toutes les deux parties eurent quelque sorte de contentement par l'entremise de Henry le Grand.

Il n'y eut que le restablissement des Jesuites, qu'il ne

Il n'y eut que l'affaire des Jesuites, qui retarda le Traitté de quelques mois, & qui pensa le rompre tout-à-fait; parce que le Pape considerant qu'ils avoient esté chassez pour sa cause, vou-

loit

loit absolument que la Seigneurie les reſtabliſt en leurs maiſons, & en leurs biens : Et elle s'opiniaſtroit de tout riſquer plûtoſt que d'y conſentir. Enfin le Pape perſuadé par l'eloquence du Cardinal du Perron, qui eſtoit pour lors à Rome, comprit qu'il valoit mieux ſe relacher ſur ce poinct, que de mettre toute la Chreſtienté au hazard de ſe brouïller ; de ſorte qu'ils demeurerent bannis des terres de la Seigneurie. Le Pape d'aujourd'huy, Alexandre VII. les y a reſtablis par ſon interceſſion. *put obtenir.* 1607.

Si l'accommodement du different d'entre le Pape & les Venitiens ajoûta un grand éclat à la reputation de noſtre Henry, reſuſcitant le credit de la France au delà des monts, où il ſembloit eſtre mort, & y ravalant de beaucoup celuy des Eſpagnols, leſquels auparavãt y eſtoient tout-puiſſans: le Traitté qu'il moyenna entre le Roy d'Eſpagne, & les Eſtats ou Provinces Unies, ne luy en acquit pas moins entre les Proteſtans & les peuples du Septentrion. J'en feray l'hiſtoire en peu de mots. 1608. *Le Roy s'entremet d'accommoder les Hollandois avec l'Eſpagnol.*

Les Provinces Unies, que l'on appelle vulgairement Hollande, du nom de la Province la plus conſiderable des ſept qui

1608. qui composent ce corps, avoient quelque sujet de se plaindre de ce que le Roy avoit fait le Traitté de Vervin sans leur consentement, & qu'il s'y estoit obligé de ne les point assister directement ni indirectement. Toutefois il n'avoit pas laissé de les secourir toûjours d'argent, & de faire passer à leur service grand nombre de Noblesse & de Volontaires, tellement qu'il y avoit plusieurs Regimens François tout entiers. Ainsi ce n'estoit pas sans quelque raison apparente que les Espagnols crioient qu'il enfraignoit visiblement le Traitté de Vervin; Mais ces reproches n'estoient pas justes, parce qu'ils l'avoient rompu les premiers par cent attentats, dont nous en avons cotté quelques-uns cidevant.

Il secouroit sous main les Hollandois d'hommes & d'argent.

Janin est employé pour traitter cet accommodement.

Cependant le Roy qui estoit bon ménager d'argent, s'ennuyoit d'en tant fournir aux Hollandois, & eust bien voulu les voir en estat de ne luy estre plus si fort à charge. Il n'y avoit qu'un seul moyen pour cela, qui estoit de leur procurer la Paix avec les Espagnols. Il resolut donc d'y travailler, & il choisit le President Janin homme de grand sens pour ménager cette negotiation.

Les

Les deux parties consentirent d'abord à une Tréve de huit mois ; pendant laquelle les Estats afin de pouvoir traitter avec plus de reputation & plus de seureté, prierent le Roy de leur accorder une Ligue offensive & defensive. Il la leur accorda volontiers. En voicy les principaux articles.

Ils conviennent d'abord de huit mois de tréve.

Le Roy fait Ligue offensive & defensive avec les Hollandois.

Il leur promettoit de les assister & aider de bonne foy en ce qu'il pourroit, pour obtenir du Roy d'Espagne une bonne Paix, & asseurée. Que s'il plaisoit à Dieu de la leur faire obtenir, il la feroit observer de tout son pouvoir, & les defendroit contre tous ceux qui la voudroient enfraindre ; & pour cet effet leur soudoyeroit dix mille hommes de pied à ses frais, pour autant de temps qu'ils en auroient besoin. Reciproquement les Estats s'obligeoient, s'il estoit attaqué dans son Royaume par qui que ce fust, de le secourir aussitost de cinq mille hommes de pied à leurs dépens ; & ils laissoient au choix du Roy de prendre ce secours en soldats, ou en navires équipez & fournis de tout pour combattre sur mer.

Les Espagnols s'allarmerent de cette Ligue.

Les Espagnols s'allarmerent extrémement de cette Ligue. Don Pedro de

1608. de Tolede, l'un des plus grands Seigneurs d'Espagne, passant par la France pour aller aux Païs-Bas, en fit de grandes plaintes au Roy; Et neantmoins plusieurs s'imaginerent que tout le bruit qu'il menoit, ne tendoit qu'à l'obliger à moyenner plus tost la Paix avec les Hollandois, parce que l'Espagne estoit lasse au dernier poinct de soûtenir une guerre si longue, si ennuyeuse, & si meurtriere, avec tant de dépenses & si peu de progrez.

Don Pedro de Tolede en fit grandes plaintes au Roy.

Ce Don Pedre selon l'humeur de la vraye Noblesse Espagnole, tenoit une morgue fiere & grave, & estoit haut & magnifique en paroles, quand il s'agissoit de l'honneur & de la gloire de sa nation, & de la puissance de son Roy: mais hors de là fort civil & courtois, soûmis & respectueux où il le faloit estre, galand, adroit & spirituel. Il se passa entre le Roy & luy des choses assez remarquables, qu'il ne faut pas oublier.

Choses fort curieuses qui se passerent entre le Roy, & ce Don Pedro.

Comme le Roy croyoit qu'il luy apportoit des menaces de guerre, & qu'il sçavoit que les Espagnols faisoient courir le bruit qu'il estoit tout estropié des goutes, & ne pouvoit plus monter à cheval, il luy voulut faire con-

connoiſtre que ſa vigueur n'eſtoit point diminuée. Il le receut dans la grande Galerie de Fontainebleau, & luy fit faire vingt ou trente tours à ſi grands pas qu'il le mit hors d'haleine ; puis luy dit, *vous voyez, Monſieur, comme je me porte bien.* 1608.

A cette premiere audience Don Pedro portoit ſon chapelet à la main. Il repreſenta au Roy l'intereſt general qu'avoient tous les Princes Catholiques à la ruine, ou à la converſion des Heretiques, & les grandes guerres que ſon maiſtre avoit faites à ce deſſein. Puis changeant de propos il luy dit, que le Roy Catholique ſouhaittoit de s'allier plus eſtroitement avec luy, & de faire des mariages entre leurs enfans, pourveu que le Roy quittaſt l'alliance & la protection des Païs-Bas. Le Roy luy répondit franchement que ſes enfans eſtoient d'aſſez bonne Maiſon pour trouver parti ; qu'il ne deſiroit point des amitiez contraintes & conditionnées ; qu'il ne pouvoit abandonner ſes amis, & que ceux qui n'en voudroient pas eſtre, ſe repentiroient d'avoir eſté ſes ennemis. *Leurs entretiens.*

Don Pedre là deſſus exalta la grandeur & la puiſſance d'Eſpagne. Le Roy ſans

1608. sans s'émouvoir luy fit connoistre que c'estoit la statuë de Nabuchodonosor, composée de diverses sortes de matieres, & qui avoit les pieds d'argile. Don Pedre en vint aux reproches & aux menaces. Le Roy luy rendit bientost son change, & luy dit que si le Roy d'Espagne continuoit ses attentats, il porteroit le feu jusques dans l'Escurial, & que s'il montoit une fois à cheval, on le verroit bien-tost à Madrid. L'Espagnol luy répondit arrogamment, *Le Roy François y fut bien. C'est pour cela*, repartit le Roy, *que j'y veux aller venger son injure, celles de la France, & les miennes.*

Reparties vives de part & d'autre.

Aprés quelques paroles un peu hautes, le Roy abaissant le ton de la voix, luy dit, *Monsieur l'Ambassadeur, vous estes Espagnol, & moy Gascon, ne nous échauffons point.* Ils reprirent donc les termes de douceur & de civilité.

Une autre fois le Roy luy monstrant ses bastimens de Fontainebleau, & luy demandant, Que vous en semble? il répondit qu'il luy sembloit qu'il avoit logé Dieu bien à l'estroit. Il n'y avoit encore pour lors que les deux Chapelles, qui sont dans la Cour en ovale, & qui sont veritablement assez petites.

petites. Le Roy ne pût pas souffrir qu'il accusast sa pieté, & luy répondit un peu vertement: *Vous, Messieurs les Espagnols, ne sçavez donner à Dieu que des Temples materiels; Nous autres François, ne le logeons pas seulement dans des pierres, nous le logeons dans nos cœurs: mais quand il seroit logé dans les vostres, j'ay peur qu'il ne seroit que dans des pierres.* 1608.

De Fontainebleau ils vinrent à Paris, où le Roy luy monstrant un jour sa Galerie du Louvre, & luy en demandant son avis: *L'Escurial est toute autre chose*, dit Dom Pedre. *Ie le croy*, repartit le Roy, *mais y a-t-il un Paris au bout comme à mes Galeries?*

Dom Pedre baise l'épée du Roy.

Un jour Dom Pedre voyant au Louvre l'épée du Roy entre les mains d'un Portemanteau, s'avança, mit un genou en terre, & la baisa, *rendant cet honneur*, disoit-il, *à la plus glorieuse épée de la Chrestienté.*

Deux obstacles au Traitté des Hollandois, surmontez par le Roy.

Durant la Tréve de huit mois, dont nous avons parlé, le Président Janin travailla sans cesse au Traitté. Il y eut deux grandes difficultez; l'une que le Roy d'Espagne ne vouloit point traitter avec les Provinces-Unies, que comme avec ses Sujets, & elles vouloient

1608. loient qu'il les reconnuſt pour Païs libres & indépendans ; L'autre que le Prince d'Orange, dont la puiſſance & l'autorité s'affoibliſſoient extrémement par la Paix, s'y oppoſoit par mille artifices, eſtant ſouſtenu par la Province de Zelande, qui veut toûjours la guerre, & par quelques villes de ſa faction.

On ſurmonta enfin ces deux obſtacles : L'Eſpagnol ſe relaſcha ſur le premier, & avoüa qu'il tenoit les Eſtats pour Païs, Provinces, & Eſtats libres. Et ſur le ſecond le Roy parla ſi haut au Prince d'Orange qu'il n'oſa plus arreſter le cours du Traitté. Il n'aboutit pourtant pas à une Paix, comme il eſtoit à deſirer, mais ſeulement à une Tréve de douze ans, qui eſtoit marchande, & aſſeuroit le commerce de part & d'autre.

Ce Traitté aboutit à une Tréve de douze ans.

Le bruit de cet accommodement porta la gloire du Roy par toute l'Europe. Le Doge de Veniſe dit à noſtre Ambaſſadeur dans le Senat, *Que la Seigneurie entroit en nouvelle admiration de la ſage conduite du Roy, lequel ne ſe trompoit jamais en ſes meſures, & ne jettoit jamais ſon coup en vain ; Qu'il eſtoit le vray appuy du repos & du bonheur*

Grande loüange que la Republique de Veniſe donne à noſtre Henry.

heur de la Chreſtienté ; Et qu'il n'y avoit rien à deſirer pour la felicité de ſon regne, ſinon qu'il fuſt perpetuel. Eloge d'autant plus beau & plus glorieux, qu'on peut dire avec verité que Veniſe a toûjours eſté le ſiege de la Sageſſe Politique ; & que les eloges qui partent de ce Senat, ſont comme autant d'oracles. 1608.

De tous coſtez on deſiroit ſon amitié & ſa protection.

De tous coſtez on recherchoit l'amitié ou la protection de ce grand Roy. On ſe remettoit de tout à ſon arbitrage, on imploroit ſon aſſiſtance ; Et comme il eſtoit également puiſſant & ſage, aimé & redouté ; il n'y avoit perſonne qui reclamaſt contre ſes Jugemens, ou qui oſaſt attaquer ceux qu'il protegeoit. Mais il eſtoit ſi juſte, qu'il n'entreprenoit point ſur les droits d'autruy, & qu'il ne vouloit point entretenir les rebellions des Sujets contre leur Prince naturel. Il en donna une belle preuve dans l'affaire des Mauriſques.

Il ne vouloit point proteger les Sujets contre leur Souverain.

Nous avons veû autrefois comme les Maures ou Sarrazins avoient envahi toutes les Eſpagnes vers l'an ſept cens vingt & cinq. Les Chreſtiens avec l'aide des François les avoient regagnées ſur eux pied à pied ; ſi bien qu'il ne leur reſtoit plus que le Royaume de

heureux se voyant ainsi accablez, & estant trop foibles d'eux-mesmes pour s'affranchir de ce joug, ils avoient pensé qu'il faloit s'adresser à une Puissance estrangere, mais qui fust Chrestienne, pource que celle du Roy de Maroc, ou des autres Princes d'Afrique eust esté trop odieuse. Pour cet effet ils eurent recours par des Deputez secrets à nostre Henry, lors qu'il n'estoit encore que Roy de Navarre; puis en l'an mil cinq cens quatre-vingts quinze, quand ils virent qu'il avoit mis la Ligue à bout, & qu'il estoit au dessus de ses affaires, ils implorerent encore sa protection. Il écouta favorablement leurs propositions, envoya des Agens inconnus en Espagne pour voir l'estat de leurs affaires, & leur fit esperer qu'il les assisteroit. Et veritablement il le pouvoit faire, puisqu'alors il estoit en guerre avec le Roy d'Espagne, & que l'on peut se defendre avec toutes sortes d'armes contre ses Ennemis. Or estant revenus en cette année mil six cens huit pour le solliciter instamment d'accepter leurs propositions & leurs offres, & pour sçavoir la réponse de sa bouche mesme: il leur fit entendre nettement que la qualité

1603. *Ils demandent assistance à Henry le Grand.*

Il la leur refuse.

1608. de Roy Tres-Chreſtien qu'il portoit, ne luy permettoit pas de prendre leur defenſe, tandis que la Paix de Vervin ſubſiſteroit; Mais que ſi l'Eſpagnol venoit le premier à l'enfraindre ouvertement, il auroit juſte ſujet de les recevoir ſous ſa protection.

Leurs Deputez ayant perdu toute eſperance de ce coſté-là, s'adreſſerent au Roy d'Angleterre, qu'ils trouverent encore moins diſpoſé que luy, à leur preſter aſſiſtance. Cependant le vent de leurs menées eſtant parvenu à la Cour d'Eſpagne, y cauſa de l'eſtonnement & de la peur: car ils faiſoient prés d'un million d'ames, & tenoient preſque tout le commerce, particulierement celuy des huiles qui eſt fort grand en ce païs-là.

Le Roy d'Eſpagne les bannit tout-à-fait de ſon Royaume. Ils ſont horriblement, mal traittez des Eſpagnols.

Le Roy Philippe III ne trouva point d'autre ſeureté pour empeſcher le dangereux effet de leurs conſpirations, que de les bannir entierement de ſes terres. Ce qu'il fit par un Edict du dixiéme de Janvier de l'an mil ſix cens dix, qui fut executé avec beaucoup de chaleur, d'inhumanité & de mauvaiſe foy. Car en tranſportant ces mal-heureux en Afrique, comme ils l'avoient demandé, on en noya une partie dans la

la mer, & on dépouilla les autres ; Si bien que ceux qui restoient à sortir, s'estant apperceus du mauvais traittement qu'on faisoit à leurs compagnons, se jetterent du costé de France ; les uns par terre à S. Jean de Lus, au nombre de plus de cent cinquante mille; les autres dans des vaisseaux François, qui les amenerent en divers ports de ce Royaume. Mais à dire le vray, ceux qui vinrent par terre ne furent gueres mieux traittez par les François, que les autres l'avoient esté par les Espagnols: car en traversant les Landes, ils furent presque tous dévalisez, & leurs femmes & filles violées; De sorte que trouvant si peu de seureté dans un païs où ils croyoient trouver du refuge, ils s'embarquerent par la permission du Roy aux ports de Languedoc, & traverserent en Afrique: où ils sont devenus implacables & tres-cruels ennemis de tous les Chrestiens. Il en reste quelques familles dans les villes maritimes du Royaume, comme à Bourdeaux & à Rouën; où l'on soupçonne qu'il y a encore aujourd'huy de leurs enfans, qui suivent en cachette l'obstination de leurs peres.

1603.

Et des François aussi.

Ils sont menez en Afrique, mais il en demeure quelques-uns en France.

Bien loin de vouloir prendre la pro- *Grand dessein*

de Henry IV pour la gloire & l'eſtenduë de la Religion Chreſtienne dans le Levant.

tection de ces Infidelles, le Roy avoit de fort grands deſſeins pour la gloire & pour l'eſtenduë de la Religion Chreſtienne du coſté du Levant ; Mais il ne vouloit point ſe declarer, que lors qu'il auroit ſi bien ordonné les affaires de la Chreſtienté, qu'il n'y euſt plus d'apprehenſion d'aucun trouble, ni d'aucune diviſion, & qu'elle puſt lutter de toutes ſes forces contre un ſi puiſſant ennemi, qu'eſt le Grand Seigneur. Dans cette penſée il avoit envoyé trois ou quatre Gentils-hommes au Levant, qui ſous pretexte de voyager & de viſiter les ſaints lieux, reconnoiſſoient le païs, la diſpoſition des peuples, l'eſtat des forces, des places & du gouvernement du Turc. Ce qu'ayant bien conſideré, il ſe promettoit que lors qu'il auroit reglé les intereſts, & procuré l'union des Princes Chreſtiens, il ruineroit cette Puiſſance, eſtimée ſi redoutable, dans trois ans ou dans quatre tout au plus; Et cela avec une armée de trente-cinq mille hommes de pied, & de douze mille chevaux ſeulement ; Alexandre le Grand n'ayant pas eu davantage de forces pour détruire l'Empire des Perſes, qui ſans doute eſtoit plus grand

Il y envoye des gens reconnoiſtre le païs.

&

& plus puissant que n'est celuy des Turcs. 1608.

Je diray quel estoit son grand dessein pour la reünion de la Chrestienté, lors que j'auray remarqué en gros quelques choses importantes qui se passerent dans les trois ou quatre dernieres années de sa vie.

Il cherche les moyens d'avoir de l'argent sans fouler son peuple.

Comme il travailloit soigneusement à amasser de l'argent, qui est le nerf de la guerre, il écoutoit toûjours les propositions que l'on luy faisoit pour en recouvrer, d'autant plus volontiers que son dessein estoit d'abolir les Tailles, & d'oster la Gabelle. Le premier ne se pouvoit faire sans diminuer de beaucoup son revenu; ainsi il faloit trouver quelque autre fonds en la place. Or ce fonds estoit le Domaine de la Couronne, lequel il vouloit entierement dégager, & l'accroistre par quantité de nouveaux droits, entre autres par celuy des Greffes, lesquels eussent esté entierement retirez dans cinq ou six ans, & luy eussent rapporté quinze millions par an. Mais quand il fut mort, la Reine Marie de Medicis les rengagea plus avant qu'ils n'estoient auparavant.

Il veut dégager son Domaine.

Il seroit certes à souhaiter que l'on

1608. puſt retirer ce ſacré patrimoine de la Couronne, & que l'on travaillaſt à raſſembler cette maſſe que la Loy du Royaume, & les ſoins de tant de ſages teſtes ont faite & compoſée durant l'eſpace de tant de ſiecles, pour entretenir nos Rois avec éclat & magnificence, ſans eſtre à charge à leur Royaume, ſinon dans les grandes & urgentes neceſſitez.

Et oſter la Gabelle en achetant les Marais Salans.

Quant à la Gabelle, noſtre Henry le Grand avoit envie d'acheter des particuliers tous les Marais Salans de Poictou & de Bretagne; Et puis quand il les euſt eus en ſa main, il euſt fait vendre ſon ſel ſur les lieux à tel prix qu'il euſt voulu à des Marchands qui l'euſſent revendu par tout le Royaume, comme on y vend le bled, ſans aucune contrainte, & ſans aucune impoſition. De cette ſorte il n'euſt point falu tant d'Officiers, de Grenetiers, de Controoleurs, de Commis, d'Archers, & de cent autres gens, qui, ſans mentir, ſont au nombre de prés de vingt mille, tous nourris & payez aux dépens du Roy, & du Public, & contre leſquels il y a ſouvent de tres-grandes plaintes. On n'euſt point accablé les pauvres païſans que l'on impoſe

pose au sel, les contraignant d'en prendre certaine quantité par an, veuillent ou non ; Et il est certain que le peuple l'eust eu à quatre fois meilleur marché qu'il ne l'a, & que le Roy en eust tiré beaucoup davantage d'argent qu'il ne fait, sans frais, sans peine & sans vexation de ses Sujets. 1608.

Or le Roy cherchant des moyens pour remplir ses coffres, & pour remplacer le fonds des Tailles, il faut avouër qu'il fit quelques impostz, & mesme quelques creations d'Officiers, & qu'il remua beaucoup de choses, qui donnerent sujet de plainte à plusieurs personnes. Et avec cela pour s'acquiter de ses anciennes debtes, & pour payer les recompenses & les pensions de ceux qui l'avoient servi dans ses guerres de la Ligue, il estoit contraint de passer à leur profit les avis de plusieurs partis qu'ils luy proposoient ; De sorte qu'il se chargeoit de l'envie & des reproches, qui devoient plus justement tomber sur ces gens-là que sur luy-mesme. Mais ceux qui connoissoient bien ses intentions, n'avoient garde de le blasmer, comme ils faisoient les autres ; Et ils appelloient bon ménage & sage

Il est contraint pour s'acquiter, de faire quelques impostz & creations.

1608. œconomie, ce que quelques-uns appelloient avarice & soif insatiable.

Au reste quoyque la volonté de ce Prince fust tres-bonne pour le soulagement de son peuple, & pour la grandeur de son Estat: neantmoins on ne peut nier qu'il ne se soit trompé quelquefois au choix des moyens, & que tous ceux qu'on luy fournit pour cela n'estoient pas toûjours aussi innocens que ses intentions. Il y en eut deux particulierement, dont l'un fit bien du bruit, & ne reüssit pas; l'autre a esté de tres-dangereuse consequence.

Il ne se sert pas toûjours de moyens innocens.

Recherche des rentes de la maison de Ville, qui fait bien du bruit.

Le premier fut la recherche des Rentes de l'Hostel de Ville, par laquelle on pretendoit les faire perdre à ceux qui les avoient mal acquises; & cela en soy estoit fort juste. Mais comme la plus part de ces Rentes avoient changé de main, ou avoient esté partagées, & qu'il eust falu troubler une infinité de familles, tout Paris s'en émeut, & les Rentiers eurent recours à leur Prevost des Marchands. C'estoit Miron, qui estoit aussi Lieutenant Civil, fort zelé pour le service du Roy, comme il l'avoit bien monstré en plusieurs rencontres, mais avec cela tres-homme de bien, & que nul interest

tereſt du monde ne pouvoit détacher de l'intereſt du peuple, dont il eſtoit le Magiſtrat. En effet il le ſouſtint fortement, il parla dans les aſſemblées de l'Hoſtel de Ville, il agit auprés du Surintendant avec pareille vigueur, & fit des remonſtrances au Roy. Mais dans ces remonſtrances veritablement la chaleur l'emporta à faire quelques comparaiſons odieuſes, non pas de la perſonne du Roy, mais de certaines gens de ſon Conſeil. 1608.

Miron Prevoſt des Marchands ſouſtient l'intereſt du peuple.

Le Louvre en fremit; les gens de Cour s'écrierent qu'il avoit blaſphemé; ceux qu'il avoit notez par ſa harangue, & les Intereſſez en ce traitté de la recherche des Rentes, firent tous leurs efforts pour mettre le feu aux oreilles du Roy, & pour luy perſuader de punir rigoureuſement cette audace. D'autre coſté le peuple ayant appris qu'on menaçoit ſon Magiſtrat, prend feu plus viſte qu'on n'euſt jamais creu, les Bourgeois viennent en troupes à l'entour de ſa maiſon pour le defendre. Miron les prie inſtamment de ſe retirer, de ne le point rendre criminel: il leur remonſtre qu'il n'y a rien à craindre, qu'ils ont affaire à un Roy qui eſtoit auſſi grand & auſſi ſage, que doux &

On veut irriter le Roy contre luy.

Le peuple s'émeut pour le defendre.

1608. equitable, & qui ne se laissoit point emporter aux mouvemens des mauvais Conseillers.

On conseille au Roy de le faire enlever.

Sage réponse du Roy, & digne d'un grand Politique.

Sur cela, ceux qui luy vouloient mal, employoient toutes leurs persuasions pour engager le Roy à l'enlever par force, & à faire valoir son autorité supreme. Mais il répondoit sagement à ces gens-là, que l'autorité ne consistoit pas toûjours à pousser les choses avec la derniere hauteur; Qu'il faloit regarder & le temps, & les personnes, & le sujet; Qu'ayant esté dix ans à esteindre le feu de la guerre civile, il en craignoit jusques aux moindres estincelles; Que Paris luy avoit trop cousté pour se mettre en danger de le perdre: Ce qui luy sembloit infaillible s'il suivoit leur conseil, parce qu'il seroit obligé de faire de terribles exemples, qui luy osteroient en peu de jours la gloire de sa clemence, & l'amour de ses peuples, lequel il prisoit autant & plus que sa Couronne; Qu'il avoit éprouvé en cent autres occasions la fidelité & la probité de Miron, qui n'avoit point de mauvaise intention, mais sans doute croyoit estre obligé par le devoir de sa charge de faire ce qu'il faisoit; Que s'il luy estoit

estoit échapé quelques paroles inconsiderées, il les vouloit bien pardonner à ses services passez; Qu'aprés tout, si cet homme affectoit d'estre le Martyr du Public, il ne vouloit pas luy donner cette gloire, ni s'attirer le nom de Persecuteur & de Tyran; Et qu'enfin ce n'estoit pas dans des occasions si avantageuses qu'il faloit pousser un homme quand on le vouloit perdre. 1608.

Il ne veut pas qu'on poursuive cette affaire des rentes.

Ainsi ce sage Roy sceut dissimuler prudemment une petite escapade, & ne voulut pas mesme sçavoir ce qui se passoit, de peur d'estre obligé à quelque coup d'autorité, qui peut-estre eust eu de dangereuses suites. Il receut donc fort humainement les excuses & les tres-humbles soûmissions de Miron; & au reste defendit qu'on poursuivist cette recherche des Rentes, qui avoit causé tant de bruit.

Establissement de la Paulete.

Le second moyen dont il se servit pour avoir de l'argent, & qui a esté de tres-dangereuse consequence, c'est la Paulete, ou Droit annuel. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre la chose de plus haut.

Les Offices de Judicature, de Police,

1608. & de Finances estoient autrefois exercez en France sous la premiere & seconde Race de nos Rois par des Gentils-hommes. Car la Noblesse estoit obligée d'estudier & d'apprendre les Loix du Royaume. On les choisissoit pour la maturité de leur âge & de leur jugement. On les changeoit de temps en temps d'un siege à un autre; Et ils ne prenoient aucun salaire des parties, mais seulement des gages fort modiques, que le Public leur payoit, plûtost par honneur que pour recompense. Depuis dans la fin de la seconde Race, & au commencement de la troisiéme, la Noblesse estant devenuë ignorante, & faineante tout ensemble, les Roturiers & Bourgeois qui apprirent la Jurisprudence, s'éleverent peu à peu dans ces Charges, & commencerent à les mieux faire valoir, parce qu'ils tiroient tout leur honneur & toute leur dignité de là, n'en ayant point d'ailleurs par leur naissance, comme avoient les Gentils-hommes. Ils n'avoient pourtant gueres d'employ, dautant que les Ecclesiastiques possedoient quasi toute la jurisdiction, & avoient leurs Officiers qui rendoient la Justice.

La Justice autrefois administrée en France par les Gentils-hommes.

Comment elle est tombée entre les mains des Roturiers, qui l'ont mieux fait valoir à leur profit.

Ce-

Cependant le Parlement, qui auparavant estoit comme le Conseil d'Estat du Royaume, & un abregé des Estats Generaux, estant venu à s'embarrasser de la connoissance des differens d'entre les particuliers, au lieu qu'auparavant il ne traittoit que des grandes affaires Politiques : Philippe le Bel, ou, selon quelques autres, Louïs Hutin son fils, le rendit sedentaire à Paris. Or comme cette compagnie de Juges estoit tres illustre, parce que le Roy y prenoit souvent seance, que les Ducs & Pairs, & les Prelats du Royaume en faisoient partie, & qu'on choisissoit ce qu'il y avoit de plus habiles gens pour la Judicature, afin de remplir ces places là : elle mit dans sa dépendance toute la force des autres Juges Royaux, sçavoir des Baillifs & Seneschaux, qui ayant esté auparavant Juges Souverains, devinrent leurs subalternes.

1608. *Le Parlement de France s'embarrasse des affaires des particuliers, & est rendu sedentaire à Paris.*

Rend tous les autres Juges ses subalternes.

Long-temps aprés, nos autres Rois ont encore creé à diverses fois plusieurs Parlements : mais par la seule intention de faire mieux rendre la justice, & sans aucun interest pecuniaire ; tant s'en faut, ils chargerent leurs coffres des nouveaux gages, qu'il faloit payer à ces nouveaux Officiers.

1608. *Le nombre des Officiers de Parlement eſtoit petit.* *Bonne methode que l'on avoit de pourvoir à ces Charges.* *Les Rois perſuadez par les flateurs d'y nommer ſans avoir égard à la capacité.*

En ce temps-là le nombre des Officiers de Juſtice eſtoit fort petit, & l'ordre qu'on obſervoit pour remplir les Charges des Parlements, parfaitement beau. On avoit accoûtumé d'y tenir un regiſtre de tous les habiles Advocats & Juriſconſultes, & quand quelque Office venoit à vaquer, on en choiſiſſoit trois, deſquels on portoit les noms au Roy, qui preferoit celuy qui luy plaiſoit. Mais les Favoris & les Courtiſans corrompirent bien-toſt cet ordre, ils perſuaderent aux Rois de ne point s'arreſter à ceux qu'on leur preſentoit, & d'en nommer un de leur propre mouvement. Ce que ces gens-là faiſoient pour retirer quelque preſent de celuy qui eſtoit nommé par leur recommandation; Et l'abus y eſtoit ſi grand, que ſouvent ces Charges eſtoient remplies d'ignorans & de faquins, à cauſe de quoy les gens de merite tenoient la condition d'Advocat beaucoup plus honorable que celle de Conſeiller.

Le mal croiſſant toûjours, & les gens riches devenant extrémement friands de ces Charges pour le lucre, & leurs femmes pour la vanité, ceux qui gouvernoient ſe mirent à fabriquer

de

de cette marchandise pour la debiter & en tirer de l'argent. Ainsi sous Louïs XII, ses coffres estant épuisez par les longues guerres d'Italie, on commença à rendre les Charges de Finances venales. Toutefois ce bon Roy en ayant aussi-tost preveû la dangereuse consequence, avoit resolu de rembourser ceux qui les avoient achetées; mais estant mort dans ce bon dessein, François I, duquel il avoit bien predit qu'il * gasteroit tout, vendit aussi celles de Judicature; puis en crea de nouvelles par plusieurs fois, afin d'en tirer de l'argent. 1608. *Comme elles devinrent venales.* * Il disoit souvent de luy; Ce gros garçon gastera tout. *Sous François I; puis sous Henry II.*

Depuis, Henry II son fils crea les Presidiaux, & Charles IX & Henry III entassant mal sur mal, & ruine sur ruine firent grand nombre d'autres creations de toutes sortes pour avoir de ces denrées à debiter; Et de plus ils vendoient les Charges, quand elles vaquoient, ou par mort, ou par forfaicture.

Jusques-là le mal estoit fort grand: mais il n'estoit pas incurable. Il ne faloit que supprimer une partie de ces Charges, quand elles fussent venuës à vaquer, & remplir l'autre de personnes de capacité & de merite. Ainsi dans vingt ans on eust reduit cette *Comment on eust pû guerir ce mal.*

four-

1608. fourmiliere d'Officiers à un tres-petit nombre, & de fort gens de bien.

Mais on ne presenta pas l'affaire à Henry le Grand de ce biais-là : on la luy fit voir d'un autre sens. On luy donna à entendre que puisqu'il ne tiroit rien des Charges vacantes, estant presque toûjours obligé de les donner, il feroit bien de trouver moyen de décharger par là ses coffres d'une partie des gages qu'il payoit à ses Officiers. Ce qu'il feroit en leur accordant la conservation de leurs Charges pour leurs heritiers, moyennant certaine somme modique qu'ils payeroient tous les ans, sans pourtant y contraindre personne; de sorte que ce seroit une grace, & non pas une vexation. Cela fut nommé le Droit annuel, ou autrement la Paulete, du nom du Traittant appellé Paulet, qui en donna l'avis & en fut le premier Fermier. Tous les Officiers ne manquerent pas de payer aussi-tost ce droit pour asseurer leurs Charges à leurs enfans.

Mais au contraire on le rend incurable en establissant la Paulete.

Il n'est point besoin de dire les inconveniens & les maux, que cette méchante invention a causez & cause tous les jours; Les plus stupides les connoissent assez, & voyent bien que c'est un mal,

Qui cause de grands abus.

mal, auquel il eſt bien difficile preſentement de remedier. 1608.

Je ne veux point charger cette Hiſtoire de toutes les ceremonies & réjouïſſances qui ſe firent à la naiſſance, & aux bapteſmes de touts les enfans de Henry le Grand, ni à divers mariages des Princes & Grands de la Cour, entre autres du Prince de Condé, & du Duc de Vendoſme, qui ſe firent au mois de Juillet de l'an mil ſix cens neuf.

1609. *Mariage du Prince de Condé.* Le Prince de Condé épouſa Charlote Marguerite de Montmorency, fille du Conneſtable, laquelle eſtoit merveilleuſement belle, & avoit l'air tout-à-fait noble. Auſſi le Roy l'ayant conſiderée, en fut plus vivement frapé qu'il n'avoit jamais eſté de pas une autre: ce qui cauſa peu aprés la retraite du Prince de Condé, qui l'emmena en Flandres, & de là ſe retira à Milan; Non ſans que le Roy euſt un extréme déplaiſir de voir le Premier Prince de ſon ſang ſe jetter entre les bras de ſes ennemis.

Mariage du Duc de Vendoſme. Le Duc de Vendoſme épouſa Mademoiſelle de Mercœur, laquelle il avoit fiancée dés l'an mil cinq cens quatre-vingts dix-ſept, ainſi que nous l'avons

1609. vons dit; Et toutefois la mere de la fille, estant fort altiere & fort glorieuse, apportoit de grandes repugnances à l'accomplissement de ce mariage, de sorte qu'il ne se fust jamais fait si le Roy ne s'en fust meslé. Ce ne fut pas une des moindres peines qu'il eut en sa vie, que de fléchir cet esprit bizarre & opiniastre; Il n'y employa toutefois que les voyes de douceur, & de persuasion, & ne se conduisit en cette affaire que comme un pere, qui fait l'amour pour son fils, & non pas comme un Roy, qui veut estre obey.

Quels estoient les divertissemens du Roy.

Je ne parleray point aussi de ses divertissemens ordinaires, la chasse, les bastimens, le jeu, les festins & la promenade. J'ajoûteray seulement que dans les festins, & dans les carousels, il vouloit paroistre aussi bon compagnon, & aussi adroit que pas un autre; qu'il estoit de belle humeur le verre à la main, quoy qu'il fust assez sobre; que sa gayeté & ses bons mots faisoient la plus douce partie de la bonne chere; qu'il ne témoignoit pas moins d'adresse & de vigueur aux combats à la barriere, aux courses de bague, & à toutes les galanteries, que les plus jeunes Seigneurs; qu'il se plaisoit mesme

me au bal, & qu'il danſoit quelquefois, mais à dire le vray, avec plus d'enjouëment que de bonne grace. Quelques-uns trouvoient à dire qu'un ſi grand Prince s'abaiſſaſt à folaſtrer de la ſorte, & qu'une barbe griſe ſe pluſt encore à faire le jeune homme. On peut dire pour l'excuſer, que ſes grands travaux d'eſprit avoient beſoin de ces délaſſemens. Mais je ne ſçay pas ce qu'il faut répondre à ceux qui luy reprochent qu'il a trop aimé le jeu des cartes & des dez peu ſeant à un grand Roy, & qu'avec cela il n'eſtoit pas beau joueur, mais aſpre au gain, timide dans les grands coups, & de mauvaiſe humeur ſur la perte. A cela je croy qu'il faut avouër, que c'eſtoit un defaut dans ce Roy, qui n'eſtoit pas exempt de taches non plus que le Soleil. 1609. *Il aimoit un peu trop le jeu.*

Il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur de ſa memoire qu'il n'euſt eu que celuy-là. Mais cette fragilité continuelle, qu'il avoit pour les belles femmes, en eſtoit un autre bien plus blaſmable dans un Prince Chreſtien, dans un homme de ſon âge, qui eſtoit marié, à qui Dieu avoit fait tant de graces, & qui rouloit tant de grandes entre- *Sa fragilité eſtoit extréme pour les femmes.*

1609. trepriſes dans ſon eſprit. Quelquefois il avoit des deſirs qui eſtoient paſſagers, & qui ne l'attachoient que pour une nuict; Mais quand il rencontroit des beautez qui le frapoient au cœur, il aimoit juſqu'à la folie, & dans ces tranſports il ne paroiſſoit rien moins que Henry le Grand.

Cette paſſion luy faiſoit faire des choſes honteuſes.

La Fable dit qu'Hercule prit la quenouïlle & fila pour l'amour de la belle Omphale : Henry fit quelque choſe de plus bas pour ſes Maiſtreſſes. Il ſe traveſtit un jour en Païſan, & chargea un fardeau de paille ſur ſon cou, pour pouvoir aborder la belle Gabrielle; Et l'on dit que la Marquiſe de Verneuïl l'a veû plus d'une fois à ſes pieds eſſuyer ſes dédains & ſes injures.

Trois ou quatre de ſes maiſtreſſes.

On feroit vingt Romans des intrigues de ſes diverſes amours avec la Comteſſe de Guiche, quand il n'eſtoit encore que Roy de Navarre; avec Jacqueline de Bueil, qu'il fit Comteſſe de Moret; & avec Charlote des Eſſards, ſans compter beaucoup d'autres Dames de toutes qualitez, qui faiſoient gloire d'avoir quelque charme pour un ſi grand Roy.

La haute eſtime & l'affection, que les François avoient pour luy, empeſchoient

choient que l'on ne s'offensast si fort de ce libertinage scandaleux ; Mais la Reine sa femme en avoit un extréme chagrin, qui causoit à toute heure des piquoteries entre eux, & la portoit à des desdains, & à des humeurs fascheuses. Le Roy, qui estoit en faute, les enduroit assez patiemment, & employoit ses plus confidens, & quelquefois son Confesseur, pour luy ramener l'esprit. De sorte qu'à toute heure il y avoit reconciliation à faire ; Et ces brouïlleries estoient si ordinaires, que la Cour, qui du commencement s'en estoit fort estonnée, à la fin n'y prenoit plus garde. 1609.

Cela estoit cause qu'il estoit souvent en pique avec la Reine.

Le devoir conjugal obligeoit sans doute le Roy de ne pas violer la foy à son épouse legitime, & sur tout de n'avoir pas des maistresses à sa veuë ; mais s'il devoit estre bon mari en ce poinct, aussi faloit-il qu'il le fust en celuy de l'autorité, & qu'il accoustumast sa femme à luy obeïr avec plus de soûmission, & à ne le pas fascher comme elle faisoit à toute heure par des plaintes, par des reproches, & quelquefois par des menaces.

L'ennuy & le déplaisir de ces brouïlleries domestiques retardoient asseuré-

Et retardoit son

ment

grand deſſein. 1609.

ment l'execution du grand deſſein qu'il avoit formé pour le bien & le repos perpetuel de la Chreſtienté, & pour la deſtruction en ſuite de la Puiſſance Ottomane.

Quel eſtoit ce grand deſſein.

Pluſieurs en ont parlé diverſement: mais voici ce que j'en trouve dans les Memoires du Duc de Sully. Il devoit bien en ſçavoir quelque choſe, eſtant auſſi avant comme il eſtoit dans la confidence de ce Roy. C'eſt pourquoy il faut nous en rapporter à luy.

Les moyens dont il ſe ſervoit pour l'acheminer.

Le Roy, dit-il, deſirant acheminer les projets qu'il avoit conceus aprés la Paix de Vervin, crut qu'il faloit premierement eſtablir en ſon Royaume une tranquilité inébranlable, en reconciliant à luy, & entre eux tous les eſprits, & oſtant toutes les cauſes d'aigreur. Qu'avec cela il eſtoit neceſſaire de choiſir des gens capables & fidelles, qui viſſent en quoy ſon bien & ſon Eſtat pouvoient s'ameliorer, & de s'inſtruire ſi bien en toutes ſes affaires, qu'il puſt prendre des conſeils de luy-meſme, & diſcerner les bons & les mauvais, les entrepriſes faiſables, ou impoſſibles, & celles qui eſtoient pro-
„ portionnées à ſes revenus. Car la dé-
„ penſe qui ſe fait au delà attire les ma-
le-

ledictions des peuples, qui ſont ordinairement ſuivies de celle de Dieu. " 1609.

Il accorda donc un Edict aux Huguenots, pour faire vivre en Paix les deux Religions. Puis il donna un ordre certain & fixe pour acquiter ſes debtes, & celles du Royaume, contractées par les deſordres du temps, par les profuſions de ſes devanciers, & par les payemens & achâpts des hommes & des places qu'il luy avoit falu faire durant la Ligue. Sully luy fit voir un memoire l'an mil ſix cens ſept, par lequel il en avoit acquité pour quatre-vingts ſept millions; Ce qui eſtablit la reputation & la bonne foy de la France envers les Eſtrangers, chez leſquels elle eſtoit fort décriée.

Pour cet effet il accorde un Edict aux Huguenots, & acquite ſes debtes.

Ce qui reſtablit la reputation, & la bonne foy de la France.

Cela fait il travailla continuellement pour s'adjoindre dans ſon grand deſſein tous les Potentats Chreſtiens, en leur offrant de leur donner tout le fruit des entrepriſes ſur les Infidelles, ſans en reſerver rien pour luy: car il ne vouloit point, diſoit-il, d'autres Eſtats que la France.

Il s'adjoint tous les Potentats Chreſtiens en leur promettant toutes les conqueſtes.

Il ſe propoſa auſſi de chercher toutes les occaſions d'eſteindre les diſcordes, & de pacifier les differens d'entre

Les reünit en accommodant leurs differens.

1609. tre les Princes Chreſtiens, dés auſſi-toſt qu'il les verroit naiſtre; Et cela ſans aucun intereſt, que celuy de la reputation de Prince genereux, deſintereſſé, ſage, & equitable.

Il commença à ſe faire pour amis & aſſociez les Princes & Eſtats qui luy ſembloient les mieux diſpoſez envers la France, & les moins oppoſez à ſes intereſts, comme les Eſtats ou Provinces-Unies, les Venitiens, les Suiſſes & les Griſons. Puis les ayant attachez à luy par des liens trés-eſtroits, il ſe mit à ménager les trois Puiſſances Royales du Nord, ſçavoir Angleterre, Danemark & Suede; à diſcuter & vuider leurs differens, & meſme à taſcher de les reconcilier avec le Pape, ou du moins obtenir une ceſſation de haine & d'inimitié, par quelque formulaire de la maniere qu'ils auroient à vivre enſemble; laquelle euſt eſté avantageuſe au Pape, en ce qu'ils l'euſſent reconnu pour premier Prince de la Chreſtienté, quant au temporel, & en ce cas là luy euſſent rendu tout reſpect. Il taſcha en ſuite à faire la meſme choſe entre les Electeurs, les Eſtats & les Villes Imperiales, eſtant obligé particulierement, diſoit-il, de prendre ſoin d'un Empire

Les Princes qu'il ſe fait pour amis.

Comment il euſt accommodé les Princes Proteſtans avec le Pape.

Il traitte avec les Electeurs.

Empire qui avoit esté fondé par ses Predeceſſeurs. Aprés il fit ſonder les Seigneurs de Boheme, de Hongrie, de Tranſſylvanie & de Pologne, pour ſçavoir s'ils ne concourroient pas avec luy dans le deſſein d'oſter & déraciner pour jamais tous ſujets de trouble & de diviſion dans la Chreſtienté. Il traitta apres cela avec le Pape, qui approuvoit & loüoit ſon entrepriſe, & deſiroit y contribuer de ſa part tout ce qui luy ſeroit poſſible. 1609. *Avec les Seigneurs de Boheme, Hongrie, Pologne.* *Avec le Pape.*

C'eſtoient là les diſpoſitions à ſon grand deſſein, dont je vais vous faire voir le plan racourci.

Il deſiroit reünir ſi parfaitement toute la Chreſtienté, que ce ne fuſt qu'un corps, qui euſt eſté & ſe fuſt appellé la Republique Chreſtienne. Pour cet effet il avoit determiné de la partager en quinze Dominations ou Eſtats, qui fuſſent le plus qu'il ſe pourroit d'égale force & puiſſance, & dont les limites fuſſent ſi bien ſpecifiez, par le conſentement univerſel de toutes les Quinze, qu'aucune ne les puſt outrepaſſer. Ces Quinze Dominations eſtoient le Pontificat ou Papauté, l'Empire d'Allemagne, la France, l'Eſpagne, la Grand-Bretagne, la *Plan racourci du grand deſſein de Henry IV.* *Il vouloit partager la Chreſtienté en quinze Dominations égales.*

1609. Hongrie, la Boheme, la Pologne, le Danemark, la Suede, la Savoye ou Royaume de Lombardie, la Seigneurie de Veniſe, la Republique Italique ou des petits Potentats & Villes d'Italie, les Belges ou Païs-Bas, & les Suiſſes.

Sçavoir onze Royaumes, & quatre Republiques.

De ces Eſtats il y en euſt eu cinq ſucceſſifs, France, Eſpagne, Grand-Bretagne, Suede & Lombardie; Six électifs, Papauté, Empire, Hongrie, Boheme, Pologne & Danemark; Quatre Republiques, deux deſquelles euſſent eſté Democratiques, ſçavoir les Belges, & les Suiſſes; Et deux Ariſtocratiques ou Seigneuries, celle de Veniſe, & celle des petits Princes & Villes d'Italie.

Ce qu'euſt eu le Pape.

Le Pape outre les terres qu'il poſſede, devoit avoir le Royaume de Naples, & les hommages tant de la Republique Italique, que de l'Iſle de Sicile.

La Seigneurie de Veniſe.

La Seigneurie de Veniſe euſt eu la Sicile en foy & hommage du Saint Siege, mais ſans autres droits que d'un ſimple baiſement de pieds, & d'un Crucifix d'or, de vingt ans en vingt ans.

La Republique Italique.

La Republique Italique euſt eſté compoſée des Eſtats de Florence, Genes,

nes, Luques, Mantouë, Parme, Modene, Monacho, & autres petits Princes & Seigneurs, & euſt auſſi relevé du Saint Siege, luy payant ſeulement pour toute redevance un Crucifix d'or de la valeur de dix mille francs. 1609.

Le Duc de Savoye.

Le Duc de Savoye outre les terres qu'il poſſedoit, euſt encore eu le Milanois; Et le tout euſt eſté erigé en Royaume par le Pape, ſous le titre de Royaume de Lombardie; duquel on euſt diſtrait le Cremonnois en échange du Montferrat que l'on y euſt joint.

La Republique des Suiſſes.

On euſt incorporé avec la Republique Helvetienne ou des Suiſſes, la Franche-Comté, l'Alſace, le Tirol, le Païs de Trente & leurs dépendances, & elle euſt fait un hommage ſimple à l'Empire d'Allemagne de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

Celle des Provinces des Païs-Bas.

On euſt eſtabli toutes les dix-ſept Provinces des Païs-Bas, tant les Catholiques que les Proteſtantes, en une Republique libre & ſouveraine, ſauf un pareil hommage à l'Empire; Et on euſt groſſi cette Domination des Duchez de Cleves, de Juliers, de Berghe, & de la Mark, de Ravenſtein, & autres petites Seigneuries voiſines.

Le Royau-

On euſt joint au Royaume de Hon-

me de Hongrie. grie les Estats de Transsylvanie, de Moldavie & de Valachie.

1609. L'Empereur eust renoncé à s'agrandir jamais luy ni les siens par aucune confiscation, desherance, ou reversion de Fiefs masculins ; Mais eust disposé des Fiefs vacans en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis & consentement des Electeurs & Princes de l'Empire. On fust aussi demeuré d'accord que l'Empire desormais n'eust pû pour quelque occasion que ce fust, estre tenu consecutivement par deux Princes d'une mesme Maison, de peur qu'il ne s'y perpetuast, comme il faisoit depuis long-temps en celle d'Austriche.

L'Empire avec libre élection.

Boheme & Hongrie eussent esté electifs. Le Royaume de Hongrie & de Boheme eussent esté pareillement électifs par les voix de sept Electeurs, sçavoir 1. celle des Nobles, Clergé, & Villes de ces Païs-là. 2. du Pape. 3. de l'Empereur. 4. du Roy de France. 5. du Roy d'Espagne. 6. du Roy d'Angleterre. 7. des Roys de Suede, de Danemark & de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix.

Un Conseil general pour ces quin- Outre cela pour regler tous les differens, qui fussent nez entre les Conferez, & les vuider sans voye de faict,

on

on euſt eſtabli un ordre & forme de proceder par un Conſeil General, compoſé de ſoixante perſonnes, quatre de la part de chaque Domination; lequel on euſt placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Mets, Nancy, Cologne, ou autre. On en euſt encore fait trois autres en trois differens endroits, chacun de vingt hommes, leſquels tous trois euſſent eu rapport au Conſeil General.

Les Dominations, de ſoixante perſonnes. 1609.

Trois autres, chacun de vingt.

De plus par l'avis de ce Conſeil General, qu'on euſt pû appeller le Senat de la Republique Chreſtienne, on euſt eſtabli un ordre & un reglement entre les Souverains & les Sujets, pour empeſcher d'un coſté l'oppreſſion & la tyrannie des Princes, & de l'autre les plaintes & les rebellions des Sujets.

Ordre pour empeſcher & la tyrannie, & les rebellions.

On euſt encore reglé & aſſeuré un fonds d'argent & d'hommes, auquel chaque Domination euſt contribué ſelon la cottiſation faite par le Conſeil, pour aider les Dominations voiſines des Infidelles contre leurs attaques, ſçavoir Hongrie & Pologne contre celles du Turc, & Suede & Pologne contre les Moſcovites & les Tartares.

Et pour ſecourir les Provinces voiſines des Infidelles.

Puis quand toutes ces Quinze Domina-

1609. minations eussent esté bien establies avec leurs droits, leurs gouvernemens & leurs limites; ce qu'il esperoit pouvoir faire en moins de trois ans: elles eussent ensemble d'un commun accord choisi trois Capitaines Generaux, deux par terre & un par mer, qui eussent attaqué tous à la fois la Maison Otomane; A quoy chacune d'elles eust contribué certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie, & d'argent selon la taxe, qui en estoit faite. La somme en gros de ce qu'elles devoient fournir, montoit à deux cens soixante cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cens dix-sept pieces de canon, avec les charrois, Officiers, & munitions à proportion, & cent dix-sept grands Vaisseaux & Galeres, sans compter les Vaisseaux de moyenne grandeur, les bruslots, & les navires de charge.

Trois Capitaines Generaux, un par mer, deux par terre, pour faire la guerre au Turc.

Quelles troupes, & quel attirail.

Cet establissement estoit avantageux à tous les Princes & Estats Chrestiens: Il n'y avoit que la seule Maison d'Austriche qui en eust souffert dommage, & qui eust esté dépouïllée pour accommoder les autres. Mais on avoit fait le projet de la porter à y consentir

La seule Maison d'Austriche eust souffert de cet establissement.

sentir de gré ou de force, en cette maniere. Premierement, il faut supposer, que du costé d'Italie, le Pape, les Venitiens, & le Duc de Savoye estoient bien informez du dessein du Roy, & qu'ils l'y devoient assister de toutes leurs forces : le Savoyard sur tous y estant extrémement animé, parce que le Roy luy donnoit sa fille aisnée en mariage pour son fils Victor Amedée; Que du costé d'Allemagne quatre Electeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne, & Mayence le sçavoient aussi, & qu'ils le devoient favoriser; Que le Duc de Baviere avoit leur parole, & celle du Roy, qu'on l'éleveroit à l'Empire; Et que plusieurs des villes Imperiales s'estoient déja adressées au Roy pour le supplier de les honorer de sa protection, & de les maintenir dans leurs privileges, qui avoient esté abolis par la Maison d'Austriche; Que du costé de Boheme & de Hongrie, il avoit des intelligences avec les Seigneurs & la Noblesse; Et que les peuples y estoient si desesperez de la pesanteur du joug, qu'ils estoient prests de le secouër, & de se donner au premier qui leur tendroit les bras.

1609. *Du costé d'Italie le Pape, Venise, & Savoye y consentoient.* *D'Allemagne plusieurs Electeurs; Et on eust fait le Duc de Baviere Empereur.* *De Boheme & Hongrie, les Seigneurs & la Noblesse.*

Toutes les dispositions luy estant ainsi *Affaire de Cle-*

ves arrive à propos pour faire éclorer ce grand dessein. 1609.

ainsi favorables, arriva l'affaire de Cleves, dont nous parlerons tout à cette heure, laquelle luy fournissoit une belle occasion de commencer l'execution de ses projets. Elle devoit se faire de cette sorte.

Ayant mis sur pied une armée de quarante mille hommes, comme il fit, il devoit tout en marchant dépescher des Ambassadeurs vers tous les Potentats de la Chrestienté pour leur donner part de ses justes & saintes intentions. Puis sous pretexte d'aller à Cleves, il se fust saisi de tous les passages de la Meuse, & eust attaqué tout d'un coup Charlemont, Mastrich, & Namur, qui estoient peu munis. Au mesme temps toutes les grandes villes des Païs-Bas eussent crié liberté, les Seigneurs se fussent mis aux champs avec pareil dessein, & eussent arboré le Lion Belgique avec les Fleurs de Lis. Les Hollandois eussent occupé toutes les costes avec leurs vaisseaux en tres-grand nombre, pour fermer le commerce de la mer aux Flamans, comme on leur eust fermé celuy de terre du costé de France. Ce qu'on vouloit faire afin de haster les peuples de secouër la domination des Espagnols, & de

Le Roy en marchant se fust saisi des passages de la Meuse.

Les villes de Flandre se fussent revoltées; les Hollandois eussent occupé les costes.

Les Flamans eussent prié le

s'a-

s'adreſſer au Roy & aux Princes ſes aſ- *Roy d'Eſpagne de les mettre en liberté. 1609.*
ſociez, pour prier le Roy d'Eſpagne de les vouloir mettre en liberté, & d'avoir la bonté de leur rendre la Paix, laquelle ils ne pouvoient jamais eſperer, tandis qu'ils ſeroient ſous ſa domination.

Il y a toutes les apparences, qu'à l'approche d'une ſi puiſſante armée, par les intelligences des principaux Seigneurs, par le branle des grandes Villes, par l'amour que ces peuples ont toûjours eu pour la liberté, la Flandre ſe fuſt toute ſouſlevée; Principalement lors qu'elle euſt veu le merveilleux ordre & l'exacte diſcipline de ſes troupes, qui euſſent veſcu en bons hoſtes payant par tout, & ne faiſant aucun outrage ſur peine de la vie, & quand on euſt reconnu qu'il ne travailloit que pour le bien & le ſalut des peuples, ne ſe reſervant rien de toutes ſes conqueſtes, que la gloire & la ſatisfaction de rendre ces Provinces à elles-meſmes, ſans en retenir un ſeul chaſteau ni un ſeul village pour luy.

L'armée du Roy euſt veſcu avec grand ordre.

Le Roy ne ſe fuſt rien reſervé de ſes conqueſtes.

Au meſme temps qu'il euſt mis la Flandre dans un eſtat libre, & qu'il euſt accommodé le different de la ſucceſſion de Cleves, tous les Princes intereſ-

1609. ſez en cette affaire, les Electeurs que nous avons nommez, & les Deputez de pluſieurs grandes villes devoient le venir remercier, & puis le ſupplier de vouloir joindre ſes prieres & ſon autorité aux ſupplications qu'ils avoient à faire à l'Empereur, pour le diſpoſer de laiſſer les Eſtats & les Villes de l'Empire en leurs anciens droits, & immunitez; Sur tout en la libre élection d'un Roy des Romains, ſans y uſer plus d'aucunes pratiques, contraintes, promeſſes & menaces; Et que pour cet effet il fuſt dés l'heure reſolu qu'on en éliroit un d'une autre Maiſon que de celle d'Auſtriche. Ils eſtoient convenus entre eux que ce ſeroit le Duc de Baviere. Le Pape ſe fuſt joint avec eux pour cette requiſition; Et ils l'euſſent faite avec tant d'inſtance, qu'il euſt eſté difficile à l'Empereur qui n'euſt point eſté armé, de la refuſer.

Il euſt avec les autres Princes, prié l'Empereur de laiſſer les villes de l'Empire en liberté.

Boheme. Hongrie, Auſtriche euſſent fait meſme priere.

Semblable requeſte euſt eſté faite au Roy, & à ſes Aſſociez par les peuples de Boheme, Hongrie, Auſtriche, Styrie & Carinthie: Sur tout pour le droit qu'ils avoient d'élire eux-meſmes leur Prince, & de ſe mettre en telle forme de gouvernement qu'ils jugeroient la meilleure, par l'avis de leurs

Amis

Amis & Alliez. A quoy le Roy condescendant, eust usé de toutes sortes d'honnestetez, de prieres & de deferences, mesme au dessous de sa dignité, pour faire voir qu'il n'entendoit point tant se servir de la force, que de l'equité de la raison. 1609.

Aprés cela le Savoyard par mesme voye eust demandé au Roy d'Espagne avec toutes sortes de civilitez, & au nom de ses enfans, qu'il luy pluſt leur donner le dot de leur mere, aussi bon & avantageux que l'avoit eu leur tante Isabelle; Et en cas de refus, le Roy devoit permettre à Lesdiguieres de l'assister de quinze mille hommes de pied, de deux mille chevaux, & de cent mille escus par mois pour faire la conqueste du Milanois, ou païs de Lombardie. En quoy il eust esté favorisé de la plusparт des Princes d'Italie.

Le Duc de Savoye eust demandé au Roy d'Espagne le partage de sa femme.

Le Pape & les Venitiens fussent intervenus pour les differens de Navarre, Naples & Sicile.

Cela fait il devoit avec ses Associez prier le Pape & les Venitiens d'intervenir comme Arbitres entre luy & le Roy d'Espagne pour terminer amiablement les differens, qui estoient prests d'éclater entre eux, à cause de Naples, Sicile, Navarre, & Roussil-

1609. lon. Et alors pour monſtrer qu'il n'avoit aucune penſée de s'agrandir, ni point d'autre ambition que d'affermir le repos de la Chreſtienté, il ſe fuſt monſtré tout preſt de ceder à l'Eſpagnol la Navarre & le Rouſſillon, pourveu qu'il remiſt Naples & Sicile; non point pour luy, car il ne vouloit point d'autre Eſtat que la France, mais pour le Pape, & pour les Venitiens, auſquels il euſt cedé ſon droit ſur ces païs.

Et le Roy leur euſt cedé ſon droit.

Enfin par un Legat Apoſtolique, & par les remonſtrances de tous ſes Aſſociez, il euſt fait entendre ſon deſſein au Roy d'Eſpagne, & aux Princes de ſa Maiſon, & l'euſt conjuré par le ſang de Jeſus Chriſt de l'avoir agreable, comme eſtant ſaint, pieux, charitable, glorieux & utile à toute la Chreſtienté. On luy euſt avec cela déduit les avantages qui luy en fuſſent revenus à luy-meſme: On euſt eſſayé de luy faire comprendre qu'il en euſt eſté plus riche, moins inquieté, & plus paiſible; Que dans vingt ans l'Eſpagne, qui eſtoit preſque deſerte, ſe fuſt repeuplée & fuſt devenuë le plus floriſſant Eſtat de l'Europe. Je penſe bien qu'il euſt eſté fort difficile de luy per-

On euſt taſché de perſuader le Roy d'Eſpagne; Sinon, on l'euſt forcé.

perſuader cela : car l'ambition déreglée & mal entenduë embraſſe plûtoſt des chimeres que des corps ſolides, & aime mieux poſſeder des païs vaſtes & deſerts, qu'une eſtenduë raiſonnable qui ſoit bien cultivée, & bien peuplée ; Mais peut-eſtre que les armes l'euſſent convaincu au defaut de la raiſon. 1609.

Grande prudence & moderation dont le Roy euſt uſé en la pourſuite de ce deſſein.

Au reſte le Roy avoit reſolu de renoncer à toute pretention ; De ne rien retenir de tout ce qu'il conqueſteroit ; De ne rien entreprendre qu'il ne l'euſt fait approuver à ſes Alliez, & qu'il ne les viſt diſpoſez à y contribuer ; De ne commencer point en pluſieurs lieux éloignez tout à la fois, mais de faire ſuivre les expeditions de proche en proche, attendant toûjours le ſuccés des precedentes avant que de s'engager à d'autres ; De ſe monſtrer ſans ambition, ſans avarice & ſans orgueil dans la diſtribution des logemens, des vivres, des dépoüilles & des conqueſtes ; De favoriſer les Eſtats foibles & neceſſiteux ; D'envoyer toûjours quelque reconnoiſſance honorable & utile à tous Capitaines & Soldats, qui auroient fait quelque bel exploict ; De n'entrer jamais dans aucune des partiali-

1609. tialitez, qui pourroient naiſtre entre ſes Amis & Alliez, mais de paroiſtre toûjours égal, equitable & commun ami ; De traitter honorablement les gens de guerre, avec eloge ou avec reprimende, ſelon qu'ils le meriteroient, & de maintenir exactement la diſcipline, empeſchant tous deſordres, degaſts, violemens & incendies, afin qu'il fuſt receu par tout comme le Liberateur des nations, & celuy qui apportoit la paix & la liberté, non pas la ruine & la deſolation.

Les preparatifs & diſpoſitions qu'il y apportoit.

Il prenoit ſes meſures, faiſoit ſes preparatifs, & dreſſoit ſes machines pour parvenir à cette fin avec tous les ſoins imaginables depuis huit ou neuf ans : Il faiſoit des Amis & des Alliez de tous coſtez, entretenoit des intelligences par tout, avoit gagné le College des Cardinaux par de groſſes penſions : avoit attiré à ſon ſervice tous les bons Capitaines en Allemagne & en Suiſſe, & s'eſtoit auſſi acquis ce qu'il y avoit de bonnes plumes dans toute la Chreſtienté ; dautant qu'il vouloit perſuader les peuples plûtoſt que de les forcer, & les inſtruire ſi bien de ſes intentions, qu'ils regardaſſent ſes armes comme un ſecours ſalutaire.

Voilà

Voilà le plan de son dessein ; lequel sans mentir estoit si grand, qu'on peut dire, qu'il avoit esté conceu par une intelligence plus qu'humaine. Mais quelque haut qu'il fust, il n'estoit point au dessus de ses forces ; Ausquelles si " les Princes ne proportionnent leurs " entrepriſes, il arrive qu'ils ruinent " leur Estat, de mesme qu'un homme " qui veut entreprendre des procés, ou " faire des achapts plus que sa bourse " ne peut porter, est contraint à la fin " de vendre son fonds, & se noye de " debtes & de mauvaises affaires. 1609.

Les forces qu'il avoit pour cela.

Outre ses forces qui estoient grandes en nombre, mais dix fois plus en valeur, estant tous hommes choisis, & parmi cela y ayant quatre mille Gentils-hommes capables de tout à la veuë de leur Roy : Le Prince d'Orange devoit se mettre aux champs avec quinze mille hommes de pied, & deux mille chevaux ; Le Prince d'Anhalt en Allemagne eust paru avec dix mille ; Les Electeurs, & le Duc de Baviere en avoient arrhé deux fois davantage, qui se fussent trouvez à divers rendez-vous au premier coup de trompette ; Les Venitiens, & le Duc de Savoye se fussent

Armee que le Prince d'Orange eust miſe ſur pied.

Celle des Electeurs & Princes d'Allemagne.

Celle des Venitiens & du Savoyard.

1609. sent declarez chacun avec une armée considerable, au premier signal qu'il leur en eust donné. Pour les Suisses, outre une levée de six mille tous choisis, qui venoit au Roy, il en eust eu encore tout autant qu'il eust voulu. Quant au fonds de ses Finances, toutes ses troupes estant payées pour trois mois, ses places bien garnies, ses magazins sur la frontiere tout-à-fait remplis, ses Capitaines honorez de beaux presens, qu'il leur avoit faits : il avoit quatorze millions de livres dans la Bastille, sept millions entre les mains du Tresorier de l'Espargne, qui estoient le revenant bon de l'année precedente; deux autres millions en d'autres mains; plus le courant qui estoit de plus de vingt-sept millions; Et outre tout cela, Sully son Sur-Intendant l'asseuroit de quarante millions d'extraordinaire durant trois ans: De sorte qu'il eust pû faire la guerre quatre ans sans vexer ses Sujets de nouvelles charges. Mais il la vouloit faire si chaudement, qu'il en pust voir la fin „ dans peu de temps; Car il tenoit pour „ maxime, qu'un Prince sage quand il „ y est obligé, la doit faire forte & „ courte, & d'abord estonner le mon- „ de par des preparatifs formidables, parce

Le fonds de Finances que le Roy avoit fait pour ce dessein.

Il vouloit faire la guerre tres-puissamment afin qu'elle fust courte.

parce qu'en cette sorte la grandeur de " 1609.
la dépense retourne à ménage, & les "
conquestes, qui se font par la crainte "
des armes, vont bien plus loin que cel- "
les qui se font par les armes mesmes. "

Je vous ay dit quel estoit ce dessein : il n'y a que Dieu qui sçache quel en eust esté le succés. On peut dire neantmoins, jugeant selon les apparences, qu'il devoit estre heureux : car il ne paroissoit aucun Prince, ni Estat dans toute la Chrestienté, qui ne dust le favoriser, ou qui fust disposé à prendre le parti de la Maison d'Austriche, sinon le Duc de Saxe en Allemagne, & le Duc de Florence en Italie. Mais le Roy les eust bien rangez tous deux ; Le premier en assistant contre luy les heritiers de ce Duc Guillaume, qui avoit esté autrefois dépouïllé de l'Electorat par l'Empereur Charles V. Le second en susciter Pise, Sienne & Florence à crier liberté, & à secouër le joug de la domination des Medicis.

Ce dessein apparemment eust reüssi, n'y ayant aucun Prince contre, que les Ducs de Saxe & de Florence.

Mais il est temps que je vous dise ce que c'estoit que l'affaire de Cleves & de Juliers, qui luy avoit fourni l'occasion de prendre les armes, & ouvert les voyes pour commencer son grand dessein. Jean-Guillaume Duc de Juliers, *Mort de*

Ce que c'estoit que l'affaire de Cleves & de Juliers.

Jean Duc de Juliers sans enfans 1609.

liers, de Cleves, & de Berghes; Comte de la Mark, & de Ravensbourg, fils du Duc Guillaume, & de Marie d'Austriche sœur de l'Empereur Charles V, & petit fils du Duc Jean: estant mort sans enfans le vingt-cinquiéme Mars de l'an mil six cens neuf, sa succession mit en rumeur tous les Estats voisins. Il avoit quatre sœurs; la premiere mariée au Marquis de Brandebourg; la seconde au Comte Palatin de Neubourg; la troisiéme au Duc des Deux-Ponts; la quatriéme au Marquis de Burgaw. Les enfans issus de ces mariages pretendoient sa succession, les plus proches excluant les plus éloignez, & les fils les filles. Le Duc de Saxe descendant d'une fille aisnée du Duc Jean ayeul du Duc Guillaume disoit aussi qu'elle luy appartenoit preferablement: dautant qu'il estoit porté dans le Contract de mariage de cette fille-là, qu'au cas que les enfans masles manquassent dans la Maison de Juliers, la succession luy reviendroit à luy & à ses décendans. Or cela estant arrivé, il s'ensuivoit que la succession estoit ouverte pour luy. Le Duc de Nevers pretendoit aussi au Duché de Cleves, comme portant luy seul le nom & les armes

Sa succession disputée par plusieurs, particulierement par Brandebourg & Neubourg.

armes de Cleves ; Et le Comte de Maulevrier par la meſme raiſon demandoit la Comté de la Mark, car il eſtoit l'aiſné de la Mark ; Et en cette qualité il pretendoit auſſi la Duché de Bouïllon & la Seigneurie de Sedan, qui eſtoient tenuës par le Vicomte Turene Mareſchal de Bouïllon. L'Empereur diſoit que toutes les pretentions de ces concurrens eſtoient mal fondées : dautant que ces terres là eſtoient des fiefs maſculins, qui ne pouvoient écheoir à des filles, & à faute des maſles eſtoient dévoluës à l'Empire ; partant que c'eſtoit à luy d'en diſpoſer. Et ſur ce droit il en donna ſecretement l'inveſtiture à Leopold d'Auſtriche Eveſque de Strasbourg & l'envoya avec des forces pour ſe ſaiſir de ces terres ſous pretexte de la Regie, & cependant aſſigner les parties pardevant ſa Majeſté Imperiale, pour dire leurs raiſons. 1609.

L'Empereur diſoit qu'elle eſtoit devoluë à l'Empire.

Il en inveſtit Leopold d'Auſtriche.

Les pourſuites du Duc de Nevers, & du Comte de Maulevrier ne furent pas fort chaudes, dautant qu'on leur fit entendre que les fiefs qu'ils demandoient, eſtoient unis & ne ſe pouvoient démembrer. Le droit du Marquis de Brandebourg, & celuy de Neubourg eſtant

1609. eſtant les plus apparens, la plus grande conteſtation fut d'abord entre eux deux. Le Landgrave de Heſſe, leur ami commun, s'eſtoit entremis de les accommoder, & leur avoit fait paſſer une tranſaction de vuider leur different à l'amiable, & de n'employer leurs forces que contre les uſurpateurs, l'adminiſtration de la ſucceſſion demeurant égale & commune entre eux, ſauf les droits de l'Empereur. Mais là-deſſus Leopold d'Auſtriche arriva avec des troupes, & ſe ſaiſit de Juliers.

Lequel tandis que Brandebourg & Neubourg diſputent, s'empare de Juliers

Les deux Princes reſolus de le chaſſer, cherchérent ſecours de tous coſtez, & particulierement implorerent celuy du Roy: auquel ils envoyerent le Prince d'Anhalt avec des lettres de l'Electeur Palatin & du Duc de Wirtenberg, qui l'aſſeuroient que ſes armes ſeroient juſtes, puiſſantes, & avec la grace de Dieu, victorieuſes. Le Prince d'Anhalt luy parla ſans doute de beaucoup d'autres choſes touchant le grand deſſein. Le Roy receut ſa perſonne avec un accueil tres-gracieux; & ſes propoſitions avec une joye nompareille: Il luy répondit dans des termes auſſi obligeans qu'il ſe pouvoit, qu'il marcheroit en perſonne au ſecours de ſes bons Al-

Ils implorent l'aſſiſtance du Roy.

Qui leur promet d'y marcher en perſonne.

Alliez, & qu'en attendant qu'il puſt monter à cheval avec l'equipage que doit avoir un Roy de France, il feroit toûjours avancer quelques troupes; ce qu'il fit ſur la fin de l'année mil ſix cens neuf. Mais au reſte il le pria de vouloir faire entendre aux Princes confederez, qu'ils luy feroient grand tort, s'ils penſoient que ſon aſſiſtance duſt apporter quelque prejudice à la Religion Catholique en ce païs-là. Car il deſiroit qu'avant toutes choſes l'exercice y en fuſt conſervé au meſme eſtat qu'il eſtoit au temps de la mort du Duc Guillaume; lequel eſtoit Catholique, mais Brandebourg & Neubourg eſtoient Proteſtans. 1609.

Mais dit qu'il entendoit conſerver la Religion Catholique en ce païs-là.

L'Empereur luy envoya auſſi un Ambaſſadeur de ſes plus confidens, le prier de ne point favoriſer la rebellion, & l'injuſtice de ces Princes, & de conſiderer qu'il ne pouvoit les aſſiſter ſans faire tort à la Religion Catholique. Henry le Grand luy répondit qu'eſtant Roy Tres-Chreſtien, il ſçauroit bien la maintenir & l'amplifier: mais qu'il ne s'agiſſoit pas de ce poinct-là, qu'il n'eſtoit queſtion que de ſecourir ſes amis, auſquels il ne manqueroit jamais ſi la vie ne luy manquoit.

Réponſe qu'il fait à l'Empereur.

Tout

1609. *Veut establir un bon ordre en son Royaume avant que d'en sortir.*

Tout du long de l'hyver il donna ordre aux preparatifs de cette expedition, qui n'estoit que la couverture d'une plus grande. Comme il avoit resolu d'en poursuivre luy-mesme le succés, il avoit deliberé avant que de sortir de son Royaume, d'y establir un si bon ordre pour le Gouvernement, qu'il n'y pûst arriver aucun trouble. Pour cet effet il avoit creu que le meilleur estoit de laisser la Regence à la Reine; mais parce qu'il sçavoit qu'elle estoit gouvernée par Conchini, lequel il n'aimoit gueres, il vouloit qu'elle fust assistée d'un Conseil composé de quinze personnes; sçavoir les Cardinaux de Joyeuse, & du Perron, les Ducs de Mayenne, de Montmorenci, & de Montbazon, les Mareschaux de Brissac, & de Fervaques, Chasteauneuf qui eust esté Garde des seaux de la Regence, car le Roy vouloit avoir son Chancelier avec luy, Achille de Harlay Premier President du Parlement, Nicolaï Premier President de la Chambre des Comtes, le Comte de Chasteauvieux, & le Seigneur de Liancourt deux sages Gentils-hommes, Pontcarré Conseiller au Parlement, Gesvres Secretaire d'Estat, & Maupeou Controlleur des Finances.

Laisser la Regence à la Reine, mais luy donner un Conseil.

De

De plus il vouloit eſtablir un petit Conſeil de cinq perſonnes dans chacune des douze Provinces de France, ſçavoir une perſonne du Clergé, une de la Nobleſſe, une de la Juſtice, une des Finances, & une des corps des Villes; Et ces douze petits Conſeils euſſent eu correſpondance & dépendance du Grand; lequel euſt pris les reſolutions par la pluralité des voix, la Reine n'y ayant que la ſienne. Encore n'en euſt-il pû prendre aucune, que conformement à l'inſtruction generale que le Roy avoit dreſſée, ou que ſa Majeſté n'en euſt eſté avertie, ſi c'eſtoit une choſe que ſon inſtruction n'expliquaſt pas aſſez clairement. Ainſi quoy qu'abſent il ſe retenoit le Gouvernement, & lioit bien fort les mains à la Reine, de peur qu'elle ne priſt trop d'autorité, & que peut-eſtre on ne la portaſt à abuſer du commandement. 1609. *Eſtablir de petits Conſeils dans les Provinces, qui reſortiſſent au Grand.*

Tandis qu'il appliquoit ſon eſprit à ces choſes, quelques perſonnes, entre autres Conchini & ſa femme, mirent dans l'eſprit de la Reine, qu'il faloit, pour luy acquerir plus de dignité & plus d'éclat aux yeux des peuples, & pour autoriſer davantage ſa Regence, qu'elle ſe fiſt ſacrer & couronner avant le depart *Quelques-uns mettent dans l'eſprit de la Reine qu'il faut qu'elle ſe faſſe ſacrer avãt le depart du Roy.*

1609. part du Roy. Pour les mesmes raisons qu'elle le desiroit, le Roy ne l'avoit pas trop agreable : joint que cette ceremonie ne se pouvoit faire sans beaucoup de frais & sans y perdre beaucoup de temps ; ce qui le retenoit à Paris & retardoit ses desseins. Il avoit une extréme impatience de sortir de cette Ville ; Je ne sçay quel secret instinct le pressoit de s'en éloigner au plûtost ; C'est pourquoy ce Sacre le faschoit, mais il ne put refuser cette marque de son affection à la Reine, qui le desiroit passionnément.

Il y consent à regret.

Sully raconte qu'il luy entendit dire plus d'une fois, *Mon ami, ce Sacre me presage quelque malheur : ils me tuëront. Je ne sortiray jamais de cette ville, j'y mourray, mes ennemis n'ont autre remede qu'en ma mort. On m'a dit que je devois estre tué à la premiere grande magnificence que je ferois, & que je mourois dans un carrosse ; C'est ce qui fait que quelquefois quand j'y suis, il me prend des tressaillemens, & que je m'écrie malgré moy.*

On luy conseilloit pour éviter les mauvaises propheties de partir dés le lendemain, & de laisser là ce Sacre, qui se pouvoit bien faire sans luy ; mais la Reine

Reine s'en offensa extrémement: & comme il estoit bon & obligeant, il demeura pour la contenter. Ce Sacre se fit à Saint Denis le treisiéme de May, & la Reine devoit le seiziéme du mesme mois, faire son entrée à Paris, où l'on dressoit de magnifiques preparatifs pour honorer cette feste. 1610. *Le Sacre de la Reine.*

Déja les troupes du Roy avoient filé au rendez-vous, sur la frontiere de Champagne. Déja la Noblesse accouruë de toutes parts y avoit envoyé ses equipages; Le Duc de Rohan alloit recueillir les six mille Suisses; Et il estoit sorti cinquante pieces de canon de l'Arsenal. Déja le Roy avoit envoyé demander à l'Archiduc & à l'Infante, en quelle sorte ils vouloient qu'il passast par leur païs, ou comme ami, ou comme ennemi. Chaque heure de retardement luy sembloit une année, comme s'il se fust presagé son malheur à luy-mesme. Certes le Ciel & la Terre n'avoient donné que trop de pronostics de ce qui luy arriva. Une tres-grande Eclipse de tout le corps du Soleil, qui se fit l'an mil six cens huit: Une terrible Comete, qui parut l'année precedente: Des tremblemens de terre: Des monstres nez en diverses con- *Quantité de pronostics qui semblent presager la mort de Henry IV.*

1610. trées de la France : Des pluyes de sang, qui tomberent en quelques endroits : Une grande peste, qui avoit affligé Paris l'an mil six cens six : Des apparitions de fantosmes, & plusieurs autres prodiges tenoient les hommes en crainte de quelque horrible evenement.

Ses ennemis estoient alors dans un profond silence : qui peut-estre n'estoit pas causé seulement par la consternation & par la crainte du succés de ses armes, mais par l'attente qu'ils avoient de voir reüssir quelque grand coup, qui estoit toute leur esperance. Il faloit bien qu'il y eust plusieurs conspirations sur la vie de ce bon Roy ; Puisque de vingt endroits on luy en donnoit avis ; Puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne & à Milan par un écrit imprimé ; Puisqu'il passa un courrier par la ville de Liege huit jours auparavant qu'il fust assassiné, qui dit qu'il portoit nouvelles aux Princes d'Allemagne qu'il avoit esté tué ; Puisqu'à Montargis on trouva sur l'Autel un billet contenant la prediction de sa mort prochaine, par un coup determiné ; Puisqu'enfin le bruit couroit par toute la France, qu'il ne passeroit point cette année-là, & qu'il mourroit

On luy donne avis de plusieurs endroits qu'on veut attenter à sa vie.

roit d'une mort tragique dans la cinquante-septiéme de son âge. Luy-mesme qui n'estoit point trop credule, ajoûtoit quelque foy à ces pronostics, & sembloit estre condamné à mort, tant il estoit triste & abatu, quoyque de son naturel il ne fust ni craintif, ni melancolique. 1610. *Il y ajoûte quelque foy, & craint.*

Il y avoit à Paris, depuis deux ans, un certain méchant coquin nommé François Ravaillac, natif du païs d'Angoumois, de vile extraction, de poil rousseau, resveur & melancolique, qui avoit esté Moine, puis ayant quitté le froc avant que d'estre Profez, avoit tenu escole, & aprés s'estoit fait solliciteur d'affaires, & estoit venu à Paris. On ne sçait s'il y avoit esté amené pour faire ce coup; Ou si y estant venu à autre dessein, il avoit esté induit à cette execrable entrepriſe par des gens, qui ayant connu qu'il avoit encore dans l'ame quelque levain de la Ligue, & cette fausse persuasion que le Roy alloit renverser la Religion Catholique en Allemagne, le jugerent propre pour ce coup. *Qui estoit Ravaillac?* *Il est induit à tuer le Roy, mais on ne sçait par qui.*

Si l'on demande qui furent les Demons & les Furies qui luy inspirerent une si damnable pensée, & qui le pous-

1610. ſerent à effectuer ſa méchante diſpoſition : l'Hiſtoire répond qu'elle n'en ſçait rien, & qu'en une choſe ſi importante, il n'eſt pas permis de faire paſſer des ſoupçons & des conjectures, pour des veritez aſſeurées. Les Juges meſme qui l'interrogerent, n'oſerent en ouvrir la bouche, & n'en parlerent jamais que des épaules.

Le Roy ſort du Louvre pour aller à l'Arſenal.

Mais voici comme il executa ſon malheureux deſſein. Le lendemain du Sacre, quatorziéme jour de May, le Roy ſortit du Louvre ſur les quatre heures du ſoir pour aller à l'Arſenal viſiter Sully, qui eſtoit indiſpoſé, & pour voir en paſſant les appreſts qui ſe faiſoient ſur le Pont Noſtre-Dame & à l'Hoſtel de Ville pour la reception de la Reine. Il eſtoit au fond de ſon carroſſe, ayant le Duc d'Eſpernon à ſon coſté : le Duc de Montbazon : le Mareſchal de Lavardin, Roquelaure, la Force, Mirebeau, & Liancour Premier Eſcuyer, eſtoient au devant & aux portieres. Son carroſſe entrant de la ruë Saint Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva à droite une charrete chargée de vin, & à gauche une autre chargée de foin, leſquelles faiſant embarras, il fut contraint de s'arreſter ;

Quelles perſonnes eſtoient avec luy.

Son carroſſe eſt arreſté par un embarras dans la ruë de la Ferronnerie.

car

car la ruë eſt fort eſtroite à cauſe des boutiques, qui ſont baſties contre la muraille du Cemetiere Saint Innocent. Le Roy Henry II avoit autrefois ordonné qu'elles fuſſent abatuës, pour rendre ce paſſage-là plus libre: mais cela ne s'eſtoit point executé. Helas que la moitié de Paris n'a-t-elle eſté plûtoſt abatuë, que de voir le plus grand malheur, qu'il ait jamais veû, & qui a eſté cauſe d'une infinité d'autres malheurs! Les Valets de pied eſtant paſſez ſous les Charniers de Saint Innocent pour éviter l'embarras, & n'y ayant perſonne autour du carroſſe, le ſcelerat, qui depuis long-temps ſuivoit opiniaſtrement le Roy pour faire ſon coup, remarqua le coſté où il eſtoit, ſe coula entre les boutiques & le carroſſe, & mettant un pied ſur un des rais de la roue, & l'autre ſur une borne, d'une reſolution enragée luy porta un coup de couteau entre la ſeconde & la troiſiéme coſte un peu au deſſus du cœur. A ce coup le Roy s'écria, *Je ſuis bleſſé*. Mais le meſchant, ſans s'effrayer redoubla, & le frapa dans le cœur, dont il mourut tout à l'heure ſans avoir pû jetter qu'un grand ſoûpir. L'Aſſaſſin eſtoit ſi aſ- 1610. *Ravaillac le tuë.*

1610. seuré qu'il donna encore un troisiéme coup, mais qui ne porta que dans la manche du Duc de Montbazon. Aprés cela il ne se soucia point de s'enfuir, ni de cacher son couteau: mais se tint là, comme pour se faire voir & pour se glorifier d'un si bel exploit.

Il est tenaillé, & tiré à quatre chevaux.

Il fut pris sur le champ, interrogé à diverses fois par des Commissaires du Parlement, jugé les Chambres assemblées, & par Arrest tiré à quatre chevaux dans la Greve, aprés avoir esté tenaillé aux mamelles, aux bras & aux cuisses, sans qu'il témoignast la moindre émotion de crainte ni de douleur dans de si estranges tourmens. Ce qui confirmoit bien le soupçon qu'on avoit, que certains Emissaires sous le masque de pieté, l'avoient instruit & l'avoient enchanté par de fausses asseurances qu'il mourroit martyr, s'il tuoit celuy qu'ils luy faisoient croire estre l'ennemi juré de l'Eglise.

On ouvre le corps du Roy, & on trouve qu'il pouvoit encore

Le Duc d'Espernon voyant le Roy sans vie & sans parole, fit tourner le carrosse & mena le corps au Louvre: où il fut ouvert en presence de vingt-six Medecins & Chirurgiens, qui luy trouverent toutes les parties si saines, que dans

dans le cours de nature il pouvoit encore vivre trente ans. *vivre trente ans.*

Ses entrailles furent envoyées dés l'heure mesme à Saint Denis & enterrées sans aucune ceremonie. Les Peres Jesuites demanderent le cœur, & le porterent à leur Eglise de la Fleche, là où ce Grand Roy leur avoit donné sa maison pour y bastir le beau College qu'on y void aujourd'huy. Le corps embaumé dans un cercueil de plomb, couvert d'une biere de bois, avec un drap d'or pardessus, fut mis dans la chambre du Roy sous un dais, avec deux autels aux deux costez, sur lesquels on dit la Messe dix-huit jours durant. Puis il fut conduit à Saint Denis, où on l'inhuma avec les ceremonies ordinaires, huit jours aprés celuy de Henry III son Predecesseur. Car il faut sçavoir que le corps de Henry III estoit demeuré jusques-là dans l'Eglise de Saint Cornille de Compiegne, d'où le Duc d'Espernon, & Bellegarde Grand Escuyer, jadis ses Favoris, l'amenerent à Saint Denis, & luy firent faire ses funerailles ; la bienseance desirant qu'il fust inhumé avant son Successeur. 1610. *Il est enterr. à Saint Denis.*

On cela la mort du Roy au peuple

1610. tout le reſte du jour, & juſques bien avant dans le lendemain, tandis que la Reine diſpoſoit les Grands, & le Parlement à luy donner la Regence. Elle l'obtint ſans beaucoup de difficulté, ayant mené le jeune Roy ſon fils au Parlement; & le Prince de Condé, & le Comte de Soiſſons, qui ſeuls euſſent pû s'y oppoſer, eſtans abſens. Le premier eſtoit à Milan, comme nous l'avons dit, & le ſecond dans ſa Maiſon de Blandy, où il s'eſtoit retiré mal content, quelques jours avant le Sacre de la Reine.

On fait la Reine Regente.

Quand le bruit de cet accident ſi tragique fut épandu par tout Paris, & qu'on ſceut aſſeurément que le Roy, qu'on ne croyoit que bleſſé, eſtoit mort: ce meſlange d'eſperance & de crainte, qui tenoit cette grande ville en ſuſpens, éclata tout d'un coup en de hauts cris, & en de furieux gemiſſemens. Les uns devenoient immobiles & paſmez de douleur; Les autres couroient les ruës tout éperdus; Pluſieurs embraſſoient leurs amis, ſans leur dire autre choſe, ſinon, *ah, quel malheur!* Quelques-uns s'enfermoient dans leur maiſon; D'autres ſe jettoient par terre. On voyoit des femmes échevelées,

Eſtrange deſolation dans Paris, quand on y ſceut la mort du Roy.

velées, qui heurloient & se lamentoient; Les peres disoient à leurs enfans, *Que deviendrez-vous, mes enfans, vous avez perdu vostre pere?* Ceux qui avoient plus d'apprehension pour l'avenir, & qui se souvenoient des horribles calamitez des guerres passées, plaignoient les malheurs de la France, & disoient que ce funeste coup, qui avoit percé le cœur du Roy, coupoit la gorge à tous les François. On raconte qu'il y en eut plusieurs qui en furent si vivement touchez qu'ils en moururent, quelques-uns tout sur le champ, & les autres peu de jours aprés. Enfin il ne sembloit pas que ce fust le deuïl de la mort d'un homme seul, mais de la moitié de tous les hommes: on eust dit que chacun avoit perdu toute sa famille, tout son bien, & toutes ses esperances par la mort de ce grand Roy. 1610

Il mourut âgé de cinquante-sept ans & cinq mois, le trente-huitiéme de son Regne de Navarre, & le vingt-uniéme de celuy de France. *Son âge & le temps de son regne.*

Il fut marié deux fois, comme nous l'avons dit; La premiere avec Marguerite de France, dont il n'eut point d'enfans; La seconde avec Marie de *Ses deux femmes, Marguerite, & Marie.*

1610. Medicis. Marguerite estoit fille du Roy Henry II, & sœur des Rois François II, Charles IX, & Henry III, d'avec laquelle il fut démarié par Sentence des Prelats deputez pour cela par le Saint Pere. Marie de Medicis estoit fille de François, & niepce de Ferdinand Ducs de Florence. Il en eut trois fils & trois filles.

Il eut trois fils de Marie. Les fils nasquirent tous à Fontainebleau. Le premier nommé Louïs, vint au monde le vingt-septiéme de Septembre de l'an mil six cens un à onze heures du soir. Il fut Roy aprés luy, & porta le surnom de Juste. Le second nasquit le seiziéme d'Avril mil six cens sept. Il eut le titre de Duc d'Orleans, mais point de nom, parce qu'il mourut avant que la ceremonie de son Bapteſme eust esté faite, l'an mil six cens onze. Le troisiéme prit naissance le vingt-cinquiéme d'Avril mil six cens huit : son nom fut Jean-Baptiste-Gaston, & son titre Duc d'Anjou, mais le second fils estant mort, on luy donna celuy de Duc d'Orleans, qu'il a porté jusques à sa mort, qui arriva l'année derniere.

Et trois filles. L'aisnée des filles nasquit à Fontainebleau le vingt-deuxiéme de Novembre

bre mil six cens deux ; Ainsi elle fut la seconde des enfans. On la nomma Elizabeth, ou Isabeau. Elle a esté mariée à Philippe IV Roy d'Espagne, & est morte il y a quelques années. C'estoit une Princesse de grand cœur, & qui avoit de la vigueur & de la cervelle au delà de son sexe. Les Espagnols disoient pour cela, que c'estoit la fille de Henry le Grand. La seconde nasquit au Louvre à Paris, le dixiéme de Fevrier mil six cens six. On luy donna le nom de Christine. Elle épousa Victor Amedée, pour lors Prince de Piedmont, & depuis Duc de Savoye, l'un des Princes du monde qui avoit le plus de capacité & de vertu. La troisiéme nasquit aussi au mesme endroit, le vingt-cinquiéme de Novembre feste de Sainte Catherine, l'an mil six cens neuf, & eut nom Henriette-Marie. C'est la Reine d'Angleterre d'aujourd'huy, vefve de l'infortuné Roy Charles Stuard, que ses Sujets ont cruellement dépouïllé de la Royauté & de la vie ; Mais le Ciel Protecteur des Souverains, a glorieusement restabli son fils le Roy Charles II. 1610.

Outre ces six enfans legitimes, il en eut encore huit naturels, de quatre *Il avoit huit enfans na-*

turels de diverſes Maiſtreſſes.

differentes Maiſtreſſes, ſans compter ceux qu'il n'avoüa pas.

Deux fils, & une fille de Gabrielle.

De Gabrielle d'Eſtrées Marquiſe de Monceaux & Ducheſſe de Beaufort en Champagne, il eut Ceſar Duc de Vandoſme, qui vit encore, & naſquit au mois de Juin l'an mil cinq cens quatre vingts quatorze : Alexandre Grand Prieur de France, qui eſt mort priſonnier d'Eſtat; & Henriette mariée à Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf.

1610.

Un fils & une fille de la Marquiſe de Verneuil.

De Henriette de Balſac d'Entragues, qu'il fit Marquiſe de Verneuil, il eut Henry Eveſque de Mets, qui vit encore: Et Gabrielle qui épouſa Bernard de Nogaret Duc de la Valette, aujourd'huy Duc d'Eſpernon, dont elle eut le Duc de Candale, mort depuis peu, & une fille maintenant Religieuſe Carmelite ; Puis elle mourut.

De la Comteſſe de Moret un fils.

De Jacqueline de Bueil, à laquelle il donna la Comté de Moret, naſquit Antoine Comte de Moret, qui fut tué au ſervice de Monſieur le Duc d'Orleans à la journée de Caſtelnaudary, où le Duc de Montmorency fut pris. C'eſtoit un jeune Prince, dont l'eſprit & le courage promettoient beaucoup. Le Marquis de Vardes épouſa depuis cette Jacqueline de Bueil.

De

De Charlote des Essards, à laquelle il donna la Terre de Romorantin, vinrent deux filles; Jeanne qui est Abbesse de Fontevrault; & Marie-Henriette, qui l'a esté de Chelles. Il aimoit tous ses enfans legitimes & naturels avec une affection pareille, mais avec differente consideration. Il ne vouloit pas qu'ils l'appellassent, Monsieur; nom, qui semble rendre les enfans estrangers à leur pere, & qui marque la servitude & la sujetion; Mais qu'ils l'appellassent, Papa, nom de tendresse & d'amour. Et certes dans le Vieux Testament, Dieu prenoit les noms de Seigneur, de Dieu fort, de Dieu des armées, & autres qui marquoient sa grandeur & sa domination: mais dans la Loy Chrestienne, qui est une Loy de grace & de charité, il nous a ordonné de luy faire nos prieres comme ses enfans, par ces douces paroles, *Nostre Pere qui es aux Cieux.*

De Madame des Essards deux filles. 1610.

Il aimoit tous ses enfans, & vouloit qu'ils l'appellassent Papa.

Il nous reste maintenant de mettre ici une sommaire recapitulation de la vie de ce Grand Roy, & puis de dresser un monument eternel à sa gloire au nom de la France; qui ne sçauroit jamais assez dignement reconnoistre les

Sommaire recapitulation de son Histoire.

obligations immortelles qu'elle a à ſa vertu heroïque.

Il fit ſentir les premiers mouvemens de ſa vie dans le Camp, au bruit des trompettes; Sa mere le mit au monde avec un merveilleux courage; Son ayeul luy inſpira de la vigueur dés le moment qu'il vid le jour; Et il fut élevé dans le travail dés ſa plus tendre enfance.

La premiere connoiſſance que l'âge luy donna, fut pour regretter la mort de ſon pere tué au ſiege de Rouën, & pour ſe voir environné de perils de tous coſtez; luy éloigné de la Cour, ſes amis défavoriſez, ſes ſerviteurs perſecutez, & ſa perte conjurée par ſes ennemis.

Sa mere genereuſe & habile femme, luy donna de beaux ſentimens pour la Morale & pour la Politique; Mais de fort mauvais pour la Religion; De ſorte qu'il fut Huguenot par engagement & non par élection. Auſſi proteſta-t-il toûjours qu'il n'eſtoit point preoccupé, qu'il eſtoit preſt de s'éclaircir, & que ſi on luy faiſoit voir un meilleur chemin que celuy qu'il tenoit, il le ſuivroit de bonne foy: mais juſques-là qu'on le devoit tolerer, & non pas le perſecuter.

A l'âge

A l'âge de quinze ans il se vid Chef du Parti Huguenot, & donna des avis si sensez, que les plus grands Chefs de guerre eurent sujet de les admirer, & de se repentir de ne les avoir pas suivis. Il passa sa premiere jeunesse, une partie dans les armées, une partie dans ses terres de Gascogne, où il demeura jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Il fut alors amorcé pour venir à la Cour, par des nopces aussi illegitimes que funestes, dont, pour ainsi dire, le present nuptial fut la mort inopinée de sa mere; la feste, le massacre general de ses amis; & le lendemain des nopces, sa captivité, qui dura prés de quatre ans, à la merci de ses plus cruels ennemis, & dans une Cour la plus méchante & la plus corrompuë, qui ait jamais esté. Son courage ne s'enerva point dans cette servitude, & son ame ne se put gaster parmi tant de corruptions; Mais les charmes des Dames, que la Reine Catherine faisoit agir pour le retenir, luy donnerent ce foible & ce penchant, qui luy demeura toute sa vie, de ne rien refuser aux desirs que leur beauté luy inspiroit.

Pour se tirer de la servitude de la Cour,

Cour, il se rejetta dans l'embarras de son ancien Parti, & de la Religion Huguenote. Il y receut tous les ennuis & tous les chagrins qu'éprouvent les Chefs d'une guerre civile; sa dignité de General ne le dispensant pas des fatigues & des perils de simple soldat. Par trois fois il obligea la Cour d'accorder la Paix & des Edits à son Parti: mais par trois fois on les viola, & il se vid à divers temps sept ou huit armées Royales sur les bras.

Sa valeur, qui avoit déja paru en plusieurs occasions, se signala avec grand éclat à la bataille de Coutras. Ce fut le premier coup d'importance qu'il frapa sur la teste de la Ligue. Peu aprés, comme elle avoit assemblé les Estats de Blois, pour armer tout le Royaume contre luy, afin de l'exclure de la Couronne de France: les Guises qu'on crut auteurs de cette tragedie, en furent eux-mesmes la terrible catastrophe; mais qui remplit tout de feu, de sang & de confusion. Le Duc de Mayenne s'arma pour venger la mort de ses freres, & le Roy presque abandonné & comme investi dans Tours, fut contraint de l'appeller à son aide. Nostre Heros passa pardessus toutes les crain-

tes

tes & toutes les défiances qu'on luy vouloit donner, pour se ranger auprés de son Souverain.

Ils marchent à Paris & l'assiegent; Mais sur le poinct d'y entrer, Henry III est assassiné par un Moine. Le droit de succession appellant nostre Henry dans le Throsne, il trouve le chemin traversé de mille difficultez effroyables, la Ligue en teste, les serviteurs du defunt Roy peu affectionnez, les Grands tendans à leurs fins particulieres. La Religion se ligue contre luy, au dehors le Pape, les Espagnols, le Savoyard, le Lorrain; Au dedans d'un costé les peuples & les grandes Villes, & de l'autre les Huguenots qui le tourmentoient par leurs défiances continuelles. Il ne peut avancer un pas sans trouver un obstacle; autant de journées autant de combats. Ses Sujets s'efforcent de l'accabler comme un ennemi public; Et luy s'efforce de les regagner comme un bon pere. Dans son cabinet, dans son Conseil ce ne sont que déplaisirs & amertumes causées par une infinité de mécontentemens, d'infidelitez, de pernicieux desseins qu'il découvre de moment en moment centre sa personne & contre

son

ſon Eſtat. Chaque jour double combat, double victoire; l'une contre ſes ennemis, l'autre contre les ſiens, uſant de prudence & d'adreſſe, quand la generoſité ne luy pouvoit ſervir.

Il fait voir à Arques qu'il ne peut eſtre vaincu: à Yvry qu'il ſçait vaincre. Par tout où il paroiſt tout cede à ſes armes; La Ligue perd tous les jours des places & des provinces; Elle eſt battuë par ſes Lieutenans au loin, comme elle l'eſt par luy-meſme dans le cœur du Royaume. Il euſt forcé Paris s'il euſt pû ſe reſoudre à le perdre; En l'épargnant il le gagna tout-à-fait, non par les murailles, mais par les cœurs.

Le Duc de Parme arreſta un peu ſes progrez: mais il n'en pût changer le cours. La Vertu & la Fortune, ou plûtoſt la Providence Divine s'eſtoient alliées enſemble pour le couronner de gloire. Dieu l'aſſiſtoit viſiblement en toutes ſes entrepriſes, & le preſervoit d'une infinité de trahiſons & d'attentats horribles, qu'on formoit d'heure à autre ſur ſa vie. Enfin il renverſa le deſſein du Tiers Parti, & prevint les reſolutions des Eſtats de la Ligue, en ſe faiſant inſtruire dans la Religion

Ca-

Catholique, & rentrant dans le giron de la Sainte Egliſe.

Quand le pretexte de la Religion eut manqué à ſes ennemis, tout le Parti de la Ligue ſe défila; Paris & toutes les grandes Villes le reconnurent; Le Duc de Mayenne, quoy que bien tard, fut contraint de devenir Sujet, & de ſe ranger à ſon devoir; Et tous les Chefs de la Ligue traitterent ſeparément. Ce fut un grand coup d'adreſſe & de prudence au Roy de les avoir ainſi disjoints: parce que s'ils euſſent tous enſemble fait un traitté d'un commun accord, le Parti euſt par ce moyen conſervé ſa liaiſon, & n'euſt pas eſté abatu, mais ſeulement appaiſé.

Lors qu'il fut au deſſus de ſes affaires, qu'il ſe fut reconcilié avec le Pape, & que ſes Sujets furent reconciliez avec luy: le mauvais Conſeil des Huguenots, qui deſiroient toûjours le voir embarraſſé, le porta à declarer la guerre aux Eſpagnols. Ce fut alors qu'il penſa retomber dans un eſtat pire que jamais. Ils luy enleverent Dourlens aprés le gain d'une bataille; Calais & Ardres preſque d'emblée, & Amiens par ſurpriſe. Les reſtes de la Ligue, qui ſe cachoient ſous la cendre,

ſe

ſe rallumerent ; les mécontentemens des Grands ſe découvrirent; il ſe forma des conſpirations de tous coſtez; ſes ſerviteurs eſtoient eſtonnez; ſes ennemis prenoient de l'audace. Mais ſa vertu qui ſembloit s'endormir dans la proſperité, ſe releva contre ces adverſitez : il encouragea les ſiens par ſon exemple, reprit Amiens, & força l'Eſpagnol de faire la Paix par le Traitté de Vervin.

Le Duc de Savoye penſant eluder la reſtitution du Marquiſat de Saluces, & ſoûlever des factions dans le Royaume, qui empéchaſſent le Roy de luy demander raiſon, connut qu'il avoit affaire à un Prince, qui ſçavoit auſſi bien démeſler ſes ruſes, que defaire ſes troupes. Il fut donc forcé dans ſes Rochers, où il diſoit qu'il n'avoit rien à craindre que les foudres du Ciel, & on le contraignit de rendre honteuſement, ce qu'il avoit injuſtement uſurpé.

Au meſme temps le Roy ſongea, pour la ſeureté & tranquillité de la France, & pour la ſienne propre, à procreer des enfans par un bon mariage. Le Ciel luy en donna ſix, & avec cela un calme de dix années, qui ne fut

troublé

troublé que legerement, par la conspiration de Biron, par les menées du Mareschal de Bouillon, & par quelques émotions populaires contre le Sol pour livre ou Pancarte.

Durant tout cela il travailla principalement à deux choses; L'une estoit son grand dessein, dont nous avons parlé, pour lequel il fit des Amis & des Alliez de tous costez; éclaircit ses Finances, paya ses debtes de bonne foy, comme feroit un Marchand; amassa de l'argent, & pacifia tous les differens, qui estoient entre les Princes qu'il se vouloit associer. L'autre estoit de reparer les dommages & les ruines que la guerre civile avoit causées depuis quarante ans dans la France; d'oster les divisions qui aigrissoient & partageoient les esprits; de reformer les desordres qui défiguroient la face de l'Estat; & de le rendre florissant, abondant, & riche, afin que ses Sujets pussent vivre heureusement à l'abri de sa protection & de sa justice.

Cependant luy-mesme n'estoit pas exempt de troubles, d'ennuis & de fascheries. Ses Maistresses luy causoient mille peines au milieu de ses plaisirs; Il trouvoit des épines jusques dans

son

ſon lict nuptial, & dans la mauvaiſe humeur de ſa femme ; Et Conchini luy cauſoit des chagrins, de meſme qu'un moucheron aſpre & piquant inquiete & agite furieuſement un Lion.

Comme il eſtoit preſt de monter à cheval pour commencer ſon grand deſſein par le ſecours de ſes Alliez, il perdit la vie par le plus deteſtable parricide, qui ſe ſoit jamais commis. Ainſi celuy que tant de piques, de mouſquets, & de canons, tant d'eſcadrons & de bataillons n'avoient pû endommager dans les tranchées, & dans le champ de bataille, fut tué avec un couteau, par un laſche & traiſtre coquin, au milieu de ſa Ville capitale, dans ſon carroſſe, & en un jour d'allegreſſe publique. Malheureux coup, qui mit fin à toutes les joyes de la France, & qui ouvrit une playe, qui a ſeigné juſques à cette heure.

Henry eſtoit de mediocre ſtature, diſpos & agile, endurci au travail & à la peine. Il avoit le corps bien formé, le temperament bon & robuſte, & la ſanté parfaite, hormis que par delà l'âge de cinquante ans, il avoit eu quelques legeres atteintes de gouttes, mais qui paſſoient promptement, & ne laiſ-

ſoient

soient aucune debilité. Il avoit le front large, les yeux vifs & asseurez, le nez aquilin, le teint vermeil, le visage doux & auguste, & neantmoins la mine guerriere & martiale, le poil brun & assés épais. Il portoit la barbe large & les cheveux courts. Il commença à grisonner dés l'âge de trente-cinq ans; Sur quoy il avoit accoustumé de dire à ceux qui s'en estonnoient, *C'est le vent de mes adversitez qui a donné là.*

Parallele de ses adversitez, & de ses prosperitez.

En effet à bien considerer toute " sa vie, depuis sa naissance, on trou- " vera peu de Princes qui en aient tant " souffert que luy; Et il seroit bien " mal-aisé de dire s'il eut plus de tra- " verses, ou plus de prosperitez. Il nas- " quit fils d'un Roy: mais d'un Roy " dépouïllé. Il eut une mere genereuse " & de grand courage: mais Hugueno- " te & ennemie de la Cour. Il gagna la " bataille de Coutras: mais il perdit " peu aprés le Prince de Condé son " cousin, & son bras droit. La Ligue " éveilla sa vertu & le fit connoistre: " mais elle pensa l'accabler. Elle fut " cause que le Roy l'ayant appellé à " son secours, il se trouva aux portes " de Paris, comme si Dieu l'y eust " amené

„ amené par la main : mais Paris s'arma
„ contre luy, & toutes ſes eſperances fu-
„ rent preſque diſſipées par la diſſipa-
„ tion de l'armée, qui aſſiegeoit cette
„ ville. Ce fut ſans doute un rare bon-
„ heur que la Couronne de France luy
„ écheut, n'y ayant jamais eu de ſucceſ-
„ ſion plus éloignée que celle-là en au-
„ cun Eſtat hereditaire, car il y avoit dix
„ à onze degrez de diſtance de Henry III
„ à luy, & quand il naſquit il y avoit neuf
„ Princes du Sang devant luy ; ſçavoir le
„ Roy Henry II & ſes cinq fils, le Roy
„ Antoine de Navarre ſon pere, & deux
„ fils de cet Antoine, freres aiſnez de
„ noſtre Henry. Tous ces Princes mou-
„ rurent pour luy faire place à la ſuc-
„ ceſſion ; Mais elle eſtoit ſi embrouil-
„ lée, qu'on peut dire qu'il ſouffrit une
„ infinité de peines, de fatigues & de
„ hazards, avant que de recueïllir les
„ beaux fleurons de cette Couronne.
„ Jeune il épouſa la ſœur du Roy Char-
„ les, qui ſembloit un parti fort avan-
„ tageux pour luy : mais ce mariage
„ fut un piege pour l'attraper, luy &
„ ſes amis. Depuis, cette femme au lieu
„ d'eſtre ſa conſolation, fut ſon plus
„ grand embarras, & bien loin de luy
„ apporter de l'honneur, ne luy fit que

de

de la honte. Sa seconde femme luy donna de beaux enfans dont il avoit bien de la joye: mais ses gronderies & ses dédains luy causoyent mille déplaisirs. Il triompha de tous ses ennemis, & devint l'arbitre de la Chrestienté: mais plus il se rendoit puissant, plus leur haine s'enveni-moit, & plus elle employoit de moyens pour le perdre; de telle sorte, qu'aprés avoir tramé une infinité de conspirations contre sa vie, ils trouverent enfin un Ravaillac, qui executa ce que tant d'autres * avoient manqué.

Du reste il faut avouër que toutes les adversitez qu'il souffrit, aiguiserent son esprit & son courage; & qu'enfin il fut un tres-grand Roy, parce qu'il ne parvint à la Couronne que par beaucoup de difficultez & dans un âge fort meur.

Et certes il est tres-difficile & tres-rare, que ceux qui sont nez dans la pourpre & nourris dans la prochaine attente de monter dans le throsne aprés la mort de leur pere, ou qui s'y trouvent élevez de trop bon-

* On compte plus de cinquante conspirations contre sa vie.

Ses adversitez luy aiguiserent l'esprit & le courage.

Pourquoy les Princes porphyregenetes, & qui viennent jeunes à la Couronne, n'aprenent presque jamais bien l'art de regner.

» ne heure, apprennent bien l'art de re-
» gner ; Si ce n'eſt qu'ils ſoient aſſez heu-
» reux d'eſtre élevez par les ſoins d'une
» mere auſſi vertueuſe & auſſi bien inten-
» tionnée, que cette grande Reine, qui a
» ſi ſoigneuſement fait inſtruire le Roy
» Louïs XIV ſon fils, dans tous les bons
» ſentimens, & dans toutes les maximes
» de la Politique Chreſtienne ; & de ren-
» contrer un Miniſtre auſſi ſage & auſſi
» affectionné pour leur bien, que ce
» jeune Monarque en a trouvé un dans
» la perſonne du grand Cardinal Maza-
» rini.

» Les raiſons de cela ſont, que pour
» l'ordinaire les perſonnes entre les
» mains deſquelles ils tombent dans leur
» bas âge, deſirant ſe conſerver l'auto-
» rité & le gouvernement, au lieu de les
» obliger & meſme de les contraindre
» à appliquer leur eſprit à des choſes
» ſolides & neceſſaires, font adroite-
» ment en ſorte qu'ils ne l'occupent
» qu'à des bagatelles indignes d'eux, &
» ils les y amuſent avec tant d'artifice,
» qu'il eſt impoſſible qu'un jeune Prin-
» ce le puiſſe reconnoiſtre. Au lieu de
» leur mettre ſans ceſſe devant les yeux
» la vraye grandeur des Rois, qui con-
» ſiſte dans l'exercice de leur autorité,

ils

ils ne les repaiſſent que des apparen- «
ces & des images de cette grandeur, «
comme ſont les pompes & les magni- «
ficences exterieures, où il n'y a que «
du faſt & de la vanité. Enfin au lieu de «
les inſtruire ſoigneuſement dans ce «
qu'ils doivent ſçavoir, & de ce qu'ils «
doivent faire (car toute la ſcience des «
Rois ſe doit reduire en pratique) ils «
les entretiennent dans une profonde «
ignorance de toutes leurs affaires, a- «
fin d'en eſtre toûjours les Maiſtres, «
& qu'on ne puiſſe jamais ſe paſſer «
d'eux. De là il arrive qu'un Prince «
lors qu'il eſt grand, connoiſſant ſa foi- «
bleſſe, ſe juge incapable de gouver- «
ner; Et du moment qu'il eſt imbu de «
cette opinion, il faut qu'il renonce à «
la conduite de ſon Eſtat, ſi ce n'eſt «
que ſes qualitez naturelles ſoient bien «
extraordinaires, & qu'il ait un cœur «
veritablement Royal. Avec cela ces «
perſonnes ſe ſaiſiſſent de toutes les ave- «
nuës, & empeſchent que les gens de «
bien n'approchent point de ces oreil- «
les tendres; ou s'ils ne leur en peu- «
vent pas empeſcher les approches, ils «
ne manquent point de les leur rendre «
ſuſpects, & de leur oſter toute creance «
dans l'eſprit de ces jeunes Princes, les «

„ faisant passer auprés d'eux, ou pour
„ leurs ennemis, ou pour mal inten-
„ tionnez, ou pour ridicules & imper-
„ tinens. Puis ils ont certains emissai-
„ res qui les infatuent avec des flate-
„ ries, des loüanges excessives & des
„ adorations; qui ne leur font jamais
„ rien entendre que ce qui sert à leurs
„ fins; qui cultivent leurs defauts par
„ de continuelles complaisances; qui
„ leur font croire qu'ils ont une parfai-
„ te intelligence de tout, quoy qu'ils
„ ne sçachent rien; qui leur font con-
„ cevoir que la Royauté n'est qu'une
„ souveraine faineantise, que le travail
Et que rarement ils sont habiles & bons Princes.
„ ne sied pas bien à un Roy, & que les
„ fonctions du gouvernement estant
„ penibles, sont par consequent basses
„ & serviles. De cette sorte on les dé-
„ goûste de bonne heure du comman-
„ dement; on les accoustume à avoir
„ des Maistres, parce qu'ils n'ont pas
„ encore ni assez de connoissance, ni
„ assez de force pour l'estre. Ainsi ces
„ pauvres Princes n'estant point con-
„ tredits mais toûjours adorez, n'ayant
„ aucune experience par eux-mesmes,
„ & n'ayant jamais souffert ni peine ni
„ necessité, deviennent souvent pre-
„ somptueux & absolus dans leurs fan-
taisies,

taiſies, & croyent que leur puiſſance doit aller du pair avec celle de Dieu. On en void qui ne conſiderent que leur paſſion, leur plaiſir & leur caprice, comme ſi le genre humain n'avoit eſté creé que pour eux, au lieu qu'ils n'ont eſté creez que pour conduire & gouverner ſagement le genre humain; qui laiſſent faire profuſion & litiere des biens & de la vie de leurs Sujets; & qui avec une inſenſibilité ſans pareille, n'écoutent non plus leurs plaintes & leurs gemiſſemens, que les cris d'un bœuf que l'on égorge.

Ceux qui viennent de plus loin à la Couronne, & dans un âge plus meur ſont plus capables & meilleurs.

Au contraire, ceux qui viennent de plus loin à la Couronne, & dans un âge plus avancé, ſont preſque toûjours bien plus inſtruits de leurs affaires. Ils s'appliquent bien plus fort à gouverner leur Eſtat; ils veulent toûjours tenir le timon; ils ſont plus juſtes, plus tendres & plus miſericordieux; ils ſçavent mieux ménager leurs revenus; ils conſervent avec plus de ſoin le ſang & le bien de leurs Sujets; ils entendent plus volontiers les remonſtrances, & font mieux juſtice; ils n'uſent pas avec tant de rigueur de cette puiſſance abſoluë, qui

„ deſeſpere quelquefois les peuples, &
„ qui cauſe d'eſtranges revolutions.

Les raiſons de cela.

„ Si l'on cherche les raiſons pour-
„ quoy ils ſont tels, c'eſt qu'ils ont
„ eſté en un poſte, où ils ont ſouvent
„ entendu la verité : Où ils ont appris
„ quelle ignominie c'eſt à un Prince de
„ ne pas jouër luy-meſme ſon perſon-
„ nage, & de le laiſſer faire à un autre;
„ Où, s'ils ont eu quelques Flateurs,
„ ils ont eu auſſi des ennemis décou-
„ verts, qui leur ont reſiſté en face,
„ & qui en cenſurant leurs defauts, les
„ ont portez à les reformer; Où ils
„ ont ouï blaſmer les fautes du gou-
„ vernement ſous lequel ils eſtoient,
„ & les ont blaſmées eux-meſmes:
„ tellement qu'ils ſe ſont obligez à
„ mieux faire, & à ne pas ſuivre ce
„ qu'ils ont condamné ; Où ils ont
„ eſtudié à ſe conduire ſagement, parce
„ qu'ils eſtoient dépendans, & crai-
„ gnoient d'eſtre chaſtiez; Où ils ont
„ ſouvent ouï les plaintes des particu-
„ liers, & veû les miſeres des peuples;
„ Enfin, où ils ont appris en ſouffrant,
„ ce que c'eſt que du mal, & d'avoir
„ pitié de ceux à qui on fait injuſti-
„ ce, parce qu'ils ont eux-meſmes
„ éprouvé la rigueur d'une domina-
tion

tion trop rude & trop haute. Nous " en avons deux beaux exemples dans " Louïs XII, surnommé le Pere du " peuple, & dans nostre Henry, les " deux meilleurs Rois, qui en ces der- " niers siecles ayent porté le sceptre des " Fleurs de Lis. "

Couronne mystique à la gloire de Henry le Grand.

Maintenant, qui pourroit recueillir, & dignement arranger toutes les vertus heroïques, les belles actions & les qualitez eminentes de Henry le Grand, luy feroit une Couronne bien plus precieuse & plus éclatante, que celle dont sa teste fut ornée le jour de son Sacre. Ce fonds de franchise & de sincerité, pur & exempt de malice, de fiel & d'aigreur, en seroit la matiere plus precieuse que l'or. Sa renommée & sa gloire, qui ne finira jamais, en seroit le cercle. Ses Victoires, de Coutras, d'Arques, d'Yvry, de Fontaine-Françoise ; ses negotiations de la Paix de Vervin, de l'accommodement des Venitiens avec le Pape, de la Tréve d'entre les Espagnols & les Hollandois, & de cette grande Ligue avec tous les Princes de la Chrestienté, pour l'execution du dessein que nous avons marqué, en feroient les branches. Puis sa valeur guerriere, sa

generosité, sa constance, sa bonne foy, sa sageſſe, sa prudence, son activité, sa vigilance, son œconomie, sa juſtice, & cent autres vertus en seroient les pierreries. Entre leſquelles cet amour paternel & cordial qu'il avoit pour ſes peuples, jetteroit un feu brillant & vif comme une eſcarboucle; La fermeté de ſon courage toûjours invincible dans les perils, y auroit le prix & la beauté du diamant; Et ſa clemence ſans pareille, qui releva ſes ennemis que ſa vaillance avoit terraſſez, y paroiſtroit comme une eſmeraude qui épand la gayeté & la joye dans la veuë de tous ceux qui la regardent. Pour continuer la metaphore, je diray encore, que tant de ſages Reglemens qu'il fit pour la Juſtice, pour la Police, & pour les Finances, tant de beaux & utiles eſtabliſſemens de toutes ſortes de manufactures, qui produiſoient à la France un profit de pluſieurs millions par an; tant de ſuperbes baſtimens, comme les Galeries du Louvre, le Pont-neuf, la Place Royale, le College Royal, les Quais de la riviere de Seine, Fontainebleau, Monceaux, Saint Germain, tant d'ouvrages publics, de ponts, de chauſſées, de grands chemins reparez, tant d'Egliſes

gliſes rebaſties en pluſieurs endroits du Royaume, en ſeroient comme les graveures & les embelliſſemens.

Couronnons donc de mille loüanges la memoire immortelle de ce grand Roy, l'amour des François, & la terreur des Eſpagnols, l'honneur de ſon ſiecle, & l'admiration de la poſterité; Faiſons le vivre dans nos cœurs & dans nos affections malgré la rage des méchans qui luy ont oſté la vie; Pouſſons autant d'acclamations à ſa gloire, qu'il a fait de biens à la France. Ce fut un Hercule, qui coupa les teſtes de l'Hydre en terraſſant la Ligue. Il fut plus grand qu'Alexandre, & plus grand que Pompée, parce qu'il fut auſſi vaillant, & qu'il fut plus juſte, qu'il ne gagna pas moins de victoires, & qu'il gagna plus de cœurs. Il conquit les Gaules auſſi bien que Jules Ceſar, mais il les conquit pour leur rendre la liberté, & Ceſar les ſubjugua pour la leur oſter: il les enrichit, & Ceſar les pilla. Que ſon nom ſoit donc élevé au deſſus de celuy des Hercules, des Alexandres, des Pompées & des Ceſars; Que ſon Regne ſoit le modele des bons Regnes, & ſes exemples de clairs flambeaux, qui puiſſent illuminer les yeux des autres Princes;

Souhaits des gens de bien, & des bons François.

Princes; Que sa posterité soit eternellement couronnée de Fleurs de Lis; Qu'elle soit toûjours auguste, toûjours triomphante; Et pour comble de nos souhaits, que Louïs le Victorieux, son petit Fils, luy ressemble, & s'il se peut mesme qu'il le surpasse.

FIN.

A01 147-3820

4
LV
A
15